



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mars 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 151 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix
des Nations Unies

Rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations.	5
I. Introduction	7
II. Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus.	11
III. Recherche de cohérence collective dans les stratégies politiques	13
IV. Intégration stratégique et opérationnelle	18
V. Moyens d'action et état d'esprit.	27
VI. Responsabilité à l'égard des soldats de la paix.	42
VII. Obligations du personnel de maintien de la paix	48
VIII. Communication stratégique	56
IX. Coopération avec les pays hôtes.	57
X. Mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et de la sécurité	59
XI. Un maintien de la paix innovant, fondé sur les données et les technologies	66
XII. Établissement du budget et gestion des ressources.	70



XIII.	Vue d'ensemble pluriannuelle des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix	79
XIV.	Ressources demandées pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024	96
XV.	Exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	114
XVI.	État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2022	119
XVII.	Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre	
Annexes		
I.	Index des résolutions de l'Assemblée générale et des recommandations connexes approuvées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	120
II.	Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024	122
III.	Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	146
IV.	Systèmes de drones aériens	169
V.	Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	170
VI.	Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents ou des unités de police constituées	176
VII.	Opérations aériennes	181
VIII.	Activités de lutte antimines	182
IX.	Activités relatives aux programmes	186
X.	Coefficients d'ajustement	187

Résumé

Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouve un récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (exercice 2021/22), un aperçu général des projets de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (exercice 2023/24) et des informations sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, conformément à la résolution 49/233 A.

L'Assemblée générale a adopté une résolution sur les questions transversales à sa soixante-seizième session (76/274), au cours de laquelle le Secrétaire général a présenté son précédent rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/76/717). Le présent rapport contient des informations actualisées sur les mesures prises par les organes délibérants pour mettre en œuvre les demandes transversales.

Pour l'exercice 2021/22, le montant total des dépenses s'est établi à 6 393,7 millions de dollars, alors que le montant approuvé était de 6 445,3 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Exécution des budgets : ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

Composante Maintien de la paix	1 ^{er} juillet 2021-30 juin 2022		Écart	
	Montant alloué ^a	Dépenses	Montant	Pourcentage
Missions	5 982,9	5 934,9	48,0	0,8
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ^b	40,3	39,8	0,5	1,3
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	65,7	65,6	0,1	0,1
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	356,4	353,4	3,0	0,8
Total partiel	6 445,3	6 393,7	51,6	0,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,0	0,5	0,5	49,3
Total	6 446,3	6 394,2	52,1	0,8

^a Compte tenu de l'autorisation d'engagement des dépenses pour la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies à Abyei.

^b Dont un montant de 1 820 200 dollars à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2022, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246.

Le montant des ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2023/24 est estimé à 6 812,1 millions de dollars. Le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2022/23 est de 6 452,6 millions de dollars.

Ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante Maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué (2022/23)</i>	<i>Dépenses prévues (2023/24)</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Missions	5 971,7	6 310,8	339,1	5,7
Centre de services régional d'Entebbe ^a	43,1	43,8	0,6	1,5
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	66,0	66,3	0,3	0,5
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^b	371,8	391,2	19,4	5,2
Total partiel	6 452,6	6 812,1	359,5	5,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	0,8	0,7	(0,1)	(18,0)
Total	6 453,4	6 812,8	359,4	5,6

^a Y compris un montant de 2 141 100 dollars à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2023, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263. Les montants des variations ont été arrondis au million.

^b Les dépenses prévues pour l'exercice 2023/24 comprennent : 17,7 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré ; 0,5 million de dollars pour les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité pour les opérations de maintien de la paix clôturées ; 3,3 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 0,9 million de dollars pour le dispositif efficace de prestation de services de gestion ; 20,9 millions de dollars pour les dépenses liées à la maintenance d'Umoja et aux services d'appui au système ; 12,9 millions de dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATMIS	Mission de transition de l'Union africaine en Somalie
BANUS (ex-UNSOA)	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (ex-Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie)
BINUGBIS	Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FORPRONU	Force de protection des Nations Unies
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
MINUAD	Opération hybride de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSOM II	Opération des Nations Unies en Somalie II
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNAVEM II	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNCRO	Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Somalie
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La section II du présent rapport porte sur l'initiative Action pour le maintien de la paix et la stratégie de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus, tandis que les sections III à XI sont consacrées aux sept domaines prioritaires de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et de ses deux thèmes transversaux, et traitent des faits nouveaux concernant les opérations de maintien de la paix ; des efforts déployés pour améliorer la gestion et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix des priorités adoptées pour l'exercice 2023/24 ; et des mesures prises pour mettre en œuvre les demandes de l'Assemblée générale, y compris celles figurant dans sa dernière résolution sur les questions transversales (résolution 76/274). Les réponses à ces demandes sont présentées dans les sections pertinentes du présent rapport et résumées à l'annexe I.

2. Les opérations de maintien de la paix demeurent l'un des outils multilatéraux les plus efficaces pour empêcher le déclenchement ou la reprise d'un conflit et ouvrir la voie à une paix durable. Toutefois, elles continuent de faire face à des difficultés de plus en plus nombreuses, notamment la complexification des situations politiques et des conditions de sécurité et la multiplication des menaces visant les membres du personnel des Nations Unies, tandis que les menaces transnationales, qui s'accroissent dans toutes les régions, continuent de nuire à la stabilité de certains pays hôtes. Dans le même temps, les missions sont tenues de mettre en œuvre des mandats de vaste portée avec des ressources réduites. Pour y remédier, le Secrétaire général a lancé en mars 2018 l'initiative Action pour le maintien de la paix, dans le but de renouveler l'engagement collectif de toutes les parties prenantes en faveur du maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies. Trois ans plus tard, au début de l'année 2021, le Secrétariat a fait le point et évalué les réalisations, les difficultés rencontrées et les lacunes de l'initiative. Sur la base de cette analyse, une stratégie de mise en œuvre actualisée a été élaborée pour l'Action pour le maintien de la paix pour la période 2021-2023. Elle a été baptisée Action pour le maintien de la paix Plus.

3. On trouvera dans les sections XII à XVII des informations sur l'établissement des budgets et la gestion des ressources, un exposé des tendances pluriannuelles concernant les ressources de maintien de la paix ; une vue d'ensemble des projets de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ; une analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ; et des informations sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2022, conformément à la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale. Les annexes fournissent des informations détaillées supplémentaires et des informations complémentaires sur divers aspects importants du maintien de la paix.

4. Le montant demandé pour financer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice 2023/24¹ est de 6 812,1 millions de dollars, soit 359,5 millions de dollars de plus que le montant approuvé pour l'exercice 2022/23 et 366,8 millions de dollars de moins que le montant approuvé pour l'exercice 2021/22².

5. La figure I illustre l'évolution du financement des opérations de maintien de la paix au cours des 20 dernières années et les projets de budgets pour l'exercice

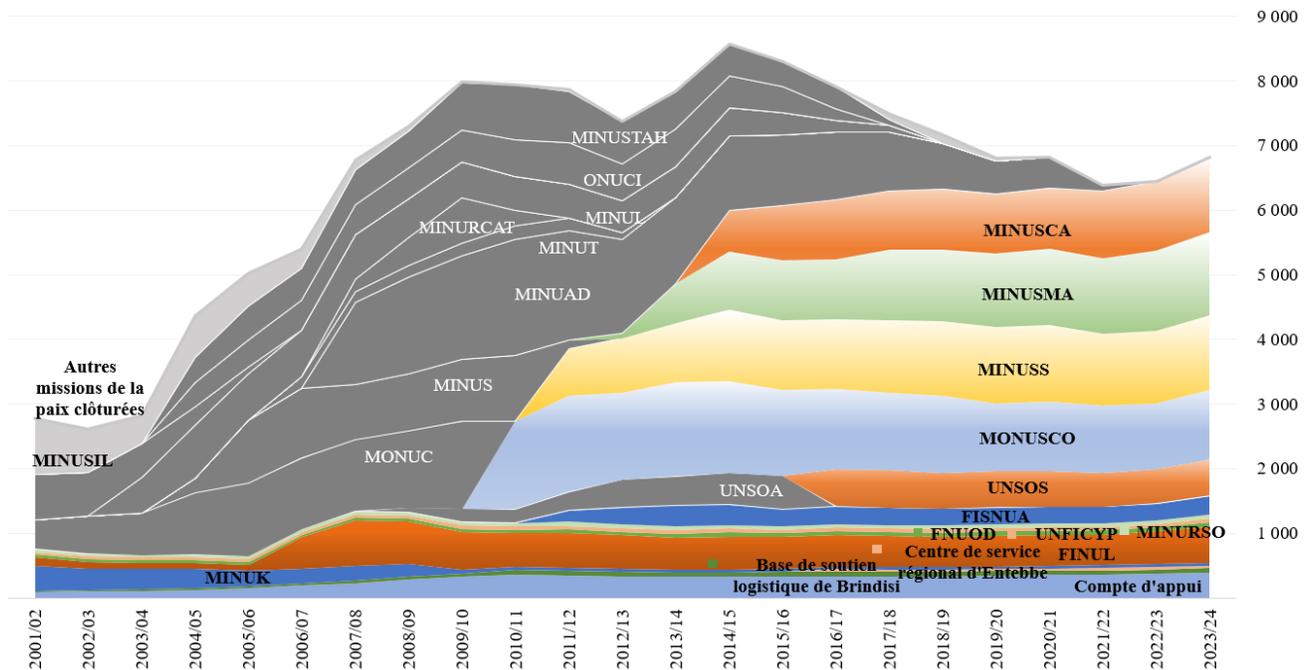
¹ Pour plus d'informations, voir la section XIV sur les ressources demandées pour l'exercice 2023/24, qui sont analysées en détail à l'annexe II.

² Pour plus d'informations, voir la section XV sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021/22, qui sont analysées en détail à l'annexe III.

2022/23. Les zones grisées représentent les opérations de maintien de la paix qui ont pris fin avant l'exercice 2022/23, tandis que les zones colorées sur le côté droit du graphique représentent les opérations de maintien de la paix en cours et les entités de soutien.

Figure I
Budgets approuvés des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2001/02 à 2022/23
et projets de budget pour l'exercice 2023/24

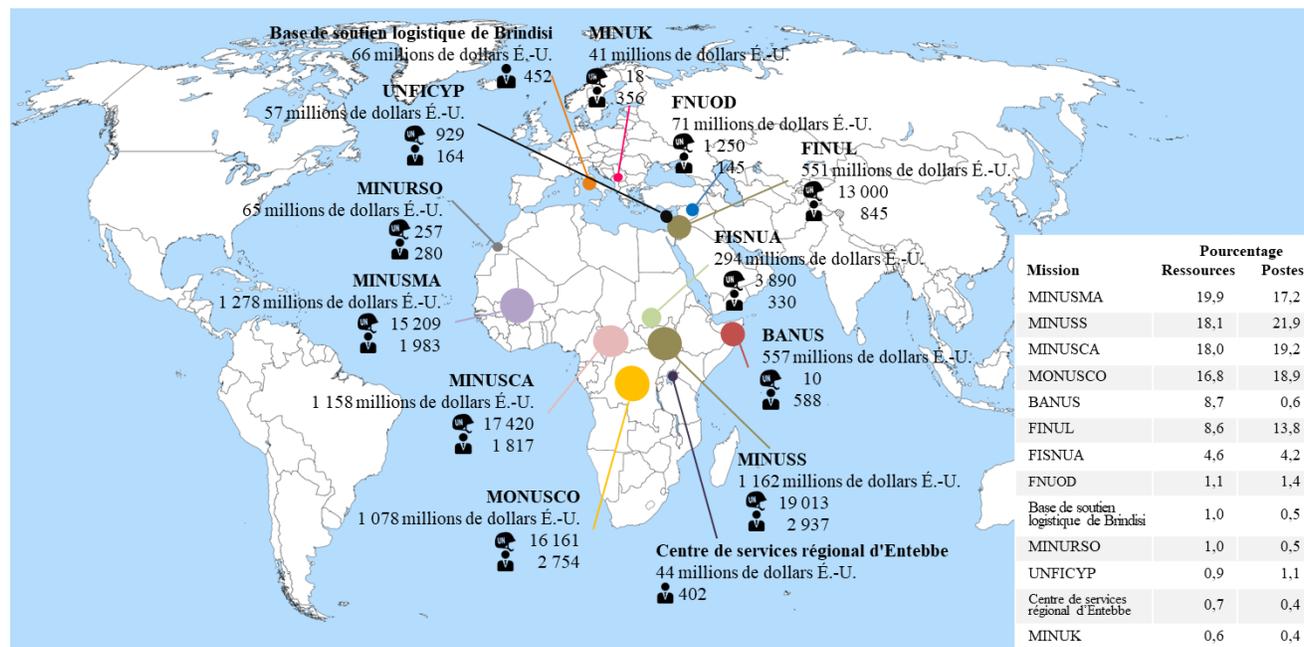
(En millions de dollars des États-Unis)



6. Durant l'exercice 2023/24, les activités de maintien de la paix des Nations Unies devraient rester concentrées en Afrique et au Moyen-Orient, où la situation régionale, politique et opérationnelle et les conditions de sécurité demeureront difficiles et instables et nécessiteront un fort engagement opérationnel et politique ainsi que des composantes militaires et des composantes Police bien équipées et dotées de capacités et d'effectifs suffisants.

7. La répartition géographique des opérations de maintien de la paix, les projets de budget pour l'exercice 2022/23 ainsi que le nombre de membres du personnel en tenue et de membres du personnel civil correspondant sont présentés à la figure II.

Figure II
Répartition géographique des opérations de maintien de la paix



Impact de la pandémie de maladie à coronavirus

8. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 10 à 12 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale.

Impact de la pandémie sur les budgets des opérations de maintien de la paix et sur les écarts budgétaires

9. L'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix est abordée dans les rapports sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix et dans les documents complémentaires, notamment dans l'analyse des écarts et à l'annexe III du présent rapport, où sont présentés les écarts importants liés à la COVID-19. Il s'agit notamment d'une diminution des besoins au titre du personnel recruté sur le plan international en raison de l'impact de la COVID-19 sur les délais de recrutement, d'une réduction des montants correspondant à la prime de risque puisque davantage de membres du personnel ont télétravaillé, ainsi que d'une réduction des dépenses liées aux voyages officiels et aux voyages autorisés au titre des avantages du personnel en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie. Les restrictions de voyage ont également entraîné un moindre recours aux consultants et aux services de conseil, y compris au sein du BANUS et de la MINUSCA. Les opérations aériennes de la MONUSCO ont été affectées par les restrictions de mouvement liées à la pandémie de COVID-19, et le manque de pièces détachées de la MINUSCA est imputable aux problèmes entraînés par la COVID-19 au niveau de la chaîne d'approvisionnement. La mise en œuvre des activités relatives aux programmes a été plus lente en raison des restrictions liées à la COVID-19 au BANUS, à la MINUSMA et à la MONUSCO. À l'inverse, dans certaines zones, la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation des coûts, notamment au titre du personnel contractuel à la MINUSCA et des fournitures médicales à la FISNUA, et de la consommation accrue de carburant causée par le retour du personnel au BANUS, à la suite de l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19.

Aménagement des modalités de travail

10. Face à la crise de la COVID-19, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a dirigé les activités visant à adapter le cadre normatif afin d'apporter des réponses à des questions cruciales telles que l'aménagement des modalités de travail, les droits à prestations du personnel, les congés de détente, les moyens de modifier l'empreinte des missions et les congés dans les foyers. Cela a permis aux missions de réagir rapidement et d'adapter leurs propres mesures, mais aussi d'adopter de nouvelles directives opérationnelles afin de garantir que le personnel sur le terrain dispose de l'appui administratif voulu. Le Département a également facilité la coordination mondiale des fonctions de trésorerie afin d'assurer une plus grande flexibilité et une circulation fluide des liquidités dans tous les lieux d'affectation hors siège, dans le respect du cadre réglementaire. Il a aussi fourni des orientations par l'intermédiaire d'une communauté de pratique sur la poursuite des activités, grâce à laquelle les missions de maintien de la paix ont mis en commun leurs expériences et leurs meilleures pratiques pendant la pandémie.

11. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont continué à appliquer les mesures transitoires liées à la rotation des membres du personnel en tenue pendant la pandémie de COVID-19. Ces mesures transitoires sont guidées par les quatre objectifs centraux fixés par le Secrétaire général : a) protéger le personnel des Nations Unies et préserver sa capacité de poursuivre les opérations essentielles ; b) contribuer à endiguer et ralentir la propagation du virus, c) veiller à ce que le personnel des Nations Unies ne soit pas un vecteur de contagion ; aider les autorités nationales qui en faisaient la demande à lutter contre la COVID-19 dans la mesure du possible ; et d) poursuivre l'exécution des mandats.

12. Tout au long de la période considérée, les missions de maintien de la paix ont ajusté leurs modalités de travail pour continuer à s'acquitter de leurs mandats. Les missions ont poursuivi leurs entretiens et leurs réunions avec les pays d'accueil et les communautés locales en présentiel, en plein air et en petits groupes (tout en respectant les protocoles COVID-19 tels que le masquage et les mesures de distanciation sociale), ou par voie numérique avec les représentants des gouvernements. En République centrafricaine et en République démocratique du Congo, les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont eu recours à des drones et à des hélicoptères pour assurer leur présence et suivre les incidents. Au Soudan du Sud, la MINUSS a donné la priorité aux patrouilles dans les zones critiques où les populations sont le plus en danger. Les missions ont réorienté les ressources qui étaient disponibles au titre de la violence communautaire et des projets à effet rapide vers les activités de prévention de la COVID-19 et de riposte, y compris la fabrication de masques ou de savons au profit des communautés vulnérables.

Enseignements tirés des méthodes de travail des opérations de maintien de la paix

13. Tout au long de la pandémie de COVID-19, l'Organisation a reconnu l'importance de se concentrer sur les questions de santé publique et d'investir dans la prévention et la gestion des épidémies de maladies infectieuses au sein de son personnel. L'un des principaux enseignements tirés est qu'il est important de disposer d'un système permanent de surveillance des maladies qui permette de rassembler et d'analyser, sur une base régulière, les informations relatives à la santé des soldats de la paix de l'ONU. Un système pilote de surveillance des maladies est en train d'être mis au point pour les soldats de la paix, grâce au financement des États Membres. Ce système aidera les responsables à prendre des décisions stratégiques au jour le jour et leur permettra de réagir plus efficacement en cas d'épidémie et de mieux gérer la situation.

14. Pour la période 2023/24, la Division de la gestion des soins de santé et de la sécurité et de la santé au travail du Département de l'appui opérationnel continuera d'intégrer les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, notamment en améliorant la diffusion et la gestion des données de santé publique au sein du système des Nations Unies, en mettant à l'essai un dispositif de surveillance des maladies et des épidémies dans certaines missions de maintien de la paix, et en adaptant les outils utilisés pour faire face à la pandémie de COVID-19 afin de les mettre à profit pour d'autres éventuelles pandémies et urgences en matière de santé publique. La Division continuera également à affiner sa politique concernant le risque d'exposition à la COVID-19 sur le lieu de travail, y compris les lignes directrices à l'intention des services médicaux qui aident les entités dans le cadre des processus de vérification d'aptitude médicale avant les voyages.

15. Le mécanisme d'évacuation sanitaire, qui a permis de procéder aux évacuations sanitaires et de traiter les membres du personnel des Nations Unies ou de personnel affilié sur le terrain qui étaient gravement malades à cause de la COVID-19, est un exemple de collaboration et de partenariat constructifs au sein du système des Nations Unies, qui tire parti des avantages comparatifs des différents acteurs et procède d'une approche pragmatique qui illustre le succès de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ». Ce mécanisme a permis aux membres du personnel du système des Nations Unies et de ses partenaires, y compris dans le cadre des opérations de maintien de la paix, de rester sur place et de s'acquitter de leur mandat en ayant l'assurance que les membres du personnel recevraient s'il le fallait un traitement de grande qualité contre la maladie de COVID-19, quand bien même ce ne serait pas disponible au lieu d'affectation.

16. Le Secrétariat a conduit plusieurs exercices d'apprentissage afin d'identifier les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'action menée face à la COVID-19, qui peuvent servir de base à une éventuelle riposte en cas de pandémie ou de crise mondiale similaire. Parmi les bonnes pratiques, on peut citer la création du Groupe de l'appui aux missions face à la COVID-19, qui est chargé de coordonner l'action menée entre les différents départements, de trouver plus rapidement une manière de régler les problèmes rencontrés et d'appuyer les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, l'utilisation de l'analyse des données pour suivre les besoins en matière d'appui sur le terrain, et l'accent mis sur l'offre de conseils et la communication pour lutter contre la mésinformation et permettre aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de mieux préparer leurs personnels en tenue à être déployés dans des missions sur le terrain pendant la pandémie. Le Département des opérations de paix, pour sa part, a également entrepris une étude approfondie de l'impact de la COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix. Il a produit une série de podcasts pour les missions et deux documents thématiques mettant en lumière les derniers enseignements.

17. Conformément à la demande que l'Assemblée générale lui a adressée au paragraphe 6 de la section I de sa résolution 76/246 B, le Secrétaire général inclura des informations sur la riposte de l'Organisation à la pandémie de COVID-19, y compris les enseignements qui en ont été tirés, dans une annexe au rapport d'étape sur la mise en œuvre du système de gestion de la résilience institutionnelle qui sera soumis à l'Assemblée pour examen à sa soixante-dix-neuvième session.

II. Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus

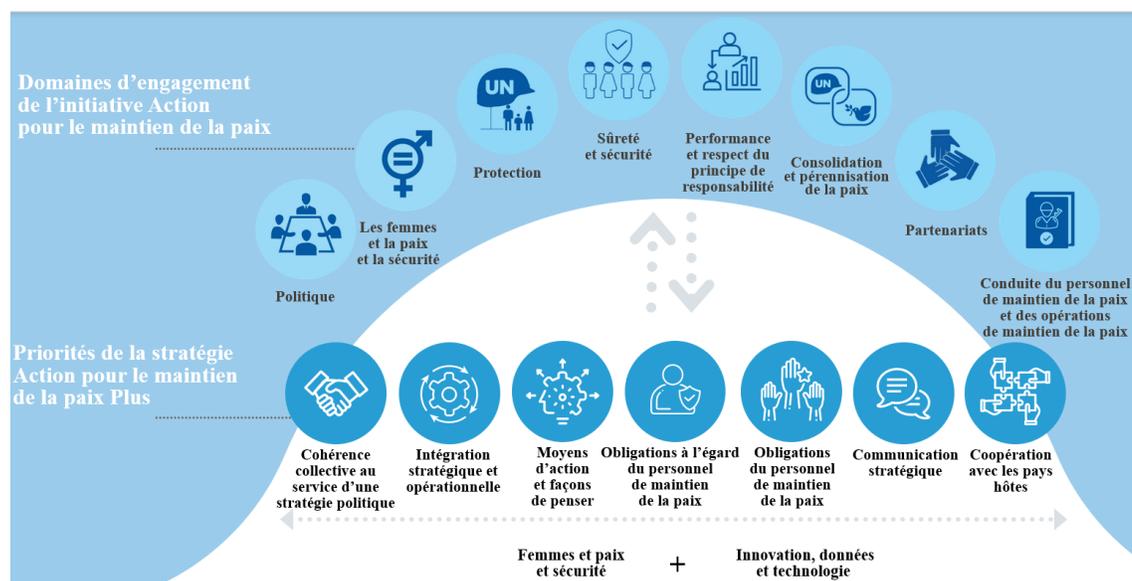
18. Depuis son lancement en mars 2018, l'initiative Action pour le maintien de la paix vise à recentrer les activités de maintien de la paix en fixant des objectifs

réalistes, à renforcer la sécurité et la performance des soldats de la paix des Nations Unies, à améliorer leur capacité de protéger les civils, et à rallier davantage de soutien en faveur de solutions politiques et de forces bien structurées, bien équipées et bien entraînées.

19. Lors du troisième anniversaire de l'initiative Action pour le maintien de la paix, à la suite d'une évaluation des succès remportés par les opérations de maintien de la paix et des lacunes et des difficultés auxquelles elles sont confrontées, le Secrétaire général a présenté l'Action pour le maintien de la paix Plus, en tant que stratégie de mise en œuvre de l'Action pour le maintien de la paix pour la période 2021-2023, avec sept domaines prioritaires du maintien de la paix ainsi que deux thèmes transversaux, comme le montre la figure I. Les opérations de maintien de la paix intègrent l'Action pour le maintien de la paix Plus dans leur travail quotidien, les priorités de l'Action pour le maintien de la paix Plus guidant les processus de planification et de mise en œuvre de la mission. Le Secrétariat a élaboré un plan Action pour le maintien de la paix Plus et un cadre de suivi pour évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne les sept priorités et les deux thèmes transversaux. Le plan se concentre uniquement sur les résultats spécifiques qui permettront de progresser dans les domaines prioritaires de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui à leur tour devraient permettre de réaliser des progrès plus importants dans le cadre plus large de l'Action pour le maintien de la paix. Les priorités en matière de maintien de la paix pour la période 2023/24 reflètent les sept domaines prioritaires et les deux thèmes transversaux.

Figure III

Les huit domaines d'engagement thématiques de l'initiative Action pour le maintien de la paix et les sept domaines prioritaires de la stratégie de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus



Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix

20. La réunion ministérielle de 2021 sur le maintien de la paix des Nations Unies s'est tenue virtuellement à Séoul, en décembre 2021. Tout au long de la planification et de l'organisation de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, les priorités fixées dans les initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus ont été intégrées dans les thèmes et la liste

des contributions demandées. En conséquence, les contributions annoncées par 62 États Membres ciblaient des besoins essentiels axés sur le renforcement des capacités et l'évolution des mentalités ; l'augmentation du nombre de femmes dans les rangs des forces de maintien de la paix ; la responsabilité envers les forces de maintien de la paix, y compris le renforcement du soutien médical ; la responsabilité des forces de maintien de la paix, y compris l'engagement pris de renforcer les enquêtes et les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de continuer à appuyer les mécanismes d'assistance aux victimes, ainsi que l'engagement qui a été pris de réduire notre impact environnemental sur les opérations de maintien de la paix ; ainsi que le renforcement des partenariats par la formation et le développement des capacités. La prochaine Conférence ministérielle se tiendra à Accra à la fin de l'année 2023.

Troisième Sommet des chefs de police des Nations Unies

21. Le troisième Sommet des chefs de police des Nations Unies s'est tenu du 31 août au 1^{er} septembre 2022 au Siège de l'Organisation des Nations Unies et a rassemblé les représentantes et représentants de 121 États Membres ainsi que des partenaires de la police des Nations Unies. Les délégations ont pris un large éventail d'engagements visant à renforcer les capacités et à faire évoluer les mentalités des membres de la police des Nations Unies, conformément aux initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus, notamment par la formation et la mise en place d'opérations fondées sur les données et les technologies ; l'augmentation du nombre de policières et le renforcement des pratiques respectueuses de l'environnement.

III. Recherche de cohérence collective dans les stratégies politiques

22. Comme il a été reconnu dans l'Action pour le maintien de la paix Plus que le maintien et la pérennisation de la paix ne seraient possibles que si l'on trouvait des solutions politiques aux problèmes de paix et de sécurité qui fassent l'objet d'un vaste soutien et qui soient largement acceptées, les opérations de maintien de la paix sur les efforts politiques et les bons offices, en fonction des besoins sur le terrain. Dans un contexte géopolitique difficile et des environnements régionaux complexes, les missions devront continuer à se concentrer de manière soutenue et stratégique sur le volet politique afin de créer une dynamique de dialogue et de recherche de consensus en faveur de la stabilité politique, d'élections démocratiques et de la paix.

23. La facilitation du dialogue au niveau national afin de trouver des solutions politiques est restée une priorité dans la plupart des contextes de maintien de la paix. En République centrafricaine, la MINUSCA a continué de chercher à instaurer les conditions nécessaires à la poursuite d'un processus politique et d'un processus de paix inclusifs, dans un contexte caractérisé par un regain des tensions politiques et la continuation des opérations militaires. Avec le soutien de la MINUSCA, le Gouvernement a organisé un dialogue républicain en mars 2022, qui a permis la formulation de 217 recommandations reflétant largement les principaux résultats du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale de 2015 et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019. La MINUSCA a également poursuivi ses efforts pour revitaliser le processus de paix et assurer sa cohérence dans le cadre de l'Accord politique et de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, grâce aux mécanismes de suivi établis et à l'organisation d'une réunion d'examen stratégique en juin 2022. Au Mali, la MINUSMA a collaboré avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Ghana et

le Nigéria dans le cadre du comité local de suivi de la transition pour faciliter le dialogue afin de parvenir à un accord avec les autorités nationales concernant l'extension du calendrier de la transition. S'appuyant sur les synergies existantes entre les recommandations formulées lors des Assises nationales de la refondation, tenues en décembre 2021, et les dispositions pertinentes de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la MINUSMA a plaidé pour que les deux processus politiques nationaux clés qui étaient en cours – la transition politique et le processus de paix – soient alignés et complémentaires. Au Soudan du Sud, la MINUSS a contribué à l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Au milieu de l'été 2022, il était devenu manifeste que les parties ne seraient pas en mesure de satisfaire aux critères essentiels nécessaires pour conclure la période de transition par une élection, ce qui a conduit à la prolongation de la période de transition pour une durée de 24 mois, avec la tenue d'élections prévue pour décembre 2024. La MINUSS a poursuivi ses échanges avec le Gouvernement hôte à cet égard.

24. Entre autres efforts visant à mieux prendre en compte la dynamique des conflits locaux et à atténuer leur impact sur les civils, l'outil d'analyse et de planification des conflits locaux a été déployé par la MINUSS, et une formation a été dispensée en juin 2022 au personnel pour faciliter les exercices d'analyse et de planification dans les bureaux locaux. Des formations et des exercices sur le terrain supplémentaires doivent avoir lieu au cours de l'exercice 2022/23 à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MONUSCO.

25. Parallèlement, les opérations de maintien de la paix ont continué à soutenir les efforts de dialogue au niveau local, afin de permettre à de plus larges segments de la population, en particulier les femmes et les jeunes, de faire entendre leur voix, notamment dans le cadre d'une démarche de réconciliation et de renforcement de la cohésion sociale. La MINUSMA a continué de promouvoir le dialogue communautaire en soutenant le Haut Conseil Islamique local, afin d'appuyer des campagnes de réconciliation à l'échelle de la région entre les communautés et d'apaiser les tensions existantes autour de l'eau, de la nourriture, des fournitures médicales et des terres agricoles dans la région de Ménaka au Mali. La MINUSMA a également mis en œuvre des projets de lutte contre la violence de proximité axés sur les jeunes à risque. La MONUSCO a usé de ses bons offices pour organiser des réunions avec la société civile, les responsables gouvernementaux, les chefs religieux, la communauté diplomatique et les représentants des organisations régionales à Kinshasa afin de promouvoir le dialogue et de rechercher un consensus concernant les préparatifs des élections de 2023, de faire retomber les tensions autour de la révision de la loi électorale et de promouvoir une participation pleine, égale et réelle des femmes. L'UNISFA a continué d'encourager les communautés à reprendre le dialogue, notamment en organisant une réunion des chefs traditionnels en Ouganda en mai 2022. La MINUK a adapté son profil pour s'assurer que son impact soit positif en mettant davantage l'accent sur l'instauration d'un climat de confiance entre les communautés, objectif qui constitue le cadre général de son engagement au Kosovo³. La Mission a tiré parti de ses connaissances institutionnelles, de sa programmation et de ses relations bien établies pour identifier les points d'entrée appropriés afin de renforcer le rôle qu'elle joue en tant que partenaire impartial et digne de confiance auprès des parties prenantes locales. Misant sur la force de « rassemblement » des Nations Unies, la Mission a facilité des évaluations et des initiatives conjointes pour promouvoir une prise de décision inclusive, en mettant l'accent sur les droits humains,

³ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

l'état de droit, l'inclusion et la participation, en particulier celle des femmes, des jeunes et des communautés non majoritaires.

26. Au Liban et à Chypre, les opérations de maintien de la paix ont continué à travailler en étroite collaboration avec les missions politiques spéciales qui orchestrent les stratégies politiques. La FINUL et la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban ont collaboré étroitement à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. La FINUL a maintenu une présence visible et soutenue, en poursuivant ses efforts de liaison et de dissuasion, en parvenant à empêcher l'escalade du conflit entre les parties, notamment par le biais de son mécanisme tripartite. À Chypre, l'UNFICYP s'appuie sur le soutien apporté au processus politique par le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, et le rôle joué par la mission, notamment en contribuant au maintien et au rétablissement de l'ordre public, permet au processus politique de se dérouler. Les deux entités basées à Chypre soutiennent les comités techniques, qui s'occupent de questions touchant à la vie quotidienne des Chypriotes.

27. Dans d'autres cas, les missions de maintien de la paix traditionnelles sans composante politique ont établi une liaison directe avec les gouvernements concernés, comme dans le cas des échanges de la FISNUA avec Khartoum et Djouba en vue d'aborder des questions d'intérêt commun et de faire progresser le dialogue sur l'avenir de la région d'Abyei ; tandis que l'ONUST a poursuivi ses activités de liaison régionale avec les autorités gouvernementales en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, en soutenant la mise en œuvre des mandats de la FNUOD et de la FINUL.

État de droit et institutions chargées de la sécurité

28. Les composantes policière, judiciaire et pénitentiaire ont continué à fournir un soutien stratégique, opérationnel et technique aux capacités nationales en matière de gouvernance (responsabilité nationale), d'accès à la justice, d'extension de l'autorité de l'État et de renforcement de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. La MINUSMA a prêté son concours aux mécanismes de justice traditionnelle pour résoudre des litiges fonciers et prévenir des conflits dans les zones où la présence des représentants officiels de la justice est limitée. L'article 46 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali prévoit une réévaluation du rôle des juges traditionnels, ou « cadis », dans l'administration de la justice, notamment en ce qui concerne la médiation civile. La MINUSMA a soutenu les autorités maliennes dans cet effort, notamment en août 2022, en participant à l'examen du projet de loi sur le rôle des « cadis » dans le cadre du projet de Constitution. Pour sa part, la MINUSCA a facilité le redéploiement du personnel judiciaire et fourni un appui sur le plan des infrastructures, qui a permis la réouverture de 24 des 28 tribunaux.

29. La facilitation des efforts nationaux visant à enquêter sur les crimes perpétrés contre des civils et à en poursuivre les auteurs, ainsi qu'à garantir leur placement en détention dans des conditions de sécurité, restera une priorité. Plus de 1 700 condamnations ont été prononcées en République démocratique du Congo grâce au travail de la Cellule d'appui aux poursuites de la MONUSCO. En République centrafricaine, la MINUSCA a soutenu la démilitarisation des prisons et la Cour pénale spéciale a rendu sa première décision et a condamné des commandants de groupes armés. Les efforts visant à garantir son indépendance et sa crédibilité seront d'une importance cruciale pour faire avancer la lutte contre l'impunité et la justice transitionnelle. Au Soudan du Sud, la MINUSS soutiendra l'accès à la justice pour les affaires de violence sexuelle et de violence de genre, ainsi que l'exercice de la responsabilité pénale et une vision de la sécurité nationale.

30. Conformément à leur mission, près de 10 000 membres autorisés du personnel de police des Nations Unies déployés dans neuf opérations de maintien de la paix (FINUL, FISNUA, MINUK, MINURSO, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS, MONUSCO et UNFICYP) et venus de 84 pays fournisseurs de personnel de police continuent d'aider la police et les autres organismes et institutions chargés de l'application de la loi à devenir plus « représentatifs, réactifs et responsables » sur la base des directives stratégiques relatives aux activités de police internationales.

31. La Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit restera un instrument central pour assurer la cohérence du soutien apporté par les Nations Unies à l'état de droit, en accompagnant par exemple la MONUSCO dans son processus de transition à la faveur du programme conjoint sur la justice. L'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre, dont le travail a été salué par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/241](#), continuera à compléter les efforts de la Cellule mondiale et d'autres plateformes au niveau stratégique pour faciliter la cohérence de l'assistance des Nations Unies en matière de maintien de l'ordre.

32. Conformément à la résolution [2553 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité et au rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité ([S/2022/280](#)), les composantes de la réforme du secteur de la sécurité dans les opérations de maintien de la paix ont continué à aider les pays à trouver des solutions politiques aux conflits en renforçant la gouvernance et en mettant sur pied des institutions de sécurité plus inclusives et contrôlées par les autorités nationales. En République centrafricaine, la MINUSCA a contribué à renforcer la gouvernance démocratique, le contrôle civil et la responsabilité du secteur de la sécurité en aidant les autorités nationales à revoir les cadres stratégiques du secteur de la sécurité, ce qui a conduit à l'approbation d'une nouvelle stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité (2023-2027) et d'une politique nationale de sécurité (2022-2027). La Mission a également soutenu le contrôle du secteur de la défense par l'inspection militaire et l'Assemblée nationale. En République démocratique du Congo, la MONUSCO s'est associée à la Banque mondiale pour aider le gouvernement à lancer un examen des dépenses publiques visant à renforcer les capacités à planifier, allouer et gérer efficacement les ressources nationales pour le secteur de la sécurité en prévision de la clôture de la Mission. Au Soudan du Sud, la MINUSS a continué à soutenir le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité établi dans le cadre de l'accord de paix pour négocier les priorités à arrêter dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité.

33. Le Département des opérations de paix dispose de capacités thématiques permanentes dans les domaines de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire, basées à la Base logistique des Nations Unies à Brindisi. Il s'agit de moyens rentables, flexibles et rapidement déployables pour fournir des capacités de pointe dans les opérations de maintien de la paix, en cas de besoin. Comme suite au paragraphe 31 du rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires ([A/76/760/Add.5](#)), approuvé par la résolution [77/277](#) de l'Assemblée générale, le budget de la Base pour 2023/24 contient une évaluation de ces capacités permanentes. En outre, s'appuyant sur les enseignements positifs tirés du fonctionnement de ces capacités permanentes, le Département des opérations de paix a piloté la capacité permanente de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la capacité permanente de réforme du secteur de la sécurité à Brindisi, qui sont dotées de ressources extrabudgétaires d'un montant limité. Une capacité de réaction rapide pour la lutte antimines sera également mise à l'essai à Brindisi, sur la base de contributions volontaires, afin de tirer parti des synergies possibles en matière de planification et de déploiement avec d'autres capacités permanentes.

Partenariats

34. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 71 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

35. L'Organisation des Nations Unies a entrepris de renforcer ses partenariats dans le domaine du maintien de la paix avec les organisations et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux pertinents afin de tirer parti des avantages comparatifs et des connaissances de chacun et d'optimiser les points d'entrée politiques pour atteindre les objectifs fixés en ce qui concerne la paix et la sécurité. Les organisations régionales déploient des missions militaires et civiles, avant, pendant ou après les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui exige une grande coordination et une approche cohérente aux niveaux stratégique et opérationnel. Les mécanismes de coordination visant à assurer une communication et des échanges réguliers entre ces partenaires sur des questions en constante évolution ont été maintenus et ont parfois été adaptés au format virtuel.

36. Les représentantes et représentants et envoyé(e)s spéciaux(ales) du Secrétaire général ont renforcé leur collaboration avec leurs homologues de l'Union africaine, notamment au Mali, en République centrafricaine, et au Soudan du Sud. Ils ont aussi régulièrement tenu informé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de la situation sur des questions spécifiques à un pays ou à une région, ainsi que sur des questions thématiques. Ces efforts ont permis de renforcer la coordination entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine afin de prévenir, de régler et de gérer les conflits d'une manière complémentaire et synergique. En consultation avec le Gouvernement fédéral de Somalie et les donateurs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, ont également élaboré une proposition commune au sujet de l'objectif stratégique, de la taille et de la composition d'une mission reconfigurée de l'Union africaine en Somalie, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2568 (2021), l'ATMIS ayant été créée par la suite. En coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Département de l'appui opérationnel continuera à s'assurer que le BANUS est apte à faciliter le transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes. L'Organisation des Nations Unies a également soutenu l'élaboration de stratégies, de lignes directrices, de mécanismes de suivi et d'établissement de rapports et de dispositifs de responsabilité pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et elle a apporté son appui à l'établissement d'une liste d'aptitude pour la Capacité africaine en attente sur laquelle figurent des civils qui pourraient être rapidement déployés dans le cadre des missions de la Force africaine prépositionnée.

37. En janvier 2022, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne ont approuvé leur partenariat stratégique actualisé sur les opérations de paix et les priorités en matière de gestion des crises pour la période 2022-2024, la priorité étant toujours donnée à l'accélération de l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, la coopération entre les missions et les opérations sur le terrain, la réforme du secteur de la sécurité et la planification de la transition, et l'accent étant mis davantage sur l'appui apporté aux cadres politiques conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, sur la sécurité climatique et sur la lutte contre la désinformation et la désinformation. Leur partenariat opérationnel s'est poursuivi sur le terrain, notamment en République centrafricaine, en particulier dans les domaines liés à la réforme du secteur de la sécurité, aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et à l'état de droit, et au Kosovo, sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Le dialogue sur les femmes et la paix et la sécurité a été approfondi en vue de

renforcer le partenariat sur le terrain et de partager les orientations et les bonnes pratiques, y compris sur les questions relatives à la parité femmes-hommes.

38. La coopération avec la Ligue des États arabes (LEA) s'est poursuivie sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité grâce à une séance d'information en ligne organisée par la FINUL en avril 2022 à l'intention des fonctionnaires de la Ligue et des personnes représentant le Réseau arabe des médiatrices sur les efforts déployés par la mission pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité par la Mission. Avec l'appui du Bureau de liaison des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes au Caire, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont également tenu des discussions avec la Ligue sur le renforcement de la coopération en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que sur le renforcement des capacités concernant les questions opérationnelles et les visites sur le terrain des opérations de paix. En juillet 2022, les deux Départements ont participé à la réunion de coopération générale entre l'ONU et la Ligue, à Genève.

39. L'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont continué d'exécuter le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025). Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont progressé dans la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à renforcer les capacités de formation au maintien de la paix des Nations Unies dans les domaines de l'évaluation des performances militaires, des soins médicaux, de la lutte contre les engins explosifs improvisés et des signaux et communications.

40. Le Département des opérations de paix a engagé des consultations avec l'Organisation du Traité de sécurité collective pour discuter des besoins de l'ONU en matière de maintien de la paix et des formations proposées dans ce domaine. En décembre 2021, des experts de l'Organisation du Traité de sécurité collective se sont rendus à la FINUL, où ils ont obtenu des informations de première main sur les activités menées, ainsi que sur les lacunes et les besoins éventuels de la mission.

41. Le Département de l'appui opérationnel s'efforce d'intégrer des partenariats fructueux dans son architecture de soutien. Il entretient à cette fin des contacts avec les organisations régionales pour renforcer l'interopérabilité et la complémentarité de leurs activités aux niveaux stratégique et opérationnel afin de préparer les collaborations futures. À cet égard, le Département a continué à travailler avec l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en explorant les domaines de collaboration envisageables à l'avenir, y compris le partage des connaissances, de l'expertise et des meilleures pratiques sur les questions d'appui opérationnel, ainsi que l'action à mener face à des situations connaissant une évolution rapide et exigeant des capacités spécialisées.

IV. Intégration stratégique et opérationnelle

Analyse, évaluation et planification intégrées

42. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 14 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée.

43. L'analyse, l'évaluation et la planification intégrées, tant au sein des missions qu'avec les partenaires des Nations Unies, ainsi qu'avec des partenaires hors Nations Unies, sont essentielles pour garantir la cohérence autour d'une stratégie commune et optimiser l'impact collectif des mesures. Une analyse rigoureuse et une planification intégrée favorisent également une bonne exécution des mandats, en traduisant les

stratégies politiques en actions porteuses. Dans le cadre de la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, le Département des opérations de paix et les missions sur le terrain se sont engagés à fournir des prestations spécifiques visant à renforcer l'analyse et la planification, ainsi que l'intégration stratégique et opérationnelle. Le Secrétariat a examiné les approches visant à renforcer l'intégration avec les partenaires des Nations Unies sur le terrain, notamment en révisant la politique d'évaluation et de planification intégrées (Policy on Integrated Assessment and Planning) et en recadrant l'évaluation, la planification et la programmation conjointes sur le terrain. Pour renforcer les structures et les capacités de planification dans les missions, le Département des opérations de paix s'attache à mettre en place s'il en est besoin des capacités de planification spécialisées, adaptée aux contextes des missions et autorisées par l'équipe de direction à se lancer dans une entreprise de planification intégrée avec leurs homologues civils et en tenue. Cette initiative sera officialisée dans une politique, en cours de développement, qui précisera les structures, les rôles et les responsabilités des groupes de la planification des missions.

Système complet de planification et d'évaluation de la performance

44. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 48 à 50 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

45. Les missions de maintien de la paix ont également mis l'accent sur le renforcement de l'intégration, en recherchant une plus grande rigueur et davantage de cohérence dans la planification, l'analyse, et la mesure des résultats et dans la communication de l'information à ce sujet. Dans le cadre de ces efforts, toutes les missions ont désormais mis en place le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui contribue à renforcer l'intégration au sein des missions, parmi le personnel civil et le personnel en tenue, en contrôlant plus de 600 indicateurs. Il permet également d'intégrer des données stratégiques et opérationnelles et des études, en aidant les missions à se réunir pour examiner régulièrement l'exécution de leur mandat et la renforcer. Il permet aux missions d'observer des tendances dans le temps, telles que la présence de l'autorité de l'État ou la capacité de la société civile à participer à un processus de paix.

46. Ces données informent les études d'impact des missions et l'analyse des changements de l'environnement opérationnel, ainsi que l'élaboration de recommandations sur la manière de renforcer les opérations, ce qui permet d'utiliser pour la première fois les études d'impact pour informer directement la planification à l'échelle de la mission. Plus de 30 études d'impact ont été réalisées à ce jour.

47. L'analyse et les données du Système complet de planification et d'évaluation de la performance informent les outils existants en ce qui concerne la communication de l'information et l'application du principe de responsabilité, y compris les rapports destinés aux États Membres, qui sont ainsi incités à mettre davantage l'accent sur l'impact des mesures prises. Par exemple, au 31 août 2022, le Secrétaire général avait exploité dans 17 de ses rapports les données et analyses tirées du Système pour illustrer plus clairement l'impact obtenu ou mettre en évidence les défis à relever. Le Conseil de sécurité a entendu 10 exposés accompagnés de fiches d'information établies à partir du Système, qui permettaient de visualiser les données qui en étaient tirées et d'autres sources afin de fournir des détails et des analyses supplémentaires aux membres du Conseil de sécurité dans les domaines prioritaires.

48. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a été affiné en tenant compte des observations régulières des missions, ainsi que des résultats d'examens menés en interne et en externe, y compris les enseignements tirés et les meilleures pratiques consignées dans un document d'évaluation, un examen par un consultant externe indépendant et une étude de l'International Peace Institute.

L'accent est désormais mis sur la mise en œuvre du Système en tant qu'outil de planification, de collecte de données et d'évaluation, conformément à la stratégie du Secrétaire général en matière de données, à la stratégie de transformation numérique pour le maintien de la paix et à l'Action pour le maintien de la paix, et en appui à ces initiatives. Le Département des opérations de paix a fixé cinq critères de référence pour les missions : a) accroître l'utilisation des données et des analyses tirées du Système complet de planification et d'évaluation de la performance dans les rapports ; b) commencer à utiliser les données et les analyses tirées du Système pour renforcer les communications stratégiques ; c) procéder régulièrement à des exercices de planification et d'évaluation du Système ; d) examiner les résultats des études d'impact du Système et donner suite aux recommandations approuvées par la direction ; e) utiliser le Système pour que les budgets axés sur les résultats mettent davantage l'accent sur l'impact recherché.

49. Pour atteindre ces objectifs, le Département des opérations de paix : a) développera des lignes directrices, qui seront harmonisées avec d'autres outils de planification et d'évaluation ; b) continuera à fournir un soutien à distance et en personne aux missions pour renforcer les données, mettre à jour les plans, cofaciliter les évaluations d'impact ou élaborer des rapports ou des tableaux de bord ; c) fournira du matériel de formation, des conseils et des modèles en fonction des besoins ; d) continuera à renforcer la méthodologie et la plateforme informatique, en s'appuyant sur les enseignements tirés et en tirant parti de l'évolution des technologies. Ces efforts de mise en œuvre s'appuieront sur les progrès réalisés à ce jour, dont des exemples sont donnés ci-dessous.

50. Les plans élaborés dans le cadre du Système peuvent être rapidement adaptés en fonction de l'évolution de l'environnement opérationnel et des études d'impact. Par exemple, la MINUSMA a utilisé sa dernière étude d'impact du Système pour informer les efforts coordonnés qui ont été déployés à l'appui du rétablissement de l'État au Mali.

51. La MONUSCO utilise le Système pour suivre les progrès accomplis au regard des objectifs fixés dans le plan de transition. Dans le cadre des efforts déployés par la MONUSCO pour améliorer son dispositif d'alerte rapide et de réaction, un centre opérationnel 24 heures sur 24 a été mis en place au Nord-Kivu pour centraliser les informations sur les alertes et garantir une réaction rapide et coordonnée de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies en République démocratique du Congo, fruit d'une forte collaboration transversale.

52. Le Département poursuivra sa collaboration sur le terrain au cours de cette phase de mise en œuvre afin de s'assurer que le Système est à la fois efficace et pratique, et il évaluera les ressources qui pourraient être nécessaires pour faire en sorte que les avantages présentés par le Système complet de planification et d'évaluation de la performance soient durables et intégrés à d'autres outils.

Transitions des Nations Unies

53. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 20 à 23, 30 et 36 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale.

Planification de la transition

54. La planification intégrée précoce des transitions des opérations de paix des Nations unies reste une priorité importante qui a un impact important sur les opérations de maintien de la paix ainsi que sur les équipes de pays des Nations Unies, sur les plans financier et matériel et en ce qui concerne leur réputation. Une approche stratégique et intégrée des transitions des Nations Unies est au cœur des efforts

déployés par le Département des opérations de paix pour garantir la perspective d'une paix durable et relever les défis qui subsistent dans le contexte d'une réduction ou d'un retrait de la mission de maintien de la paix. Une transition bien programmée et bien gérée permet de s'assurer que la configuration, les priorités et les stratégies des Nations Unies répondent aux besoins les plus urgents sur le terrain, ce qui permet d'apporter un soutien efficace aux pays qui sortent d'un conflit violent. Les transitions sont également au cœur des programmes de pérennisation de la paix et d'intégration des Nations Unies.

55. Les efforts visant à renforcer la coopération et l'intégration pour permettre une planification proactive de la transition afin de favoriser une paix durable constituent une priorité essentielle pour toutes les opérations intégrées de maintien de la paix. Au Soudan du Sud, les responsables de la MINUSS et de l'équipe de pays des Nations Unies ont entamé des discussions stratégiques, avec l'appui du Projet de transition des Nations Unies (exécuté conjointement par le Bureau de la coordination des activités de développement, le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le PNUD), sur la planification précoce de la transition afin d'identifier les possibilités d'une collaboration plus étroite autour de priorités communes. En République démocratique du Congo, la MONUSCO collabore étroitement avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies en vue de la mise en œuvre du plan commun de transition. Dans sa résolution [2666 \(2022\)](#), adoptée en décembre 2022, le Conseil de sécurité a pris note de l'appel lancé par le Gouvernement congolais pour que soit revu le plan de transition de la MONUSCO. Les discussions entre la MONUSCO et le Gouvernement se poursuivent au plus haut niveau. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies coopèrent par ailleurs étroitement pour assurer la poursuite de la mise en œuvre du plan de transition conjoint.

Renforcer la cohérence des Nations Unies et la collaboration entre les piliers du maintien de la paix

56. En fonction du contexte du pays et/ou de la mission, les représentantes et représentants spéciaux adjoints peuvent avoir une triple casquette et exercer aussi les fonctions de coordinateur(trice) résident(e) et de coordinateur(trice) de l'action humanitaire. Les représentantes et représentants spéciaux adjoints incarnent le lien entre l'action politique de la mission et les efforts des entités des Nations Unies qui mettent en œuvre des activités de développement et des activités humanitaires en coordination avec la mission. En leur qualité de coordonnateur(trice) résident(e), ces personnes sont chargées de coordonner les opérations et activités liées aux équipes de pays des Nations Unies et au développement ; elles veillent à ce que les activités de l'équipe de pays des Nations Unies soient alignées sur les priorités nationales, telles qu'elles sont définies dans les cadres de coopération des Nations Unies ; elles assurent le contrôle et la transparence des activités conjointes de l'équipe de pays des Nations Unies ; et elles recherchent ensemble des partenariats et des financements à l'appui des efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Bureau du Coordonnateur ou de la Coordonnatrice résidente soutient ces fonctions sur le terrain. En leur qualité de coordonnateur(trice) de l'action humanitaire, les représentantes et représentants spéciaux adjoints sont chargés de coordonner les plans et opérations humanitaires et de maintenir le contact avec les gouvernements (et les autres parties), les donateurs et la communauté humanitaire en général. Les traitements et les dépenses communes de personnel liés à leurs postes sont budgétisés à hauteur de 50 % du coût total dans les budgets pour [2023/4](#) des différentes missions de maintien de la paix, conformément aux résolutions [59/296](#) et [72/279](#) de l'Assemblée générale.

57. Conformément à la résolution 2594 (2021) du Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix continueront à renforcer la cohérence et la collaboration entre les piliers dans le cadre des missions. Cela suppose une plus grande collaboration entre les différents piliers des opérations de maintien de la paix, mais aussi entre les opérations de maintien de la paix et les autres acteurs des Nations Unies dans le cadre des missions. Travaillant sous la direction stratégique des représentantes et représentants spéciaux du Secrétaire général, les représentant(e)s spéciaux(ales) adjoint(e)s/coordonnateur(trice)s résident(e)s/coordonnateur(trice)s de l'action humanitaire constituent la principale interface entre la mission et l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui leur permet notamment de diriger les efforts de coordination des activités humanitaires, des activités de développement et activités de relèvement, et de veiller à ce que les sujets de préoccupation soulevés par l'équipe de pays des Nations Unies soient portés à l'attention du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général. Dans le contexte des transitions, les représentant(e)s spéciaux(ales) adjoint(e)s/coordonnateur(trice)s résident(e)s/coordonnateur(trice)s de l'action humanitaire sont chargés de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix mobilisent le plus tôt possible l'équipe de pays des Nations Unies, les autres entités, fonds et programmes des Nations Unies et les autres acteurs dans la planification et la coordination intégrées des transitions.

58. Des arrangements institutionnels et la définition de lignes hiérarchiques claires garantissent que les membres du personnel relevant de différents responsables dispose d'une ligne hiérarchique coordonnée, mais différente, vis-à-vis du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e). Une équipe dédiée doit être en place dans l'organigramme de la mission pour aider le (la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e)/Coordonnateur(trice) résident(e)/Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire à assurer la cohérence des interventions entre les piliers et pour lui apporter un soutien suffisant dans son rôle de coordination de l'action des différentes unités qui lui font rapport. Le Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e)/Coordonnateur(trice) résident(e)/Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire contribue aux efforts de planification et d'intégration de la mission menés par le chef d'état-major, assurant ainsi la cohérence entre les différents piliers de la mission et entre la mission et les autres parties prenantes et partenaires, ce qui suppose une dotation en personnel appropriée.

59. Les équipes des bureaux des représentant(e)s spéciaux(ales) adjoint(e)s du Secrétaire général comprennent des membres du personnel qui apportent un soutien spécifique à la fonction de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) proprement dite plutôt qu'aux fonctions de coordonnateur(trice) résident(e) et/ou de coordonnateur(trice) humanitaire. Dans les missions de maintien de la paix, où d'autres équipes mènent des activités pour aider le (la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) à s'acquitter de son mandat, ces capacités sont nécessaires pour répondre aux besoins propres au pays dans les domaines relevant du mandat de la mission considérée. Les budgets des missions financent toujours des postes au sein d'unités administratives qui ont pour raison d'être principale d'appuyer les représentant(e)s spéciaux(ales) adjoint(e)s/coordonnateur(trice)s résident(e)s/coordonnateur(trice)s de l'action humanitaire en leur qualité de chef adjoint(e) de la mission. Le soutien de base pour les fonctions de Coordonnateur(trice) résident(e) est fourni et financé par le fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées. De même, les entités de l'équipe de pays pour l'action humanitaire pourraient continuer à financer des postes dans les bureaux des représentant(e)s spéciaux(ales) adjoint(e)s/coordonnateur(trice)s résident(e)s/coordonnateur(trice)s de l'action humanitaire axés sur le soutien humanitaire, en fonction de la situation sur le terrain et de l'évaluation des besoins pour ces fonctions spécifiques.

60. Le Secrétariat a procédé à un premier examen des capacités existantes permettant au (à la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) d'exercer ses fonctions de

direction, en tant que chef adjoint(e) de la mission, des unités qui lui sont rattachées et qui travaillent dans des domaines liés aux mandats de la mission. Par exemple, au sein de la MINUSS, la Représentante spéciale adjointe/Coordonnatrice résidente/Coordonnatrice de l'action humanitaire est responsable d'environ 130 postes de mission placés sous son autorité (la plupart lui faisant rapport par l'intermédiaire de P-5), ainsi que de plus de 30 postes hors mission (financés par le Bureau de la Coordonnatrice résidente, le PNUD ou un projet donné). Un premier examen a révélé qu'une équipe dédiée de taille appropriée était nécessaire au sein du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e)/Coordonnateur(trice) résident(e)/Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire pour l'aider à mener à bien l'analyse et la planification intégrées, y compris la planification de la transition dans le cadre stratégique intégré/cadre de coopération, en étroite coordination entre la mission, l'équipe des Nations Unies dans le pays et d'autres parties prenantes. Dans ce contexte, et tout en gardant à l'esprit que la structure de chaque mission répond à son mandat et à ses exigences, le Secrétariat continuera à examiner les effectifs et la capacité d'appui du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e)/Coordonnateur(trice) résident(e)/Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire afin de s'assurer que les fonctions liées au mandat exercées par le (la) titulaire sont effectivement soutenues.

Liquidation

61. Le retrait et la liquidation de la MINUAD en 2021/2022 ont également permis de tirer des enseignements et de formuler des recommandations sur les considérations relatives à l'appui opérationnel tout au long de la conception et du cycle de vie de la mission. Il en sera tenu compte dans le guide établi à l'intention des hauts responsables sur la fermeture des entités de terrain et dans le Projet de transition des Nations Unies. Une initiative parallèle visant à dresser une liste de vérification qui permettrait de s'assurer que les missions sont bien préparées en vue de leur clôture a pour but de renforcer l'appui apporté aux entités qui connaissent un retrait, une clôture ou une transition. Parallèlement, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel continueront à améliorer les mesures d'assurance qualité pour les actifs, l'équipement, l'inventaire et les registres de radiation et de cession. Il s'agira notamment de maintenir la communication avec les entités pour rattraper les retards éventuellement pris avant la fin des mandats du Conseil de sécurité afin de permettre de réduire l'étendue des activités et des transactions à mener lors de l'exercice de reconfiguration, de retrait et de liquidation d'une entité. En outre, les deux Départements travailleront à la mise au point et à la mise en œuvre d'une stratégie de réutilisation et de remise en état pour prolonger la durée de vie utile des biens qui sont de grande valeur et pour lesquels les délais de livraison sont particulièrement longs, sous la direction du Centre de services mondial du Département de l'appui opérationnel de l'Organisation des Nations Unies, ce qui renforcera encore la gestion globale des actifs et améliorera l'utilisation des biens et des équipements. En République démocratique du Congo, alors que la MONUSCO poursuit l'opérationnalisation de son plan de transition, le Département de l'appui opérationnel continuera à fournir une orientation stratégique et une expertise opérationnelle spécialisée à l'appui de la mission.

62. La liquidation de la MINUAD, et plus particulièrement les activités résiduelles non spécifiques à un lieu donné au sein du mécanisme de coordination de la liquidation dirigé par le Département de l'appui opérationnel, ont facilité l'identification des lacunes et permis la mise au point de mesures pour améliorer les processus afin de permettre une transition en douceur du portefeuille résiduel post-liquidation dans tous les domaines fonctionnels vers les responsables compétents au sein du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel

et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Ces tâches s'étendent à tous les domaines fonctionnels, y compris, mais sans s'y limiter, au traitement des indemnités de départ, aux mouvements de matériel appartenant aux Nations Unies, au rapatriement du personnel en tenue, au matériel appartenant aux contingents, à l'élimination des munitions périmées, au matériel inutilisable appartenant aux contingents, au traitement des demandes d'indemnisation et des compensations résiduelles, à la clôture des contrats commerciaux et à l'établissement de rapports, au rapprochement des comptes créditeurs et des comptes débiteurs, au rapprochement résiduel des biens et à l'établissement de rapports sur les biens, à la surveillance environnementale à long terme et à la communication d'informations dans ce domaine.

63. En partenariat avec le Projet des Nations Unies relatif aux transitions, le Département de l'appui opérationnel a procédé à un examen des directives opérationnelles en vigueur en ce qui concerne la cession des actifs dans les situations de transition. Dans son examen, le Département a tenu compte des positions énoncées dans le document intitulé « Policy interpretation and guidance for the disposal of property », publié par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité en novembre 2022, qui tiraient des enseignements de la liquidation de la MINUAD et d'autres clôtures de missions. La manière dont la cession des actifs est planifiée et gérée pendant le retrait d'une mission est importante, car ce peut être l'occasion de renforcer les capacités des entités des Nations Unies restantes ainsi que des acteurs nationaux. Après cet examen, des recommandations pratiques ont été formulées sur la manière d'améliorer les orientations existantes, notamment pour répondre aux besoins des institutions, des fonds et des programmes, ainsi que des gouvernements nationaux. Les résultats de l'examen viendront compléter les directives déjà formulées par le Département de l'appui opérationnel.

64. Conformément au paragraphe 20 de la résolution [76/274](#) et aux enseignements tirés de l'expérience des dernières phases de retrait des missions, la prochaine révision de la circulaire du Secrétaire général sur la délégation de pouvoir dans l'administration du Statut et du Règlement du personnel et du Règlement financier et des règles de gestion financière ([ST/SGB/2019/2](#)) vise à éclaircir la question de la délégation de pouvoir lorsque le Conseil de sécurité met fin à une mission. La circulaire révisée doit préciser la nature juridique d'une entité à la fin de son mandat, codifier l'exercice de la délégation de pouvoir par un(e) responsable et définir les modalités de la délégation de pouvoir lorsque l'autorité du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général prend fin.

65. Conformément au paragraphe 22 de la résolution [76/274](#), les mécanismes permettant de procéder à la planification des effectifs pendant la phase de retrait, ainsi que procéder à une bonne dotation en effectifs pendant la phase de liquidation, figurent dans le guide publié par le Département de l'appui opérationnel à l'intention des hauts responsables sur la clôture des entités sur le terrain. Tout au long des phases de retrait et de liquidation, il est important d'identifier les fonctions essentielles, y compris l'exercice des pouvoirs délégués, et de veiller à ce que le personnel voulu y soit affecté. Ces fonctions peuvent varier selon les contextes ou nécessiter des ressources humaines plus ou moins importantes selon les circonstances. Pour cette raison, il n'est pas possible de fournir des précisions sur les niveaux de personnel requis pour les activités de liquidation. Compte tenu de ces facteurs, le Secrétariat analysera de près les effectifs requis durant les phases de retrait ou de liquidation des missions qui seront clôturées à l'avenir.

66. Conformément au paragraphe 30 de la résolution [76/274](#), lors de la planification de l'appui opérationnel à apporter pour les transitions des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des opérations de

paix tiennent systématiquement des consultations étroites avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Ces consultations ont pour but de couvrir tous les aspects logistiques, financiers et administratifs du retrait et de la clôture d'une mission, y compris le rapatriement du personnel en uniforme et du matériel appartenant aux contingents.

67. Conformément au paragraphe 36 de la résolution 76/274, le Centre régional de services d'Entebbe s'occupe du versement des sommes auxquelles les fonctionnaires ont droit à la cessation de service lors de la fermeture des missions situées en Afrique, dans le cadre de la transition d'une présence des Nations Unies. Le Centre s'emploie à s'occuper de tous ces versements dans les délais impartis. De même, pour les opérations de maintien de la paix en dehors de l'Afrique, le Bureau d'appui commun de Koweït s'occupe du versement des sommes auxquelles les fonctionnaires ont droit à la cessation de service lors de la clôture des missions qu'il sert. Le Centre régional de services d'Entebbe et le Bureau d'appui commun de Koweït s'efforcent tous deux de traiter rapidement ces versements.

Projets à effet rapide

68. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 82 de la résolution 76/274 de l'Assemblée.

69. Depuis leur création en 2000 (voir A/C.4/55/6), les projets à effet rapide permettent aux opérations de maintien de la paix d'élargir la gamme d'activités à la disposition des missions afin de renforcer leur impact, à la fois en instaurant la confiance avec les parties prenantes locales, ce qui a pour effet d'améliorer l'environnement opérationnel, et en produisant des dividendes de la paix concrets pour les populations locales, ce qui contribue à la pérennisation de la paix.

70. Ainsi, de nombreux projets à effet rapide sont conçus et mis en œuvre de manière à conférer un rôle plus important aux autorités locales, en mettant en place une infrastructure de base qui leur permettent d'agir pour les communautés et de s'attaquer aux facteurs de conflit locaux. Une étude récente a montré qu'environ 40 % des projets à effet rapide de la MINUSMA, 65 % de ceux de la MINUSCA et de la MONUSCO et 80 % de ceux de la MINUSS et de la FISNUA ont été mis en œuvre pour fournir une infrastructure fonctionnelle aux maires et aux représentants des autorités centrales, ainsi qu'aux institutions chargées de faire respecter l'état de droit, ou pour réhabiliter cette infrastructure de manière à ce qu'elle soit fonctionnelle. Des évaluations récentes ont également démontré les vertus de ce type de projets. Par exemple, une évaluation réalisée à la FINUL en mars 2022 a montré que le caractère consultatif du processus d'identification et de mise en œuvre des projets avait permis à la population et aux autorités locales de mieux accepter la mission, ce qui avait facilité la bonne application de son mandat. On trouvera de plus amples détails sur l'évaluation et l'impact de la FINUL dans le rapport sur le budget de la mission.

71. Depuis l'introduction des projets à effet rapide, le Secrétariat s'est efforcé de renforcer leur efficacité, tout en assurant un contrôle de la qualité et en tirant des enseignements de l'expérience grâce à des évaluations, et en veillant au respect des règles et procédures financières. À cet effet, le Secrétariat met la dernière main à sa révision de la politique et des lignes directrices relatives aux projets à effet rapide afin de rationaliser davantage les procédures et d'améliorer les connaissances techniques sur les opérations de maintien de la paix grâce à du matériel de formation spécifique.

Activités relatives aux programmes

72. La présente sous-section traite de la suite donnée aux paragraphes 80 et 81 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

73. Les missions mènent des activités relatives aux programmes dans toute une série de domaines correspondant à leurs mandats. Ces activités visent à faire progresser les mandats des missions et reflètent leurs priorités stratégiques, telles qu'elles sont identifiées dans les cadres stratégiques intégrés, les plans de transition et d'autres instruments de planification, y compris l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Étant donné qu'il s'agit d'une modalité essentielle d'exécution du mandat, leurs objectifs et leur nature sont déterminés par la direction de la mission en fonction des besoins et des priorités liés au contexte, conformément aux orientations données par le Siège aux missions, tels qu'énumérées dans les hypothèses budgétaires. Les décisions relatives à l'inclusion de ressources pour les activités relatives aux programmes sont prises au niveau de la mission dans le cadre des processus d'établissement du budget et sur la base des priorités stratégiques de la mission dans le cadre de l'exécution de son mandat. Les missions sont tenues de rendre compte de la manière dont ces activités ont contribué à la bonne exécution de leur mandat, de leur lien avec ce mandat, des entités chargées de la mise en œuvre et du contrôle par elles exercé. Les opérations de paix ont communiqué des renseignements détaillés quant à la nature des activités menées au titre de l'exercice 2021/22 dans les documents complémentaires fournis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En outre, elles emploient plusieurs outils pour améliorer les évaluations des résultats et les études d'impact, comme le module Application de pilotage stratégique, qui permet de suivre l'exécution des projets, en tirant parti des résultats et de l'analyse pour éclairer la planification et procéder au besoin à des ajustements. Les missions collaborent souvent avec les équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne les activités relatives aux programmes pour faire avancer et/ou exécuter des priorités complémentaires en tirant parti des avantages comparatifs des entités. Lorsqu'ils sont utilisés de manière stratégique et s'inscrivent dans les procédures de planification plus large à l'échelle du système, les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes se révèlent être des outils essentiels pour permettre à l'ONU d'obtenir des progrès sur le plan de la pérennisation de la paix. Par exemple, les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes permettent l'obtention de résultats à plus long terme, comme dans le cas de la MINUSCA où ils ont contribué à l'opérationnalisation du Tribunal pénal spécial. Dans le cas de la MINUK, l'approche programmatique conjointe avec l'équipe des Nations Unies au Kosovo a contribué à la mise en œuvre de la stratégie pour l'état de droit au Kosovo (2021-2026).

74. Lorsque des activités relatives aux programmes sont exécutées par l'intermédiaire d'un partenaire mieux placé pour ce faire au vu du contexte, la mission et le partenaire d'exécution concluent un mémorandum d'accord standard, conformément aux règles et procédures de l'ONU, afin de préciser les services que devront fournir les parties, la répartition des responsabilités, les dispositions financières et les mécanismes de communication des informations, d'audit et d'évaluation, ainsi que d'autres aspects pertinents relatifs aux activités communes menées au titre des programmes. Les décisions relatives aux modalités d'exécution sont prises au niveau du pays, dans le cadre des pouvoirs délégués à la mission.

75. On trouvera d'autres informations concernant les activités relatives aux programmes prévues pour l'exercice 2023/24 à l'annexe IX du présent rapport.

V. Moyens d'action et état d'esprit

76. Au titre de cette priorité d'Action pour le maintien de la paix Plus, on veille à ce que les opérations de maintien de la paix soient dotées des moyens d'action voulus, ainsi que de la capacité de déployer un personnel dont l'état d'esprit le prépare à être toujours plus mobile, adaptable et souple. Cela nécessite le développement des activités de renseignement relatif au maintien de la paix dans une optique opérationnelle et tactique, le perfectionnement des systèmes d'alerte rapide et l'instauration d'une démarche réactive reposant sur l'utilisation des données disponibles et des technologies idoines : les mandats peuvent ainsi être exécutés efficacement et des bases de données relatives au maintien de la paix enrichies peuvent être exploitées au mieux dans le but d'améliorer l'exécution, de favoriser la transparence et de faciliter la mise en œuvre d'interventions opérationnelles ciblées.

77. À la MONUSCO, la restructuration de la brigade d'intervention de la force a été achevée au cours de l'exercice 2021/22 ; on a apporté des améliorations au quartier général et enrichi les ressources en matière de renseignement relatif au maintien de la paix, et quatre forces de réaction rapide ont été déployées. Les moyens de la mission ont encore été renforcés par le déploiement, en novembre 2022, d'une compagnie des transmissions, et une section de neutralisation des explosifs a été constituée qui devrait être déployée au cours du deuxième trimestre 2023.

78. À la MINUSCA, les groupes du génie ont été dotés de moyens renforcés de neutralisation d'explosifs pour faire face à une menace accrue et, à la fin 2022, de ressources d'ingénierie horizontale (principalement pour la réfection de ponts) afin d'améliorer la mobilité de la Mission dans l'ensemble du territoire, caractérisé par le mauvais état des routes, encore aggravé par des saisons des pluies prolongées.

79. La MINUSMA a poursuivi la mise en œuvre du plan d'adaptation des forces, pour dynamiser sa présence et agir en amont aux fins de la protection des civils dans les zones où ils sont le plus exposés, en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, et pour améliorer la performance ainsi que la sûreté et la sécurité de son personnel. Pour ce qui est du renforcement des moyens, des hélicoptères de manœuvre et armés, ainsi que des systèmes de drones aériens, seront déployés sur le terrain dès que l'infrastructure nécessaire sera en place. Le Secrétariat continuera d'engager les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à combler les déficits de moyens persistants, notamment dans le secteur nord. Avec l'assistance du Siège, la Mission poursuivra ses efforts pour se doter des moyens voulus et du personnel présentant l'état d'esprit requis pour opérer dans le contexte malien, notamment en accélérant le déploiement et en étoffant les systèmes de production de renseignement relatifs au maintien de la paix, grâce à l'emploi de matériel moderne (l'accent étant mis sur la capacité de mener des interventions nocturne, les dispositifs de lutte contre les engins explosifs improvisés et les modules médicaux mobiles). Elle continuera d'accorder la priorité aux formations spécialisées pertinentes préalablement au déploiement (consacrées par exemple à la lutte contre les engins explosifs improvisés) à l'intention des personnes et des unités appelées à servir au Mali.

80. Le Département des opérations de paix s'emploie à obtenir que règne un état d'esprit approprié à tous les niveaux, notamment au sein des unités militaires et parmi les soldat(e)s. Le Bureau des affaires militaires recueille actuellement des données auprès des composantes militaires de l'ensemble des missions pour aider les dirigeant(e)s de l'Organisation et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à mieux comprendre ce qu'implique la transition consistant à ne plus mettre au premier plan la doctrine et les opérations nationales, mais plutôt les modalités du maintien de la paix selon les Nations Unies et les politiques et directives

y associées. Une fois achevé et mis en application, le nouveau – et très complet – système de gestion de la performance militaire aboutira à la promulgation de normes militaires plus précises à l'intention des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et permettra de recueillir des commentaires en retour d'experts au sujet des pratiques optimales et des lacunes recensées.

81. Sachant que la responsabilité de l'efficacité de la police des Nations Unies incombe conjointement à l'ONU, aux États Membres, aux organisations de police professionnelles régionales et sous-régionales, et au personnel de la police des Nations Unies lui-même, la collaboration entre ces entités se poursuivra aux titres suivants : vérification des antécédents, préparation et équipement (sachant que ce personnel devra être correctement formé, et au fait des technologies). À cet effet, on se concentrera sur les axes de travail suivants : a) progression sur la voie de la mise en œuvre des directives stratégiques relatives aux activités de police internationales et poursuite de l'exécution du programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police ; b) poursuite de l'assistance fournie par le Secrétariat au titre de l'état de préparation des États Membres au déploiement, au moyen de visites menées par une équipe d'évaluation et d'aide à la sélection et par une équipe d'évaluation des unités de police constituées des Nations Unies, qui se pencheront également sur les capacités opérationnelles de ces unités ; c) poursuite des activités de planification de la relève des membres de la police des Nations Unies, appui aux procédures de formation et de certification requises des policières et policiers hors unités constituées et du personnel des unités de police constituées, et mise à jour continue de la liste des femmes exerçant des fonctions de commandement dans la police et du fichier de haut(e)s responsables de la police ; d) visites d'inspection, d'évaluation et d'appréciation de la performance, couvrant l'ensemble des conditions à remplir pour la police des Nations Unies, notamment sur les plans de la mobilité, du bien-être, de la sûreté et de la sécurité.

82. Dans le cadre de l'action menée pour sensibiliser le personnel de maintien de la paix à la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits – ainsi qu'à la lutte contre ce phénomène – et développer ses capacités en la matière, le Département des opérations de paix a diffusé un court métrage animé illustrant la démarche intégrée, centrée sur les victimes ayant survécu à de tels actes de violence, qui est privilégiée par les missions pour assurer une protection à ces personnes. Au cours de l'exercice 2023/24, le Département continuera d'apporter un appui technique et opérationnel aux missions aux fins de la formulation et de la mise en œuvre d'engagements en faveur de la prévention et de la répression des violences sexuelles liées aux conflits ; il facilitera aussi la tenue de formations fondées sur des hypothèses et adaptées à des contextes spécifiques à l'intention des personnes référentes en matière de violences sexuelles liées aux conflits, en concordance avec les dernières politiques et directives formulées en la matière.

Personnel en tenue : constitution et capacités des forces

83. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 29 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

84. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont continué d'apporter leur concours aux États Membres aux fins du maintien de plusieurs unités militaires et de police à divers niveaux d'état de préparation et de disponibilité en vue de leur déploiement, y compris au niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Treize unités ont été jugées prêtes pour un déploiement rapide, dont quatre ont été effectivement déployées dans des missions ; 14 l'ont été à d'autres niveaux. Le Système a donc permis d'accélérer la sélection et le déploiement d'unités

essentielles de personnel en tenue dont on savait qu'elles répondaient aux normes de formation et de performance de l'ONU, ainsi qu'aux normes relatives au matériel appartenant aux contingents.

85. Le mécanisme mis en place par le Bureau des affaires militaires du Département des opérations de paix et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour obtenir que le quartier général de chaque force leur communique des informations sur les restrictions non déclarées s'est révélé efficace et pour traiter – ou éviter – les restrictions, qui ont une incidence dommageable sur l'exécution des mandats et la performance. Une procédure claire, détaillée et transparente relative aux restrictions va être instituée pour les composantes militaires, dont la formulation sera achevée en juin 2023. S'agissant de la sélection et de la constitution des unités militaires, les restrictions opérationnelles sont initialement déterminées sur la base de l'analyse des contributions annoncées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à l'aune du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Le Système prévoit en effet que seules les unités auxquelles n'est associée aucune restriction sont acceptées au niveau d'engagement Déploiement rapide. Il convient de noter que toutes les capacités sélectionnées le sont dans le cadre du Système : aucune capacité extérieure au Système ne peut être sélectionnée ni envisagée pour un déploiement, sauf dans certaines circonstances très exceptionnelles, par exemple lorsque les capacités requises ne sont pas disponibles dans le Système. Une fois celles-ci identifiées selon cette règle, l'ensemble des documents pertinents, ainsi qu'un exposé résumant la décision prise, sont adressés aux bureaux des Secrétaires généraux(ales) adjoint(e)s compétent(e)s pour examen et approbation, ce qui est l'occasion de recenser et d'examiner de près tous les aspects opérationnels, politiques et logistiques susceptibles de donner lieu à des restrictions. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police approuvés sont alors invités à engager la procédure de déploiement potentiel dans telle ou telle mission. Toutes les unités militaires doivent faire l'objet d'une visite d'évaluation et de consultation stratégique, ou d'une visite d'évaluation et de consultation spécifique à telle ou telle mission. S'ensuivent souvent une visite de reconnaissance sur le terrain et une visite préalable au déploiement, qui sont de nouveau l'occasion d'examiner et d'analyser en profondeur les restrictions opérationnelles. Les restrictions identifiées pour un contingent (à l'issue d'une visite d'évaluation et de consultation ainsi que d'une visite préalable au déploiement ou d'une visite de reconnaissance) sont minutieusement passées en revue au cours de la négociation portant sur le mémorandum d'accord (qui s'engage en amont de la visite préalable au déploiement et se conclut une fois que celle-ci a été effectuée). Les restrictions opérationnelles recensées ne sont acceptées que si elles n'ont pas d'incidence négative sur la performance opérationnelle du contingent considéré, et ne le sont qu'avec l'accord de la mission, du Siège de l'ONU et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police concernés. Au cours de la procédure de sélection, on donne la préférence, en vue d'un déploiement, aux unités ne faisant l'objet d'aucune restriction et dont les états de service et la performance passés sont satisfaisants.

86. La Division de l'appui au personnel en tenue continue d'apporter son concours au Bureau des affaires militaires et à la Division de la police, avec pour objectif que les capacités déployées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sous la forme d'unités militaires et de police constituées sur la base de mémorandums d'accord et conformément à l'état des besoins par unité demeurent conformes aux tâches prescrites aux missions. On trouvera à l'annexe VI du présent rapport des renseignements relatifs à l'état des mémorandums d'accord portant sur les unités déployées au 31 décembre 2022. L'annexe en question contient aussi des renseignements sur l'état des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au titre des capacités déployées dans le cadre des missions de

maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que sur les sommes déduites des remboursements au titre du matériel manquant ou défectueux appartenant aux contingents. Le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents pour 2023 s'est réuni en janvier de cette année pour procéder à son examen triennal des taux de remboursement ainsi qu'à une mise à jour concernant les diverses catégories relevant du matériel majeur, du soutien logistique autonome et des services de soutien médical. Une nouvelle version du Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix devrait paraître plus tard en 2023, qui tiendra compte des décisions prises par l'Assemblée générale sur la base des recommandations formulées par le Groupe de travail.

87. Le Département des opérations de paix a entrepris de passer en revue les postes de militaire de haut niveau dans toutes les missions de terrain afin de déterminer les différences de statut entre les titulaires de poste d'officier(ère) supérieur(e) de l'ONU et les membres du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées qui appartiennent au personnel de défense d'États Membres et sont nommé(e)s par ceux-ci. Trois problèmes principaux ont ainsi été mis en évidence par le Département : a) la relève fréquente – à certains postes – de militaires de haut rang sur le terrain, qui a des répercussions perceptibles sur la continuité des activités des missions et sur les relations avec les parties prenantes ; b) les disparités entre certaines missions, voire au sein même de certaines d'entre elles, dans lesquelles des personnes moins expérimentées sont engagées comme fonctionnaires de l'ONU, cependant que des personnes plus chevronnées sont engagées en qualité de membre du personnel en tenue hors contingent et unités de police constituées ; c) le fait que des titulaires de poste de responsabilité élevée ayant le statut de membre du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées ne peuvent prétendre à une rémunération émanant de l'Organisation, ce qui semble avoir pour effet de réduire le vivier d'officiers et officières intéressés et qualifiés ayant vocation à pourvoir des postes de direction de premier plan. On procède actuellement à un examen plus approfondi de la situation et des options existantes auprès des parties prenantes concernées, notamment les États Membres. On trouvera davantage de renseignements à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/77/573, par. 104 et 105). Sont également examinées actuellement les incidences politiques et budgétaires de toutes modifications susceptibles d'être apportées au titre des options considérées.

Système d'aéronefs non habités et dispositifs aériens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance en matière de maintien de la paix

88. La présente sous-section traite de la suite donnée aux paragraphes 53 à 58 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

89. La constitution et le déploiement dans les missions de systèmes de drones aériens, ainsi que les activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, demeurent des outils essentiels pour l'exécution des mandats sur le plan opérationnel ; la mise à disposition de capacités d'acquisition d'informations qui sont pleinement intégrées aux plans établis par les missions aux fins de l'appréciation de la situation contribue en effet à la protection des soldats de la paix.

90. La MONUSCO a conclu un contrat portant sur la fourniture de systèmes de drones aériens se déplaçant à moyenne altitude et présentant une longue endurance. Cet arrangement demeurera en vigueur jusqu'au début de 2024, mais le Secrétariat s'emploie dès maintenant à actualiser les besoins opérationnels de la Mission en matière de systèmes de drones aériens et de plateformes aéroportées de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, l'objectif étant de perfectionner

les services actuellement dispensés pour disposer d'un outil encore plus efficace à l'expiration du contrat en cours. La MINUSCA continue de déployer des systèmes de mini-drones et de micro-drones aériens pour que sa force soit en mesure de mieux apprécier les situations et protéger ainsi le personnel. En outre, en coordination avec la cellule conjointe chargée des systèmes de drones aériens au Siège, elle a lancé une nouvelle invitation à soumissionner afin de se procurer un nouveau système de drones aériens tactiques de petite taille appelé à remplacer celui qui est actuellement en service, dans le but de se doter d'une capacité opérationnelle améliorée et d'un meilleur rapport coût-efficacité et d'obtenir des performances techniques de plus haute qualité, compte tenu des besoins opérationnels de sa force en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ; ce nouveau système devrait être déployé au cours de l'exercice 2022/23. À la MINUSMA, une plateforme aéroportée à voilure fixe de renseignement, de surveillance et de reconnaissance a été déployée en décembre 2021, comme prévu dans le plan d'adaptation de la force de 2020, en application de la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité. Depuis le début de 2022, les vols des plateformes de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ainsi que d'autres types de vols, en particulier dans la partie centrale du Mali, font l'objet de nouvelles restrictions promulguées par les autorités maliennes, qui sont allées de pair avec l'établissement de zones d'exclusion aérienne. En novembre 2022, de nouvelles modalités régissant l'autorisation de l'utilisation de moyens aériens ont été arrêtées par la Mission et les autorités, et un groupe de travail a été constitué avec pour tâche d'examiner régulièrement toutes les difficultés rencontrées sur le plan opérationnel. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport des détails relatifs au déploiement des systèmes de drones aériens à la MINUSCA, à la MONUSCO et à la MINUSMA.

91. La nouvelle stratégie de gestion de la catégorie des systèmes d'aéronefs non habités et systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance en matière de maintien de la paix recense 13 possibilités d'amélioration, actuellement mises en œuvre. L'une de ces améliorations n'est autre que la mise en place d'un programme de recensement et d'exploitation des enseignements tirés dans la catégorie des systèmes d'aéronefs non habités et des systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, qui sera exécuté sur une base annuelle. On continuera de tirer parti de ces enseignements lors de l'établissement des contrats et des lettres d'attribution, ainsi que dans le cadre des processus intéressant le cadre réglementaire de l'ONU, la formation et les opérations. L'un de ces enseignements a conduit à l'imposition de pénalités financières, sous la forme d'un recouvrement des coûts en cas de sous-utilisation imputable à des problèmes de performance de la part des fournisseurs, disposition désormais incluse dans tous les contrats pertinents.

92. L'Assemblée générale a demandé que le personnel des missions de maintien de la paix ait les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote. Bien que des services soient obtenus au moyen de contrats clés en main et de lettres d'attribution, il faudrait aussi que le personnel des Nations Unies reçoive une formation qui lui permette de prendre en charge la gouvernance et la gestion des systèmes d'aéronefs non habités – c'est-à-dire la planification, la répartition des tâches, l'exécution et la gestion des contrats. La stratégie de gestion de la catégorie des systèmes d'aéronefs non habités et des plateformes de renseignement, de surveillance et de reconnaissance a donné lieu à d'autres améliorations, comme la formulation d'un nouvel ensemble complet de règles et de directives et la mise en place de modules de formation spécifiquement destinés aux diverses catégories de personnel exploitant les systèmes d'aéronefs non habités et les systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

93. Toutes les activités d'achat et de recherche de fournisseurs intéressant cette catégorie sont planifiées et exécutées à l'échelon stratégique du Siège, dans le strict respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Pour faciliter l'adoption de solutions innovantes et d'un bon rapport coût-efficacité, mais aussi une mise en concurrence internationale et transparente, les procédures d'achat sont menées sur la base d'appels d'offres. La stratégie de gestion de la catégorie des systèmes d'aéronefs non habités et de systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance prévoit des outils et des produits (manuels, formation, séminaires, modèles et projets de document) supplémentaires destinés à faciliter la préparation du personnel des missions de maintien de la paix et sa participation à diverses procédures d'achat. En outre, le remboursement des systèmes de micro-drones et de mini-drones non habités en provenance des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police se fait dans le respect des taux de remboursement du matériel appartenant aux contingents approuvés et conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU en vigueur.

94. Dans le but de garantir la sécurité de l'information et de communication dans les missions, y compris celle des renseignements recueillis au moyen des technologies associées aux systèmes d'aéronefs non habités, les données des Nations Unies sont stockées sous forme codée en lieu sûr, sur place, ou dans des sites de stockage en ligne sécurisés utilisant les protocoles et contrats commerciaux normalisés de l'ONU pour la sécurisation et la manipulation des données.

95. Des indicateurs clés de performance qui permettent de mesurer le rapport coût-efficacité et l'efficacité de l'utilisation des systèmes d'aéronefs non habités figurent dans tous les nouveaux contrats et toutes les nouvelles lettres d'attribution portant sur la fourniture de tels systèmes et de systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (MINUSCA, MINUSMA et MONUSCO), y compris dans une nouvelle annexe qui comprend divers exemples de ces indicateurs clés de performance, spécifiquement définis et adaptés aux besoins opérationnels de chaque mission. En outre, la nouvelle stratégie de gestion de la catégorie des systèmes d'aéronefs non habités et des systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance prévoit également l'élaboration d'un programme de gestion des indicateurs clés de performance visant à faciliter l'intégration en temps opportun et de manière effective de divers types d'indicateurs (stratégiques, opérationnels, techniques et financiers) dans le système des Nations Unies.

Personnel civil : recrutement et gestion du personnel des missions

96. La présente sous-section traite de la suite donnée aux paragraphes 28, 35, 39 à 41 et 44 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et au paragraphe 82 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/760).

97. Les opérations de maintien de la paix reçoivent conseils et directives, sur la base de processus de gestion prévisionnelle stratégique des effectifs qui visent à les doter des capacités et compétences nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat dans un environnement opérationnel évolutif, à l'aide des nouvelles technologies disponibles et conformément à l'orientation stratégique imprimée par le Secrétariat. Dans cette optique, de nouveaux descriptifs d'emploi sont actuellement élaborés et des modifications sont apportées aux descriptifs existants, de telle sorte que les responsables des opérations de maintien de la paix puissent recruter les personnes présentant les profils requis compte tenu des structures de la mission.

98. Pour donner suite aux paragraphes 40 et 41 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a lancé en octobre 2021 une nouvelle campagne d'appel à candidatures, initiative clé prise dans un souci d'ouverture vers

l'extérieur, de progression sur la voie de la parité femmes-hommes et d'équilibre de la représentation géographique. À l'issue de la première campagne de ce type, menée en 2017, 12 personnes avaient été sélectionnées, dont 6 femmes, qui ont été nommées depuis à des postes de chef ou de chef adjoint(e) civil(e) de mission de maintien de la paix, ce qui représente 38 % de l'ensemble des postes de représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général pourvus dans ces missions. Parallèlement, l'ensemble des nouvelles recrues bénéficient de l'initiative axée sur le partenariat entre dirigeant(e)s, lancée en 2014, et l'action menée pour renforcer la communauté de dirigeant(e)s s'est intensifiée, avec le lancement d'une série de rencontres dans un « café virtuel », nouveau forum en ligne auquel participent des femmes chef ou chef adjointe de mission. En mai 2022, on a progressivement mis en place une procédure plus intégrée de sélection pour les postes de coordonnateur(trice) résident(e)/coordonnateur(trice) de l'action humanitaire adjoint(e), l'objectif étant de sélectionner des dirigeant(e)s doté(s) des compétences et de l'état d'esprit requis pour exercer des fonctions dans le cadre de missions intégrées. Il est prévu de poursuivre les activités de communication et d'appui aux dirigeant(e)s, et de nouveaux outils sont en cours d'élaboration pour perfectionner encore la procédure de sélection des chefs et chefs adjoint(e)s de mission.

99. On continue de s'employer à rendre la répartition géographique équitable au Secrétariat et élargir autant que possible cette répartition géographique dans tous les départements et bureaux du Secrétariat et pour les postes de toutes les classes, y compris les postes de directeur et de directrice et ceux qui relèvent de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur. Pour y parvenir, on a pris les dispositions suivantes : a) modifications apportées à la stratégie en matière de représentation géographique, qui définit désormais des axes de travail et des activités visant à améliorer la représentation géographique au Secrétariat ; b) en partenariat avec les États Membres et d'autres parties prenantes clés, définition de modalités originales pour mobiliser des participant(e)s, avec pour double objectif la sensibilisation et la recherche de candidat(e)s à des postes dans les missions dans le cadre de salons de l'emploi et de campagnes de recrutement régional, en lien avec les priorités institutionnelles telles que la parité femmes-hommes et la représentation géographique équitable ; c) développement de l'image de marque de l'Organisation en tant qu'employeuse, activités de communication interne et de vulgarisation virtuelles, et diffusion de messages intéressant spécifiquement les missions dans les médias sociaux ; d) appui aux responsables au moyen de données, de directives et d'outils, avec pour double objectif afin de mettre en relief l'importance de la représentation géographique dans la procédure de recrutement et de progresser vers l'amélioration de cette représentation sur le terrain. De janvier à juillet 2022, 11 salons de l'emploi régionaux, 4 salons de l'emploi mondiaux et 1 webinaire Livestream sur les carrières à l'ONU ont été organisés. On continuera d'organiser chaque semestre des webinaires Livestream sur les carrières à l'ONU. Des sessions portant spécifiquement sur telle ou telle entité, y compris les opérations de maintien de la paix, ont été l'occasion de diffuser des informations quant aux progrès réalisés sur la voie de l'équilibre de la représentation géographique et de la parité femmes-hommes et d'appuyer l'élaboration de plans d'action portant sur des entités spécifiques. En outre, un accord de partenariat a été signé avec les centres d'information des Nations Unies et les représentant(e)s résident(e)s dans les États Membres non représentés ou sous-représentés, qui porte sur des activités de communication à mener dans ces États et prévoit un appui aux initiatives de recrutement axées spécifiquement sur le terrain. Pour progresser encore dans la mise en œuvre de la stratégie relative à la représentation géographique, le Bureau des ressources humaines a organisé en octobre 2022 une séance d'information sous la forme d'une table ronde consacrée aux activités de sensibilisation, qui a réuni des participant(e)s d'États Membres non

représentés ou sous-représentés ainsi que des parties prenantes clés au Secrétariat, qui ont réfléchi à l'établissement de partenariats pour aller de l'avant dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de représentation géographique.

100. Au paragraphe 39 de sa résolution [76/274](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les pays qui fournissent des contingents soient représentés comme il se doit au Département des opérations de paix et au Département de l'appui opérationnel. Au 31 décembre 2021, le taux de représentation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police était de 97 % au Département des opérations de paix et de 92 % au Département de l'appui opérationnel. Dans le cadre de l'action menée par ce dernier pour améliorer et garantir une représentation appropriée, on peut citer la nécessité pour les responsables qui recrutent, lorsqu'ils ou elles formulent une recommandation au/à la Secrétaire général(e) adjoint(e) du Département, de certifier qu'ils ou elles ont examiné avec la diligence voulue les candidatures émanant de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; qu'ils ou elles ont mené des activités de communication pour élargir le vivier de candidat(e)s en ciblant des nationales et nationaux d'États fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; que le Service administratif du Département a mené des activités de suivi et rendu compte de l'action menée dans cette optique.

101. En application du paragraphe 35 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale, la Division de l'administration des ressources humaines du Département de l'appui opérationnel publie des avis de vacance de poste génériques pour faciliter le recrutement dans les missions. La Division établit et gère les listes de réserve pour toutes les familles d'emplois, organise les tests et les examens, propose aux clients des services d'appui opérationnel et d'autres services consultatifs concernant l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués et apporte son concours aux administrateur(trice)s et aux partenaires s'agissant de l'emploi de personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire. L'appui apporté par la Division permet de recruter rapidement – tout en tenant dûment compte des impératifs institutionnels que sont la parité femmes-hommes et la diversité géographique – des personnes qualifiées, issues de la diversité, pouvant être déployées dans les meilleurs délais pour aider les opérations de paix à s'acquitter de leur mandat et les missions à atteindre les objectifs fixés. Pour la constitution de la liste d'aptitude, la Division fait appel à des groupes d'experts qui évaluent et recommandent les candidat(e)s qui ont répondu à des avis de vacance de poste génériques pour des postes à pourvoir dans les missions, ce qui représente un gain de temps pour les responsables du recrutement et améliore la qualité, la cohérence et l'intégrité des procédures de recrutement. Les groupes d'experts continueront d'être mobilisés au cours de l'exercice 2023/24 selon des modalités hybrides, sur la base des enseignements tirés de la pandémie. Étant donné que toutes les missions de maintien de la paix choisissent des candidat(e)s inscrit(e)s sur les listes de réserve à l'issue d'activités de sélection menées à l'échelle mondiale, un montant de 0,86 million de dollars est réparti entre elles, au prorata, sur la base du modèle de partage des coûts, chaque mission en cours contribuant proportionnellement à ses effectifs.

102. Pour promouvoir toujours davantage la représentation géographique et la parité femmes-hommes, mais aussi pour diffuser le plus largement possible les avis de vacance de poste, notamment auprès de candidat(e)s potentiel(le)s issu(e)s de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a mené des activités de communication dynamiques en adressant des avis de vacance aux missions permanentes ou en sollicitant le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies. Il en a également adressé à des organisations représentatives des femmes et des personnes handicapées et d'associations professionnelles spécialisées dans les

domaines intéressant les postes à pourvoir. Des activités de communication dynamiques et ciblées sont régulièrement menées pour diffuser les avis de vacance de poste génériques ouvrant à recrutement à partir de listes de candidat(e)s présélectionné(e)s.

103. Au paragraphe 44 de sa résolution [76/274](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les candidat(e)s internes et externes soient traité(e)s sur un pied d'égalité pour ce qui est de l'examen de leurs candidatures à des postes vacants. L'égalité de traitement est garantie par la politique et les directives existantes en matière de sélection du personnel, qui disposent que : a) toutes les offres d'emploi de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur doivent faire l'objet d'un avis de vacance publié sur le portail des carrières de l'Organisation et sont ouvertes à des candidat(e)s externes et internes ; b) toutes les candidatures sont examinées en appliquant les mêmes critères préapprouvés et les mêmes procédures à toutes les étapes du processus de recrutement ; c) tous les avis de vacance de poste doivent être rédigés de manière à cibler le public le plus large, en évitant les critères restrictifs dans toute la mesure possible, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas rendre impérative la maîtrise de connaissances ou de compétences qui ne peuvent être acquises qu'à l'ONU ; d) les organes centraux de contrôle, lorsqu'ils reçoivent la liste des candidat(e)s recommandé(e)s pour tel ou tel poste, s'assurent que toutes les candidatures ont été évaluées à l'aune des critères d'évaluation retenus, et conformément aux Statut et Règlement du personnel. Toutes les étapes de la procédure de sélection sont présentées explicitement, de manière transparente, sur le portail des carrières de l'ONU, en anglais et en français, et des manuels des candidats sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU.

104. La Division de l'administration des ressources humaines fournit aussi des directives opérationnelles aux opérations de maintien de la paix visant à permettre aux entités destinataires de procéder à la gestion prévisionnelle des effectifs et à la structuration organisationnelle dans l'optique des besoins futurs des effectifs dans un certain nombre de contextes opérationnels. Au cours de l'exercice 2021/22, la Division a appuyé et conseillé les missions qui procédaient à des examens, comme le BANUS, la FISNUA et la MINURSO. Un examen est en cours à la MINUSCA, au titre duquel le Département de l'appui opérationnel apportera des vues sur une base consultative. En référence à la demande exprimée par l'Assemblée générale au paragraphe 28 de sa dernière résolution en date sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (résolution [76/274](#)), ainsi qu'au paragraphe 82 du rapport connexe du Comité consultatif ([A/76/760](#)), le Département continuera de renforcer l'appui opérationnel qu'il apporte directement aux missions pour qu'il soit fait preuve de souplesse quant à la structure des effectifs pour aider les missions à s'acquitter de leur mandat, de nature évolutive, notamment en prenant contact à l'avance avec les missions pour lesquelles un examen de la dotation en effectifs est prévu et en procédant à des analyses individualisées.

105. Le Département de l'appui opérationnel continuera aussi d'améliorer les procédures applicables au recrutement et à l'entrée en fonctions du personnel, à la gestion des fichiers de candidat(e)s préapprouvé(e)s et aux non-fonctionnaires. Les missions de maintien de la paix gèrent ainsi leurs postes plus efficacement. À l'avenir, le Département apportera un appui opérationnel et dispensera des formations quant à l'utilisation d'Inspira dans les missions à l'appui du recrutement de personnel au niveau national, tâche actuellement exécutée à l'extérieur du système.

Formation au service de l'amélioration de la performance

106. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 101 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale.

107. La mission du Service intégré de formation est guidée par trois priorités de l'Action pour le maintien de la paix Plus, dont l'objectif commun est l'amélioration de la performance des missions : les capacités et l'état d'esprit ; la responsabilité à l'égard des soldats de la paix ; la responsabilité des soldats de la paix. Le Département des opérations de paix propose de nouveau un programme intégral de formation préalable au déploiement aux États Membres qui fournissent du personnel en tenue à des missions de maintien de la paix.

108. Au cours de la période considérée, le Service intégré de formation a élaboré et mis en service cinq nouveaux modules de formation préalable au déploiement, au titre de la formation des formateurs des États Membres. Ces modules incluent des supports de formation spécialisée destinés aux groupes suivants : enquêteurs nationaux ; bataillons d'infanterie des Nations Unies ; membres de la police des Nations Unies. Le Service a également élaboré et mis en place un module de perfectionnement des compétences à l'intention des responsables de la logistique opérationnelle de l'ONU et, à l'intention des spécialistes du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance en matière de maintien de la paix du Service de l'informatique de l'ONU, il a mis au point avec le Service de la lutte antimines un module de formation à la fouille toutes armes ; il travaille en outre en collaboration étroite avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à l'élaboration du programme d'apprentissage relatif au commandement des opérations de maintien de la paix, qui vise à renforcer les compétences des commandant(e)s de contingent militaire et des chefs de police, avec pour objectif de mieux les sensibiliser à leurs responsabilités quant à la conduite du personnel placé sous leur commandement.

109. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix ayant demandé que de nouvelles directives à l'intention des États Membres soient élaborées en ce qui concerne le déploiement d'équipes itinérantes de formation militaire dans les missions de maintien de la paix en réponse aux besoins urgents et clairement définis de formation du personnel militaire qui ne peuvent être satisfaits en interne, le Département des opérations de paix a collaboré avec le Département de l'appui opérationnel, le Bureau des affaires politiques et les États Membres pour rédiger et mettre en place des instructions permanentes, dans lesquelles sont décrites les modalités de la planification et du déploiement de ces équipes. Les instructions permanentes sont entrées en vigueur en septembre 2022. Une liste d'agent(e)s compétent(e)s pouvant être déployé(e)s à brève échéance sera également établie.

110. Outre l'appui qu'elle apporte aux pays fournisseurs de personnel de police aux fins de la formation adéquate de celui-ci, la Division de la police met en œuvre – conjointement avec le Service intégré de formation – le Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, dont le but est de contribuer à l'amélioration de la performance, des capacités, de l'état d'esprit et du sens des responsabilités de la police des Nations Unies, au moyen de modules de formation adaptés à divers types d'emploi. Les premiers stages de perfectionnement des instructeurs certifiés par l'ONU, destinés aux formateurs de la police d'États Membres, qui comportent trois modules (police de proximité ; développement et renforcement des capacités de la police ; activités de suivi, de mentorat et de conseil) ont été organisés en juin, novembre et décembre 2022. En parallèle, l'élaboration de formations en ligne pertinentes a débuté avec l'assistance de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. On continue d'adapter les procédures de recrutement des policiers aux nouvelles réalités de la formation.

111. Le mécanisme de coordination souple sert à répertorier et à exploiter les possibilités de partenariat entre États Membres déployant du personnel et des moyens,

dans le but de renforcer les capacités des pays fournisseurs de contingents. Durant l'exercice 2022/23, le mécanisme élargit son appui aux pays fournisseurs de personnel de police, avec pour objectif d'aider la Division de la police à mettre en œuvre le Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, en tirant parti si possible de partenariats potentiels entre les pays fournisseurs de personnel de police, le Département des opérations de paix et les prestataires de service de renforcement des capacités recensés au cours de la première réunion du mécanisme de coordination souple spécifiquement consacrée à la police, en novembre 2021.

112. Pour le personnel déployé, le Service intégré de formation, avec l'appui des États Membres, assure une formation à l'élaboration et à la conduite d'exercices fondés sur des scénarios, comme des simulations ou mise en situation à un poste de commandement, afin de renforcer la capacité des centres intégrés de formation du personnel des missions et d'aider celles-ci à se préparer aux situations d'urgence tout en facilitant l'interopérabilité, à tester leurs plans et procédures et à se préparer à répondre aux aléas.

113. Le Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle du Département de l'appui opérationnel, en collaboration avec le Service intégré de formation du Département des opérations de paix, a procédé à l'expérimentation du programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau, qui avait été repoussée en raison de la pandémie de COVID-19 ; le programme s'adresse aux fonctionnaires des classes P-4 et P-5 dont les fonctions se concentrent principalement sur l'appui administratif et le soutien opérationnel. À la suite de cette expérimentation concluante, menée entre mars et juillet 2022, la session de formation de 2023 a commencé en février.

114. Le Département de l'appui opérationnel continue d'offrir de nouvelles possibilités au personnel d'acquérir des compétences ou de les perfectionner et d'améliorer leur aptitude à exercer leurs fonctions au jour le jour, tout en appuyant le développement personnel, ce qui a pour effets d'améliorer la performance et de faciliter l'exécution des mandats. Les formations dispensées à ce titre portent sur la gestion des ressources humaines ; le budget et les finances ; la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; les services médicaux administratifs ; la communication efficace et les compétences linguistiques.

115. Au moyen du programme de partenariat triangulaire du Département de l'appui opérationnel, le personnel des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en Afrique, en Asie du Sud-Est et dans d'autres régions a continué de bénéficier de formations en anglais et en français destinés à renforcer les capacités du personnel en tenue dans des domaines tels que le l'ingénierie, les services médicaux et la synergie commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement en matière de maintien de la paix, surveillance et reconnaissance.

116. En référence au paragraphe 101 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale, l'ensemble des chefs d'entité nommés par le Secrétaire général et de leurs équipes de gestion peuvent accéder, à leur demande, à des données en temps réel sur les taux d'achèvement de toutes les formations obligatoires suivies par leur personnel, au moyen du tableau de bord de gestion qui a été créé à cet effet. Celui-ci, qui est géré par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, contient également des indicateurs clés de performance sur la délégation de pouvoir, et notamment sur le suivi du taux d'achèvement des formations obligatoires pour l'ensemble du personnel. Afin d'obtenir une amélioration de ces taux, les chefs d'entité sont régulièrement informé(e)s des informations contenues dans les rapports trimestriels sur les indicateurs clés de performance relatifs à la délégation de pouvoir, y compris celui qui porte sur les formations obligatoires. Ces communications

régulières sont utilisées pour mettre en relief toute préoccupation relative au respect des obligations en question et souligner le rôle et la responsabilité des chefs d'entité s'agissant du respect des consignes en matière d'apprentissage obligatoire.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

117. La présente sous-section traite de la suite donnée aux paragraphes 60 à 69 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

118. Le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui opérationnel a mis la dernière touche au plan mondial d'approvisionnement pour 2022/23, qui regroupe 19 077 lignes de demande de biens et services, pour une valeur totale de 2,07 milliards de dollars, et l'a rendu public. Le plan sert à faire le point sur la demande mondiale de biens et de services dans toutes les missions de maintien de la paix et facilite la sélection d'options d'approvisionnement optimales, tout en offrant des possibilités de prestation plus efficace et plus efficiente grâce à la démarche fondée sur la gestion des catégories. Sur la base des orientations définies dans le plan en matière d'approvisionnement stratégique, il est apparu que 70,6 % (1,46 milliard de dollars) de la demande totale pouvaient être satisfaits au moyen de dispositifs gérés centralement grâce à des contrats-cadres, à des contrats clés en main, à des contrats pour des services de transport aérien et à des accords d'affrètement, à des mouvements stratégiques, à des mémorandums d'accord et à des lettres d'attribution. Parmi les autres sources possibles, on peut inclure les contrats régionaux et locaux auxquels sont associées, entre autres, des mesures telles que l'acquisition à faible coût, la conclusion de contrats de louage locaux et les achats ponctuels par les missions.

119. L'élaboration et la mise en place de la gestion par catégorie sont en bonne voie. La gestion par catégorie est une notion selon laquelle l'éventail de biens et de services qu'une entité acquiert est divisé en groupes de produits similaires ou apparentés, appelés catégories. Une approche systématique de la gestion de ces biens et services est définie, sur la base d'une compréhension beaucoup plus approfondie des besoins des clients et des marchés idoines pour l'approvisionnement. En juin 2022, le Secrétariat avait mis au point 31 des 40 stratégies de gestion par catégorie. Les principales catégories pour lesquelles des stratégies ont été élaborées sont l'aviation militaire, les systèmes d'aéronefs non habités et les systèmes de renseignement militaire, de surveillance et de renseignement aéroportés, les services de restauration, les services de communication, le parc de véhicules, le système d'information géographique et la plateforme institutionnelle. En outre, il était prévu que la dernière touche soit apportée, d'ici à mars 2023, aux stratégies portant sur des catégories telles que l'aviation commerciale, la location de biens immobiliers ou encore les services spécialisés. Les stratégies de gestion par catégorie, élaborées en coordination étroite avec les acteurs de la planification, améliorent la capacité de l'ensemble des entités du Secrétariat d'obtenir le « meilleur rapport qualité-prix » sur le long terme, et non pas pour chaque contrat pris individuellement. C'est particulièrement bénéfique pour les missions de maintien de la paix, étant donné que leurs besoins en matière de biens et de services ont tendance à être moins prévisibles, plus urgents, et à représenter une valeur d'un montant plus élevé que ceux des autres entités. Les stratégies permettent aussi de faire appel à des fournisseurs plus divers, en particulier issus de pays en développement ou de pays en transition, sur la base d'études relatives aux capacités du marché, portant notamment sur les articles susceptibles d'être obtenus localement, ce qui présente un avantage comparatif en termes de coût.

120. Par ailleurs, le Bureau continue d'accorder la priorité à la communication avec les fournisseurs, notamment en menant auprès des États Membres une action exhaustive et ciblée, axée sur la gestion par catégorie, et en renforçant l'utilisation

des séminaires à l'intention des entreprises, en particulier des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition. Au cours de l'exercice 2021/22, le Bureau a tenu des séminaires à l'intention de tels fournisseurs et a mis au point un ensemble d'indicateurs clés de performance mesurant leur efficacité. Il a également élaboré des instructions permanentes pour les activités de communication avec les fournisseurs et établi des partenariats avec ONU-Femmes et l'organisation non gouvernementale mondiale WEConnect International, qui encourage des entreprises appartenant à des femmes à tenter de remporter des marchés et qui leur dispense des formations au renforcement des capacités. Ces formations sont proposées gratuitement aux entreprises appartenant à des femmes qui sont inscrites sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies.

121. En septembre 2022, le Département de l'appui opérationnel a inauguré, sur le site de la Division des achats, une page Web accessible au public qui présente des statistiques enrichies et fournit de nouveaux détails sur les activités d'achat annuelles, notamment le volume total des achats réalisés par chaque entité ainsi que le volume d'achats total par fournisseur et par produit et catégorie de services. Le site Web est également actualisé sur une base régulière pour ce qui est des autres types d'achats et des questions liées à la communication, au moyen de l'ajout de nouveaux articles ou de nouvelles pages. Dans le droit fil de l'action menée pour améliorer la transparence des achats à l'ONU, des informations détaillées sur les marchés attribués et les commandes passées par toutes les entités du Secrétariat sont désormais publiées sur le site Web et sur l'application mobile de la Division des achats. En outre, il est possible de consulter les commandes et les contrats selon l'approche de la gestion par catégorie. L'Organisation a également inclus cette exigence dans les directives qui figurent dans la version révisée du Manuel des achats parue le 30 juin 2020. Le site Web de la Division et les applications mobiles consacrées aux achats sont actuellement remaniés, avec pour objectif de les perfectionner sur le plan technologique et de les rendre plus fonctionnels tout en respectant les normes applicables aux sites Web de l'ONU. La dernière touche devrait être mise aux nouvelles versions du site Web et des applications mobiles au cours de 2023.

122. S'agissant des appels d'offres pour des services de transport aérien, les fournisseurs sont informés à l'ouverture des plis des types d'appareils offerts par tous les soumissionnaires ainsi que du tarif pratiqué pour chaque appareil. Une fois le marché adjudgé, les informations concernant le prix de l'offre retenue sont publiées sur le site Web de la Division des achats.

123. En décembre 2021, le Secrétariat a fourni aux États Membres le détail des conclusions de l'examen et des activités d'optimisation des stratégies de recherche de fournisseurs de services aéronautiques pour l'ONU ; en mars 2022, il a communiqué ces informations aux exploitants aériens travaillant pour l'ONU. Cette évaluation reposait sur les quatre principes applicables aux achats de l'Organisation. Il a été conclu que l'intérêt de celle-ci était pris en compte à parts égales dans les invitations à soumissionner et les appels d'offres, mais que les trois autres principes – équité, intégrité et transparence ; meilleur rapport qualité-prix ; mise en concurrence internationale effective – étaient mieux respectés dans les appels d'offres adressés aux fournisseurs de services aéronautiques. Compte tenu de cette conclusion, le Secrétariat s'emploie à adapter progressivement en conséquence les appels d'offres élaborés en vue d'opérations d'achat de services qui répondent précisément aux besoins de l'ONU en matière de transport aérien.

124. Toutes les opérations d'achat, quels que soient les prestataires de services recherchés, doivent être menées conformément au Règlement financier et aux règles financières de l'ONU, ainsi qu'aux politiques, procédures et directives pertinentes, telles qu'énoncées dans le Manuel des achats, et en particulier aux quatre principes

directeurs qui gouvernent les achats de l'Organisation : a) équité, intégrité et transparence ; b) mise en concurrence internationale effective ; c) meilleur rapport qualité-prix ; d) intérêt de l'ONU. En référence au paragraphe 65 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, dans laquelle elle a engagé le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, il convient de noter que toutes les entités peuvent se procurer des matériaux de construction d'origine locale, en déléguant leurs pouvoirs à cet effet conformément à leur politique en la matière. À cette fin, il est procédé à des activités de communication et d'étude de marché visant à accroître le recours aux marchés locaux pour les approvisionnements ; ces activités incluent des séminaires organisés tant au Siège que dans les missions de maintien de la paix, des conférences des soumissionnaires, des demandes d'information et des demandes de manifestation d'intérêt.

125. Le Département de l'appui opérationnel continuera de veiller à ce que les quatre principes cardinaux soient respectés dans toutes les opérations d'achat. En outre, il continuera de développer la coopération à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement et de procéder à son harmonisation à l'échelle du système, en application de l'ensemble des textes adoptés par les organes délibérants compétents.

126. Des séances de bilan sont menées conformément aux directives figurant dans le Manuel des achats, en application desquelles le Secrétariat propose aux fournisseurs de l'Organisation qui ont participé à une mise en concurrence ayant abouti à une attribution représentant un montant supérieur à 200 000 dollars et dont la proposition n'a pas été retenue d'obtenir des informations supplémentaires sur les raisons de ce rejet. Tout(e) soumissionnaire non agréé(e) peut solliciter des explications par écrit, mais seulement dans les 10 jours ouvrés suivant la réception de la lettre de non-attribution. Lui sont alors signifiés les atouts, les lacunes ou les faiblesses de son invitation à soumissionner. Ce processus est distinct de l'examen réalisé par le Comité d'examen des adjudications. Pour que l'examen des plaintes déposées par des fournisseurs soit juste, transparent, indépendant et impartial, le Comité rend compte au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et il s'acquitte de ses tâches de manière distincte des fonctions opérationnelles d'achat des entités du Secrétariat. L'examen approfondi des problèmes liés aux procédures d'achat dont le Comité est saisi est effectué par un(e) ou plusieurs expert(e)s indépendant(e)s, et leurs conclusions et recommandations sont transmises au/à la Secrétaire général(e) adjoint(e) chargé(e) du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, qui prend la décision finale.

127. L'outil d'évaluation des prestations des fournisseurs est utilisé par toutes les missions de maintien de la paix et le Département de l'appui opérationnel pour apprécier et surveiller de façon suivie leur performance. En outre, afin d'améliorer celle-ci, le système de retour d'information instantané a été intégré à l'outil pour qu'il soit possible de procéder rapidement à une première évaluation. Le Département de l'appui opérationnel organise des réunions régulières d'évaluation de l'exécution des contrats avec les parties prenantes qui jouent un rôle dans la gestion et l'administration des contrats, notamment les personnes responsables des contrats.

128. On trouvera dans le prochain rapport sur gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui sera soumis pour examen à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session, des renseignements détaillés sur l'action menée par le Secrétaire général au titre du suivi effectif de l'exécution des contrats.

Parc de véhicules

129. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 57 du rapport du Comité consultatif (A/76/760).

130. Le Département de l'appui opérationnel continue de fournir directives et avis aux missions, ainsi qu'aux entités compétentes du Secrétariat, pour que la gestion du parc de véhicules soit judicieuse et efficace ; on privilégie les véhicules les moins coûteux parmi ceux dont l'empreinte écologique est réduite, ainsi que les achats groupés pour encourager la coopération entre bureaux ou entités et tirer ainsi parti des avantages comparatifs présentés par les divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le Manuel des coûts et coefficients standard présente des suggestions de répartition des véhicules pour aider les missions à fixer le nombre maximal de véhicules légers de transport de passagers dont elles ont besoin à des fins opérationnelles. En dernier ressort, ce sont les missions qui tranchent en fonction de leurs besoins opérationnels propres.

131. Outre les options existantes pour l'achat de véhicules de plus petite taille, comme les berlines multisegments, deux contrats-cadres mondiaux ont été conclus pour l'achat de véhicules électriques hybrides (berlines et véhicules multisegments de taille moyenne), qui permettront de réaliser des économies supplémentaires de carburant et de réduire les émissions de dioxyde de carbone.

132. Le Département de l'appui opérationnel continue d'encourager les achats groupés à l'échelle du système des Nations Unies. Avec le PAM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Département est sur le point de conclure un nouveau contrat destiné à remplacer le système de suivi des véhicules existant dans tous les véhicules appartenant à l'ONU. Le nouveau système rendra possible la communication au moyen du Système mondial de communications mobiles et de services par satellite, ce qui facilitera la localisation en temps réel. La phase initiale des tests de validation à la MINUSS, à la MINUSIL et au PAM étant parvenue à son terme, les résultats sont actuellement examinés et analysés, et le contrat devrait être conclu au cours du premier trimestre de 2023.

133. Les missions continuent d'optimiser leurs parcs de véhicules conformément aux décisions des organes délibérants et de présenter des informations à ce sujet à l'Assemblée générale dans leurs projets de budget. On trouvera dans le tableau 25 une synthèse des informations relatives au parc de véhicules (véhicules appartenant aux opérations de maintien de la paix et coefficients véhicules/effectifs).

Gestion des carburants

134. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 26 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

135. À l'heure où l'on s'emploie à accroître la part des énergies renouvelables, l'utilisation généralisée de carburants demeure une réalité – voire une nécessité vitale – dans les opérations de maintien de la paix. Le carburant est indispensable au transport des marchandises et des individus, ainsi qu'à la production d'énergie lorsque d'autres sources ne sont pas facilement accessibles. Les missions continueront d'améliorer leurs pratiques en matière de consommation de carburant, de réduire leur empreinte écologique, de lutter contre les fraudes et les détournements de carburant, tout en perfectionnant la gestion des fournisseurs grâce à l'inclusion de paramètres objectifs dans les contrats, de façon à mesurer la performance des prestataires.

136. Le système électronique de gestion des carburants pour les missions a été élaboré de manière à rendre possible la gestion et le suivi de la consommation de carburant des véhicules appartenant à l'ONU et du matériel appartenant aux

contingents. Les fonctionnalités du système sont actuellement perfectionnées pour une meilleure gestion des carburants : suivi plus précis de la consommation et des risques, grâce la visibilité accrue des divers maillons de la chaîne d'approvisionnement en carburant ; renforcement des capacités en matière de remontée d'informations relatives à la gestion des carburants, ce qui aidera les responsables de mission et de quartier général à prendre des décisions plus éclairées. Les améliorations en question devraient devenir fonctionnelles dans toutes les missions de maintien de la paix d'ici à décembre 2023. Une formation sera dispensée à l'ensemble du personnel concerné par la gestion des carburants, les opérations menées dans ce domaine et la gestion des contrats, afin de renforcer ses connaissances en la matière. Un stage de recyclage consacré à l'analyse de la consommation de carburant est proposé à tous les formateurs et formatrices au système électronique de gestion des carburants, et le sera jusqu'en mars 2023 ; toutes les sessions enregistrées seront mises à la disposition des missions pour qu'elles assurent à leur personnel une formation encore plus pointue dans ce domaine. Il est également proposé d'apporter des modifications au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, qui portent sur l'amélioration du suivi de la consommation des carburants – notamment grâce à une fonctionnalité permettant de déterminer la résistance à l'usure des compteurs (odomètres, compteurs de kilowattheures et compteurs d'heures) – et sont actuellement examinées par le groupe de travail pour le matériel appartenant aux contingents de 2023.

VI. Responsabilité à l'égard des soldats de la paix

Sûreté et sécurité des soldats de la paix des Nations Unies

137. La présente sous-section fait suite aux paragraphes 73 et 74 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale.

138. Les décès dus à des actes de malveillance ont augmenté en 2021, où le nombre de décès était de 25 et en 2022, où le nombre de décès était de 32, inversant la tendance à la baisse d'une année sur l'autre depuis 2017, qui s'est terminée par un minimum de 13 décès dus à des actes de malveillance en 2020.

139. L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus vise à accomplir des progrès en matière de prévention, d'enquêtes et de poursuites concernant les crimes commis à l'encontre des soldats de la paix, ainsi qu'à améliorer les soins médicaux, la défense des camps et la sécurité des bases d'opérations temporaires.

140. La politique du Département des opérations de paix sur l'intégration des capacités de défense des bases a été approuvée par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix en décembre 2022 et promulguée à l'intention des missions. Elle reconnaît que les acteurs hostiles dans un environnement de mission continueront à exploiter les vulnérabilités perçues ou réelles des bases des Nations Unies. Elle vise à mieux intégrer les systèmes de défense existants dans les différentes composantes de la mission et est censé renforcer les capacités des systèmes d'opérations de la base et offrir une plus grande marge de manœuvre que n'importe quel système de défense unique pour combler les lacunes de la défense des bases et parer aux menaces qui pèsent sur elles de manière appropriée. La politique comprend également des orientations sur les principes de défense des bases et constitue un cadre solide permettant d'atténuer la vulnérabilité du personnel, des installations, des équipements, du matériel, des opérations et des activités des Nations Unies face aux menaces et aux dangers, de manière à assurer la continuité opérationnelle de la mise en œuvre du mandat.

141. Elle s'applique à l'ensemble du personnel des Nations Unies déployé dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et vise à orienter l'élaboration de mesures et de procédures de gestion des risques et la définition de mesures d'atténuation visant à limiter au maximum le préjudice causé au personnel des Nations Unies. Les missions ont besoin du soutien des États Membres pour les aider à élaborer, réviser et mettre en œuvre des plans d'intégration des capacités de défense des bases, conformément à la politique.

142. Le Département des opérations de paix a appuyé les efforts consentis par la MINUSCA, la MINUSMA et la MONUSCO pour amener les auteurs de crimes dirigés contre les Casques bleus à en répondre. Il continuera à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de tous les aspects de la résolution 2589 (2021) du Conseil de sécurité sur le renforcement de l'application du principe de responsabilité concernant les crimes commis contre des membres du personnel du maintien de la paix, notamment dans le cadre du plan d'action stratégique de lutte contre les crimes commis contre les soldats de la paix (2022-2024).

143. Au cours de la période 2023/24, la MONUSCO continuera à mieux défendre les bases, les logements, les installations sanitaires et d'autres projets essentiels à la sûreté et à la sécurité ainsi qu'au bien-être du personnel, et à suivre l'évolution des menaces pesant sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, notamment en raison des engins explosifs improvisés, et d'ajuster ses capacités et son dispositif en conséquence.

144. La MINUSMA continuera à renforcer son soutien aux autorités nationales pour qu'elles enquêtent sur ces crimes et engagent des poursuites afin que les auteurs répondent de leurs actes et dissuadent de futures attaques contre le personnel des Nations Unies, notamment grâce au plan d'action stratégique de lutte contre les crimes contre les soldats de la paix (2022-2024). La MINUSMA et la MINUSCA continueront d'axer leur formation sur l'infrastructure physique de sécurité des camps, la performance environnementale et les mesures de gestion des risques, y compris dans leurs bases d'opérations temporaires, en redoublant d'efforts pour aider les soldats à améliorer leurs conditions de vie, leurs pratiques en matière de soins médicaux d'urgence et leur usage de la technologie. Les recommandations issues de l'étude sur les capacités militaires et policières menée en 2021 renforcent les capacités existantes afin d'améliorer la performance de la composante en uniforme de la MINUSCA, y compris le dispositif de la Force dans le but de rationaliser les bases d'opérations temporaires et de permettre à la Mission de gagner en mobilité. En outre, dans le cadre de la résolution 2566 (2021) du Conseil de sécurité, la MINUSCA a reçu les capacités nécessaires pour améliorer la mise en œuvre de son mandat et renforcer la mobilité et la réponse aux crises.

145. La Division de la police a aidé les États Membres et la police des Nations Unies à mettre en œuvre le plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats de la paix en effectuant régulièrement des visites d'inspection, en particulier dans les missions à haut risque, afin d'y recenser les problèmes et les besoins et d'y combler les lacunes ; à poursuivre la révision et la mise à jour de l'état des besoins par unité ; à identifier et à déployer des agents compétents dans des domaines tels que la grande criminalité et la criminalité organisée, le renseignement, les enquêtes, la formation, la gestion de l'analyse des données, afin de mieux assurer la sûreté et la sécurité des communautés de l'État hôte et des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

146. La Division de la police continue également de fournir des services consultatifs aux acteurs concernés des États hôtes des composantes de la police des Nations Unies facilitant ainsi les enquêtes, les arrestations et les détentions. En 2022, cet appui a notamment revêtu la forme d'une assistance prêtée aux équipes de police de la MINUSMA, de la MINUSCA et de la MONUSCO chargées de la grande criminalité

et de la criminalité organisée, en collaboration avec les services de la lutte antimines, en répertoriant les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des procédures d'enquête à la suite d'explosions et au traitement des éléments de preuves, et en renforçant ainsi les capacités médico-légales nationales. Une meilleure appréciation de la situation des missions est favorisée par l'octroi aux partenaires de l'État hôte d'un soutien dans les domaines de la police de proximité, du renforcement des capacités et du développement.

Atténuation des menaces liées aux engins explosifs

147. La présente sous-section fait suite aux paragraphes 72 et 79 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale

148. Le Service de la lutte antimines a continué à améliorer la sécurité des soldats de la paix opérant dans des environnements où les engins explosifs représentent une menace élevée, grâce à des efforts concertés déployés à son Siège et dans les missions.

149. Le Service de la lutte antimines a appuyé l'examen stratégique indépendant sur les réponses mises en œuvre par les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies face aux engins explosifs improvisés (voir [S/2021/1042](#)), qui a évalué l'incidence des engins explosifs sur les soldats de la paix et les civils en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali, ainsi que l'efficacité de l'action des missions. En tant que coprésident du groupe de travail sur l'atténuation des menaces posées par les engins explosifs improvisés et les munitions, le Service de la lutte antimines a fait progresser la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen visant à résoudre les problèmes à l'échelle du système et à préparer les troupes à l'atténuation des menaces que les explosifs et munitions font peser sur l'exécution du mandat. Par l'intermédiaire de l'équipe mobile de formation basée à Entebbe (Ouganda), le Service de la lutte antimines a évalué les programmes de formation à l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et donné des orientations et des conseils pour aligner la formation sur les normes de l'ONU.

150. Grâce à des interventions ciblées sur le terrain, le Service de la lutte antimines a contribué à la sécurité et à la mobilité des soldats de la paix et renforcé l'efficacité de l'exécution du mandat. La formation continue à l'atténuation de la menace des engins explosifs improvisés et l'encadrement assurés aux soldats de la MINUSMA ont permis d'améliorer leur mobilité et leur état de préparation dans un environnement où la menace posée par ces engins est élevée. Face à l'augmentation des incidents liés aux engins explosifs improvisés en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, les équipes de déminage de la MINUSCA ont dispensé une formation à la recherche et à la détection à deux des bataillons les plus exposés de la MINUSCA, les aidant ainsi à se préparer à opérer dans le nouvel environnement de menace, tandis que celles de la MONUSCO ont intensifié la sensibilisation aux dangers liés à ces engins en ciblant le personnel des Nations Unies et les autorités nationales afin de promouvoir un comportement sans risque lors de leur identification, manipulation et neutralisation. Les équipes de déminage de la FISNUA et de la MINUSS ont procédé à l'étude et au déminage des principales voies d'approvisionnement, permettant ainsi aux patrouilles des soldats de la paix de contribuer à la réduction de la violence à l'encontre des civils. Au Sahara occidental, les équipes de déminage de la MINURSO ont permis aux soldats de la paix de s'acquitter de leur mandat de surveillance du cessez-le-feu en vérifiant les itinéraires, en escortant les convois et en sensibilisant aux risques posés par les engins explosifs.

151. Conformément aux résolutions [75/250](#) B, [75/297](#), [75/298](#), [75/299](#), [75/300](#), [75/302](#), [75/304](#), [75/305](#) et [75/306](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a fait

procéder à une analyse indépendante de l'utilisation des services de l'UNOPS et des partenaires qui ont été choisis pour mener des activités de lutte antimines, laquelle a été effectuée d'avril à novembre 2022, afin de permettre d'en soumettre les résultats à l'Assemblée générale lors de sa soixante-dix-septième session. Un résumé des conclusions et recommandations de l'analyse indépendante est présenté dans le rapport pertinent du Secrétaire général (A/77/747), qui sera examiné lors de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. L'annexe VIII au présent rapport contient des données consolidées sur les activités de lutte antimines et les ressources correspondantes, y compris des précisions sur la planification, le budget, les effectifs et les résultats. Des informations détaillées figurent dans les projets de budget de chaque mission de maintien de la paix.

Décès et invalidité

152. La présente sous-section et l'annexe V correspondante font suite aux paragraphes 37 et 38 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, et aux paragraphes 12, 30 et 36 du rapport du Comité consultatif sur le cadre relatif aux troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue (A/76/782), tels qu'approuvés dans la résolution 76/275 de l'Assemblée.

153. Des précisions sur l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, conformément aux résolutions 51/218 E et 52/177 de l'Assemblée générale, figurent à l'annexe V du présent rapport. Conformément à la résolution 76/274, l'annexe V comprend également des informations sur le fonctionnement et l'utilisation du système actuel d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.

154. Conformément au rapport du Secrétaire général sur le cadre relatif aux troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue (A/76/662), l'Assemblée générale, dans sa résolution 76/275, a décidé d'adopter un régime sans capitalisation pour le traitement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité, y compris des demandes liées aux troubles post-traumatiques, en attente ou à venir, qui auront été jugées recevables et des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité survenus dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ou autres dont le mandat est terminé, et autorisé le Secrétaire général à régler toutes demandes auxquelles il aura été fait droit. L'Assemblée a également décidé que les indemnités de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé seraient réglées dans le cadre du budget du compte d'appui aux missions de maintien de la paix. L'annexe V au présent rapport fournit également des détails sur les demandes d'indemnisation conformément à la résolution 76/275. Les montants prévus pour l'exercice 2023/24 au titre des indemnités de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé figurent dans le budget du compte d'appui.

Logements

155. La présente sous-section fait suite aux paragraphes 51 et 52 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

156. La deuxième phase du projet entrepris dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix⁴ visant à aider les missions à améliorer les normes d'hébergement a été lancée en avril 2021. Six projets pilotes ont été recensés dans cinq opérations de maintien de la paix (FISNUA, MINURSO,

⁴ Le projet relatif à l'Initiative Elsie a été lancé en avril 2018 et vise à élaborer des méthodes novatrices pour accroître la participation, la rétention et la sécurité globale des femmes dans les opérations de paix grâce à des aménagements tenant compte des questions de genre pour améliorer la sécurité et la qualité de vie du personnel féminin dans les opérations de paix des Nations Unies.

MINUSCA, MINUSMA et MONUSCO), et, en moyenne, la moitié environ ont été menés à bien, les projets restants devant être parachevés d'ici au deuxième trimestre de 2023. En outre, un dispositif de publication de rapports a été mis en place pour suivre l'état d'avancement des recommandations (notamment en ce qui concerne les logements, les installations sanitaires, les espaces de détente, l'aménagement des camps et les locaux à usage de bureaux) dans les missions. Après les deux premiers rapports périodiques, 10 missions de maintien de la paix (FINUL, FISNUA, FNUOD, MINURSO, MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, MINUSS, ONUST et UNFICYP) ont indiqué qu'elles mettaient en œuvre un grand nombre des recommandations en matière de conception dans les domaines des logements, des installations sanitaires, des espaces de détente et de l'aménagement des camps. Un autre rapport périodique suivra au premier trimestre de 2023 afin de suivre les progrès et de relever les domaines à améliorer. De plus amples informations sur le projet, en rapport avec les efforts visant à améliorer les conditions de travail et de vie des femmes dans les missions, figurent au chapitre X, sous la rubrique « Augmenter le nombre de femmes parmi le personnel civil et en tenue dans les missions de maintien de la paix ».

157. Suite au paragraphe 51 de la résolution [76/274](#) portant sur les questions transversales, en août 2022, le Département de l'appui opérationnel et le Département des opérations de paix ont créé un groupe de travail chargé des installations spéciales avec la participation de représentants des États Membres, afin d'aborder et de faciliter le travail devant permettre de mener à bien l'examen approfondi. Les objectifs du groupe de travail sont les suivants : établir une norme des Nations Unies pour les bases d'opérations temporaires ; recenser les problèmes existants en matière de logement pour satisfaire aux normes pertinentes en vigueur, y compris les aspects politiques, juridiques, administratifs et financiers ; examiner les répercussions sur le matériel appartenant aux contingents et les mémorandums d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; analyser les exigences liées au mandat, les conditions pertinentes et les besoins connexes, en précisant les responsabilités respectives de l'Organisation et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; et formuler des recommandations pour remédier aux éventuelles lacunes en matière d'hébergement et de bases d'opérations temporaires. Les résultats de cette analyse sont attendus pour la fin de l'exercice 2022/23.

Améliorer les normes médicales

158. La présente sous-section fait suite aux paragraphes 76 à 78 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale.

159. L'amélioration de la gestion des soins de santé passe par un cadre de performance médicale utilisant l'outil d'évaluation des hôpitaux, des chemins cliniques fondés sur des données probantes visant à normaliser les soins cliniques, des audits cliniques pour garantir le respect de ces chemins, une analyse des causes profondes, des enquêtes sur l'expérience des patients et des réponses aux plaintes des patients. Des enquêtes sur la culture de la sécurité sont menées pour déterminer les domaines ayant une incidence sur la sécurité des patients ou la qualité des services qui leur sont fournis. Les normes et le cadre de gouvernance servent à garantir la fourniture de soins de santé cohérents et de qualité dans tous les établissements de santé des missions de maintien de la paix. La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail prévoit de poursuivre l'évaluation d'autres hôpitaux de campagne de la FINUL, de la MINUSS et de la MONUSCO afin de certifier leur conformité aux normes de qualité des soins de santé et de sécurité des patients de l'ONU. En outre, elle continuera d'approuver les qualifications du personnel médical dans les lieux d'affectation hors siège. La plateforme de formation médicale en ligne

continue également de proposer des conférences hebdomadaires sur divers sujets médicaux à tous les travailleurs de la santé de l'ONU basés sur le terrain.

160. Plusieurs initiatives sont en cours pour aider les missions à améliorer la fourniture de soins de santé aux soldats de la paix. Le programme de formation aux gestes élémentaires de survie relève désormais de la responsabilité des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le programme de formation des assistants médicaux est dirigé par le programme de partenariat triangulaire. Un projet pilote introduisant le système de dossiers médicaux électroniques des Nations Unies dans les hôpitaux des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police permettra d'améliorer la collecte et la qualité des données et de mieux comprendre les causes des maladies. Un programme de mise en œuvre des normes de qualité des soins de santé et de sécurité des patients dans les hôpitaux de niveau I des Nations Unies et dans ceux des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police est également en cours. Plusieurs projets pilotes de télémédecine visant à réduire les délais de la chaîne de sauvetage sont menés sur des sites éloignés de la MINUSCA, de la MINUSMA, de la MINUSS et de la MONUSCO et comprendront une connexion en direct entre le point de relève et un hôpital de niveau I fournissant des conseils directs à un infirmier s'occupant d'une blessure à un endroit éloigné et un suivi des signes vitaux du patient pendant l'évacuation médicale terrestre ou aérienne.

161. Afin de garantir le devoir de protection de l'Organisation envers le personnel en tenue, la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail élabore actuellement une stratégie de soutien en matière de santé mentale à son intention. Cette stratégie profitera à l'ONU et aux États Membres en permettant d'assurer la prévention, la détection précoce et la gestion des problèmes psychologiques chez les membres du personnel en tenue, améliorant ainsi leur disponibilité opérationnelle et leur résilience et atténuant l'apparition de troubles psychologiques à long terme.

162. La Division est engagée dans un projet pluriannuel visant à introduire un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail dans les missions de maintien de la paix. Dans un premier temps, le système s'adressera au personnel civil et pourrait s'étendre au personnel en tenue à l'avenir. Le système comprend un mécanisme de signalement des incidents qui saisit des données provenant de sources multiples et s'intègre dans le système de dossiers médicaux confidentiels. Bien qu'initialement prévu pour l'exercice 2021/22, le lancement du système de notification des incidents a été reporté en raison des priorités liées à la riposte face à la COVID-19. À la fin du mois de décembre 2022, il avait été mis en place dans toutes les missions de maintien de la paix dotées d'un responsable de la sécurité professionnelle. Le système englobe tous les diagnostics de santé mentale résultant d'incidents de sécurité sur le lieu de travail et déclenche une enquête sur l'incident qui conduira à une meilleure atténuation des risques qui causent des congés de maladie ou des évacuations en raison de conditions de santé mentale. Pour l'exercice 2023/24, la poursuite du perfectionnement du système de gestion de la sécurité et de la santé au travail dans son ensemble comprendra la publication de politiques, la définition de normes de sécurité et de santé au travail et l'expansion des activités de formation avec la contribution des missions.

Améliorer les soins de traumatologie et d'urgence

163. Le Département de l'appui opérationnel et le Département des opérations de paix continuent de collaborer avec les missions afin d'améliorer leur performance en matière d'évacuation des blessés. Une communauté de pratiques d'urgence a été créée pour mieux cerner les pratiques de référence en matière d'évacuation sanitaire

primaire et continue de procéder à des simulations d'évacuations sanitaires primaires dans le cadre de missions à haut risque afin de déterminer les lacunes en matière de capacités. La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail a fourni des conseils et des orientations aux missions de maintien de la paix et aux équipes de pays sur les aspects médicaux de la préparation aux situations d'urgence et des interventions d'urgence. Une formation renforcée axée sur les soins d'urgence a été dispensée au personnel des missions et au personnel en tenue, à l'aide d'outils pédagogiques innovants permettant la simulation de cas virtuels. Grâce à un partenariat avec un institut de formation international, 164 prestataires de soins de santé du maintien de la paix ont obtenu un certificat en gestion des catastrophes. Afin d'améliorer sans cesse les résultats cliniques du personnel souffrant de lésions traumatiques, un système de base de données sur les traumatismes a été mis à l'essai au sein de la MINUSS, où il est prévu d'y mettre une version modifiée à l'épreuve. Un système de suivi des victimes en temps réel sera mis en service au cours de l'exercice 2023/24.

VII. Obligations du personnel de maintien de la paix

164. L'Action pour le maintien de la paix Plus vise à renforcer la collaboration active avec les États Membres de manière à s'attacher à améliorer la conduite du personnel de maintien de la paix et à accroître la responsabilité à l'égard des populations desservies ; et à intensifier les efforts pour accéder régulièrement à la performance, à reconnaître les résultats exceptionnels et à rechercher les mesures correctives nécessaires en cas de résultats insuffisants et améliorer la gestion de l'environnement.

Performance et responsabilité en matière de maintien de la paix

165. La présente sous-section fait suite aux paragraphes 15, 45 et 47 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale.

166. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la performance et de la responsabilité dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont poursuivi la mise en œuvre du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, qui est revu et partagé avec les États Membres à intervalles réguliers, la dernière fois en date en juillet 2022. Le cadre rassemble tous les outils d'évaluation de la performance disponibles afin d'améliorer la cohérence, de recenser les lacunes et de progresser encore dans les domaines prioritaires. Il prévoit des mesures pour toutes les catégories de personnel, en tenue et en civil, au Siège et sur le terrain, y compris les cadres supérieurs. Le cadre intégré explicite la manière dont les différents outils d'évaluation de la performance sont utilisés et décrit les efforts en cours pour les améliorer grâce à des projets prioritaires. Ces priorités sont alignées sur celles de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et les progrès accomplis font également l'objet d'un rapport au titre du cadre de suivi de ladite initiative.

167. Le cadre de perfectionnement et de gestion de la performance constitue un autre moyen de garantir la contribution du personnel à l'exécution des mandats. Les plans de travail des différents services sont élaborés en consultation avec tous les membres du personnel concernés sur une base annuelle, en fonction des besoins de l'entité, et sont régulièrement revus par les responsables afin de s'assurer que les plans restent pertinents et réalisables. Les chefs d'entité doivent s'assurer que les responsables et leurs équipes comprennent parfaitement ce que l'on attend d'eux pour la période

considérée et comment ces attentes individuelles s'inscrivent dans les mandats plus larges de l'entité.

168. La mise en œuvre du dispositif de gestion des risques se poursuit, l'accent étant placé sur deux niveaux complémentaires afin d'améliorer la performance de l'organisation. Au niveau de celle-ci, le Comité de gestion a approuvé deux rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des Plans de traitement et de gestion des risques pour 16 domaines de risque critiques⁵ issus de l'évaluation des risques à l'échelle du Secrétariat. Une évaluation complète des risques à l'échelle de l'Organisation et des mises à jour de l'inventaire des risques du Secrétariat ont été lancées. Au niveau des entités, toutes les missions de maintien de la paix ont achevé leur inventaire des risques et neuf missions procèdent actuellement à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs plans de traitement des risques. Le Secrétariat continuera à renforcer le système de contrôle interne à l'appui d'une gestion prudente des ressources dans le contexte du dispositif décentralisé de délégation des pouvoirs, et l'obligation de rendre compte des résultats obtenus. Au cours de l'exercice 2023/24, les travaux continueront à porter sur la documentation et l'évaluation de l'efficacité du dispositif de contrôle interne, notamment par le biais d'un atelier d'analyse transversale visant à améliorer le retour d'information vers les missions de maintien de la paix et à favoriser les échanges entre elles, ainsi que sur la poursuite de l'intégration des composantes de la gestion des risques. En continuant à doter les gestionnaires d'outils d'évaluation des procédures de contrôle interne, on favorisera une approche plus systématique de la gestion des risques et des dispositifs de contrôle, ce qui créera une culture consciente des risques, où les décisions sont prises sur la base d'une évaluation coordonnée et systématique des risques et des possibilités d'action, et augmentera l'efficacité globale des opérations de maintien de la paix. Les efforts visant à intégrer progressivement la gestion des risques à tous les niveaux de l'Organisation se poursuivront.

169. Au cours de l'exercice 2021/22, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a continué à renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité visant à contrôler l'exercice des pouvoirs délégués concernant la prise de décisions. L'élargissement actuel des indicateurs clés de performance relatifs à la délégation de pouvoirs, qui font l'objet d'un suivi continu au Siège, prendra fin au cours de l'exercice 2022/23. En outre, l'amélioration de la formation et de l'orientation, ainsi que le renforcement des outils d'autocontrôle, permettent à la direction des missions de se faire une idée plus précise des données d'activité en temps réel. L'objectif est d'aider les chefs de mission à assumer leurs responsabilités en matière de première ligne de défense, en attirant leur attention sur les domaines à risque qu'ils doivent surveiller et traiter.

Voyages officiels – Directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion

170. La présente sous-section fait suite au paragraphe 19 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée.

⁵ Les 16 domaines de risques critiques recensés sont les suivants : a) planification et budgétisation stratégiques et établissement du budget ; b) culture institutionnelle, stratégie en matière de ressources humaines et principe de responsabilité ; c) pandémies ; d) structure de l'Organisation et synchronisation de ses activités ; e) mandats des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales ; f) opérations concernant les ressources humaines ; g) gestion des soins de santé ; h) sécurité et santé au travail ; i) sécurité ; j) stratégie, infrastructure et systèmes relatifs à l'informatique et aux communications et mise en œuvre des activités y afférentes ; k) contributions financières ; l) financement extrabudgétaire, gestion des fonds provenant des donateurs et partenaires d'exécution ; m) gouvernance informatique et cybersécurité ; n) environnement de contrôle d'Umoja ; o) vols de carburants, de rations et de stocks ; et p) fraude dans la passation de marchés.

171. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité continue de veiller au respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, dans le cadre de son rapport trimestriel sur les indicateurs clés de performance du dispositif de délégation des pouvoirs et d'application du principe de responsabilité. Les chefs de mission ont facilement accès à des données détaillées et à leur performance en temps réel afin de déterminer et de résoudre les problèmes. La Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité a commencé à effectuer des analyses plus approfondies pour faciliter un contrôle ciblé et des actions de suivi, sur la base des tendances en matière de conformité, des types de voyage et de l'identification des facteurs de causalité. Par la voie d'un mémorandum en date du 16 mars 2022 de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, les chefs de toutes les entités du Secrétariat, y compris les missions, ont été vivement encouragés à mettre davantage l'accent sur ce domaine.

172. Des outils supplémentaires ont également été mis à disposition au cours de l'exercice 2021/22. C'est ainsi que le Département de l'appui opérationnel a mis au point un tableau de bord sur les statistiques relatives aux voyages en tant qu'outil clé d'analyse des données sur les voyages, qui permet notamment de visualiser l'historique des procédures de voyage et de repérer les retards qui en découlent.

173. Dans leurs projets de budgets pour 2023/24, les différentes missions de maintien de la paix fournissent également des informations précises sur leur respect des directives.

Performance du personnel en tenue

174. La présente sous-section fait suite au paragraphe 47 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale.

175. Des mesures considérables ont été prises pour évaluer et améliorer la performance des composantes militaires et policières des missions de maintien de la paix, notamment en affinant les outils d'évaluation.

176. Dans le cadre d'une approche globale, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix continue de présider régulièrement des réunions intégrées pour discuter des résultats exceptionnels ou, au contraire, insuffisants mis en avant lors d'évaluations de la performance effectuées au niveau d'une mission ou du Siège et pour examiner les mesures correctives et les mesures d'atténuation à prendre. C'est ainsi qu'il a été décidé, par exemple, de fournir une aide à la formation et au renforcement des capacités, d'effectuer des visites de validation des compétences militaires avant la relève des unités ou d'adapter les calendriers de relève afin de garantir la préparation des unités.

177. Le Département des opérations de paix est resté en contact étroit avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, notamment dans le cadre de réunions intégrées, afin de leur donner des avis individuels sur la performance de leurs unités militaires et de leurs unités de police constituées et de recevoir des observations en retour sur l'appui fourni par le Secrétariat. Ces activités de collaboration et d'échange d'informations entre le Secrétariat et les États Membres ont permis de mieux comprendre les problèmes de performance et sont très appréciées par les pays fournisseurs, qui ont demandé des retours d'information encore plus réguliers.

178. Malgré les progrès accomplis dans la formalisation d'un processus, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour rendre opérationnelle la reconnaissance des résultats exceptionnels des unités militaires et de police, en commençant par la mise au point définitive de directives particulières. Une instruction permanente visant à

améliorer la reconnaissance des résultats exceptionnels fait actuellement l'objet de consultations. Une fois celles-ci achevées, les Commandants des forces, les Chefs de la police et les Représentants spéciaux du Secrétaire général seront officiellement informés des nouvelles procédures et invités à désigner régulièrement les unités militaires et policières dont les résultats auront été exceptionnels.

Prévention des comportements répréhensibles et application des normes de conduite de l'Organisation des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix

179. La présente sous-section fait suite aux paragraphes 45 et 93 de la résolution 76/274 de l'Assemblée.

180. Tous les membres du personnel des missions de maintien de la paix sont censés observer et continuer à observer les normes de conduite les plus élevées. Tous sont tenus de répondre de leur conduite, tandis que les responsables et les commandants sont tenus de veiller à ce que des mesures soient prises pour prévenir les fautes et pour traiter, conformément aux politiques et procédures en vigueur, les fautes qui ont été signalées. Les missions de maintien de la paix sont tenues de présenter les résultats des exercices annuels d'assurance de la qualité relatifs à la gestion des allégations de fautes professionnelles, ainsi que des rapports électroniques trimestriels et annuels sur les mesures qui ont été prises en réaction aux fautes. L'obligation de rendre des comptes qui incombe aux responsables se traduit également par les plans d'action annuels sur l'exploitation et les atteintes sexuelles soumis au Secrétaire général.

181. Avant le recrutement ou le déploiement dans les missions de maintien de la paix, le Secrétariat continue de vérifier les antécédents du personnel civil et du personnel en tenue ayant travaillé pour une entité du Secrétariat, y compris des missions de maintien de la paix. Le Secrétariat veille également à ce que l'ensemble du personnel reçoive une formation aux normes de conduite, à l'obligation de signaler les cas de manquement et à la protection contre les représailles. Des vérifications sont effectuées auprès des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police avant les déploiements afin de s'assurer que cette formation a bien été reçue.

182. Dans le cadre de l'initiative « Pipeline to Peacekeeping Command », le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a mis au point un programme de formation complémentaire qui se veut un outil que les États Membres peuvent mettre à la disposition des commandants pour les aider à exercer leur autorité en matière de déontologie et de discipline dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Département des opérations de paix et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont été largement consultés sur le programme de formation au renforcement qui sera mis à l'essai en 2023 avant d'être déployé à plus grande échelle. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a également mis à jour le module de formation sur la prévention des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles du fait de membres du personnel des Nations Unies. Le cours a démarré en février 2023. En plus d'être proposé dans les six langues officielles de l'ONU, le cours est disponible en trois versions : une pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, une pour l'ensemble du personnel en tenue ayant des responsabilités de supervision ou de commandement et une pour l'ensemble du personnel civil ayant des responsabilités de supervision ou de gestion.

183. Des travaux d'examen et de révision des outils actuels de gestion des risques de faute sont également en cours, compte tenu des enseignements tirés depuis qu'ils ont été initialement lancés pour être utilisés par les missions de maintien de la paix en 2018. Il est essentiel que les risques de faute, y compris ceux liés aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, soient gérés dans le cadre d'une approche

intégrée qui bénéficie des contributions de toutes les entités des Nations Unies présentes dans le pays, y compris les composantes de la mission. Les révisions qu'il est prévu d'apporter aux outils de gestion des risques de faute appuieront cette démarche.

184. En partenariat avec les États Membres, le Secrétariat continue de recueillir des informations sur les bonnes pratiques en matière de conduite et de discipline, afin de favoriser des solutions dans toute une série de mesures nécessaires à la prévention, à l'application de la loi et au soutien et à l'assistance aux victimes. À cet égard, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a relancé une enquête auprès des États Membres afin de continuer à recenser les bonnes pratiques et créé une page spéciale sur le site web « Déontologie en missions de terrain », pour sensibiliser d'autres États Membres et les encourager à adopter ces pratiques.

185. Lorsque des actes constitutifs de faute sont signalés, assurer un suivi efficace reste une priorité. Grâce au système de suivi de la gestion des dossiers, les allégations signalées sont enregistrées et suivies afin de garantir que les allégations font l'objet d'une enquête et, lorsqu'elles sont fondées, que les responsables rendent compte de leurs actes. La surveillance et la visibilité des allégations signalées et de leur traitement permettent de déterminer à la fois les tendances en matière d'allégations et les domaines de préoccupation dans la manière dont la responsabilité en cas de faute a été établie.

186. Le Secrétariat collabore étroitement avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au sujet des enquêtes menées par l'Organisation ou par les pays eux-mêmes et des mesures que doivent prendre les pays lorsque les allégations s'avèrent fondées à l'issue des enquêtes. L'objectif du Secrétariat reste de veiller à ce que les questions en suspens soient pleinement traitées et que les auteurs d'infractions soient tenus pour responsables. De même, il continue de collaborer avec les États Membres afin de traiter les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire découlant d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

187. Les opérations de maintien de la paix poursuivent leurs efforts à l'échelle du système pour faire progresser la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, avec le soutien du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Au cours de la période considérée, on s'est attaché : a) à tirer parti la politique de diligence voulue en tant qu'outil stratégique pour mobiliser le soutien de l'Organisation, assurer la protection des civils et promouvoir et protéger les droits humains dans le cadre d'opérations de maintien de la paix complexes ; b) à procéder à des évaluations des risques dans le cadre de la politique de diligence voulue qui tiennent compte des mandats des missions et de l'évolution de la situation politique et de la sécurité ; c) à élaborer et à préconiser la mise en œuvre de mesures d'atténuation adaptées visant à réduire les risques recensés ; et d) à renforcer les structures de coordination et de prise de décision liées à la politique de diligence voulue en matière de droits humains au niveau national.

Gestion de l'environnement

188. La présente sous-section fait suite aux paragraphes 83 à 84 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale et au paragraphe 74 du rapport du Comité consultatif ([76/760](#)).

189. L'exercice 2021/22 a marqué la cinquième année de mise en œuvre de la stratégie environnementale pour les opérations de paix, établie pour une période de six ans (2017-2023).

190. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie depuis l'établissement des niveaux de référence lors de l'exercice 2019/20 sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous. Suite à la demande d'informations détaillées sur la progression de la performance des missions, les tableaux de bord d'évaluation environnementale des missions sont fournis dans leurs rapports budgétaires de 2023/24. Le cas échéant, les données des années précédentes ont été recalculées à l'aide de la plus récente méthodologie en vigueur et les erreurs corrigées lorsqu'elles ont été relevées après la période de référence, afin de faciliter la comparaison entre les années. Les indicateurs clés de performance sont influencés par une série de facteurs, en particulier l'ouverture ou la fermeture de sites (par exemple, la fermeture de la MINUAD en 2020/21 et la réduction des effectifs de la MONUSCO en 2021/22), et les fluctuations des effectifs dues à la COVID-19. La tendance générale reste encourageante, tous les indicateurs affichant des tendances positives par rapport au niveau de référence. Les notes environnementales se sont améliorées dans toutes les missions depuis le début de la mise en œuvre de la stratégie, et dans toutes les missions sauf une entre les exercices 2020/21 et 2021/22. C'est la première fois, au cours de l'exercice 2021/22, qu'aucun risque majeur n'a été signalé. La proportion de sites répondant aux normes de meilleures pratiques (présentant un risque minimal) pour le traitement des eaux usées continue d'augmenter, de même que la part des déchets éliminés à l'aide de méthodes améliorées (c'est-à-dire compostés, recyclés, incinérés selon les meilleures pratiques ou par enfouissement technique). Les déchets produits par personne diminuent, tout comme la consommation d'eau douce. Bien que les émissions de gaz à effet de serre soient inférieures au niveau de référence de l'exercice 2019/20, il y a eu une légère augmentation entre ceux de 2020/21 et de 2021/22, principalement du fait de la diminution enregistrée au cours de l'exercice 2020/21 en raison de la réduction des émissions de l'aviation (vols intérieurs, relève des contingents et voyages effectués sur les lignes commerciales) en raison de la pandémie de COVID-19.

Tableau 1
Indicateurs de performance clés de la stratégie globale, 2019/20-2021/22

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence 2019/20</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>
1. Éventail des notes attribuées à la gestion environnementale des missions ^a	s.o-88	s.o-89	63-91
2. Proportion de données mesurées (non estimées) (pourcentage) c	66	73	73
3. Proportion de sites ayant fait l'objet d'une inspection environnementale (pourcentage)	80	87	93
4. Consommation de carburant des groupes électrogènes par habitant et par jour (matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents) (litres) ^b	3,5	3,5	3,4
5. Proportion d'énergie renouvelable (pourcentage)	4	5	6
6. Émissions de gaz à effet de serre par habitant et par an (tonnes d'équivalent CO ₂)	7,5	7,0	7,3
7. Consommation d'eau douce par habitant et par jour (litres)	159	123	114
8. Sites où les eaux usées sont considérées comme présentant un risque minimal (pourcentage)	66	69	72

Indicateur	Niveau de référence		
	2019/20	2020/21	2021/22
9. Sites utilisant des sources d'eau alternatives (par exemple, eaux usées traitées ou eau de pluie collectée) (pourcentage)	50	62	57
10. Production de déchets solides par habitant et par jour (kilogrammes)	1,6	1,7	1,5
11. Sites où les déchets sont considérés comme présentant un risque minimal (pourcentage)	9	8	10
12. Part des déchets éliminés selon les méthodes préférées (pourcentage)	39	41	51

Note : Le présent tableau couvre les opérations de maintien de la paix (FINUL, FISNUA, FNUOD, MINUK, MINUAD (fermée pendant la période de la stratégie), MINURSO, MINUSMA, MINUSS, MONUSCO, ONUST, UNFICYP et UNMOGIP et les missions politiques spéciales et opérations de soutien sur le terrain (le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, BANUS, BINUGBIS (fermée pendant la période de la stratégie), BSLB, CSRE, MANUA, MANUI, MANUL, MANUSOM et UNVMC). Le terme « sur le terrain » désigne les missions qui gèrent ou entretiennent des installations et des infrastructures, ou qui exercent un contrôle opérationnel sur l'approvisionnement en énergie ou en eau, ou sur le traitement ou l'élimination des eaux usées ou des déchets, ou sur tout autre aspect environnemental important.

Abréviations : dioxyde de carbone (CO₂) ; s.o., sans objet.

^a La note « s.o » correspond à la note attribuée aux missions présentant un ou plusieurs cas de risque important. Si l'on exclut les missions auxquelles la note s.o a été attribuée, la fourchette pour les deux exercices accompagnés de ces notes présentés dans le tableau serait la suivante : 58-88 (2019/20) et 51-89 (2020/21).

^b Les calculs par habitant reposent sur les données officielles publiées concernant le maintien de la paix et les affaires politiques et la consolidation de la paix. Le personnel d'autres entités hébergées par les missions est également inclus pour tenir compte de sa consommation d'électricité, d'eau et de services de traitement des déchets fournis par les missions.

191. Les améliorations et les initiatives en cours au niveau des systèmes et des missions sont planifiées et menées à bien par le Département de l'appui opérationnel et le Département des opérations de paix, avec les compétences spécialisées fournies par le projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, notamment :

a) La publication d'un nouveau manuel sur l'eau et les eaux usées et d'un manuel sur la gestion des déchets pour les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales sur le terrain, et révision de la politique environnementale ;

b) L'amélioration de la plateforme en ligne de résultats de la planification des mesures environnementales, appelée « eApp ») pour le suivi des risques et de la performance, avec l'intégration de nouveaux indicateurs et d'un flux en direct de données de surveillance à distance des infrastructures sur le terrain sur les sites où elles sont disponibles ;

c) Une évaluation des besoins en formation civile pour la gestion de l'environnement a été réalisée, et une évaluation des besoins en formation et en capacités pour le déploiement d'énergies renouvelables par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police a été lancée, avec une date de mise en œuvre prévue pour février 2023 ;

d) Des contributions ont été élaborées pour les travaux du groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents pour 2023, afin de soutenir les déploiements potentiels de capacités de production d'énergie renouvelable par les composantes en tenue, entre autres considérations et un soutien a été apporté aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui cherchent à planifier le déploiement de capacités de production d'énergie renouvelable ;

e) Les travaux visant à renforcer la disponibilité de contrats-cadres efficaces pour soutenir l'amélioration de la gestion environnementale par les opérations de paix se poursuivent, notamment par le biais de l'approche de gestion par catégorie, avec des travaux visant à établir une série de nouveaux contrats-cadres pour les systèmes de traitement de l'eau, les stations d'épuration des eaux usées, l'énergie (y compris les systèmes hybrides photovoltaïques-diesel) et les équipements de gestion des déchets solides. D'autres contrats-cadres sont en cours d'élaboration, notamment un contrat clés en main qui permettrait aux missions d'externaliser la conception, l'achat, l'installation et la mise en service de systèmes d'énergie renouvelable ;

f) Avec l'assistance technique du Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement de la BSLN, les missions appliquent et renforcent des plans de gestion des infrastructures énergétiques et des plans de gestion des déchets afin de mettre en place des systèmes responsables de gestion des déchets et de production d'énergie, lorsque cela est possible, en cherchant à trouver des solutions initiales qui ont un effet positif sur les communautés d'accueil. Ces plans sont destinés à soutenir l'analyse et la planification pluriannuelles dans ces secteurs au sein des missions et des rapports spécifiques à chaque mission sont disponibles. Une assistance est également fournie aux missions qui ont adhéré au pacte énergétique sur les énergies renouvelables dans le cadre du maintien de la paix, résultat du dialogue de haut niveau sur l'énergie (2021), afin de déterminer les projets qui pourraient faire l'objet de partenariats privés/publics. Le projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques a continué à se concentrer sur les domaines spécialisés demandés par les missions, notamment : le dépannage des problèmes d'eaux usées dans les bases d'opérations temporaires, l'évaluation des opérations de traitement des eaux usées, la formation des opérateurs d'incinérateurs de déchets solides, l'assistance technique aux demandeurs d'approvisionnement en équipements et services dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des eaux usées et des déchets, l'évaluation des systèmes potentiels d'énergie renouvelable pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et l'assistance technique sur demande et la vérification systématique des erreurs dans les données de performance environnementale soumises pour toutes les missions (deux fois par an).

192. Un examen de la mise en œuvre de la stratégie environnementale pour les opérations de paix sera effectué après l'achèvement de la période de mise en œuvre de ladite stratégie en juin 2023, y compris les données de performance pour le sixième et dernier cycle de mise en œuvre. Les résultats seront présentés aux États Membres dans le prochain rapport d'ensemble, accompagnés d'une proposition de marche à suivre tenant pleinement compte de la mise en œuvre à ce jour. Un processus de consultation des États Membres a été lancé avec le Groupe des Amis pour la gestion de l'environnement dans les missions afin de s'assurer que les besoins et les attentes de toutes les parties prenantes sont pris en compte dans la définition de cette voie à suivre, l'accent étant mis sur la réalisation de progrès durables et l'amélioration continue de la gestion de l'environnement dans les cinq piliers de la stratégie. Des consultations préliminaires avec les missions indiquent que la poursuite de l'assistance technique et de l'orientation stratégique sera importante pour pérenniser les progrès accomplis au cours de la période pendant laquelle il sera procédé à l'examen, et que les structures actuellement en place pour soutenir les missions et les travaux seront maintenues au cours de l'exercice 2023/24 conformément aux priorités définies dans les cinq piliers de la stratégie. Un montant total de 1,35 million de dollars est donc prévu dans les budgets des missions de maintien de la paix, au prorata, prolongeant le projet actuel Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques jusqu'en juin 2024.

VIII. Communication stratégique

193. La présente sous-section fait suite aux paragraphes 85 et 86 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale et au paragraphe 86 du rapport du Comité consultatif ([A/76/760](#)).

194. L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus vise à garantir que la communication stratégique joue un rôle de catalyseur et de multiplicateur dans tous les domaines du mandat et à l'appui de l'ensemble de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle vise également à renforcer les efforts de communication des États Membres en matière de maintien de la paix.

195. En tant que priorité absolue dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, des efforts sont en cours pour intégrer pleinement la communication stratégique dans la planification et la prise de décision, pour s'assurer qu'elle constitue une fonction de direction essentielle et qu'une approche globale de la mission est adoptée dans les composantes civiles, militaires et policières. Des orientations et des formations sont en cours d'élaboration afin de renforcer les capacités des membres du personnel en tenue chargés de la communication avant et pendant leur déploiement.

196. Outre les activités de communication numérique existantes, cinq nouvelles campagnes importantes ont été mises en œuvre au cours de la période de référence. Les sept plateformes numériques du maintien de la paix ont présenté divers contenus multimédias attrayants, générant plus de 9 000 messages et suscitant 7,8 millions de réactions.

197. Afin d'aider à faire face au problème croissant et préoccupant de la désinformation et de la désinformation affectant les missions de maintien de la paix, le Département des opérations de paix a lancé en janvier 2022 un ensemble d'activités, conformément à la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies et à l'appel lancé par l'Assemblée générale au Secrétaire général pour qu'il élabore un dispositif visant à remédier à ce problème. Sur une période de deux ans, s'attachera à : a) mieux cerner le paysage de la désinformation et de la désinformation et à mieux sensibiliser à sa portée et à son ampleur ; b) construire une communauté de maintien de la paix pour agir et renforcer la résilience des missions et des sociétés d'accueil ; c) appuyer les ripostes, y compris les mesures préventives ; d) établir des partenariats et des réseaux avec les Nations Unies et les acteurs extérieurs. Une communauté de pratique a été créée – avec plus de 400 membres dans les missions et au Siège – pour partager les ressources, les manifestations et les formations, et des discussions aussi bien entre les missions, qu'avec des experts du monde universitaire, de la technologie, de la société civile et du secteur privé sont en cours. Des politiques, orientations et activités de formation sont en cours d'élaboration, et la formation du personnel en tenue sera établie et fera l'objet d'une consultation avec les États Membres et les autres parties prenantes concernées.

198. Une enquête a été menée en mars 2022 auprès de l'ensemble du personnel de maintien de la paix afin d'évaluer l'ampleur et la nature de la désinformation et de la désinformation. Parmi les membres du personnel de l'ONU au Siège et des missions qui y ont participé, 44 % ont déclaré qu'elles avaient des répercussions graves voire critiques sur la mise en œuvre du mandat, et 45 % qu'elles avaient le même effet sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. La MINUSMA continuera de s'employer à mieux utiliser les technologies de la communication afin d'atteindre un public plus large. Forte des initiatives en cours et du soutien du Siège, elle intensifiera ses efforts, conformément à la résolution [2640 \(2022\)](#) du Conseil de

sécurité, pour renforcer ses capacités de surveillance et de lutte contre la désinformation et la désinformation qui pourraient entraver la capacité de la mission de s'acquitter de son mandat ou menacer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. La MONUSCO et la FINUL ont mis en place des mécanismes intégrés de surveillance, d'analyse et de réaction à la désinformation et à la désinformation.

199. Un important projet de modernisation des sites web des missions de maintien de la paix des Nations Unies est également en cours. Cette démarche fait suite à la recommandation du Comité consultatif figurant au paragraphe 86 de son rapport (A/76/760) de fournir des informations normalisées pour faciliter la communication avec les missions et notamment d'améliorer les pages Web de sorte que les informations utiles (adresses, numéros de téléphone) soient disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Au titre du projet, il sera procédé à la migration des sites web publics des missions de maintien de la paix existantes et de leur plateforme technique sous-jacente vers la plus récente version de la plateforme de gestion du contenu Web de l'Organisation (version 9 de Drupal). La version actuelle de la plateforme est basée sur Drupal 7 qui atteindra la fin de sa durée de vie utile en novembre 2023. Cette mise à niveau garantira la sécurité à long terme et les mises à jour logicielles pour les sites web publics de la mission. Elle permettra également de moderniser la plateforme en tirant parti des nouvelles fonctionnalités disponibles dans Drupal 9, telles que les améliorations en matière de thématisation, de prise en charge des langues et d'expériences utilisateur réactives (pour mobiles et tablettes).

IX. Coopération avec les pays hôtes

200. L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus vise à instaurer un dialogue clair et ouvert avec les pays hôtes, tant le gouvernement que les populations, sur le contenu des mandats et des stratégies de maintien de la paix, ainsi que sur les responsabilités du personnel de maintien de la paix. Les missions de maintien de la paix ont maintenu de solides réseaux de communication avec les gouvernements hôtes et les populations et continueront à les utiliser pour renforcer les relations sur la base de la confiance, ingrédient nécessaire à la mise en œuvre efficace des mandats et à la promotion de l'appropriation nationale.

201. Des partenariats durables avec les pays hôtes ainsi qu'avec et entre les États Membres resteront essentiels à la performance et à la durabilité des activités de promotion de l'état de droit. Le Département des opérations de paix continuera à collaborer avec les pays hôtes et les États Membres pour trouver des solutions politiques aux conflits en soutenant le renforcement de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité.

202. En République centrafricaine, la MINUSCA a redoublé d'efforts pour optimiser les relations avec le pays hôte en collaborant avec les autorités nationales au niveau de la direction, de la stratégie et des opérations, et en publiant des orientations spécifiques à l'intention de son personnel en tenue afin de promouvoir la liberté de mouvement de son personnel. La mission a sous-tendu ces efforts par des communications stratégiques visant à mieux faire comprendre son mandat.

203. La mise en place d'un environnement protecteur dans les contextes de maintien de la paix grâce à un soutien ciblé des composantes judiciaires et pénitentiaires restera une priorité. La MINUSCA continuera d'aider le Gouvernement de la République centrafricaine à parachever et à mettre en œuvre une stratégie nationale de réforme de la justice, ainsi qu'à renforcer les capacités du Ministère de la justice, de la promotion des droits humains et de la bonne gouvernance en ce qui concerne l'accès à la justice pour les victimes.

204. Au Mali, l'examen interne prévu par la résolution 2640 (2022) du Conseil de sécurité a été l'occasion de mener des consultations approfondies et constructives avec les autorités maliennes de transition et d'autres partenaires (voir S/2023/36). Compte tenu des attentes des autorités maliennes concernant un soutien plus solide de la MINUSMA en matière de sécurité et de la demande du Conseil, quatre paramètres clés ont été recensés dans le cadre de l'examen pour que la MINUSMA puisse continuer à opérer et à faire avancer ses priorités stratégiques : a) l'avancement de la transition politique, conformément au chronogramme électoral publié par les autorités de transition ; b) des progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix ; c) la liberté de circulation, y compris pour les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance essentiels à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix ; d) la capacité d'exécuter l'intégralité du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, y compris les dispositions relatives aux droits humains. Ces paramètres serviront à sous-tendre une relation stable et prévisible entre la mission et les autorités maliennes, dans le cadre de l'accord sur le statut des forces. L'évolution de la situation sur le terrain par rapport à ces paramètres éclairera la décision du Conseil de sécurité sur l'avenir de la MINUSMA. La mission a également poursuivi ses efforts pour documenter et signaler systématiquement les violations de l'accord sur le statut des forces.

205. La MINUSMA, en utilisant pleinement ses ressources militaires, policières et civiles, a aidé les autorités maliennes à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de protection de la population et à faire avancer les processus de paix. À cet égard, et conformément à son mandat, la MINUSMA a mené des activités de renforcement des capacités au profit des institutions maliennes, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

206. La MINUSMA continuera à œuvrer avec le Gouvernement malien à l'instauration de l'état de droit dans les régions du nord et du centre, ce qui comprendra l'élaboration d'approches novatrices, pratiques et globales de la sécurité des prisons et des tribunaux, la promotion de la complémentarité entre le système judiciaire formel et les mécanismes traditionnels de règlement des conflits et de justice pour faire avancer le processus de paix – actions qui viendront éclairer le dialogue politique sur les réformes essentielles en matière de gouvernance. La MONUSCO et la MINUSS continueront à soutenir les audiences foraines afin de promouvoir l'accès à la justice dans les zones reculées, de réduire la durée de la détention provisoire, de remédier à la surpopulation carcérale, de répondre à l'augmentation des menaces à la sécurité des prisons par les groupes armés et de lutter contre l'impunité des crimes de guerre et des violations graves des droits humains tout en contribuant à la paix et au renouvellement de la légitimité de l'État.

207. Dans sa résolution 2666 (2022) adoptée en décembre 2022, le Conseil de sécurité a pris acte de l'appel lancé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour que soit revu le plan de transition élaboré par la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies en étroite collaboration avec le Gouvernement national. Alors que les discussions entre la MONUSCO et le Gouvernement se poursuivent à cet égard, la MONUSCO continue de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies pour faire avancer la mise en œuvre du plan de commun de transition.

Lutte antimines

208. Les efforts de lutte contre les mines ont continué à contribuer aux capacités nationales et locales de réduire les effets de l'escalade de la violence. Dans la zone d'Abyei, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Liban, au Mali, en Somalie et au Soudan du Sud, les activités de sensibilisation aux

risques ont permis aux communautés locales de se protéger contre la menace que représentent les engins explosifs. En outre, au Soudan du Sud, les activités de dépollution créent un environnement plus sûr pour le retour librement consenti et la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés.

209. Au Mali, les initiatives visant à renforcer les capacités des forces de sécurité maliennes en matière d'atténuation de la menace des engins explosifs improvisés, grâce à une formation spécialisée et à un encadrement des forces de défense et de sécurité maliennes, ainsi qu'à un soutien consultatif à la direction malienne du génie militaire, ont permis de faire progresser les efforts de protection des civils. En Somalie, le soutien apporté à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et aux forces de sécurité somaliennes en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés a contribué à la mise en œuvre du Plan de transition de la Somalie. Les équipes de déminage de la FINUL ont assuré la qualité des travaux de déminage effectués par les contingents de la mission, ce qui a permis aux autorités libanaises de libérer les terrains déminés pour les rendre utilisables par les populations locales. Suite à l'augmentation de la menace liée aux explosifs, le soutien apporté aux autorités nationales de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo en matière d'atténuation de ladite menace a contribué à renforcer la confiance des communautés locales dans les autorités nationales, tandis que la promotion des meilleures pratiques en matière de gestion des armes et des munitions a permis de créer les conditions nécessaires à la réduction du trafic illicite d'armes légères et de munitions, qui sont souvent des précurseurs des engins explosifs improvisés.

X. Mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et de la sécurité

210. La présente sous-section fait suite aux paragraphes 41 à 43 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale.

211. L'Assemblée générale a souligné l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et insisté sur le fait que sa pleine mise en œuvre contribue à l'instauration d'une paix durable et à la recherche de solutions politiques. À cette fin, l'Organisation des Nations Unies s'efforce de promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et politiques et à tous les aspects de la prise de décision. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général d'améliorer encore l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix et la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les activités des missions et à tous les stades de l'analyse, de la planification, de la mise en œuvre et de l'établissement des rapports. L'Organisation a continué à faire avancer cette cause en veillant à l'intégration systématique de la dimension de genre dans tous les aspects du travail de maintien de la paix. Grâce à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus les priorités des femmes et de la paix et de la sécurité sont placées au cœur du maintien de la paix en tant que catalyseur de progrès et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Augmentation du nombre de femmes parmi le personnel civil et en tenue dans les opérations de maintien de la paix

212. Il est prioritaire de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix disposent des capacités adéquates doublées de l'état d'esprit nécessaire, notamment en renforçant la participation pleine, égale et effective des femmes au maintien de la paix à tous les niveaux et à tous les postes clés. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a continué d'aider les entités relevant du

compte d'appui et les missions de maintien de la paix à atteindre leurs objectifs en matière de parité hommes-femmes, en encourageant la mise en œuvre des recommandations énoncées dans les lignes directrices pour la création d'un environnement porteur dans le système des Nations Unies adaptées aux besoins du terrain et en menant des actions de sensibilisation dynamiques et adaptées aux femmes.

213. Afin d'accroître la participation des femmes, le Secrétariat a analysé les progrès et les difficultés rencontrés dans les missions où le taux de rotation du personnel est élevé ; pris des mesures pour mettre en œuvre des pratiques d'embauche plus inclusives ; fourni des orientations sur l'application des mesures temporaires pour parvenir à l'égalité entre les sexes et intensifié les activités de sensibilisation destinées aux candidates. Ainsi, des partenariats ont été établis avec des associations et des institutions universitaires, notamment 350 associations professionnelles nationales et internationales de femmes, et le vivier de talents à l'échelle de l'Organisation a enregistré une augmentation de 88 % du nombre d'abonnées par rapport à janvier 2022. En outre, le Bureau des ressources humaines a mené une action de sensibilisation sur mesure par l'intermédiaire de ces associations, auxquelles des offres d'emploi sont diffusées chaque semaine. Dans le but d'attirer davantage de candidates, en particulier pour les postes difficiles à pourvoir sur le terrain, le Bureau a participé au salon de l'emploi tenu lors de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme. Le Département des opérations de paix a favorisé la participation des femmes par des contacts de haut niveau, des actions de sensibilisation et des communications stratégiques. Les responsables de la mission ont mis en place des plateformes de collaboration avec les dirigeantes, par exemple à la MONUSCO.

214. En plus de constituer des listes en mettant l'accent sur le genre, en particulier dans les familles d'emplois où les femmes sont peu représentées, le Département de l'appui opérationnel soutient les missions en leur fournissant, sur demande, des conseils spécialisés sur la planification des effectifs et les stratégies de recrutement en vue d'améliorer l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein du personnel civil des missions.

215. L'initiative relative à la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, qui relève du Département de l'appui opérationnel, est un projet financé au moyen de fonds extrabudgétaires qui soutient le recrutement d'un plus grand nombre de femmes parmi le personnel civil de haut rang, de la classe P-5 au rang de secrétaire générale adjointe. Grâce à ses services consacrés à une réserve de talents féminins géographiquement diversifiés présélectionnés, l'initiative continuera à fournir un soutien essentiel aux candidates qui postulent et passent par le processus de recrutement à des postes vacants de haut niveau dans les opérations de maintien de la paix. Il s'agit notamment d'offrir des possibilités de formation et de développement sur mesure pour aider les candidates. Forte de son succès, l'initiative continuera à contribuer au programme de l'ONU en faveur de la parité des sexes et à celui des femmes et de la paix et de la sécurité, en soutenant la participation pleine, égale et effective des femmes à la prise de décision et à la paix et à la sécurité. À l'avenir, la filière accordera la priorité à l'élargissement de la coopération avec les opérations de maintien de la paix qui comptent le plus grand nombre de recrutements, mais la plus faible représentation de femmes, à savoir : le BANUS la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSS et la MONUSCO.

216. L'Organisation des Nations Unies reste pleinement déterminée à nommer des femmes aux postes de direction des missions. En décembre 2022, trois femmes occupaient le poste de cheffe de mission et quatre celui de cheffe adjointe de mission de maintien de la paix (soit 27 %, en légère baisse par rapport aux 30 % d'octobre

2021). Deux des quatre opérations de maintien de la paix les plus importantes et les plus difficiles (MINUSCA et MONUSCO) sont dirigées par des femmes et les femmes occupent 35 % des postes de cheffe de mission ou de cheffe de mission adjointe sans tenue dans les opérations de maintien de la paix. En outre, la parité a été atteinte parmi les chefs et les chefs adjoints des composantes de la police, avec cinq cheffes et une cheffe adjointe sur neuf. L'amélioration des conditions de travail et de vie des femmes dans les missions sur le terrain (y compris les logements, les installations sanitaires, l'aménagement des camps et les espaces de détente) est l'un des quatre domaines d'action prioritaires recensés dans la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Lancée en avril 2018, l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix (voir la sous-section sur les logements à la section VI) visait à élaborer des méthodes novatrices pour accroître la participation, la rétention et la sécurité globale des femmes dans les opérations de paix grâce à des concepts sensibles au genre visant à améliorer la sécurité et le bien-être du personnel féminin dans les opérations de paix des Nations Unies. Ces camps améliorés profitent à la fois aux hommes et aux femmes chargés du maintien de la paix et contribuent au déploiement et à la rétention des femmes en tenue afin qu'elles participent de manière effective aux opérations de maintien de la paix.

217. En outre, le Département de l'appui opérationnel accorde la priorité à l'élaboration d'un cours de formation en ligne sur la santé des femmes, qui sera lancé à la mi-2023 à l'intention du personnel médical des Nations Unies en poste sur le terrain. Le cours permettra d'améliorer les capacités des professionnels de la santé et leurs aptitudes et compétences cliniques afin qu'ils puissent offrir des soins de qualité qui tiennent compte des questions de genre. Cette initiative devrait contribuer à améliorer les services fournis aux femmes parmi le personnel civil et aux soldates de la paix et, par conséquent, à mieux préparer les femmes à exécuter les activités prescrites et les tâches de maintien de la paix.

218. Les efforts se sont poursuivis pour favoriser un environnement favorable et sûr pour le personnel féminin en tenue dans les opérations de paix. Ils consistaient notamment à élaborer un manuel d'études de cas sur le genre, la paix et la sécurité ; de maintenir des réseaux de policières et d'agentes pénitentiaires au sein des missions ; d'organiser des campagnes de communication et des sessions qui abordent les stéréotypes de genre, les préjugés sexistes et le harcèlement sexuel ; de lancer le prix Trailblazer des Nations Unies des femmes spécialistes de la justice et des questions pénitentiaires afin de mettre en lumière les contributions des femmes fonctionnaires de justice et de l'administration pénitentiaire ; et de réaliser des enquêtes destinées à déterminer et à lever les obstacles auxquels se heurtent les femmes.

219. La Division de la police continuera à favoriser les possibilités de perfectionnement professionnel pour les membres du cadre de commandement des femmes de la police des Nations Unies, ainsi qu'à organiser des cours préparatoires pour femmes, afin de préparer les candidates policières à l'évaluation pour le service en mission. La Force de police permanente continuera également à organiser des cours spécifiques aux missions sur l'augmentation de la participation des policières à toutes les opérations de police.

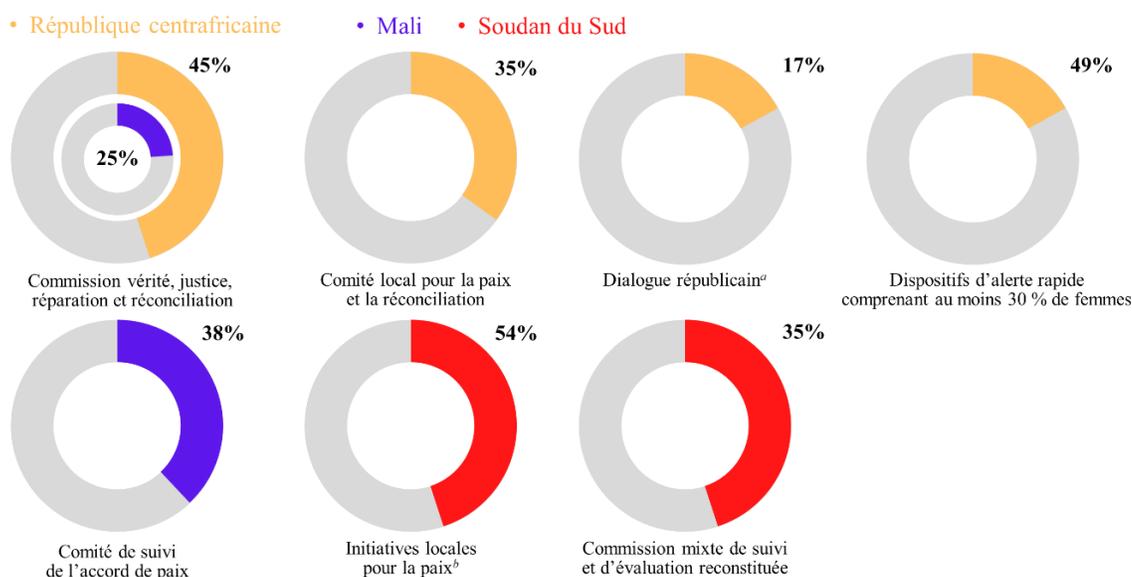
220. Le Département des opérations de paix continuera à soutenir le recrutement et la rétention de femmes officiers dans tous les domaines du maintien de la paix, y compris dans les rôles traditionnellement dominés par les hommes, en collaborant activement avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et en se concentrant sur des campagnes stratégiques d'information et de communication ; en améliorant la collecte et l'analyse des données ; et en renforçant les réseaux des femmes.

221. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de parité entre les hommes et les femmes pour le personnel en tenue et le personnel civil sont présentés dans les figures IV à VIII ci-dessous.

222. Si des progrès ont été accomplis pour atteindre la parité entre les hommes et les femmes parmi le personnel civil et en uniforme, y compris dans les postes de direction, il reste des obstacles qui limitent la participation pleine, égale et effective des femmes, en particulier sur le terrain et dans les institutions de sécurité nationale qui emploient du personnel en tenue. Par conséquent, les efforts concertés de l'ONU et des États Membres, ainsi que des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, doivent se poursuivre et se renforcer, afin de maintenir l'élan et de combler les lacunes restantes.

Figure IV

Participation des femmes aux principaux processus et mécanismes de paix soutenus par les missions en juillet 2022



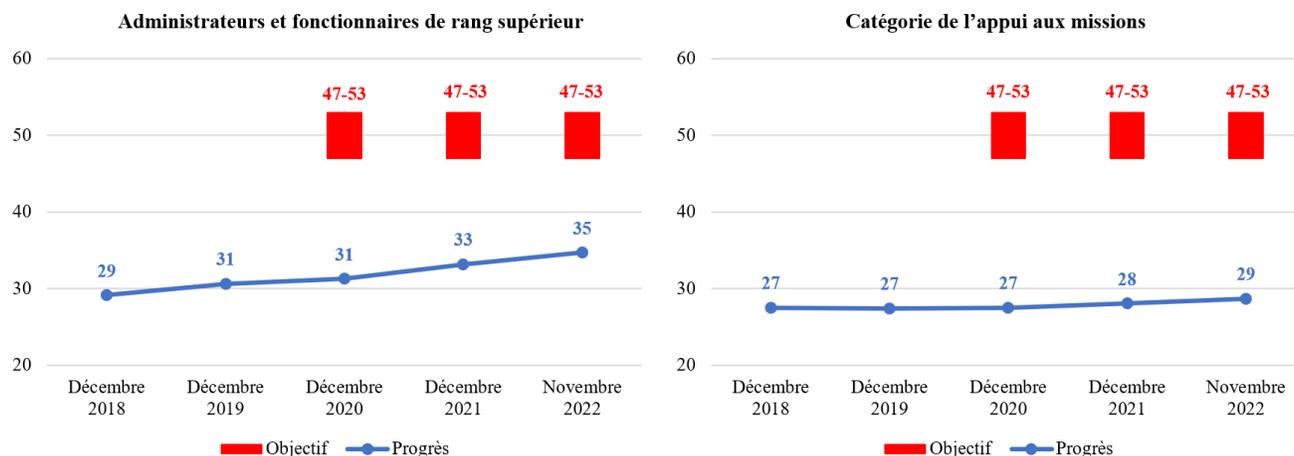
Source : Département des opérations de paix, indicateurs du Système complet de planification et d'évaluation de la performance relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité.

^a En mars 2022.

^b De janvier à juin 2022.

Figure V
Représentation des femmes parmi le personnel civil des missions de maintien de la paix par rapport aux objectifs fixés pour 2018-2022 dans la stratégie sur la parité des genres

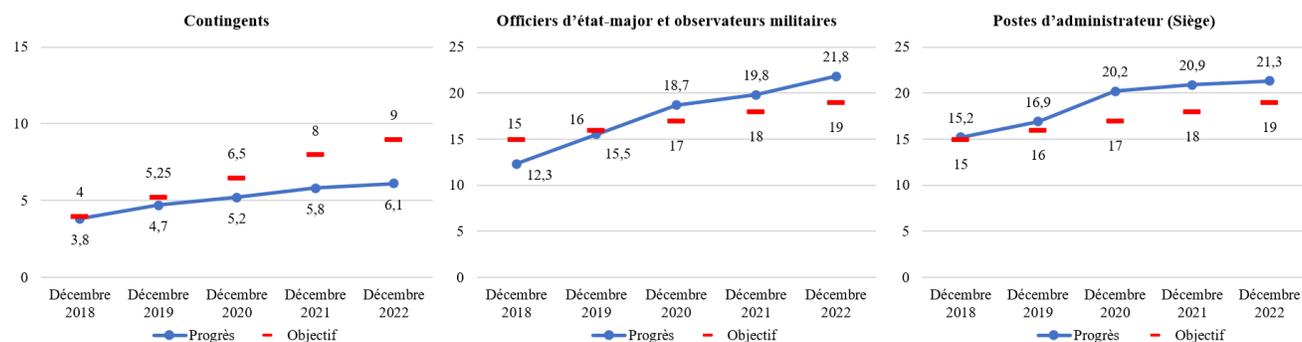
(En pourcentage)



Note : Les objectifs présentés sont tels que définis dans l'instruction administrative relative aux mesures temporaires spéciales visant à assurer la parité des sexes publiée en 2020 (ST/AI/2020/5, par. 2.1) et ne s'appliquaient donc pas à 2018 ou 2019.

Figure VI
Représentation des femmes parmi le personnel militaire des Nations Unies par rapport aux objectifs fixés pour 2018-2022 dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue

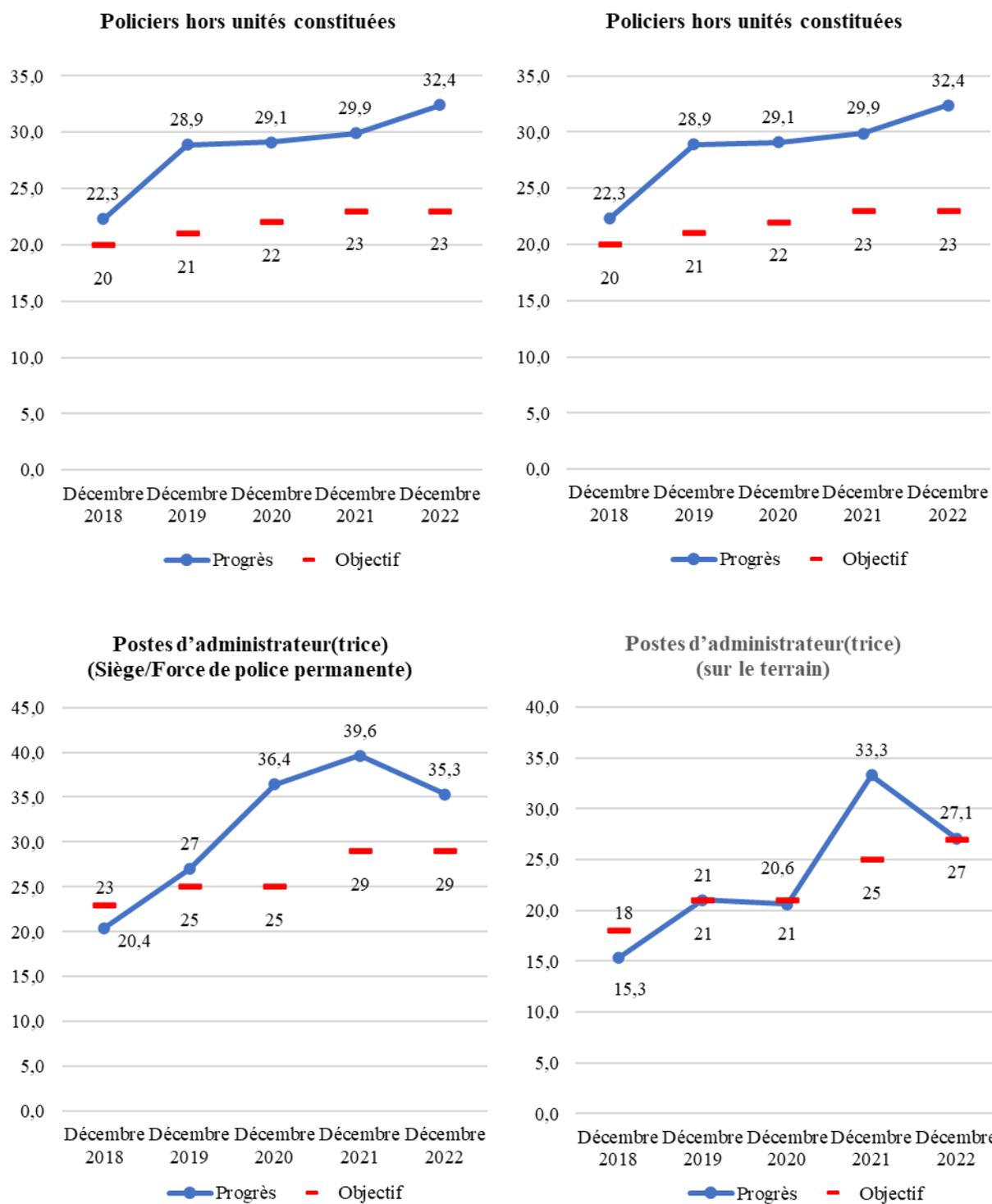
(En pourcentage)



Note : Les objectifs présentés sont tels que définis dans l'instruction administrative relative aux mesures temporaires spéciales visant à assurer la parité des sexes publiée en 2020 (ST/AI/2020/5, par. 2.1) et ne s'appliquaient donc pas à 2018 ou 2019.

Figure VII
Représentation des femmes parmi le personnel de police des Nations Unies par rapport aux objectifs fixés pour 2018-2022 dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue

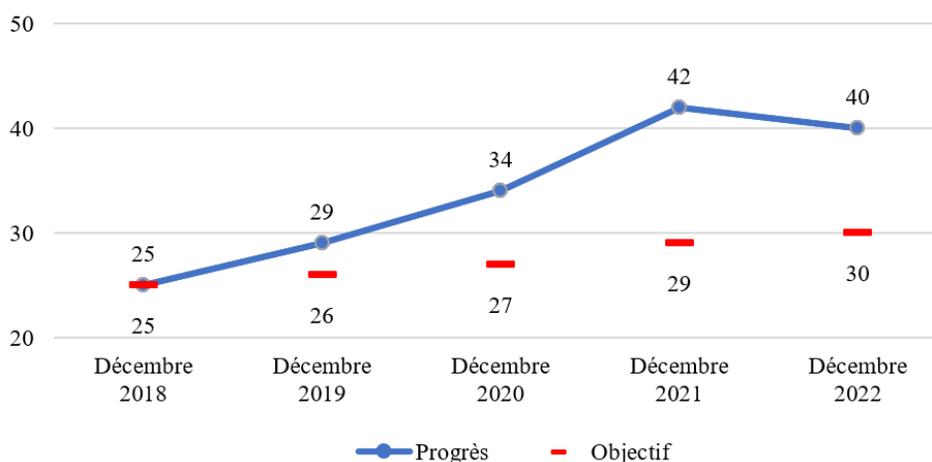
(En pourcentage)



Note : Les objectifs présentés sont tels que définis dans l'instruction administrative relative aux mesures temporaires spéciales visant à assurer la parité des sexes publiée en 2020 (ST/AI/2020/5, par. 2.1) et ne s'appliquaient donc pas à 2018 ou 2019.

Figure VIII
Représentation des femmes parmi le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements par rapport aux objectifs fixés pour 2018-2022 dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue

(En pourcentage)



Note : Les objectifs présentés sont tels que définis dans l'instruction administrative relative aux mesures temporaires spéciales visant à assurer la parité des sexes publiée en 2020 (ST/AI/2020/5, par. 2.1) et ne s'appliquaient donc pas à 2018 ou 2019.

Intégration systématique de la dimension de genre à tous les stades de l'analyse, de la planification, de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports

223. Les objectifs visant à renforcer l'intégration des priorités en matière de genre et de femmes, ainsi que de paix et de sécurité, dans les processus stratégiques fondamentaux inclus dans le plan de l'Action pour le maintien de la paix Plus ont été poursuivis. Les conseillères et conseillers pour les questions de genre et le personnel des composantes civiles, policières, pénitentiaires et militaires ont joué un rôle essentiel dans cette intégration. En aidant le personnel de maintien de la paix à cet égard. Une formation a été proposée au personnel afin d'améliorer sa capacité d'intégrer les priorités en matière d'égalité des sexes et de femmes et de paix et de sécurité dans les processus de planification, de programmation et de budgétisation.

224. Pour améliorer la performance et la responsabilité de la mise en œuvre des mandats relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité, huit missions de maintien de la paix (FINUL, FISNUA, MINUK, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS, MONUSCO et UNFICYP) ont systématiquement suivi les progrès, les tendances et les défis à l'aide d'indicateurs. L'analyse des données a alimenté les rapports du Secrétaire général spécifiques à chaque mission, et les indicateurs ont été intégrés dans le système global de planification et d'évaluation et dans le cadre de suivi de l'Action pour le maintien de la paix Plus. L'interopérabilité avec d'autres cadres de responsabilisation à l'échelle des Nations Unies, y compris les indicateurs mondiaux concernant les femmes et la paix et la sécurité dirigés par les femmes des Nations Unies, la plateforme de données Paix et Sécurité et le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, contribuera à une analyse globale et conjuguée pour les parties prenantes du maintien de la paix. Le Département peut désormais suivre les données relatives au genre, les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, la profondeur de l'analyse du genre dans les rapports trimestriels du Secrétaire général visant à inculquer l'établissement de rapports analytiques et l'intégration systémique du genre dans toutes les priorités thématiques des missions

afin de s'aligner sur les engagements communs. En outre, les missions ont intégré et privilégié les questions de genre et relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans leurs plans de mission et stratégies politiques respectifs, ainsi que dans les domaines d'alerte précoce.

225. Au cours de l'exercice 2023/24, la MONUSCO soutiendra les efforts du gouvernement et facilitera la participation active des femmes et des jeunes dirigeants de la société civile et membres d'organisations à la prévention et au règlement à la des conflits, aux institutions publiques et à la prise de décision, et à la promotion d'une réconciliation intercommunautaire et tenant compte des questions de genre. La mission veillera à ce que l'analyse de conflit sensible au genre soit intégrée dans tous les efforts d'alerte précoce et de prévention des conflits, et à ce que la mise en œuvre du plan de transition reste un processus sensible au genre.

226. Depuis octobre 2021, la FISNUA a élaboré une stratégie quadriennale de promotion de l'égalité des genres et des femmes et de la paix et de la sécurité, guidée par l'initiative Action pour le maintien de la paix et la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, afin d'accélérer la mise en œuvre de l'égalité des genres grâce à l'intégration de la dimension de genre et à l'équité des genres. La stratégie de la FISNUA permet l'application effective du Programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en mettant l'accent sur la participation pleine et égale des femmes aux processus de paix, grâce à des ateliers sur le plaidoyer, la sensibilisation et le renforcement des capacités en matière d'égalité des genres, et grâce à des contacts réguliers avec les réseaux de femmes et la société civile.

227. Le Département des opérations de paix, en collaboration avec les missions, s'est associé aux organisations de femmes et aux gouvernements hôtes pour renforcer le rôle des femmes dans les transitions politiques, l'alerte précoce et le règlement des conflits locaux, la mise en œuvre des accords de paix, les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et pour accroître leur représentation dans le secteur de la sécurité. En République démocratique du Congo, des approches multidimensionnelles comprenant la cartographie des conflits, l'alerte précoce et l'analyse des questions de genre entre la MONUSCO et les réseaux locaux de femmes dans l'est du pays ont permis d'améliorer la sûreté et la sécurité à la suite du déploiement d'équipes de liaison mixtes et de patrouilles tenant compte des questions de genre. En outre, la MINUSCA et la MINUSS ont soutenu les efforts de réconciliation au niveau local, ce qui a conduit les femmes à constituer 34 % des participants aux mécanismes locaux de paix et de réconciliation en République centrafricaine, et 54 % des participants aux négociations de paix locales soutenues par la MINUSS au cours de la période allant de janvier à juin 2022.

228. Les patrouilles de la Police des Nations Unies destinées à renforcer la confiance, ainsi que les efforts de sensibilisation, ont contribué à l'amélioration des conditions de sécurité de base, suscité un sentiment de sécurité et renforcé la protection, en particulier des femmes et des filles, leur permettant ainsi de participer à la consolidation de la paix et aux activités politiques.

229. Les composantes de la réforme du secteur de la sécurité dans les opérations de maintien de la paix ont pris des mesures importantes pour aider les pays à évaluer et à lever les obstacles politiques, juridiques et institutionnels qui entravent le recrutement, la rétention et la promotion des femmes dans ce secteur. En République centrafricaine, la MINUSCA a conseillé les institutions nationales de sécurité sur les moyens d'atteindre le quota de 35 % fixé pour les femmes dans la loi sur l'égalité du pays.

230. Le Service de la lutte antimines a continué à promouvoir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, tout en offrant des possibilités de création de moyens

de subsistance et d'autonomisation. Au Sahara occidental, les équipes de déminage de la MINURSO ont formé l'équipe féminine sahraouie de lutte contre les mines, qui a sensibilisé des milliers de personnes aux risques liés aux engins explosifs.

XI. Un maintien de la paix innovant, fondé sur les données et les technologies

231. La présente sous-section fait suite aux paragraphes 8 et 75 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale.

Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies

232. Le Département des opérations de paix, conjointement avec le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, et en consultation avec le terrain et les principales parties prenantes, a lancé une stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies en août 2021. La stratégie vise à exploiter le potentiel des technologies numériques pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et mieux remplir leurs mandats, à l'heure actuelle et à l'avenir. Les objectifs en sont de fournir une analyse intégrée, responsable et opportune pour la prise de décision ; afin de donner au personnel les moyens d'être conscient des technologies, de maîtriser les données et de faire preuve d'un esprit d'innovation ; et de tirer parti de la technologie pour innover et répondre aux menaces et aux possibilités en temps utile.

233. La stratégie a pour but de tirer parti des initiatives et structures existantes et de les développer, et d'en renforcer la cohérence, tout en veillant à ce que les missions sur le terrain soient au cœur de l'évolution vers un maintien de la paix innovant, axé sur les données et fondé sur les technologies.

234. La première phase de la mise en œuvre de la stratégie est axée sur la mise en place des éléments clés nécessaires à cette transformation. Il s'agit notamment de la mise en place d'une équipe de soutien numérique au sein du Département des opérations de paix, d'un écosystème de données moderne et d'une capacité d'innovation pour le maintien de la paix. Au cours de la première phase, priorité sera donnée à trois projets : l'amélioration de la perception de la situation ; la mise de la technologie au service des soldats de la paix en tenue ; et la lutte contre la désinformation et la désinformation.

235. Le projet d'amélioration de la perception de la situation permettra aux missions de maintien de la paix de mieux comprendre leur environnement opérationnel en temps aussi réel que possible. Cette capacité repose sur la plateforme technique phare Unite Aware, conçue pour fournir une approche cohérente, globale et intégrée de la perception de la situation et de l'analyse des informations pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il intègre l'outil de signalement d'incidents du système géospatial d'appréciation de la situation, jetant ainsi les bases d'une meilleure collaboration entre les composantes, d'une visualisation des données et d'une rationalisation des flux d'informations. La mise en place d'une plateforme de données intégrée soutiendra l'analyse et la planification intégrées ainsi que les futures initiatives en matière de données, ce qui améliorera les rapports et la prise de décision fondés sur des données probantes et accélérera les délais de réponse opérationnelle. Cela renforce le soutien à la protection des civils et à la sécurité des soldats de la paix, qui sont deux priorités essentielles du maintien de la paix. Unite Aware fait actuellement l'objet d'un projet pilote dans le cadre de l'UNFICYP, où il sert à rationaliser les rapports de mission et améliore la présentation et la visualisation des

données de mission, soutenant ainsi le concept du centre d'opérations conjoint en tant que centre d'information intégré de la mission. Le démarrage du prochain projet pilote était prévu en février 2023 à la MINUSCA et devrait être déployé en juillet 2023.

236. Le projet relatif à la mise de la technologie numérique au service des soldats de la paix en tenue et axé sur les composantes en uniforme tant au Siège que sur le terrain vise à exploiter les technologies numériques novatrices et les nouvelles méthodes de travail pour répondre aux besoins, combler les lacunes et relever les défis opérationnels critiques, en vue d'améliorer la performance et de renforcer les capacités des soldats de la paix en tenue. La première phase du projet consistera à réaliser une évaluation critique des besoins opérationnels, des lacunes et des défis et à fournir des recommandations exploitables dans les domaines suivants : amélioration des systèmes existants, pilotage des technologies nouvelles, réorganisation et simplification des processus et amélioration de la préparation au déploiement.

237. La MINUSMA met en œuvre ses projets d'exploration et d'analyse des données radio (mégadonnées). L'exploration radio se concentre sur l'expression des opinions et fournit la transcription des émissions dans les langues locales pour lesquelles il n'existe pas de services de traduction. L'aspect lié à l'analyse porte sur l'évaluation de la plupart des émissions de radio FM, la recherche de mots clés spécifiques et la mise à disposition des résultats de ces recherches pour une étude plus approfondie. Dans le nord du Mali, la radiodiffusion est le moyen de communication le plus utilisé, étant donné l'absence de service Internet.

Colloque international du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix

238. Le Secrétariat s'appuie sur les mécanismes existants pour galvaniser le soutien des diverses parties prenantes, notamment par le biais du sixième Colloque international du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix qui s'est tenu en Afrique du Sud en 2022. Le Colloque a été un facteur important dans l'introduction de nouvelles technologies à l'appui des opérations de maintien de la paix. Après deux années de retard dues à la pandémie de COVID-19, le Colloque de 2022 a réuni des représentants de 43 États Membres, diverses entités des Nations Unies, des universitaires et d'autres interlocuteurs.

Technologies de protection

239. Le Département de l'appui opérationnel et le Bureau de l'informatique et des communications ont mis à la disposition des opérations de maintien de la paix un ensemble complet de technologies de protection par le biais de contrats commerciaux. Ces contrats sont régulièrement mis à jour et comprennent des équipements, des pièces détachées, des formations et des services de soutien. Les missions peuvent développer des systèmes de protection des camps sur mesure en choisissant parmi les options suivantes : caméras de surveillance électro-optique jour-nuit à longue portée, systèmes de détection d'intrusion dans le périmètre, suites de contrôle d'accès, radars de surveillance au sol, systèmes de détection et d'alerte pour détecter les tirs de mortier, mini-drones électriques pour la surveillance au-delà de la ligne de visée, capacités antisystèmes de drones aériens et système de fusion rassemblant et présentant toutes les informations des capteurs.

240. La stratégie de protection de la base élaborée par le Département des opérations de paix veille à ce que la technologie soit également complétée par les processus et les concepts opérationnels nécessaires. Les évaluations des risques ont permis de déterminer que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont exposés à des risques importants lorsqu'ils se déplacent (patrouilles et convois) ou

lorsqu'ils se trouvent dans des bases d'opérations temporaires. Le Secrétariat se concentre à présent sur l'examen des solutions technologiques applicables à ces cas. Des capacités supplémentaires de détection des engins explosifs improvisés sont à l'étude pour soutenir les opérations mobiles.

Umoja

241. Umoja reste essentiel pour permettre au Secrétariat, y compris aux opérations de maintien de la paix, de maintenir la continuité des activités et de soutenir toutes les fonctions administratives clés. Dans le cadre de la réponse continue à la pandémie de COVID-19, la solution de gestion des transports a été utilisée par l'Organisation et ses fournisseurs pour enregistrer et suivre les expéditions de vaccins et leur redistribution aux pays du monde entier.

242. Les premiers plans de la chaîne d'approvisionnement mondiale reposant sur les données de l'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement ont été produits, les entités de maintien de la paix achevant leurs plans pour l'exercice 2022/23 à l'aide du nouvel outil. Grâce à l'accès aux données transactionnelles intégrées de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement, les entités ont utilisé la solution pour prévoir et planifier les demandes futures, et pour examiner les stratégies d'approvisionnement, y compris les stocks existants et les contrats disponibles. Les cycles de planification ont renforcé le potentiel d'une chaîne d'approvisionnement guidée par les données, en tirant parti de la richesse des informations disponibles dans les systèmes transactionnels et des mises à jour dynamiques des informations relatives à l'approvisionnement et aux sources d'approvisionnement. Le premier cycle de planification entrepris avec l'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement a également permis de tirer des enseignements précieux dans les domaines où la qualité des données devait être améliorée et a mis en évidence des possibilités d'améliorations supplémentaires.

243. Le traitement de l'exécution logistique et la gestion des expéditions ont été rationalisés grâce à la mise en œuvre d'une amélioration de la fonctionnalité de dédouanement. Des fonctionnalités ont été développées pour soutenir le processus de conclusion d'accords de partage des coûts avec d'autres entités des Nations Unies. Le processus et les fonctionnalités sous-jacentes favorisent une approche cohérente de ces accords, éliminent les divers processus de contournement et permettent aux entités de suivre facilement les accords connexes.

244. Dans le prolongement de ses travaux de planification, l'ONU a continué à identifier et à mettre en œuvre des possibilités d'amélioration tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les principales améliorations à venir concernent la gestion des transports afin d'améliorer le traitement et le suivi des expéditions de marchandises, des déplacements du personnel en tenue et de l'expédition du matériel appartenant aux contingents.

245. En ce qui concerne la gestion des capacités en tenue, des améliorations ont été apportées aux lettres de paiement adressées aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, aux rapports consolidés sur les effectifs des missions, au suivi des paiements pour les demandes liées aux lettres d'attribution et à la possibilité de produire des rapports sur les effectifs en tenue à l'intention des unités n'ayant pas reçu de paiement. Une nouvelle fonctionnalité a été introduite pour faciliter le traitement des demandes de remboursement temporaire liées aux tests obligatoires de dépistage de la COVID-19 avant le déploiement, conformément à la résolution [76/276](#) de l'Assemblée générale. En outre, des mises à jour annuelles automatisées ont été apportées aux annexes du protocole d'accord et aux données de base pour les taux révisés et les facteurs de mission.

246. La solution de planification budgétaire a été améliorée pour faciliter la planification et l'examen, permettant la formulation d'estimations révisées pour les opérations de maintien de la paix par rapport à tous les formulaires détaillés utilisés pour planifier les besoins en ressources pour le personnel en tenue, les postes, les voyages, le matériel et les services. En outre, la solution améliorée permet désormais d'utiliser la fonction de copie pour les prix contractuels récents et les taux standard dans le processus de planification des ressources pour le personnel en uniforme, le matériel et les services, ce qui réduit considérablement les interventions manuelles, élimine les erreurs humaines potentielles et améliore la fiabilité des estimations. La fonctionnalité d'estimation des besoins budgétaires pour l'indemnité de danger a également été améliorée pour faciliter la planification directement dans le cadre de la solution. En outre, afin d'améliorer l'analyse et la communication des écarts relatifs aux ressources budgétaires nécessaires pour couvrir les frais de personnel, un rapport a été élaboré afin d'évaluer l'incidence des principaux facteurs déterminant les besoins en ressources sur les coûts, à savoir les changements dans les dépenses communes de personnel, les taux de vacance, le barème des traitements standard et les mesures liées aux effectifs proposées.

247. Pour ce qui est de la responsabilisation, à partir de l'exercice 2022/23, un indicateur a été introduit dans les contrats des hauts fonctionnaires, imposant l'utilisation de l'application de gestion stratégique, une composante de la solution de planification stratégique, de formulation du budget et de gestion de la performance, pour rendre compte des indicateurs et des résultats tout au long du cycle ; et l'utilisation de cet outil par les responsables pour gérer la mise en œuvre des travaux qui leur sont confiés.

248. En outre, la solution de gestion des partenaires d'exécution a été déployée pour aider à gérer le cycle de vie complet de la collaboration avec lesdits partenaires. La solution rationalise l'interaction entre le Secrétariat et les partenaires d'exécution et les bénéficiaires finaux en fournissant un portail et des outils pour l'interaction avec le Secrétariat avant et pendant leur partenariat, y compris l'enregistrement de l'avancement de la mise en œuvre et d'autres détails de performance, et la demande de paiements.

249. Le Secrétariat a également rejoint le portail des partenaires de l'ONU, plateforme de sélection en ligne pour les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires finaux potentiels. Une fois qu'un partenaire a été vérifié avec succès dans le portail, il peut soumettre des demandes par le biais de la solution de gestion des donateurs d'Umoja. Les demandes retenues sont ensuite traitées comme des conventions et sont gérées dans la solution de gestion des donateurs.

250. Les données Umoja sont de riches sources d'information qui gagnent en valeur au fur et à mesure que des données sont ajoutées et que l'adoption par les utilisateurs augmente. Grâce à l'outil Umoja Analytics, la Division du logiciel de gestion intégré développe des solutions qui amélioreront la compréhension et l'utilisation des données disponibles par les utilisateurs. L'outil Umoja Analytics servira de base au personnel des Nations Unies et aux États Membres pour obtenir de meilleures informations grâce à des outils plus sophistiqués qui donnent accès à de plus grands volumes de données, de visualisations et d'analyses de manière conviviale.

251. L'une des premières solutions déployées par l'outil Umoja Analytics a été le portail de soutien aux capacités en tenue pour les États Membres, lancé en janvier 2022. Le portail de soutien offre aux États membres une visibilité et des informations clés sur la collaboration de l'Organisation avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à l'appui des mandats des missions, telles que des informations sur les mémorandums d'accord, les rapports de vérification, les demandes de remboursement et les paiements. La conception du portail se poursuit et

il est prévu que les États Membres puissent accéder aux rapports d'inspection, aux rapports de calcul et aux avis de mise en paiement.

XII. Établissement du budget et gestion des ressources

Établissement du budget

252. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 18 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

253. Au paragraphe 18 de sa résolution 76/274, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'améliorer encore la transparence budgétaire en incluant, dans ses prochains rapports budgétaires, des informations sur les ressources demandées pour les administratrices et administrateurs recrutés sur le plan national et les agentes et agents des services généraux recrutés sur le plan national. L'Assemblée a par ailleurs approuvé la recommandation du Comité consultatif selon laquelle il faudrait présenter dans les futurs budgets des missions des chiffres ventilés et les incidences financières concernant les Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international ou sur le plan national. À cet égard, à des fins de clarté, mais aussi d'amélioration de la classification et des modalités de compte rendu des dépenses, le Secrétariat a apporté des modifications à la structure des catégories et sous-catégories budgétaires dans Umoja, de telle sorte que le budget soit présenté de façon plus intelligible et contienne des informations plus détaillées.

254. En outre, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a pris plusieurs dispositions en vue d'améliorer les prévisions et les méthodes utilisées pour établir des budgets réalistes, cohérents et fiables. Les directives et instructions fournies pour l'établissement des rapports sur l'exécution des budgets et des projets de budget ont été affinées pour tenir compte des mesures de politique générale prises sur la base des délibérations et décisions de l'Assemblée générale, notamment en application de sa résolution 76/274. Des orientations générales ont été définies en vue d'améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24, et de garantir que les taux proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Des consultations et des activités de coordination ont également été menées auprès des parties prenantes et des partenaires, notamment la CFPI, pour s'assurer que les ressources demandées pour l'exercice 2023/24 le seraient sur la base des dernières données en date concernant les dépenses opérationnelles, les tarifs contractuels et les barèmes des traitements. La méthode d'estimation des ressources nécessaires au financement des dépenses communes de personnel a été encore perfectionnée pour rendre les estimations toujours plus précises. Des analyses ont été menées aux fins de l'examen des coûts des carburants, des tendances et de l'incidence de l'évolution des prix. Pour anticiper et atténuer les répercussions de celle-ci sur l'exécution des budgets, le Secrétariat réfléchit actuellement à d'autres méthodes d'estimation du coût des carburants (voir ci-après la sous-section consacrée aux prix des carburants), qui prendront en compte les commentaires en retour reçus de l'Assemblée générale.

255. L'amélioration de la qualité et des modalités de l'élaboration des projets de budget dans Umoja demeure une priorité. À cette fin, des perfectionnements ont été apportés sur une base continue au module de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance, comme indiqué dans la sous-section consacrée à Umoja (voir plus haut), d'où une réduction du nombre des interventions manuelles, l'élimination d'erreurs humaines potentielles et une fiabilité accrue des estimations. La procédure d'établissement des budgets et les fonctionnalités mobilisées à cette fin sont désormais plus faciles à appliquer et des directives ont été

publiées pour rendre plus aisée l'estimation des ressources nécessaires, en application de la résolution 76/276, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de fixer un taux unique de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police aux opérations des Nations Unies sur le terrain, soit 1 448 dollars des États-Unis par personne et par mois, à compter du 1^{er} juillet 2022, ainsi que de fixer, pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026, un taux de remboursement temporaire d'un montant de 4,90 dollars des États-Unis par personne et par mois aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police aux opérations des Nations Unies sur le terrain, au titre des dépenses courantes et des dépenses essentielles supplémentaires liées à l'obligation de procéder à un dépistage de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) avant le déploiement, ainsi que du paragraphe 32 de la résolution 76/274, dans lequel l'Assemblée générale a porté l'indemnité de permission à 11,5 dollars par jour pour un maximum de 15 jours de congé pris au cours de chaque période de six mois, également à compter du 1^{er} juillet 2022.

Prix des carburants

256. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 13 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

257. Au paragraphe 13 de sa résolution 76/274, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer d'améliorer les méthodes visant à aider les missions à établir des budgets réalistes, cohérents et fiables, notamment en étudiant les moyens de prévoir et d'atténuer les effets de l'évolution du prix des carburants. Cette demande met en évidence le fait qu'il n'est possible de réviser les ouvertures de crédits pour les missions de maintien de la paix, même si les taux de change opérationnels ou le taux d'inflation effectif connaissent des variations. En conséquence, les dépenses de chaque mission doivent impérativement rester dans les limites du budget approuvé, et de nouvelles priorités doivent être définies si nécessaire pour faire face à des besoins imprévus au titre des dépenses opérationnelles. Pour satisfaire à la demande formulée par l'Assemblée générale, le Secrétariat a analysé les coûts des carburants, les tendances en matière d'évolution de leurs prix, ainsi que les répercussions de cette évolution sur l'exécution des budgets, et a réfléchi au bien-fondé de l'utilisation d'un modèle de régression linéaire pour les estimer.

258. La méthode actuellement utilisée pour calculer, lors de l'établissement des budgets, le prix des carburants par litre est fondée sur l'utilisation de la moyenne pondérée du prix au litre sur la période de six mois la plus récente ; dans le passé, on s'appuyait sur la moyenne pondérée des prix enregistrés de juillet à décembre de l'année du cycle d'établissement du budget. Toutefois, cette approche ne peut prendre en compte l'évolution des prix entre le moment où les budgets sont élaborés et le moment où ils sont examinés par l'Assemblée générale, au cours de la deuxième partie de la reprise de sa session. Cela s'est révélé préjudiciable pour les opérations, en particulier au cours des exercices récents, durant lesquelles on avait observé une grande instabilité du marché des carburants. Par exemple, pendant l'exercice 2021/22, la crise mondiale des carburants a nécessité l'ouverture de crédits supplémentaires de plus de 90 millions de dollars pour l'ensemble des missions, ce qui s'est traduit par des mesures d'austérité, la réaffectation des priorités parmi les ressources et les activités existantes, ainsi que le transfert de certaines ressources – au détriment de l'exécution des mandats.

259. L'utilisation de l'analyse de régression linéaire, sur laquelle s'est penché le Secrétariat, pourrait être utilisée en guise de modèle unique pour déterminer de manière plus précise (à des fins de budgétisation) les coûts des carburants sur la base d'un algorithme tenant compte des tendances, de l'orientation et des variables externes du marché. Grâce à une telle méthode, on retiendrait les estimations des prix

des carburants obtenues le plus récemment avant le début de l'examen par l'Assemblée générale des projets de budget des missions. Plus important, cela permettrait aux missions de maintien de la paix de disposer d'une méthode relativement simple pour procéder à des estimations à court terme, dont les résultats seraient faciles à interpréter, et qu'il serait aisé d'appliquer ; de même, le suivi ne poserait pas de difficulté. Ce faisant, les missions seraient en meilleure position pour anticiper les tendances – en se fondant sur la moyenne des prix enregistrés les années précédentes pour parvenir à des estimations représentatives du marché le moment venu – et, par voie de conséquence, pour fournir des prévisions budgétaires plus précises s'agissant des carburants.

260. En mai 2022, au cours de la deuxième partie de la reprise de la soixante-seizième session, la Cinquième Commission a été informée que l'incidence de l'augmentation des prix des carburants à l'échelle mondiale avait été évaluée à 17,3 millions de dollars (sur la base de moyenne des prix enregistrés sur six mois, d'octobre 2021 à mars 2022), montant qui viendrait donc s'ajouter à celui qui avait été budgétisé pour toutes les missions. Les États Membres ont pris en compte cet élément d'information supplémentaire lorsqu'ils ont examiné les projets de budget des missions. Toutefois, les prix des carburants ont continué d'augmenter notablement, ce qui s'est traduit par un écart bien supérieur aux 17,3 millions de dollars notifiés en mai à l'Assemblée générale par rapport aux montants budgétés.

261. Dans le cadre de l'étude susmentionnée, une analyse a été menée pour déterminer quel aurait été le montant estimatif des ressources nécessaires pour financer l'achat des carburants dans les projets de budget pour 2022/23, si le modèle de régression linéaire avait été appliqué lors de leur établissement en prenant pour base les données relatives au prix des carburants sur une période de 12 mois et des projections pour les 6 mois suivants. L'étude a montré que le projet de budget du Secrétaire général aurait été plus représentatif du prix réel des carburants : l'incidence de l'augmentation des prix aurait été chiffrée approximativement à 23,4 millions de dollars, montant plus proche de la réalité que le montant actualisé présenté à la Cinquième Commission en mai (17,3 millions de dollars) ; il a également été noté dans l'étude que les prix des carburants avaient poursuivi leur trajectoire à la hausse jusqu'à la fin du mois de juin, lorsque les projets de budget avaient été approuvés.

Tableau 2

Ressources demandées au titre des carburants dans le projet de budget pour 2022/23, en comparaison des prévisions de dépenses sur la base du modèle de régression linéaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante de maintien de la paix	Dépenses prévues dans le projet de budget pour 2022/23	Prévisions actualisées fournies pour l'examen du projet de budget par la Cinquième Commission	Écart entre le projet de budget du Secrétaire général et les prévisions actualisées pour l'examen par la Cinquième Commission		Ressources qui auraient été demandées si le modèle de régression linéaire avait été utilisé	Écart entre le projet de budget et le modèle de régression
	a)	b)	c) = b) – a)	d)	e) = d) – a)	
BANUS	44 162	46 251	2 089	47 237	3 075	
BSLB	95	151	56	95	–	
CSRE	261	268	8	261	–	
FINUL	16 751	17 997	1 246	19 236	2 485	
FISNUA	13 185	15 395	2 210	15 463	2 278	

Composante de maintien de la paix	Dépenses prévues dans le projet de budget pour 2022/23	Prévisions actualisées fournies pour l'examen du projet de budget par la Cinquième Commission	Écart entre le projet de budget du Secrétaire général et les prévisions actualisées pour l'examen par la Cinquième Commission	Ressources qui auraient été demandées si le modèle de régression linéaire avait été utilisé	Écart entre le projet de budget et le modèle de régression
	a)	b)	c) = b) – a)	d)	e) = d) – a)
FNUOD	2 056	2 424	368	2 941	885
MINUK	119	143	24	136	17
MINURSO	3 117	3 447	330	3 535	418
MINUSCA	62 931	64 599	1 668	62 931	–
MINUSMA	66 451	70 953	4 502	72 921	6 470
MINUSS	60 644	63 644	3 000	66 503	5 859
MONUSCO	27 435	29 117	1 682	29 306	1 871
UNFICYP	676	773	97	704	28
Total	297 883	315 162	17 279	321 269	23 386

262. Lorsqu'on procède à une analyse de régression linéaire, on cherche à établir des corrélations parmi les données relatives à la consommation en carburant en provenance des missions – considérées individuellement – ainsi qu'à dégager une tendance sur une période donnée. On en tire une équation de régression, qui fait apparaître les corrélations et la tendance en question, et permet d'estimer les prix des carburants par anticipation.

263. On a cherché à déterminer ce que les ressources actuellement demandées au titre des carburants représenteraient au moment de la remise d'un projet de budget, si le modèle de régression avait été appliqué au cours de l'élaboration de celui-ci sur la base des tendances observées jusqu'en décembre 2022 ; il est apparu que les ressources demandées au titre des carburants pour 2023/24 auraient dû être d'un montant supérieur de 17 % à 18 % – soit quelque 50 millions de dollars de plus – au montant initialement budgétisé.

264. Le Secrétariat continue d'appliquer une approche prudente, tout en continuant de réfléchir à l'application de la régression linéaire à l'anticipation des prix des carburants pour l'élaboration des futurs projets de budget de missions de maintien de la paix. La deuxième partie de la reprise de la session sera l'occasion d'examiner l'évolution des prix des carburants et l'efficacité du modèle de régression linéaire. Le Secrétariat continuera de réfléchir à d'autres méthodes et modèles, selon qu'il conviendra.

Renseignements complémentaires communiqués dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix comme suite aux demandes de l'Assemblée générale

265. La présente sous-section traite de la suite donnée aux paragraphes 17, 18, 31, 33, 46, 59 et 70 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et au paragraphe 53 du rapport du Comité consultatif (A/ 76/760).

266. En référence au paragraphe 17 de la résolution 76/274, les projets de budget des missions de maintien de la paix incluent des renseignements sur l'application et les taux d'application des demandes formulées par les organes de contrôle compétents. En outre, le présent rapport fournit un aperçu général du dispositif d'application du

principe de responsabilité par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de la suite donnée aux demandes formulées par les organes délibérants (on en trouvera le récapitulatif à l'annexe I).

267. En référence au paragraphe 18 de la résolution 76/274 de l'Assemblée, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a pris des dispositions pour perfectionner certaines fonctionnalités d'Umoja et mettre à disposition des outils pour la présentation de la ventilation entre administrateurs et administratrices recrutés sur le plan national et agent(e)s des services généraux recrutés sur le plan national, qui apparaît tant dans le rapport d'ensemble que dans les rapports sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix. En référence au paragraphe 53 du rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760), approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 76/274, les renseignements communiqués au sujet des Volontaires des Nations Unies ont été rendus plus précis, et ventilés en fonction des catégories de recrutement (sur le plan international et sur le plan national). On s'est également employé à rendre plus détaillée, dans les rapports d'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix, la justification quant au fond des changements apportés aux postes et de l'augmentation des dépenses opérationnelles.

268. En référence au paragraphe 31 de la résolution 76/274 de l'Assemblée, les documents justificatifs des missions de maintien de la paix ont été actualisés et étoffés dans le système pilote d'information budgétaire, et incluent désormais des renseignements détaillés, au 31 décembre 2022, sur les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions. En réponse au paragraphe 33 de la même résolution, des informations complémentaires détaillées, en provenance des opérations de maintien de la paix, ont été fournies quant à la justification du maintien des postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus. Le système pilote d'information budgétaire comprend également des renseignements détaillés sur les postes et les ressources financières, les voyages (notamment en ce qui concerne le respect des directives relatives à l'achat anticipé des billets d'avion), les taux de vacance, les postes vacants, la répartition par genre du personnel civil et les stocks stratégiques. Le projet pilote d'information budgétaire présente un certain nombre d'avantages pour les membres du Comité consultatif et de la Cinquième Commission, à savoir : une plateforme qui est accessible depuis n'importe quelle interface en ligne et permet de consulter les données financières incluses dans le budget et dans les documents complémentaires ; l'encouragement à la transparence, puisque l'examen et la compréhension des données sont facilités par des modèles de données récapitulatives ainsi que par des tableaux Excel formatés ; des gains d'efficacité, puisque les utilisatrices et les utilisateurs peuvent télécharger pour examen les tableaux financiers à l'aide de leurs propres dispositifs.

269. En référence au paragraphe 46 de la résolution 76/274 de l'Assemblée, sur le recours aux consultant(e)s, des précisions sont apportées dans chaque projet de budget de mission de maintien de la paix. Les écarts importants par rapport aux prévisions budgétaires pour les consultant(e)s sont recensés à l'annexe II du présent rapport, et les écarts intéressant les catégories de dépenses incluant les consultant(e)s et les services de consultation y sont justifiés.

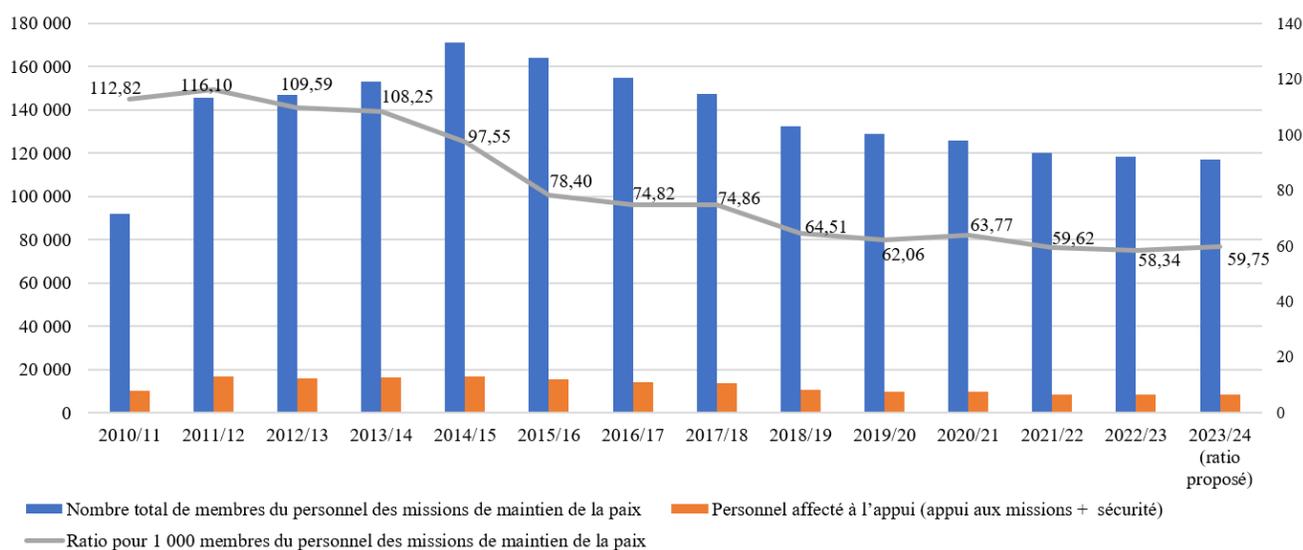
270. En référence au paragraphe 59 de la résolution 76/274 de l'Assemblée, des détails sur les services fournis par la BSLB et par le Centre de services régional d'Entebbe sont fournis dans les projets de budget respectifs de ces deux entités. En référence au paragraphe 70 de la même résolution, qui mentionne la nécessité de faire en sorte que les accords avec les partenaires d'exécution soient avantageux, des informations sont fournies dans les projets de budget des missions.

Modulation des ressources des composantes Appui des missions

271. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 27 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

272. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale, une étude préliminaire sur la modulation des ressources des composantes Appui des missions a été menée par la Division des finances du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, en consultation avec le Département de l'appui opérationnel et les missions. Afin de déterminer l'échelle relative des composantes Appui aux missions en fonction de l'évolution des autres composantes, on a calculé le ratio d'appui aux missions sur la base du nombre de membres du personnel se consacrant à l'appui aux missions et à la sécurité des missions sur un total de 1 000 membres du personnel des missions⁶. L'étude montre que le ratio d'appui global a diminué pour passer de 112,82 en 2010/11 (son niveau maximal) à 58,34 en 2022/23 (son niveau le moins élevé), comme indiqué à la figure IX ci-après.

Figure IX
Ratio de l'appui aux missions (de 2010/11 à 2023/24)



Note : Le personnel en tenue appuyé par le BANUS est inclus dans le ratio total à seule fin de comparaison pour l'étude de la modulation des ressources.

273. Bien que le ratio d'appui ne soit pas entièrement comparable d'une mission à l'autre, puisque la composition des effectifs est fonction de multiples facteurs, à commencer par le mandat et la conjoncture opérationnelle, l'une des principales raisons qui expliquent la tendance d'ensemble au recul de ce ratio est la suivante : une augmentation du nombre de membres du personnel d'appui proportionnellement inférieure à celle de l'ensemble du personnel en tenue à la MINUSCA et à la MINUSS au cours de l'exercice considéré. À titre d'exemple, le nombre de membres du personnel en tenue autorisé à la MINUSCA a augmenté de 27 % en 2021/22, alors

⁶ Le nombre de membres du personnel se consacrant à l'appui aux missions et à la sécurité des missions inclut tous les postes et emplois approuvés, y compris les Volontaires des Nations Unies, au titre de la Division de l'appui à la mission et de la Division de la sûreté et de la sécurité. Le personnel des missions, dans sa totalité, inclut l'ensemble du personnel en tenue approuvé (observatrices et observateurs militaires, contingents militaires, police des Nations Unies, unités de police constituées et personnel fourni par des gouvernements) et l'ensemble du personnel civil approuvé (personnel des services organiques, d'appui et chargé de la sécurité).

que l'effectif se consacrant à l'appui n'a augmenté depuis que de 4 %. La MINUSCA procède actuellement à l'examen de la composition de son personnel d'appui pour le rendre proportionnel à la taille de sa composante Personnel en tenue.

274. La tendance d'ensemble à la diminution s'explique aussi par le fait que la MONUSCO s'emploie de manière continue à réduire sa composante Appui, ce qui s'inscrit dans le processus de révision à la baisse de l'ensemble de son effectif. Depuis 2014/15, elle a procédé à plusieurs examens de celui-ci, ce qui l'a conduite à réduire le nombre des membres de son personnel se consacrant à l'appui et à la sécurité (de 127 pour 1 000 au cours de l'exercice 2014/15 à 99 pour 1 000 au cours de l'exercice 2022/23), ainsi que le ratio d'appui à la mission par rapport au personnel des services organiques (de 3,62:1 au titre de 2014/15 à 1,39:1 au titre de 2022/23). De même, elle a réduit ses dépenses opérationnelles (de 431,6 millions de dollars au titre de 2014/15 à 250,8 millions de dollars au titre 2022/23), d'où une réduction de leur montant beaucoup plus importante en proportion (42 %) que celle du nombre des membres de son personnel (30 %).

275. S'agissant des effectifs de la composante Appui, il convient de noter qu'en vertu de l'autorité déléguée aux chefs de mission, il incombe aux missions de passer régulièrement en revue leur gestion prévisionnelle des besoins en personnel, y compris pour ce qui est de la composante Appui, afin de s'assurer qu'elle correspond aux besoins. Le Département de l'appui opérationnel fournit des avis lors de cet examen des effectifs, conformément aux documents directifs publiés antérieurement au sujet des structures d'appui (2014) et aux directives supplémentaires publiées par le Département en 2017. Au moment de l'établissement du présent rapport, il avait été procédé à l'examen des effectifs du BANUS et de la MINURSO (en 2022). Un examen est en cours pour la MINUSCA et la FISNUA, pour lequel le Département de l'appui opérationnel fournira des avis.

276. Les directives couvrent les fonctions et les responsabilités suivantes : a) directrices/directeurs ou chefs de l'appui aux missions ; b) gestion des opérations et des ressources (ressources humaines, mobilisation des ressources financières et résultats financiers, services liés aux technologies, centre d'appui aux missions, coordination des bureaux sectoriels et régionaux) ; c) gestion de la prestation de services (transports aériens, ingénierie et gestion des installations, services médicaux et transport) ; d) gestion de la chaîne d'approvisionnement (gestion des biens, achats et contrôle des mouvements).

277. Bien que ces documents directifs ne soient pas spécialement prescriptifs et traduisent une approche fondée sur les fonctions, ils contribuent à leur normalisation, tout comme à celle des rôles et responsabilités des composantes Appui pour ce qui est de la gestion prévisionnelle des besoins en effectifs. Ces documents soulignent également que les prévisions de dépenses, ainsi que la classification des postes nécessaires, doivent figurer dans le projet de budget de chaque mission.

278. En outre, en référence au paragraphe 28 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et au paragraphe 82 du rapport connexe du Comité consultatif (A/76/760), le Département de l'appui opérationnel a publié, le 4 octobre 2022, des directives invitant les missions à envisager de procéder à l'examen de leurs effectifs civils tous les quatre ans, avec l'appui de la Division de l'administration des ressources humaines du Département de l'appui opérationnel et d'autres bureaux du Siège.

279. Investi de la responsabilité de fournir un appui consultatif, le Département de l'appui opérationnel élabore actuellement de nouvelles directives visant à aider les missions de petite taille à structurer leur composante Appui.

280. S'agissant de la demande de l'Assemblée générale concernant l'inclusion d'indicateurs standard de la modulation des ressources des composantes Appui des

missions, il est impératif que toutes les missions restent en mesure d'assurer avec souplesse la gestion prévisionnelle de leurs besoins en effectifs compte tenu du caractère sans équivalent de leurs mandats et de l'environnement dans lequel elles opèrent. À cet égard, en référence à la demande de l'Assemblée, le Secrétariat examine actuellement les principaux vecteurs intervenant au stade de la constitution des composantes Appui des missions afin de consolider une approche normalisée à l'échelle de toutes les missions tout en préservant un certain degré de flexibilité. Bien qu'il n'ait pas encore été dressé une liste exhaustive de ces vecteurs et qu'ils soient fonction des circonstances propres à chaque mission, ils devraient dès à présent servir de guide en ce qui concerne les facteurs à passer en revue lorsque l'on détermine les besoins en personnel et la taille des composantes Appui.

Stocks stratégiques

281. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif (A/76/760/Add.9).

282. Les opérations de maintien de la paix sont tenues de conserver des stocks de sécurité afin d'empêcher les ruptures et toute incidence négative susceptible de nuire à l'exécution de leur mandat ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité de leur personnel et de leurs biens. Cette procédure est accomplie à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, en prenant en considération les besoins en matière d'appui opérationnel et d'exécution des projets, les délais d'approvisionnement et d'achat, ainsi que le degré d'incertitude pesant sur les lignes de ravitaillement. L'ensemble des stocks d'une mission inclut le matériel, les pièces de rechange, les consommables, les médicaments, les matières premières, les rations, l'eau et les carburants. On trouvera dans le tableau 3 ci-après un récapitulatif des stocks de chacune des composantes de maintien de la paix citées, au 30 juin 2022.

Tableau 3

Nombre total d'articles en stock et valeur nette comptable au 30 juin 2022

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Nombre d'articles en stock</i>	<i>Valeur nette comptable des articles en stock (milliers de dollars É.-U.)</i>
BANUS	7 908 376	57 122,8
FINUL	3 230 945	15 383,7
FISNUA	8 218 600	37 101,8
FNUOD	472 839	3 554,8
MINUK	84 764	1 413,7
MINURSO	506 287	6 567,5
MINUSCA	5 735 624	68 386,9
MINUSMA	17 923 248	127 382,9
MINUSS	8 782 207	89 653,9
MONUSCO	8 002 790	52 022,4
UNFICYP	678 972	2 925,4
Total	61 544 652	461 515,8

Note : Le tableau fait état des stocks effectifs ou physiques au 30 juin 2022 et ne tient pas compte des ajustements auxquels il a pu être procédé pour mise en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public.

283. Les stocks stratégiques englobent l'eau minérale en bouteille, les boîtes de rations et les carburants (réserves stratégiques ou locales), tous éléments qui constituent l'approvisionnement essentiel pour un certain nombre de jours et garantissent la continuité des activités de la mission. Le niveau des stocks stratégiques de chaque mission est fonction de l'évaluation menée par la direction de la mission en ce qui concerne la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement locale et les risques qui y sont associés. Le tableau 4 ci-après présente les stocks stratégiques au 30 juin 2022. D'autres stocks, comme les pièces de rechange, les consommables, les médicaments et les matières premières, sont achetés selon que de besoin et reconstitués en fonction de seuils de réapprovisionnement, eux-mêmes déterminés sur la base des délais d'approvisionnement.

Tableau 4
Stocks stratégiques et valeur comptable nette, par composante de maintien de la paix, au 30 juin 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Carburants</i>	<i>Rations</i>	<i>Bouteilles d'eau</i>	<i>Total</i>
BANUS	5 636,4	5 443,6	–	11 080,0
FINUL	2 252,6	1 771,7	110,5	4 134,8
FISNUA	1 483,7	899,3	10,4	2 393,4
FNUOD	131,8	236,4	10,3	378,5
MINURSO	39,7	2,9	7,2	49,8
MINUSCA	–	6 071,6	245,6	6 317,2
MINUSMA	5 980,2	3 256,8	369,4	9 606,4
MINUSS	15 780,3	4 551,6	67,1	20 399,0
MONUSCO	1 332,5	3 894,7	20,1	5 247,3
UNFICYP	–	93,0	6,1	99,1
Total	32 637,2	26 221,6	846,7	59 705,5

284. Il est conseillé aux opérations de maintien de la paix d'utiliser pleinement leurs ressources matérielles, en évitant les pertes, le gaspillage, les usages non autorisés, l'obsolescence, la détérioration et l'accumulation non justifiée de biens. Les gestionnaires d'actifs et de marchandises et les gestionnaires d'entrepôts veillent à ce qu'il soit pris soin des biens (préservation, entretien préventif, procédures de manipulation correctes, entreposage, sécurité physique et sécurité incendie dans les installations et les entrepôts de stockage). Les pièces d'équipement et de matériel sont mises en service immédiatement après réception, sauf pour les stocks stratégiques et les stocks de sûreté. Les indicateurs clés de performance en vigueur sont utilisés pour déterminer les taux d'utilisation du matériel, repérer les stocks peu utilisés ou vieillissants, déclarer les excédents afin qu'ils soient redistribués, et prendre des dispositions pour liquider les biens obsolètes. Une attention particulière est accordée à l'examen sur une base continue des besoins des entités, à l'aune des stocks qu'elles détiennent et des ratios de stocks propres à chacune. Tous les articles apparaissant comme excédentaires par rapport aux besoins définis en matière de stocks et qui remplissent les critères voulus pour être transférés à d'autres entités sont rapidement inscrits dans la catégorie des excédents et rendus visibles dans Umoja.

285. Pour éviter l'accumulation de biens excédentaires ou obsolètes, mesure essentielle pour une transition réussie vers la phase suivante de leur cycle de vie, voire

pour leur éventuel retrait, il est demandé aux entités de passer en revue et d'actualiser de manière continue l'état du matériel et les fiches correspondantes dans Umoja. De surcroît, il est demandé aux missions de faire usage de la fonctionnalité Plan de cession des actifs préliminaire d'Umoja, en guise d'outil de planification et pour faire en sorte que le portefeuille de matériel et d'actifs demeure pertinent pour les besoins relatifs aux programmes.

286. On trouvera des informations détaillées sur les stocks dans le projet de budget de chaque mission.

XIII. Vue d'ensemble pluriannuelle des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

Analyse de l'évolution des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

287. On trouvera dans le tableau 5 une vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix pour sept exercices (2017/18 à 2023/24).

Tableau 5

Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix (2017/18 à 2023/24)

Composante de maintien de la paix	Montant/nombre effectif					Montant/ nombre approuvé	Prévisions
	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24
Nombre de missions et d'opérations d'appui en cours^a							
Financées au titre des budgets des opérations de maintien de la paix	13	12	12	11	11	10	10
BANUS	1	1	1	1	1	1	1
ONUST et UNMOGIP	2	2	2	2	2	2	2
Total (missions et opérations d'appui en cours)	16	15	15	14	14	13	13
Ressources financières							
(montant brut, en millions de dollars des États-Unis)							
Missions de maintien de la paix et BANUS	6 984,1	6 678,8	6 263,9	6 156,5	5 934,9	5 971,7	6 310,8
Centre de services régional d'Entebbe	32,8	31,4	35,4	36,3	39,8	43,1	43,8
BSLB	80,2	82,1	63,3	62,1	65,6	66,0	66,3
Compte d'appui (dépenses institutionnelles incluses)	325,8	324,7	348,9	355,5	353,4	371,8	391,2
Total partiel (budget des opérations de maintien de la paix)^b	7 422,9	7 117,0	6 711,4	6 610,3	6 393,7	6 452,6	6 812,1
ONUST et UNMOGIP	49,2	46,9	43,2	44,6	48,3	48,9	48,9
Total (ressources financières)	7 472,1	7 163,9	6 754,6	6 654,9	6 442,0	6 501,5	6 861,0

Effectifs^c

Personnel en tenue

Composante de maintien de la paix	Montant/nombre effectif					Montant/ nombre approuvé	Prévisions
	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24
Personnel des Nations Unies en tenue	106 862	99 072	95 537	92 457	94 147	86 797	87 157
Personnel de l'ATMIS et de l'AMISOM en tenue	21 586	21 626	20 626	19 626	19 626	19 626	17 626
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	128 448	120 698	116 163	112 083	113 773	106 423	104 783
ONUST et UNMOGIP	197	197	197	197	197	197	197
Total (personnel en tenue)	128 645	120 895	116 360	112 280	113 970	106 620	104 980
Personnel civil							
Personnel civil des missions et du BANUS ^d	18 241	15 925	14 173	13 734	12 398	11 772	11 876
Personnel civil du Centre de services régional d'Entebbe	427	406	404	404	424	405	402
Personnel civil d'appui aux missions ^e	1 885	1 872	1 873	1 868	1 863	1 882	1 898
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	20 553	18 203	16 450	16 006	14 685	14 059	14 176
ONUST et UNMOGIP	318	309	309	309	303	303	303
Total (personnel civil)	20 871	18 512	16 759	16 315	14 988	14 362	14 479

^a On a inclus la MINUAD dans les missions actives pendant l'exercice 2021/22.

^b Les montants des totaux partiels ont été arrondis au million. On trouvera au tableau 3 de l'annexe II et au tableau 2 de l'annexe III des informations ventilées par composante de maintien de la paix.

^c Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^d Les ressources de la BSLB, du Centre de services régional d'Entebbe et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ne sont pas prises en compte.

^e BSLB et compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Analyse des ressources financières des opérations de maintien de la paix, par mission et composante de maintien de la paix

288. On trouvera dans le tableau 6 ci-dessous une analyse des ressources financières approuvées pour les opérations de maintien de la paix, mission par mission, ainsi que de celles qui étaient destinées à couvrir les dépenses d'appui du Siège et celles qui étaient destinées au Centre de services mondial et régional, pour les exercices 2017/18 à 2022/23, ainsi que les ressources financières demandées pour l'exercice 2023/24.

Tableau 6

Ressources nécessaires pour le financement des opérations de maintien de la paix, par mission et par élément d'appui (2017/18 à 2023/24)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante de maintien de la paix	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24
BANUS	582 000,0	558 152,3	564 558,1	550 608,6	519 874,5	521 696,7	556 707,9
FINUL	483 000,0	474 406,7	480 102,6	480 649,1	476 842,0	502 920,5	551 113,5
FISNUA	266 700,0	263 858,1	260 177,0	263 783,9	327 949,0	259 663,2	293 589,9
FNUOD	61 765,5	60 295,1	69 409,4	63 343,2	61 218,2	64 544,5	70 875,8

<i>Composante de maintien de la paix</i>	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24
MINUAD	910 941,2	715 522,7	514 505,6	484 687,1	78 855,9	–	–
MINUJUSTH	88 111,2	121 455,9	49 122,9	–	–	–	–
MINUK	37 898,2	37 192,7	37 246,7	39 827,3	41 298,5	41 947,3	40 701,5
MINUL	110 000,0	–	–	–	–	–	–
MINURSO	52 000,0	52 350,8	56 347,4	57 524,7	56 537,8	60 592,7	65 182,0
MINUSCA	903 011,5	930 211,9	910 057,5	937 711,7	1 036 595,6	1 074 387,7	1 157 676,0
MINUSMA	1 091 174,0	1 107 318,9	1 138 457,9	1 183 384,7	1 171 612,5	1 245 045,1	1 277 808,7
MINUSS	1 136 157,1	1 150 894,0	1 183 447,3	1 178 515,1	1 115 633,9	1 116 609,0	1 161 509,5
MINUSTAH	90 000,0	–	–	–	–	–	–
MONUSCO	1 189 770,8	1 194 619,5	1 048 690,4	1 075 338,6	1 042 728,9	1 030 269,9	1 078 212,4
UNFICYP	54 000,0	52 938,9	50 785,3	51 750,1	53 798,0	54 018,6	57 444,7
Total partiel	7 056 529,5	6 719 217,5	6 362 908,1	6 367 124,1	5 982 944,8	5 971 695,2	6 310 821,9
BSLB	81 000,0	82 448,9	63 381,4	62 058,2	65 694,7	65 958,6	66 284,6
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	325 800,0	324 703,5	348 868,0	355 694,2	356 413,1	371 787,0	391 223,1
Centre de services régional d'Entebbe ^a	33 000,0	31 438,9	35 386,9	37 159,2	40 272,3	43 122,2	43 754,2
Total	7 496 329,5	7 157 808,8	6 810 544,4	6 822 035,7	6 445 324,9	6 452 563,0	6 812 083,8

Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2017/18 à 2022/23 et rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2023/24.

^a Dont des montants de 686 900 dollars pour 2017/18, 595 500 dollars pour 2018/19, 1 424 400 dollars pour 2019/20, 1 412 400 dollars pour 2020/21, 1 820 200 dollars pour 2021/22 et 2 141 100 dollars pour 2022/23, imputés sur les crédits inscrits au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme.

Ressources financières par catégorie de dépenses et par élément d'appui

289. On trouvera à la figure X des informations sur les ressources financières, par catégorie de dépenses et par élément d'appui, pour 2023/24 (prévisions de dépenses) et pour les quatre exercices précédents.

Figure X
Ressources financières par catégorie de dépenses et par élément d'appui
 (2019/20 à 2023/24)

(En millions de dollars des États-Unis)

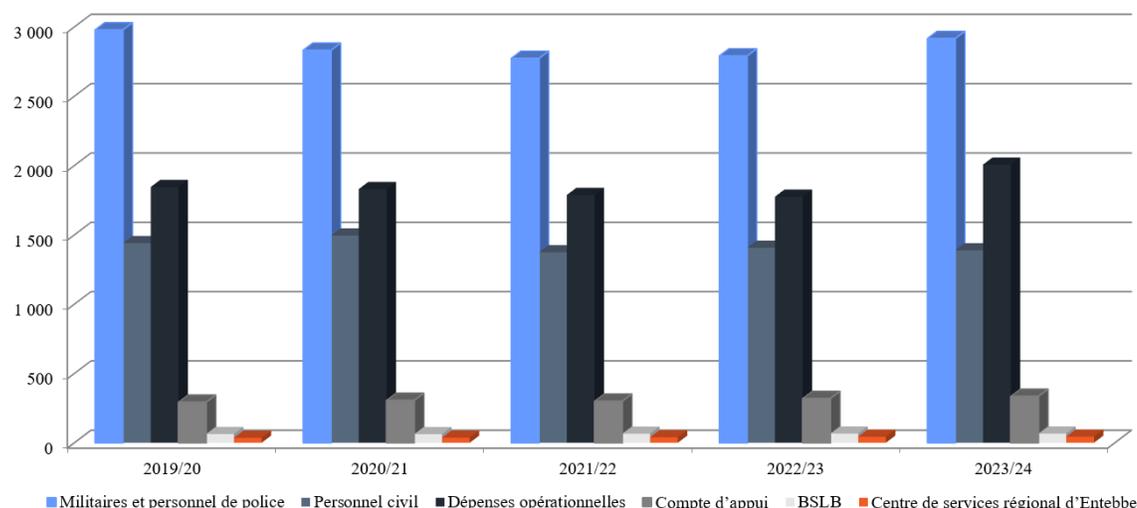


Tableau 7
Proportions relatives des principales catégories de dépenses dans les budgets
des opérations de maintien de la paix (2019/20 à 2023/24)

(En pourcentage)

Composante	2019/20 (taux effectif)	2020/21 (taux effectif)	2021/22 (taux effectif)	2022/23 (taux proposé)	2023/24 (taux proposé)
Militaires et personnel de police	47,6	46,0	46,7	46,7	46,2
Personnel civil	23,0	24,3	23,2	23,6	22,0
Dépenses opérationnelles	29,4	29,7	30,1	29,7	31,8

290. Comme le montrent la figure X et le tableau 7, les militaires et le personnel de police (catégorie I) représentent 46,2 % du montant qu'il est proposé d'inscrire au budget des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2023/24, ce qui est similaire au pourcentage moyen de 46,9 % enregistré au cours des six derniers exercices. La part du personnel civil (catégorie II) représente 22,0 % du budget proposé pour l'exercice 2023/24, ce qui est inférieur à la moyenne de 23,3 % enregistrée au cours des six derniers exercices. Enfin, les dépenses opérationnelles (catégorie III) représentent 31,8 % des ressources demandées pour l'exercice 2023/24, soit environ 2 points de pourcentage de plus que la moyenne de 29,8 % enregistrée au cours des six derniers exercices.

Analyse comparative des ressources financières allouées à l'appui aux opérations de maintien de la paix

291. Le tableau 8 donne à comparer les ressources servant à financer les dépenses d'appui du Siège aux titres de la BSLB, du Centre de services régional d'Entebbe et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et les ressources financières allouées aux missions de maintien de la paix depuis l'exercice 2019/20, compte tenu des récentes réformes intéressant la gestion ainsi que la paix et la sécurité, qui ont eu une incidence sur le compte d'appui. On trouvera une analyse détaillée des facteurs

sous-jacents ayant une incidence sur les tendances en matière de ratios d'appui dans les projets de budget de la BSLB (A/77/741) du Centre de services régional d'Entebbe (A/77/732) et du compte d'appui (A/77/771).

Tableau 8

Appui : comparaison entre les ressources financières allouées aux titres du Centre de services régional d'Entebbe, de la Base de soutien logistique de Brindisi et du compte d'appui et les ressources allouées aux opérations de maintien de la paix (2019/20 à 2023/24)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>2019/20 (montant effectif)</i>	<i>2020/21 (montant effectif)</i>	<i>2021/22 (montant effectif)</i>	<i>2022/23 (montant approuvé)</i>	<i>2023/24 (montant proposé)</i>
Missions de maintien de la paix et BANUS	6 263,9	6 156,5	5 934,9	5 971,7	6 310,8
Centre de service régional d'Entebbe	35,4	36,3	39,8	43,1	43,8
BSLB	63,3	62,1	65,6	66,0	66,3
Compte d'appui ^a	292,7	306,2	300,1	319,4	335,1
Ratio compte d'appui	4,67	4,97	5,06	5,35	5,31
Ratio d'appui aux missions^b	6,25	6,57	6,83	7,18	7,05

Source : Dépenses effectives tirées des rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix (2019/20 à 2021/22), du budget approuvé pour l'exercice 2022/23 et des rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2023/24.

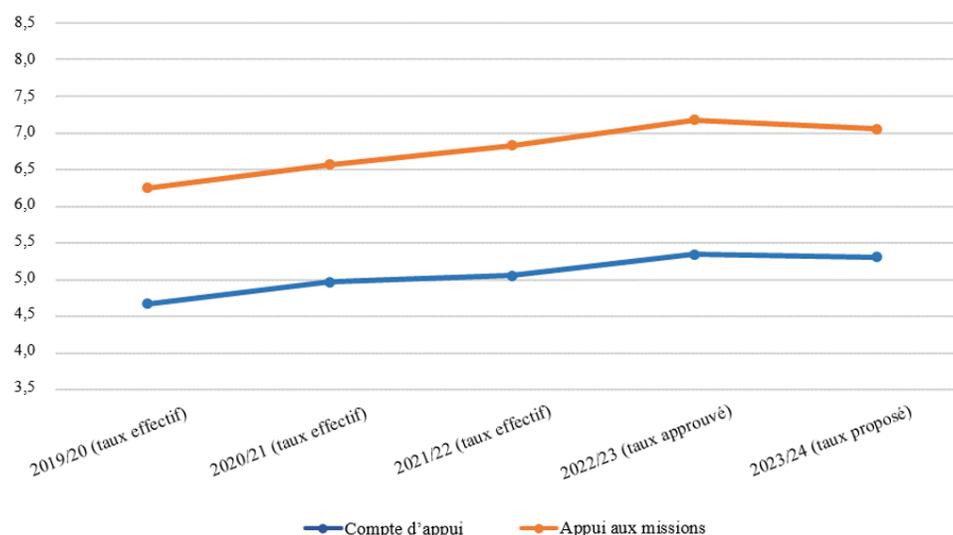
^a Hors dépenses et montants prévus au titre du progiciel de gestion intégré, des indemnités en cas de décès ou d'invalidité consécutifs à un fait générateur survenu dans le cadre d'opérations de missions de maintien de la paix terminées, du dispositif efficace de prestation de services de gestion (dispositif de prestation de services centralisée antérieurement à l'exercice 2023/24), du système de préparation des moyens de maintien de la paix, de la maintenance et de l'assistance technique d'Umoja, ainsi que de l'assurance maladie après la cessation de service.

^b Ratio d'appui aux missions : part du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, du Centre de services régional d'Entebbe et de la Base de soutien logistique des Nations Unies dans le budget des missions de maintien de la paix (en pourcentage).

292. On trouvera dans la figure XI la schématisation des ratios présentés dans le tableau 8.

Figure XI
Ratios compte d'appui et appui aux missions (2019/20 à 2023/24)

(En pourcentage des ressources inscrites aux budgets des missions de maintien de la paix)



Analyse de l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix

293. On trouvera dans le tableau 9 une analyse reposant sur une vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2017/18 à 2021/22. Le solde inutilisé, exprimé en pourcentage des dépenses totales, a été ramené à 0,8 % pour l'exercice 2021/22. L'analyse détaillée des écarts pour cet exercice, y compris des incidences de la pandémie de COVID-19 sur le montant global des dépenses, est présentée à l'annexe III.

Tableau 9

Vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix (2017/18 à 2021/22)

(En milliers de dollars des États-Unis)

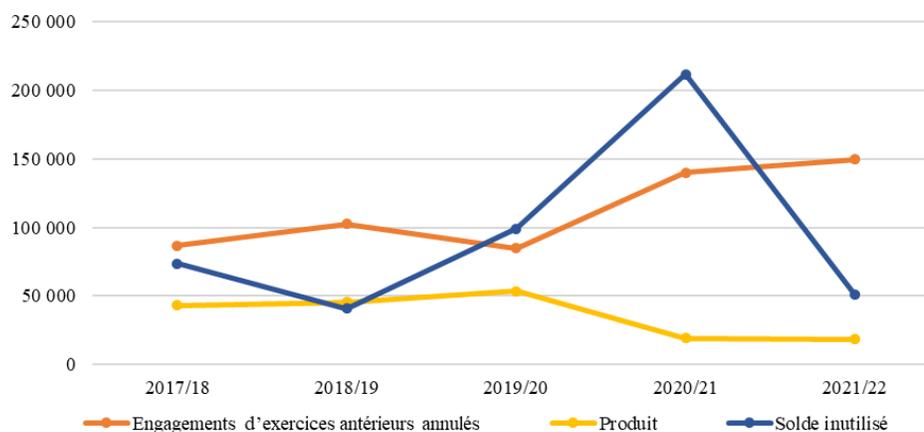
Catégorie	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
Dépenses	7 422 882,2	7 117 062,5	6 711 367,3	6 610 340,9	6 393 718,2
Solde inutilisé	73 447,3	40 746,8	99 177,1	211 694,8	51 606,7
Solde inutilisé, en pourcentage des dépenses	1,0	0,6	1,5	3,2	0,8
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	86 758,6	102 660,9	84 875,0	140 028,1	149 485,4
Engagements non réglés	1 260 521,0	1 201 402,0	1 034 922,0	1 112 833,0	1 053 321,0
Engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés en pourcentage des engagements non réglés	6,9	8,5	8,2	12,6	14,2
Produits	42 976,1	45 413,5	53 497,0	19 019,5	18 554,5

Source : Rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix.

294. La figure XII illustre l'évolution du montant du solde inutilisé, des engagements d'exercices antérieurs annulés et des produits des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2017/18 à 2021/22.

Figure XII
**Solde inutilisé, engagements d'exercices antérieurs annulés et produits
(2017/18 à 2021/22)**

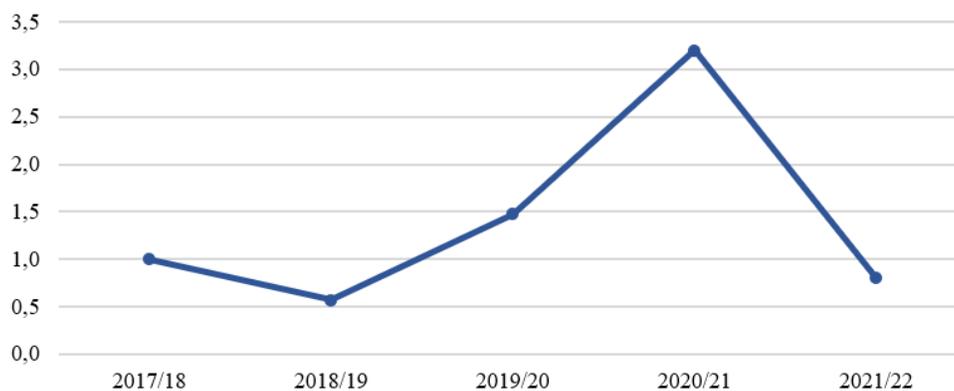
(En milliers de dollars des États-Unis)



Soldes inutilisés

295. Le solde inutilisé pour l'exercice 2021/22, d'un montant total de 51,6 millions de dollars, soit 0,8 % des dépenses, concerne principalement trois entités : le BANUS (à hauteur de 3,5 millions de dollars, soit 0,7 % des ressources approuvées), la MINUAD (à hauteur de 14 millions de dollars, soit 17,7 % des ressources approuvées) et la MONUSCO (à hauteur de 23,9 millions de dollars, soit 2,3 % des ressources approuvées). Les pourcentages que représentent les soldes inutilisés de ces trois entités sont schématisés à la figure XIII ; on trouvera des explications détaillées intéressant l'ensemble des opérations de maintien de la paix à l'annexe III du présent rapport.

Figure XIII
Pourcentage du solde inutilisé par rapport aux dépenses (2017/18 à 2021/22)



Annulation d'engagements d'exercices antérieurs

296. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif (A/76/760).

297. La tendance en matière d'annulations d'engagements d'exercices antérieurs apparaît à la figure XIV ci-après sous forme de pourcentage des engagements non réglés. L'augmentation de 9,5 millions de dollars (par rapport aux 140,0 millions de dollars enregistrés en 2020/21 et aux 149,5 millions de dollars enregistrés en 2021/22) des annulations d'engagements d'exercices antérieurs concerne au premier chef les composantes suivantes :

a) la MINUSMA (à hauteur de 39,1 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par des décaissements effectifs moins élevés que prévus aux titres : i) du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour les contingents, en raison de la signature tardive d'un mémorandum d'accord avec un pays fournisseur de contingents, qui a entraîné le non-déploiement de matériel ; du rapatriement précoce de deux unités ; du niveau de performance inférieur aux prévisions de certaines des unités déployées au cours de l'exercice 2016/17 ; ii) des travaux de construction, de transformation, de rénovation, des gros travaux d'entretien, des matériaux de construction et des fournitures pour la défense des périmètres, les sous-traitants s'étant trouvés dans l'incapacité de livrer intégralement des biens et des services à plusieurs endroits à cause de la pandémie de COVID-19 et des sanctions visant le Mali ; iii) de la location et de l'exploitation d'avions et d'hélicoptères, du fait de la réduction des opérations aériennes résultant du non-déploiement d'aéronefs en raison des sanctions et des restrictions résiduelles imposées en conséquence de la COVID-19 ;

b) la MINUAD (à hauteur de 35,8 millions de dollars), en raison de l'annulation d'engagements aux titres suivants : i) fournitures, services et matériel divers (10,9 millions de dollars) – le nombre d'actions en justice a été moins élevé que prévu, tout comme le volume des services de fret pour le transport de moyens de la Mission pendant le retrait et la liquidation, puisque le transfert des moyens en question avait été gratuit *in situ*, et le nombre de transactions bancaires a été lui aussi moins élevé que prévu du fait du retrait et de la liquidation ; ii) contingents militaires (10,8 millions de dollars) – en raison d'annulations à divers titres (soutien logistique, matériel appartenant aux contingents/soutien logistique autonome, indemnités journalières de subsistance, voyages aux titres de la relève ou du rapatriement) et de la diminution du coût standard des contingents) ; iii) personnel recruté sur le plan international (7,6 millions de dollars) – en raison de l'annulation d'engagements liées à la cessation de service ou de transferts dans un autre lieu d'affectation consécutivement à l'accélération du taux de cessation de service du personnel recruté sur le plan international ;

c) la MINUSS (à hauteur de 26,7 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par des montants effectifs à rembourser inférieurs à ceux qui avaient été budgétisés au titre du matériel appartenant aux contingents et au titre des unités de police constituées pour l'exercice 2016/17 (soit un écart de 17,2 millions de dollars), ainsi que par des dépenses opérationnelles d'un montant inférieur de 9,0 millions de dollars aux prévisions, principalement en raison de l'annulation de projets de construction et du montant effectif inférieur aux prévisions du coût de la location et de l'exploitation d'aéronefs ;

d) la MONUSCO (à hauteur de 18,2 millions de dollars), pour les raisons suivantes : i) coûts inférieurs aux prévisions en raison de l'application de taux d'indisponibilité et de non-déploiement plus élevés que prévu et de résultats ne correspondant pas aux exigences définies dans le mémorandum d'accord s'agissant

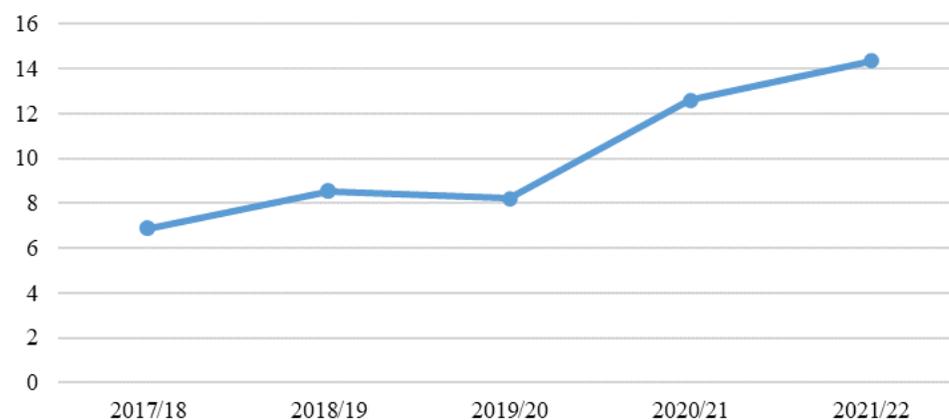
du soutien logistique et autonome, du retard pris par une force d'intervention rapide pour déployer du matériel appartenant aux contingents, et du coût inférieur aux prévisions de la relève d'un contingent ; ii) retards dans la mise en service du groupe de géolocalisation et d'évaluation de la menace, qui n'a donc pas été pleinement opérationnel ; iii) retard dans l'exécution d'activités relatives aux programmes en raison de la pandémie de COVID-19 et de la situation en matière de sécurité ; iv) quantité de carburants livrée au cours du dernier mois de l'exercice 2020/21 inférieure aux prévisions en raison de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ; v) nombre d'heures de vol effectives inférieures aux estimations.

298. Parallèlement, les engagements non réglés à la fin de l'exercice 2021/22 s'élevaient à 1,11 milliard de dollars, contre 1,05 milliard de dollars à la fin de l'exercice 2020/21. Il convient de noter que, pour un exercice donné, les engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés peuvent comprendre des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui restent valables pendant quatre années supplémentaires à l'issue d'une période initiale de 12 mois, selon les dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.

Figure XIV

Part des engagements d'exercices antérieurs annulés dans les engagements non réglés (2017/18 à 2021/22)

(En pourcentage)



Sommes dues à des gouvernements

299. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif (A/76/760).

300. Le tableau 10 présente une analyse de tendance portant sur les incidences financières de l'application de l'article 5.5 du Règlement financier de l'ONU, sur la conservation des crédits correspondant aux engagements non réglés (obligations) aux gouvernements pendant une période d'une durée maximale de cinq ans. Comme on le constate à la lecture du tableau, les crédits valables pour une durée maximale de cinq ans ont été utilisés en grande partie la première année (taux d'utilisation compris entre 80 % et 81 % au titre des exercices 2015/16 et 2016/17). Pour la première année suivant l'exercice 2020/21, le taux d'utilisation s'est élevé à 92,7 % ; à l'expiration du délai supplémentaire de quatre ans, il a été compris entre 84 % et 86 % au titre des exercices 2015/16 et 2016/17, les derniers exercices en date à l'occasion desquels des engagements demeuraient non réglés à l'issue de la période réglementaire de cinq ans. Les soldes des engagements relatifs aux contingents et aux unités de police

constituées au titre du dernier trimestre des exercices financiers des opérations de maintien de la paix (avril à juin) sont comptabilisés, sur la base d'une estimation, en charges à payer (passif). En particulier, les sommes à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents sont vérifiées et il est procédé à leur traitement en septembre, après la clôture de l'exercice financier. En outre, entre le 1^{er} juillet 2015 et le 20 juin 2017, certains mémorandums d'accord n'ont pas été signés pour les missions nouvellement établies (MINUSCA et MINUSMA), aussi les montants dus ont-ils été estimés sur la base des projets de mémorandum d'accord. Il n'a pas été possible de procéder au remboursement des sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents tant que les mémorandums d'accord n'étaient pas signés, ce qui a entraîné un certain nombre de différences entre le matériel mentionné dans les mémorandums d'accord signés et le matériel effectivement déployé, d'où l'annulation de certains engagements non réglés aux gouvernements.

Table 10

Crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements pouvant être conservés pendant une période maximale de cinq ans en application de l'article 5.5 du Règlement financier de l'ONU

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Sommes dues à des gouvernements</i>	2015/16 ^a	2016/17 ^b	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Solde des engagements à la fin de l'exercice	311,3	264,8	296,9	301,6	283,6	229,5
Montant utilisé la première année	247,5	215,6	227,5	251,8	237,8	212,7
En pourcentage	79,5	81,4	76,6	83,5	83,9	92,7
Montant utilisé la deuxième année	11,8	2,8	26,7	16,0	17,4	
En pourcentage	3,8	1,1	9,0	5,3	6,1	
Montant utilisé la troisième année	6,1	3,0	5,9	1,5		
En pourcentage	2,0	1,1	2,0	0,5		
Montant utilisé la quatrième année	0,4	0,5	1,8			
En pourcentage	0,1	0,2	0,6			
Montant utilisé la cinquième année	2,1	0,6				
En pourcentage	0,7	0,2				
Montant total utilisé	267,9	222,5	261,9	269,3	255,2	212,7
En pourcentage	86,1	84,0	88,2	89,3	90,0	92,7
Montant total des engagements annulés	43,4	42,3				
En pourcentage	13,9	16,0				

^a Période de cinq ans parvenue à son terme le 30 juin 2021 ; les montants restants ont été intégralement annulés.

^b Période de cinq ans ayant pris fin le 30 juin 2022 ; les montants restants ont été intégralement annulés.

Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses

301. La présente sous-section fait le point sur la suite donnée au paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives (A/76/760).

302. Il incombe à chaque mission de maintien de la paix de faire en sorte que ses dépenses restent dans les limites des crédits approuvés, notamment en s'employant à redéfinir ses priorités en matière de ressources et d'activités pour répondre à des

besoins imprévus. En dépit de tous les efforts déployés par le Secrétariat pour communiquer les dernières informations en date disponibles, ou les plus fiables, au moment de l'établissement des budgets de manière à proposer des prévisions de dépenses précises, il est impossible d'éliminer entièrement les écarts entre montants prévus et montants effectifs au cours de la période d'exécution des budgets car les projets sont établis six mois avant le début du nouvel exercice budgétaire. Certains des paramètres budgétaires appliqués dans les projets de budget sont appelés à évoluer avec le temps, notamment la fluctuation des taux de vacance, les modifications apportées aux barèmes des traitements au cours de l'exercice susceptibles d'être approuvées par la CFPI, la révision des coefficients d'ajustement, du montant des indemnités ou des prestations, susceptibles d'avoir une incidence sur les traitements ou sur les dépenses communes de personnel, les fluctuations des taux de change, les pressions inflationnistes, ainsi que les modifications de la situation sur le plan opérationnel ou apportées aux mandats.

303. Afin de faire aux besoins imprévus, le Secrétaire général est investi de l'autorité voulue pour virer des fonds entre catégories de dépenses, cette prérogative étant valable quel que soit l'exercice budgétaire. Pour ce qui des budgets des missions d'opération de maintien de la paix, il délègue aux chefs de mission ou d'entité ce pouvoir de réaffectation de ressources entre catégories de dépenses (I, II et III) dans les limites du montant global approuvé, ce qui leur permet d'exécuter leur mandat avec souplesse. En conséquence, la réaffectation de ressources ne constitue pas l'indication d'une erreur dans les prévisions financières ou d'une quelconque carence du contrôle financier, mais elle est simplement le signe qu'une mission ou une entité s'emploie de manière dynamique à revoir ses priorités opérationnelles en réponse à des facteurs à la fois internes et externes.

304. La figure XV fait apparaître le taux de réaffectation de ressources par catégorie de dépenses au titre des exercices 2017/18 à 2021/22 (soit une durée totale de cinq ans).

305. Au cours de l'exercice 2021/22, la tendance précédente à réaffecter des ressources approuvées des missions de maintien de la paix ayant pour objet de couvrir des dépenses de personnel civil plus élevées que prévu (catégorie II) a été presque éliminée. Cela s'explique principalement par le renforcement du dollar des États-Unis par rapport aux autres monnaies locales, ce qui a conduit à la réalisation d'économies au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national et à des taux de vacance de poste plus élevés que prévu, qui ont été mises à profit pour remédier à des pénuries critiques dans d'autres catégories, comme l'achat de carburants. Cette tendance avait évolué au fil des cinq années précédentes, l'apport des ressources réaffectées s'étant établi à un taux compris entre 5 % et 8 % au cours des trois exercices financiers 2017/18 à 2019/20, avant d'être ramené à 1,1 % au cours de l'exercice 2020/21, puis à 0,01 % (ressources réaffectées au personnel civil) pour l'exercice 2021/22.

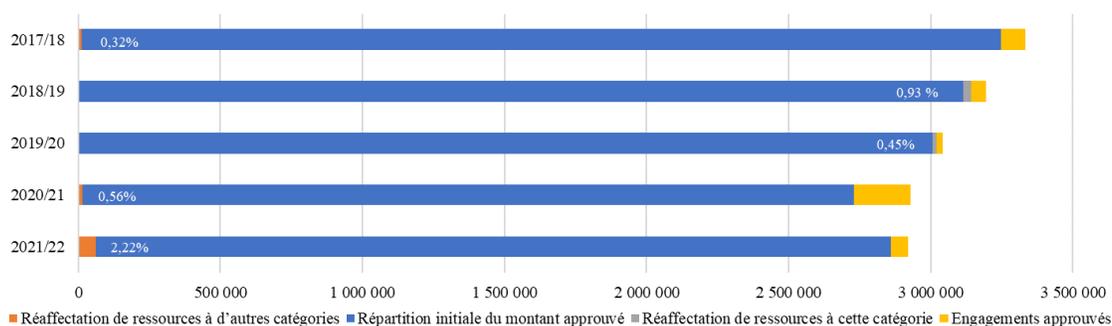
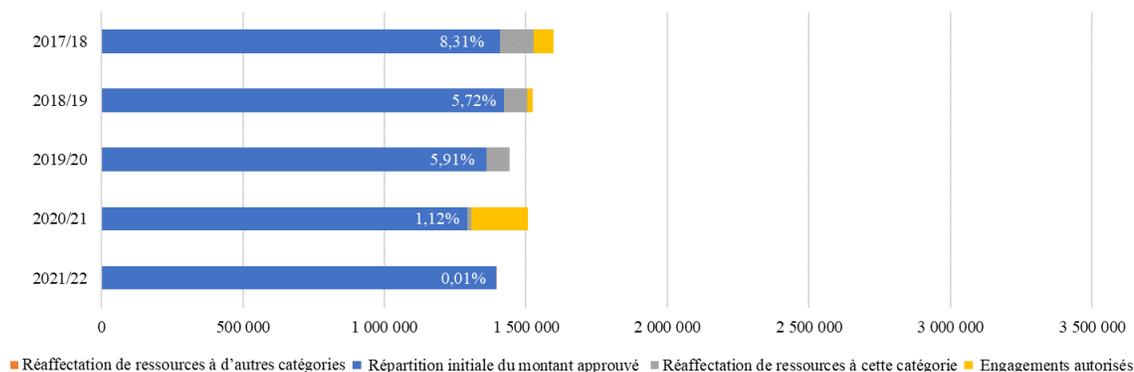
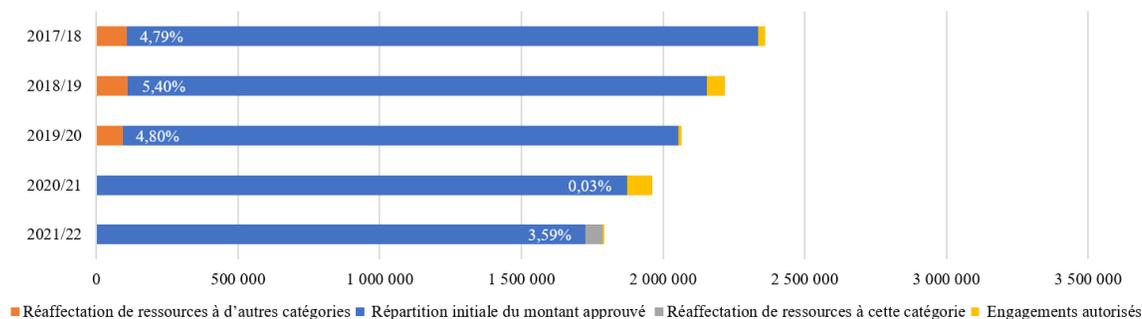
306. Un autre changement survenu au cours de l'exercice 2021/22 a été la réaffectation de ressources vers les dépenses opérationnelles (catégorie III) depuis la rubrique Militaires et personnel de police (catégorie I). Au cours des exercices précédents, de 2017/18 à 2019/20, les crédits approuvés au titre des dépenses opérationnelles (catégorie III) avaient été réaffectés, au gré d'une modification des priorités, au personnel civil (catégorie II). C'est aux rubriques Installations et infrastructures et Transports terrestres que l'écart à la hausse des ressources demandées (103 millions de dollars) a été le plus marqué, ce qui s'explique, à hauteur de 70 %, par l'augmentation en flèche des prix des carburants, dont toutes les missions ont pâti.

307. Avec pour objectif d'améliorer les hypothèses budgétaires et de réduire la nécessité de réaffecter des ressources, mais aussi comme suite au paragraphe 3 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, on a adopté de nouvelles méthodes pour l'établissement des budgets, s'agissant notamment de l'estimation de la rémunération du personnel civil, et on a entrepris une étude visant à déterminer la meilleure méthode pour le calcul des ressources nécessaires à l'achat des carburants, décrite à la section précédente (Établissement des budgets et gestion des ressources).

Figure XV

Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses (2017/18 à 2021/22)

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Catégorie I : Militaires et personnel de police**B. Catégorie II : personnel civil****C. Catégorie III : Dépenses opérationnelles**

Engagements autorisés

308. Lors des exercices précédents, les missions ont été autorisées à engager des dépenses du fait de la modification de leur mandat par le Conseil de sécurité, de la détérioration des conditions de sécurité et d'autres changements notables survenus dans les paramètres et hypothèses budgétaires, qui ont eu de fortes incidences sur leur capacité de s'acquitter de leur mandat et sur les besoins de ressources supplémentaires qui en ont découlé. Le tableau 11 fait apparaître le détail des montants des engagements autorisés pour les exercices 2017/18 à 2021/22, ainsi que des dépenses effectivement engagées au titre de ces autorisations.

309. En 2021/22, l'autorisation d'engagement demandée par la FISNUA a résulté de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution [2609 \(2021\)](#), dans laquelle il a approuvé la reconfiguration proposée par le Secrétaire général dans sa lettre datée du 17 septembre 2021 ([S/2021/805](#)), notamment la transition vers le statut de force multinationale. Cela a eu des répercussions importantes sur les ressources demandées pour l'exercice considéré, notamment au titre de dépenses imprévues liées au déploiement et au rapatriement de personnel en tenue et de dépenses opérationnelles connexes, résultant par exemple de la nécessité de transporter par avion une quantité importante de matériel appartenant aux contingents. Le montant des ressources supplémentaires requises allait entraîner un dépassement de celui des crédits approuvés, ce qui a conduit la Force à demander une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 84,4 millions de dollars. Le 23 mars 2022, le Comité consultatif l'a autorisée à engager des dépenses supplémentaires, mais seulement à hauteur de 67,5 millions de dollars. Le montant des dépenses effectivement engagées s'est élevé à 66,4 millions de dollars, soit un taux d'utilisation de 98,3 %. On trouvera une description plus détaillée des écarts dans le rapport sur l'exécution du budget de la FISNUA.

Tableau 11

Vue d'ensemble des engagements autorisés (2017/18 à 2021/22)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante de maintien de la paix	Montant approuvé				
	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
MINUSCA	20 211,5	–	–	–	–
MINUSMA	43 174,0	32 600,0	–	–	–
MONUSCO	47 922,7	80 000,0	36 437,6	–	–
MINUAD	–	–	–	484 687,1	–
FNUOD	4 111,8	–	–	–	–
FISNUA	–	–	–	–	67 503,7
MINUSS	65 157,1	25 933,6	–	–	–
Montant des engagements autorisés	180 577,1	138 533,6	36 437,6	484 687,1	67 503,7
Montant des dépenses effectives	127 900,0	138 470,0	23 839,2	477 342,8	66 364,7
Taux d'utilisation des engagements autorisés (pourcentage)	70,83	99,95	65,42	98,48	98,31

Trésorerie : avances sollicitées et arriérés de contributions

310. La présente sous-section traite de la suite donnée aux paragraphes 37, 38, 42 et 43 du rapport du Comité consultatif ([A/76/7/Add.29](#)).

311. Depuis juillet 2019, on observe une amélioration de la capacité du Secrétariat de gérer la trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours, consécutive à l'adoption par l'Assemblée générale de ses résolutions 73/307 et 76/272, dans lesquelles elle a approuvé les avances internes entre opérations de maintien de la paix actives sur la base du principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours.

312. En application de la résolution 76/272 de l'Assemblée générale, la période d'essai pour la gestion commune de la trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours se poursuivra pendant cinq années supplémentaires. Dans la même résolution, l'Assemblée a approuvé le rapport du Comité consultatif, notamment l'utilisation du Fonds de réserve pour le maintien de la paix en première intention comme s'il s'agissait d'un mécanisme de liquidités, sur lequel 110 millions de dollars au maximum pourraient être prélevés, sachant que 40 millions de dollars seraient conservés pour soutenir de nouvelles missions et élargir des missions existantes.

313. Le tableau 12 et la figure XVI ci-après font apparaître les avances internes entre opérations de maintien de la paix actives auxquelles il a été procédé au cours de l'exercice 2021/22 et de la première moitié de l'exercice 2022/23. Au cours de la période considérée, des liquidités ont été avancées à la MINUSMA par le BANUS, la FISNUA, la MINUK et la MINURSO ; quant à la FINUL et à la MONUSCO, elles ont chacune avancé 40 millions de dollars à la MINUSS en juin 2022. En juillet et août 2022, des avances d'un montant de 96,9 millions de dollars en provenance de missions de maintien de la paix actives ont été remplacées par des avances prélevées sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, cependant que 40 millions de dollars demeuraient affectés à la réserve, conformément à la résolution 76/272 de l'Assemblée générale. De septembre à décembre 2022, l'intégralité des avances requises par des opérations de maintien de la paix actives, pour un montant de 75 millions de dollars, a été fournie par le Fonds. La MINUK et la MINURSO ont sollicité des avances sur une base continue. Tant que le solde des arriérés de contributions mises en recouvrement ne s'améliorera pas, ces deux missions devront continuer de solliciter des avances pour régler les montants dus (tels qu'inscrits dans leur budget approuvé) à leurs fournisseurs, aux membres de leur personnel et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

314. Le Comité consultatif a demandé qu'on lui présente des formules qui permettraient de facturer des intérêts sur les avances internes, et que soient définies des modalités de calcul, de facturation, de recouvrement et de comptabilisation des intérêts. Le Secrétariat a envisagé diverses modalités, mais a constaté qu'elles poseraient des difficultés pratiques pour le prélèvement d'intérêts sur les avances internes entre opérations de maintien de la paix actives ou entre opérations de maintien de la paix actives et le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, et que cela ne présenterait pas d'avantages tangibles pour les États Membres. Toute forme de calcul, de facturation, de perception et de comptabilisation d'intérêts créditeurs ou de charges d'intérêts ne présenteraient pas d'avantages pour les États Membres, du fait que les missions présentant une trésorerie déficitaire auraient besoin de budgétiser les charges d'intérêts, cependant que les intérêts créditeurs à percevoir au titre du Fonds de réserve ou de l'opération de maintien de la paix active prêteuse devraient être restitués aux États Membres durant la période d'examen du rapport d'exécution du budget, c'est-à-dire deux ans après l'approbation du projet de budget correspondant. En outre, tous les soldes inutilisés d'opérations de maintien de la paix doivent être restitués aux États Membres sur la base du même barème des quotes-parts. Les intérêts créditeurs comptabilisés en charges pour une opération de maintien de la paix seraient donc directement contrebalancés par le même montant comptabilisé en charges pour une autre opération de maintien de la paix, ce qui aurait pour effet d'ajouter ou de soustraire, respectivement, le même montant au total des

soldes inutilisés à restituer aux États Membres. En outre, selon la pratique en vigueur, tout intérêt porté au crédit du Fonds est utilisé pour contrebalancer le montant de la contribution au compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix, qui est financé par les opérations de maintien de la paix au prorata et sur la base du même barème des quotes-parts.

315. En réponse à la demande formulée par le Comité des commissaires aux comptes au paragraphe 210 de son rapport [A/77/5 (Vol. II)], une instruction générale est en cours d'élaboration qui réglementera les avances internes, ainsi que l'inscription dans Umoja des déficits de trésorerie et des transactions liées à des prêts.

Tableau 12

Avances internes entre opérations de maintien de la paix actives (2021/22) et avances prélevées sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix pendant les six premiers mois de l'exercice 2022/23

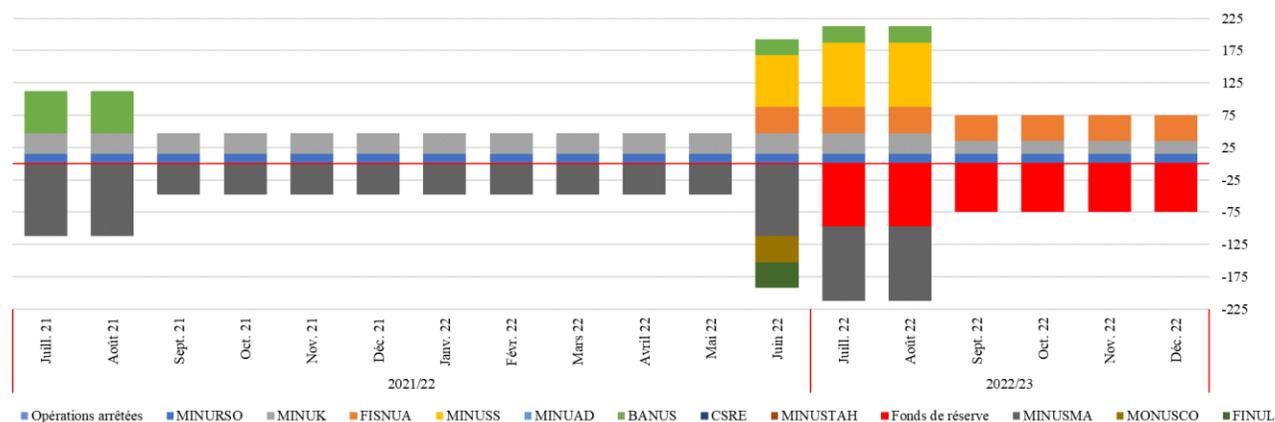
(En millions de dollars des États-Unis)

Date	Entité emprunteuse					Entité prêteuse				Fonds de réserve pour le maintien de la paix
	MINURSO	FISNUA	MINUK	MINUSS	BANUS	MINUSMA	MONUSCO	FINUL		
Au 31 juillet 2021	15,0	–	32,5	–	65,0	(112,5)	–	–	–	
Au 31 août 2021	15,0	–	32,5	–	65,0	(112,5)	–	–	–	
Au 30 septembre 2021	15,0	–	32,5	–	–	(47,5)	–	–	–	
Au 31 octobre 2021	15,0	–	32,5	–	–	(47,5)	–	–	–	
Au 30 novembre 2021	15,0	–	32,5	–	–	(47,5)	–	–	–	
Au 31 décembre 2021	15,0	–	32,5	–	–	(47,5)	–	–	–	
Au 31 janvier 2022	15,0	–	32,5	–	–	(47,5)	–	–	–	
Au 28 février 2022	15,0	–	32,5	–	–	(47,5)	–	–	–	
Au 31 mars 2022	15,0	–	32,5	–	–	(47,5)	–	–	–	
Au 30 avril 2022	15,0	–	32,5	–	–	(47,5)	–	–	–	
Au 31 mai 2022	15,0	–	32,5	–	–	(47,5)	–	–	–	
Au 30 juin 2022	15,0	40,0	32,5	80,0	25,0	(112,5)	(40,0)	(40,0)	–	
Au 31 juillet 2022	15,0	40,0	32,5	100,0	25,0	(115,6)	–	–	(96,9)	
Au 31 août 2022	15,0	40,0	32,5	100,0	25,0	(115,6)	–	–	(96,9)	
Au 30 septembre 2022	15,0	40,0	20,0	–	–	–	–	–	(75,0)	
Au 31 octobre 2022	15,0	40,0	20,0	–	–	–	–	–	(75,0)	
Au 30 novembre 2022	15,0	40,0	20,0	–	–	–	–	–	(75,0)	
Au 31 décembre 2022	15,0	40,0	20,0	–	–	–	–	–	(75,0)	

Figure XVI

Avances internes entre opérations de maintien de la paix actives (de juin 2021 à décembre 2022)

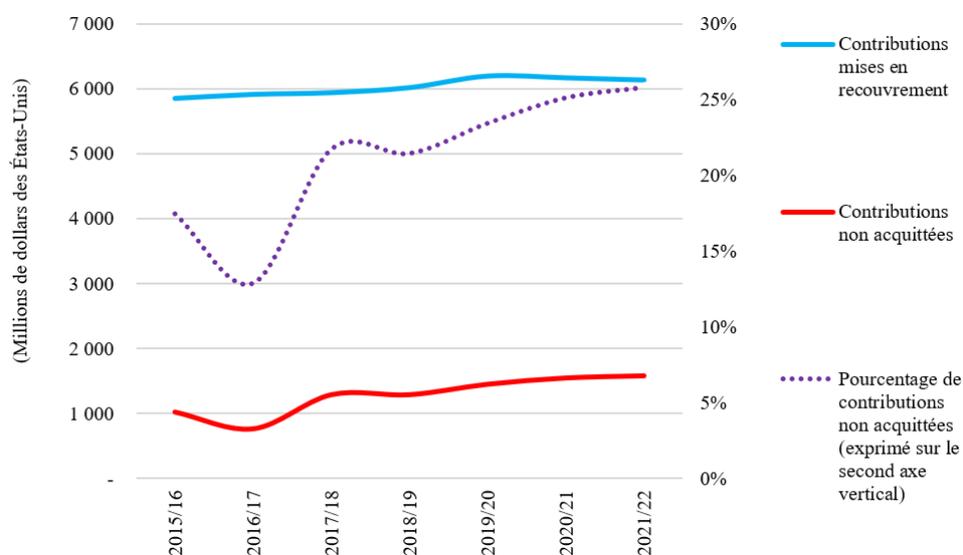
(En millions de dollars des États-Unis)



316. Certes, il est désormais plus facile de prélever des avances sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix ou de solliciter des avances auprès de missions de maintien de la paix actives, mais l'imprévisibilité et les retards qui caractérisent le versement, problème qui existe de longue date, ont une incidence sur la situation de trésorerie d'ensemble des missions de maintien de la paix en cours. Il est donc primordial que les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières intégralement et dans les délais pour qu'il soit possible d'y remédier.

317. On trouvera à la figure XVII des informations sur le montant des contributions mises en recouvrement au titre des sept derniers exercices financiers, ainsi que sur celui des contributions qui n'avaient pas été acquittées au 30 juin (dernier jour de l'exercice financier) de chacun de ces exercices au titre des missions qui étaient encore actives, en application d'une résolution du Conseil de sécurité, pendant l'exercice 2021/22, ce qui exclut la MINUAD. La part (en pourcentage) que représentent les contributions non acquittées par rapport à la somme totale est indiquée sur le second axe vertical ; on notera que celle-ci a augmenté au fil des cinq derniers exercices écoulés, passant de 17,5 % au 30 juin 2016 à 25,8 % au 30 juin 2022.

Figure XVII
Analyse des contributions mises en recouvrement et des contributions non acquittées



318. On trouvera dans le tableau 13 un récapitulatif des données utilisées pour établir la figure XVII.

Tableau 13
Contributions non acquittées au 30 juin (de 2015/16 à 2021/22)

(En millions de dollars des États-Unis)

	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
Montant des quotes-parts	5 856	5 918	5 944	6 023	6 203	6 175	6 141
Montant des contributions non acquittées	1 022	761	1 291	1 291	1 454	1 551	1 585
Par des contributions non acquittées dans le montant total des contributions mises en recouvrement (en pourcentage)	17,5	12,9	21,7	21,4	23,4	25,1	25,8

319. Bien que la phase de retrait et de liquidation de la MINUAD ait débuté en janvier 2021, celle-ci n'a pas été en mesure de régler les sommes qu'elle devait aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Les difficultés financières de la Mission étaient dues à un déficit de trésorerie résultant du retard pris par les États Membres dans le paiement de leurs quotes-parts respectives. L'incertitude pesant sur le recouvrement des contributions, qui intervenait souvent avec retard, laissait penser qu'elle ne pourrait pas être en mesure de rembourser l'avance consentie par la mission prêteuse, aussi la MINUAD n'a-t-elle pu bénéficier du dispositif de financement par avances internes de missions de maintien de la paix en activité ou par prélèvement sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix. Dans sa résolution 73/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce les dispositifs de contrôle et de supervision voulus soient en place et à ce que ce mode de gestion ne nuise pas à l'exécution du mandat des missions prêteuses.

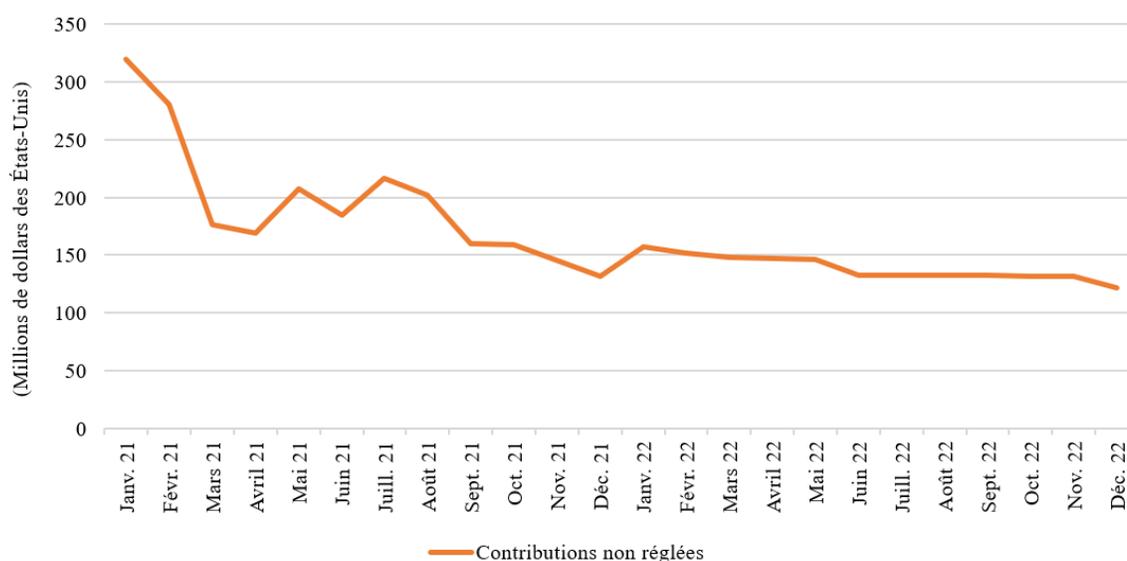
320. La figure XVIII fait apparaître l'évolution du montant des arriérés de contributions des États membres à la MINUAD de janvier 2021 à décembre 2022. Le dernier état de la situation des versements des quotes-parts à la MINUAD a été réalisé

en janvier 2022. Depuis juin 2022, les versements d'arriérés n'ont été que limités. La persistance d'un taux élevé de contributions non réglées continue de poser des difficultés à la MINUAD, pour ce qui est du règlement de ses diverses obligations, et entraîne des retards tant pour le règlement des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police que pour la restitution des soldes non utilisés aux États Membres. Au 31 décembre 2022, le montant total des arriérés de contributions s'élevait à 121,4 millions de dollars, sachant que 64 États Membres n'avaient pas versé l'intégralité de leur quote-part, et que les arriérés de six d'entre eux représentaient 98 % du montant total des arriérés. Le portail des contributions d'Umoja donne aux États Membres un accès immédiat aux informations relatives à l'état des contributions.

Figure XVIII

Montant total des contributions non réglées à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (janvier 2021-décembre 2022)

(En millions de dollars des États-Unis)



XIV. Ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

321. Le montant estimatif des ressources demandées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, y compris pour le Centre de services régional d'Entebbe, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'élève actuellement à 6 812,1 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature. Le montant des ressources demandées pour 2023/24 représente une augmentation de 359,5 millions de dollars (5,6 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2022/23 (6 452,6 millions de dollars).

322. On trouvera dans le tableau 14 un récapitulatif des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 comparées aux montants alloués pour l'exercice 2022/23, et dans le tableau 15, une analyse des principales causes des variations par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 14
Ressources financières demandées pour 2023/24 par rapport aux montants alloués pour 2022/23

(En millions de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2022/23)	Dépenses prévues (2023/24)	Variation ^a	
			Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police	2 790,4	2 916,1	125,8	4,5
Personnel civil	1 756,6	1 751,9	(4,7)	(0,3)
Dépenses opérationnelles	1 853,2	2 088,0	234,8	12,7
Contributions aux initiatives institutionnelles ^b	52,4	56,1	3,7	7,1
Montant brut^a	6 452,6	6 812,1	359,5	5,6
Recettes provenant des contributions du personnel	168,6	174,9	6,3	3,7
Montant net	6 284,0	6 637,2	353,2	5,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	0,8	0,7	(0,1)	(18,0)
Total	6 453,4	6 812,8	359,4	5,6

^a Les montants des totaux partiels et des variations ont été arrondis au million.

^b Compte tenu des ressources demandées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour le progiciel de gestion intégré, les demandes d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé, le dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion, le Système de préparation des moyens de maintien de la paix, les frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja et l'assurance maladie après la cessation de service.

Analyse des principales variations

Tableau 15
Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses

Catégorie de dépenses	Principaux facteurs de variation
Militaires et personnel de police (augmentation de 125,8 millions de dollars)	<p>L'augmentation globale est principalement due à une hausse des dépenses prévues au titre des contingents (105,8 millions de dollars) et des unités de police constituées (20,7 millions de dollars).</p> <p>L'augmentation des ressources demandées au titre des contingents s'explique principalement : par la hausse des coûts du matériel appartenant aux contingents, notamment du nouveau matériel, et par l'amélioration du déploiement du matériel et de son état de fonctionnement ; par la hausse des coûts des vols charters effectués dans le cadre de la rotation stratégique ; par l'augmentation des coûts contractuels des rations ; par l'augmentation du taux de remboursement au titre des contingents, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 76/276. L'augmentation des dépenses prévues au titre des contingents a été constatée dans la plupart des missions, notamment à la MINUSCA (34,4 millions de dollars), à la FINUL (22,0 millions de dollars), au BANUS (14,4 millions de dollars), à la MONUSCO</p>

Catégorie de dépenses

Principaux facteurs de variation

	(13,8 millions de dollars), à la MINUSS (6,9 millions de dollars) et à la FISNUA (6,1 millions de dollars).
	L'augmentation des ressources demandées au titre des unités de police constituées est principalement imputable : a) à la MONUSCO (14,1 millions de dollars) en raison du déploiement de 180 membres supplémentaires d'unités de police constituées et du matériel connexe et d'une hausse du coût quotidien des rations ; b) à la MINUSCA (5,7 millions de dollars), en raison de la hausse des coûts des rations, laquelle tient elle-même aux frais d'installation de chantier liés à la construction prévue d'un entrepôt destiné à accueillir des quantités plus importantes de nourriture du fait de l'augmentation des effectifs.
Personnel civil (diminution de 4,7 millions de dollars)	La diminution globale des dépenses prévues s'explique principalement par la baisse des ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan international du fait de la réduction des dépenses communes de personnel, laquelle se fonde sur les dépenses effectives constatées dans diverses missions, notamment le BANUS, la MINUSCA et la MONUSCO, et de l'application d'un coefficient d'ajustement révisé (voir l'annexe X) et de taux de vacance de postes plus élevés dans plusieurs missions, notamment le BANUS, la MINUSCA, la MINUSMA et la MINUSS (voir le tableau 21).
Dépenses opérationnelles (augmentation de 234,8 millions de dollars)	<p>L'augmentation globale est principalement due à l'accroissement des ressources demandées au titre des opérations aériennes (111,0 millions de dollars), des installations et des infrastructures (84,6 millions de dollars), des communications et de l'informatique (13,6 millions de dollars) et des transports terrestres (11,8 millions de dollars).</p> <p>L'augmentation des coûts des opérations aériennes est principalement due à la hausse des coûts contractuels de location et d'exploitation des avions, à l'augmentation des coûts moyens par litre de carburéacteur, à l'augmentation de la consommation de carburéacteur et au déploiement supplémentaire d'aéronefs au sein du BANUS (10 hélicoptères militaires supplémentaires) et de la FISNUA (un hélicoptère supplémentaire).</p> <p>L'augmentation des ressources demandées au titre des installations et des infrastructures s'explique principalement par la hausse du coût du carburant utilisé pour les générateurs, et notamment du coût par litre, par la hausse des coûts des travaux de construction et de rénovation des locaux et des gros travaux d'entretien, et par l'acquisition de matériel, de fournitures et de structures préfabriquées supplémentaires.</p> <p>L'augmentation des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique s'explique principalement par la hausse des coûts d'entretien du matériel informatique et des services d'appui, y compris les télécommunications et les services de réseau, ainsi que par le remplacement du matériel dont la durée de vie est dépassée.</p> <p>L'augmentation des coûts liés aux transports terrestres résulte principalement de la hausse du coût du carburant pour les véhicules et de l'acquisition de véhicules.</p>

323. Le tableau 16 présente les ressources par composante de maintien de la paix pour les exercices 2022/23 et 2023/24.

324. Une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24, par catégorie de dépenses, figure dans le tableau 1 de l'annexe II du présent rapport.

Tableau 16

Prévisions de dépenses pour 2023/24, par composante de maintien de la paix(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024)

Composante de maintien de la paix	Montant alloué (2022/23) ^a	Projet de budget (2023/24)	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINURSO	60 592,7	65 182,0	4 589,3	7,6
MINUSCA	1 074 387,7	1 157 676,0	83 288,3	7,8
MINUSMA	1 245 045,1	1 277 808,7	32 763,6	2,6
MONUSCO	1 030 269,9	1 078 212,4	47 942,5	4,7
FNUOD	64 544,5	70 875,8	6 331,3	9,8
UNFICYP	54 018,6	57 444,7	3 426,1	6,3
FINUL	502 920,5	551 113,5	48 193,0	9,6
FISNUA	259 663,2	293 589,9	33 926,7	13,1
MINUK	41 947,3	40 701,5	(1 245,8)	(3,0)
MINUSS	1 116 609,0	1 161 509,5	44 900,5	4,0
BANUS	521 696,7	556 707,9	35 011,2	6,7
Total partiel (missions)	5 971 695,2	6 310 821,9	339 126,7	5,7
BSLB	65 958,6	66 284,6	326,0	0,5
Centre de services régional d'Entebbe ^b	43 122,2	43 754,2	632,0	1,5
Compte d'appui ^c	371 787,0	391 223,1	19 436,1	5,2
Total partiel	6 452 563,0	6 812 083,8	359 520,8	5,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	827,7	679,1	(148,6)	(18,0)
Total	6 453 390,7	6 812 762,9	359 372,2	5,6

^a Les montants des totaux partiels et des variations ont été arrondis au millier.

^b Y compris un montant de 2 141 100 dollars à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2023, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263.

^c Les dépenses prévues pour l'exercice 2023/24 comprennent : 17,7 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré ; 0,5 million de dollars pour les demandes d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ; 3,3 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion ; 20,9 millions de dollars pour les dépenses liées à la maintenance d'Umoja et aux services d'appui au système ; 12,9 millions de dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service.

325. Une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24, par mission de maintien de la paix, figure à l'annexe II du présent rapport.

Analyse du personnel en tenue et du personnel civil (2023/24)

On trouvera dans le tableau 17 une analyse des effectifs civils prévus pour 2023/24 comparés aux effectifs approuvés pour 2022/23, et dans le tableau 18 une vue d'ensemble des suppressions, créations et reclassements de postes et d'emplois de temporaire civils prévus pour 2023/24.

Tableau 17
Analyse des effectifs civils prévus pour 2023/24 comparés aux effectifs approuvés pour 2022/23

Composante de maintien de la paix	Effectif approuvé pour 2022/23					Effectif proposé pour 2023/24					Variation				
	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel
MINURSO	84	163	1	17	265	87	164	1	18	270	3	1	–	1	5
MINUSCA	730	615	32	294	1 671	741	624	41	303	1 709	11	9	9	9	38
MINUSMA	827	910	1	206	1 944	827	909	2	226	1 964	–	(1)	1	20	20
MONUSCO	687	1 597	61	322	2 667	670	1 608	62	324	2 664	(17)	11	1	2	(3)
FNUOD	53	90	2	–	145	53	90	2	–	145	–	–	–	–	–
UNFICYP	39	122	2	–	163	40	122	2	–	164	1	–	–	–	1
FINUL	254	590	1	–	845	254	590	1	–	845	–	–	–	–	–
FISNUA	183	93	3	37	316	193	95	4	38	330	10	2	1	1	14
MINUK	113	219	–	24	356	113	219	–	24	356	–	–	–	–	–
MINUSS	916	1 445	15	451	2 827	917	1 458	23	451	2 849	1	13	8	–	22
BANUS	366	187	–	20	573	369	186	–	25	580	3	(1)	–	5	7
Total partiel	4 252	6 031	118	1 371	11 772	4 264	6 065	138	1 409	11 876	12	34	20	38	104
BSLB	142	305	2	–	449	143	305	2	2	452	1	–	–	2	3
Centre de services régional d'Entebbe	133	265	–	7	405	132	263	–	7	402	(1)	(2)	–	–	(3)
Compte d'appui	966	396	71	–	1 433	974	396	76	–	1 446	8	–	5	–	13
Total	5 493	6 997	191	1 378	14 059	5 513	7 029	216	1 418	14 176	20	32	25	40	117

Tableau 18
Modification du tableau d'effectifs : suppressions, créations et reclassements de postes et d'emplois de temporaire pour l'exercice 2023/24

Composante de maintien de la paix	Postes et emplois de temporaire approuvés pour 2022/23	Secrétaire général(e) adjoint(e)	Sous-Secrétaire général(e)	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents des services généraux		Variation nette totale	Postes et emplois de temporaire prévus pour 2023/24
												recrutés sur le plan national	Volontaires des Nations Unies		
MINURSO	265	–	–	–	–	–	1	–	–	2	–	1	1	5	270
MINUSCA	1 671	–	–	–	–	1	(1)	5	–	5	1	18	9	38	1 709
MINUSMA	1 944	–	–	–	–	–	1	–	–	–	(1)	–	20	20	1 964
MONUSCO	2 667	–	–	–	1	–	(3)	(8)	(2)	(5)	11	1	2	(3)	2 664
FNUOD	145	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	145
UNFICYP	163	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	164
FINUL	845	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	845
FISNUA	316	–	–	–	–	1	1	5	1	3	–	2	1	14	330
MINUK	356	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	356
MINUSS	2 827	–	–	–	–	–	2	1	–	–	9	10	–	22	2 849
BANUS	573	–	–	–	–	1	–	–	–	2	3	(4)	5	7	580
BSLB	449	–	–	–	–	–	1	–	1	(1)	–	–	2	3	452
Centre de services régional d'Entebbe	405	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	1	(3)	–	(3)	402
Compte d'appui	1 433	–	–	–	–	2	8	3	–	–	–	–	–	13	1 446
Total	14 059	–	–	–	1	5	10	6	–	6	24	25	40	117	14 176

Facteurs de variation des ressources demandées

Fluctuation des taux de change durant l'année précédente

327. Les figures XIX et XX montrent l'évolution du dollar des États-Unis par rapport à l'euro et au franc CFA de décembre 2021 à décembre 2022.

328. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023/24 ont été établies sur la base des taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, c'est-à-dire au 1^{er} décembre 2022.

329. Des informations détaillées sur le taux de change et les incidences sont fournies par chaque mission de maintien de la paix à l'annexe E des documents complémentaires fournis au Comité consultatif et à l'Assemblée générale.

Figure XIX

Évolution du dollar des États-Unis par rapport à l'euro de décembre 2021 à décembre 2022

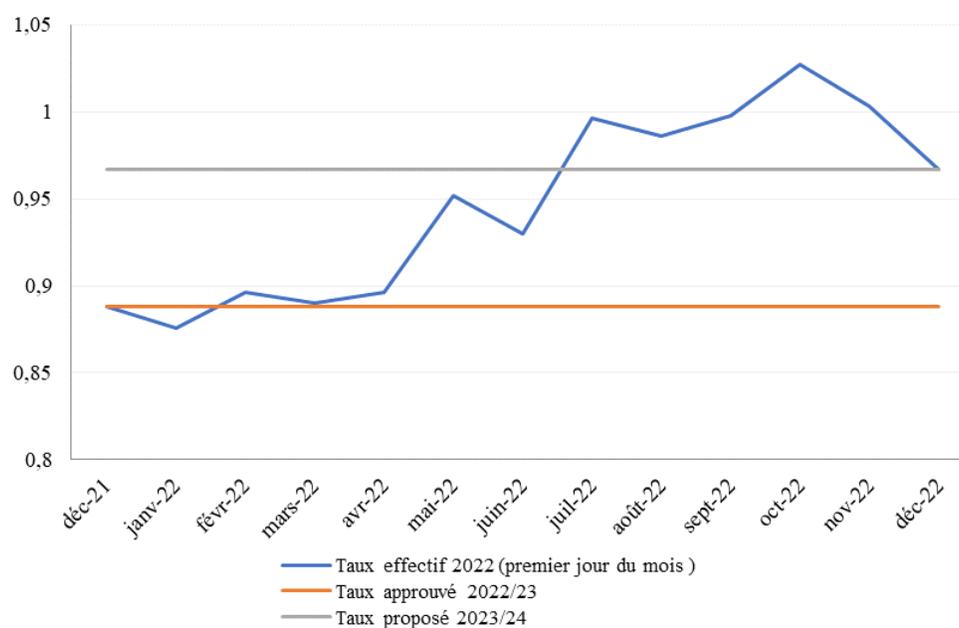
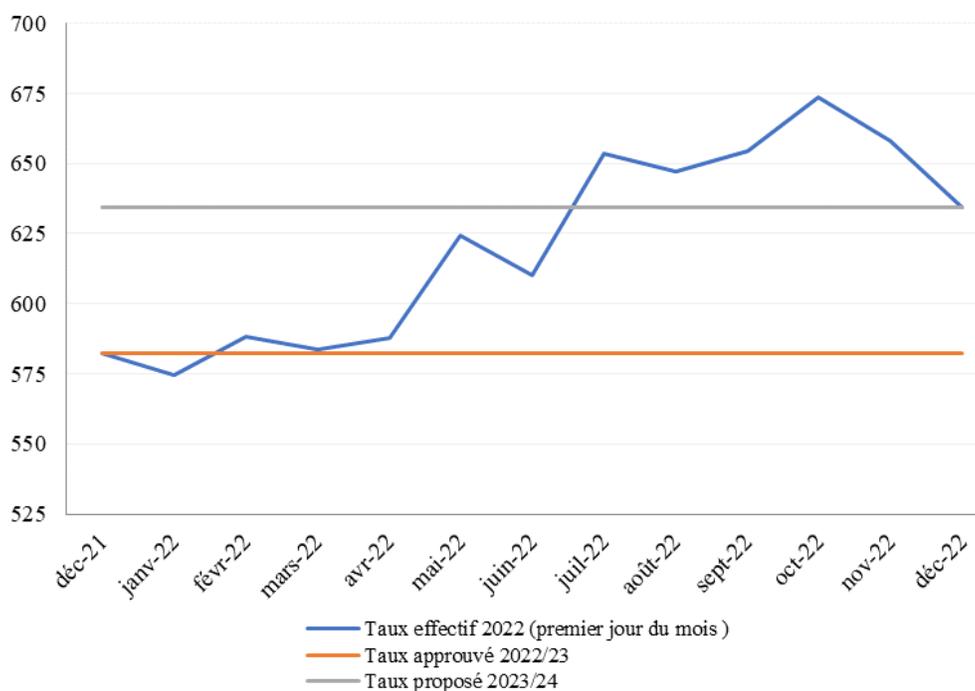


Figure XVI
Évolution du dollar des États-Unis par rapport au franc CFA de décembre 2021 à décembre 2022



Ressources humaines : taux de vacance

330. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés par les missions à ce jour et sur la situation concernant le déploiement de personnel en tenue et le recrutement de personnel civil. Ils ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022, ainsi que des prévisions relatives au déploiement du personnel en tenue et de l'entrée en fonctions du personnel civil. Cette méthode est conforme aux orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de réaffecter ou de créer.

Taux de vacance prévus pour l'exercice 2023/24

331. Le détail des taux de vacance pour chaque mission est présenté dans les tableaux 19 à 22.

Tableau 19
Taux de vacance prévus et effectifs (personnel militaire)

(En pourcentage)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Observateurs militaires</i>			<i>Contingents</i>		
	<i>Taux effectif moyen 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>	<i>Taux effectif moyen 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>
MINURSO	10,6	10,0	10,1	(11,1)	1,0	–
MINUSCA	14,2	5,0	1,0	18,0	5,5	5,0
MINUSMA	–	–	–	5,7	2,3	6,9
MONUSCO	25,0	23,0	23,0	6,5	2,1	4,7
MINUAD	–	–	–	–	–	–
FNUOD	–	–	–	10,9	8,0	6,2
UNFICYP	–	–	–	4,0	6,6	5,0
FINUL	–	–	–	25,1	22,9	22,8
FISNUA	26,2	14,6	10,8	6,6	1,5	2,3
MINUK	–	–	–	–	–	–
MINUSS	9,5	2,9	10,3	17,8	18,1	19,0
BANUS	–	–	–	–	–	–

Tableau 20
Taux de vacance prévus et effectifs (personnel de police)

(En pourcentage)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Police des Nations Unies</i>			<i>Unités de police constituées</i>		
	<i>Taux effectif moyen 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>	<i>Taux effectif moyen 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>
MINURSO	83,3	83,0	83,3	–	–	–
MINUSCA	18,2	5,0	1,0	21,8	4,0	1,0
MINUSMA	13,9	9,9	15,4	8,3	7,0	8,3
MONUSCO	30,3	26,4	30,6	12,7	12,8	–
MINUAD	50,0	–	–	38,5	–	–
FNUOD	–	–	–	–	–	–
UNFICYP	8,7	2,9	2,9	–	–	–
FINUL	–	–	–	–	–	–
FISNUA	68,2	33,8	47,3	100,0	91,6	91,6
MINUK	10,0	5,0	–	–	–	–
MINUSS	22,2	13,9	5,0	33,7	33,6	33,7
BANUS	–	–	–	–	–	–

Tableau 21
Taux de vacance prévus et effectifs (personnel recruté sur le plan international)

(En pourcentage)

Composante de maintien de la paix	Personnel recruté sur le plan international			Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		
	Taux effectif moyen 2021/22	Taux budgétisé 2022/23	Projection 2023/24	Taux effectif moyen 2021/22	Taux budgétisé 2022/23	Projection 2023/24
MINURSO	9,8	7,0	12,0	–	50,0	–
MINUSCA	14,7	13,0	15,3	19,7	15,0	30,4
MINUSMA	7,6	6,0	9,6	–	50,0	0,0
MONUSCO	11,9	11,5	11,5	25,0	16,7	20,0
MINUAD	10,5	–	–	(250,0)	–	–
FNUOD	7,5	9,4	5,7	–	–	–
UNFICYP	2,6	2,0	7,7	–	–	–
FINUL	5,1	2,0	3,9	–	50,0	–
FISNUA	10,9	10,0	12,3	50,0	10,0	–
MINUK	11,5	10,0	13,3	–	–	–
MINUSS	6,9	5,4	7,5	6,3	5,4	25,0
BANUS	7,7	8,0	8,7	–	–	–
Centre de services régional d'Entebbe	12,4	8,0	10,4	–	–	–
BSLB	16,5	13,0	15,5	66,7	–	–
Compte d'appui	10,9	7,5	9,6	16,0	15,7	18,0

Tableau 22
Taux de vacance prévus et effectifs (personnel recruté sur le plan national)

(En pourcentage)

Composante de maintien de la paix	Administrateurs			Agents des services généraux		
	Taux effectif moyen 2021/22	Taux budgétisé 2022/23	Projection 2023/24	Taux effectif moyen 2021/22	Taux budgétisé 2022/23	Projection 2023/24
MINURSO	–	–	–	6,2	2,0	6,8
MINUSCA	9,3	11,0	8,8	4,6	5,0	4,0
MINUSMA	8,7	6,0	11,1	5,4	5,0	4,5
MONUSCO	7,3	6,0	8,3	5,7	4,6	6,4
MINUAD	22,2	–	–	31,1	–	–
FNUOD	–	–	–	–	9,0	2,2
UNFICYP	–	–	–	0,9	1,0	1,7
FINUL	8,7	2,2	2,2	5,5	1,5	2,4
FISNUA	28,6	–	33,3	6,0	10,0	1,2
MINUK	–	–	–	2,7	1,0	1,1
MINUSS	2,4	4,0	2,4	3,0	4,0	2,0
BANUS	22,5	20,0	20,0	29,5	20,0	21,1
Centre de services régional d'Entebbe	11,1	8,0	10,5	14,3	8,0	7,9

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents des services généraux</i>		
	<i>Taux effectif moyen 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>	<i>Taux effectif moyen 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>
BSLB	–	–	–	6,6	4,0	5,9
Compte d'appui	–	3,6	14,3	15,6	14,0	14,0

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : administrateurs</i>			<i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : agents des services généraux</i>		
	<i>Taux effectif moyen 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>	<i>Taux effectif moyen 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>
MINUSCA	–	–	–	–	–	–
MONUSCO	30,0	25,0	30,0	2,2	0,7	2,2
MINUSS	–	–	50,0	–	–	50,0
Compte d'appui	–	–	–	13,9	11,1	22,6

Dépenses afférentes au personnel civil

332. Pour l'exercice 2023/24, les traitements nets et les contributions du personnel recruté sur le plan international ont été calculés selon le barème des traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des agents du Service mobile en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Les coefficients d'ajustement en vigueur en janvier 2023 pour chaque lieu d'affectation ont été appliqués aux traitements de base nets, à l'exception des postes situés à Brindisi et à Valence (Espagne). À Brindisi, à New York et à Valence, les coefficients d'ajustement prévus pour février 2023 ont été appliqués aux traitements de base nets, étant donné que ces lieux d'affectation sont classés dans le groupe I par la Commission de la fonction publique internationale. Les dépenses communes de personnel prévues au budget pour l'exercice 2023/24 ont été calculées sur la base des dépenses effectives pour la période de décembre 2021 à novembre 2022, à l'exclusion des dépenses liées au mécanisme d'évacuation médicale des Nations Unies lié à la COVID-19, en raison de la suppression de ce dernier.

333. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, les barèmes de traitements les plus récents sont utilisés pour calculer les traitements nets et les contributions du personnel, et le pourcentage des dépenses communes de personnel par rapport aux traitements nets a été établi compte tenu des tendances passées en ce qui concerne la classe et l'échelon moyens du personnel recruté sur le plan national dans les missions.

334. Pour donner suite au paragraphe 40 du rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760), des informations détaillées sur les coefficients d'ajustement figurent à l'annexe X.

Demandes d'informations budgétaires supplémentaires émanant des organes délibérants

335. La suite donnée au paragraphe 34 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et aux paragraphes 55, 57, 62 et 78 du rapport du Comité consultatif (A/76/760) est présentée ci-après.

336. Le tableau 23 présente la transformation de fonctions en postes et emplois soumis à recrutement national dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2023/24.

Tableau 23

Transformation de fonctions en postes et emplois soumis à recrutement national dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2023/24

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Effectif proposé 2023/24</i>		
	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe à l'origine</i>	<i>Nouvelle classe</i>
MONUSCO	17	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national
	16	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national
MINUSS	1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national
Centre de services régional d'Entebbe	1	P-2	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national

337. Les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission sont présentés par composante de maintien de la paix dans le tableau 24.

Tableau 24

Frais des voyages effectués à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission (à des fins autres que la formation) par composante de maintien de la paix pour l'exercice 2023/24

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Voyages effectués à l'intérieur de la zone de la mission</i>		<i>Voyages effectués à l'extérieur de la zone de la mission</i>		<i>Total</i>	
	<i>Nombre de voyages personnes prévus</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de voyages personnes prévus</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de voyages personnes prévus</i>	<i>Montant</i>
	MINURSO	1 572	256,9	90	192,3	1 662
MINUSCA	5 482	1 942,6	199	1 140,1	5 681	3 082,7
MINUSMA	3 848	1 508,5	344	1 305,6	4 192	2 814,1
MONUSCO	5 148	2 996,6	249	1 221,2	5 397	4 217,8
FNUOD	32	11,7	188	139,7	220	151,4
UNFICYP	–	–	45	171,5	45	171,5
FINUL	662	140,8	165	447,5	827	588,3
FISNUA	808	226,4	90	282,7	898	509,1
MINUK	108	41,7	38	154,0	146	195,7
MINUSS	6 233	1 358,8	170	869,2	6 403	2 228,0
BANUS	4 536	625,4	789	562,7	5 325	1 188,1

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Voyages effectués à l'intérieur de la zone de la mission</i>		<i>Voyages effectués à l'extérieur de la zone de la mission</i>		<i>Total</i>	
	<i>Nombre de voyages personnes prévus</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de voyages personnes prévus</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de voyages personnes prévus</i>	<i>Montant</i>
Total partiel	28 429	9 109,4	2 367	6 486,5	30 796	15 595,9
BSLB	48	58,0	72	264,6	120	322,6
Centre de services régional d'Entebbe	56	105,3	30	115,2	86	220,5
Total	28 533	9 272,7	2 469	6 866,3	31 002	16 139,0

338. La composition des parcs combinés de véhicules de maintien de la paix est présentée dans le tableau 25. Le parc de véhicules de chaque opération de maintien de la paix est présenté dans le cadre des informations budgétaires fournies au Comité consultatif et à la Cinquième Commission.

Tableau 25
Parc de véhicules

Article	Base d'actifs						Matériel nécessaire pour 2023/24				
	Stocks au 30 juin 2022	Commandes passées avant le 30 juin 2021 n'ayant pas été reçues	Acquisitions au cours de l'exercice 2022/23	Transferts vers/(de) la mission au cours de l'exercice 2022/23	À comptabiliser en pertes d'ici au 30 juin 2023	Unités prévues au 30 juin 2023 (6) = (1) + (2) + (3) + (4) - (5)	Unités supplémentaires	Remplacements	Transferts vers/(de) la mission au cours de l'exercice 2023/24	Comptabilisations en pertes d'ici au 30 juin 2024	Unités prévues au 30 juin 2024 (11) = (6) + (7) + (8) + (9) - (10)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
	Unités						Unités				
Véhicules légers	4 697	61	390	1	606	4 543	–	475	–	616	4 402
Véhicules à usage spécial	1 599	29	69	4	88	1 613	6	70	–	54	1 635
Ambulances	110	–	3	–	3	110	–	–	–	–	110
Véhicules blindés de transport de troupes	85	–	–	–	–	85	–	–	–	–	85
Véhicules blindés	582	–	35	(6)	43	568	–	6	–	10	564
Engins du génie	326	1	3	1	4	327	–	2	–	2	327
Engins de manutention	504	35	18	2	32	527	–	10	–	3	534
Remorques	174	2	2	–	9	169	–	1	–	–	170
Attelages	1 009	8	28	–	92	953	–	13	–	–	966
Autres véhicules	269	27	20	5	18	303	21	9	–	1	332
Total	9 355	163	568	7	895	9 198	27	586	–	686	9 125

339. On trouvera dans le tableau 26 des informations sur les ressources demandées pour l'exercice 2023/24 par mission et par département du Siège au titre de l'informatique et des communications. Les postes et les emplois de temporaire correspondent aux effectifs des sections des technologies des missions de maintien de la paix. Ceux qui apparaissent à la ligne « Compte d'appui » correspondent à des postes et emplois de temporaire du Bureau de l'informatique et des communications.

Tableau 26

Ressources demandées au titre des services informatiques et des services de communication

Composante de maintien de la paix	Nombre de postes			Dépenses opérationnelles		
	Budget approuvé 2022/23	Projet de budget 2023/24	Variation	Budget approuvé 2022/23	Projet de budget 2023/24	Variation
MINURSO	28	28	–	2 841,1	2 895,2	54,1
MINUSCA	76	76	–	40 235,9	39 672,7	(563,2)
MINUSMA	99	99	–	64 740,0	73 996,2	9 256,2
MONUSCO	191	191	–	39 824,6	41 248,9	1 424,3
FNUOD	19	19	–	1 714,2	1 680,1	(34,1)
UNFICYP	19	19	–	1 706,1	1 727,4	21,3
FINUL	83	83	–	7 451,7	8 159,6	707,9
FISNUA	22	23	1	9 324,3	9 754,9	430,6
MINUK	21	21	-	1 717,3	1 783,8	66,5
MINUSS	141	141	-	31 470,1	31 583,4	113,3
BANUS	48	47	(1)	36 734,5	37 520,5	786,0
Total partiel	747	747	–	237 759,8	250 022,7	12 262,9
BSLB	124	124	–	13 345,5	13 772,3	426,8
Centre de services régional d'Entebbe	22	22	–	3 604,7	4 330,5	725,8
Compte d'appui ^a	55	55	–	16 163,9	16 336,6	172,7
Total	948	948	–	270 873,9	284 462,1	13 588,2

^a Au titre du compte d'appui, les montants à prévoir au titre du progiciel de gestion intégré (17,7 millions de dollars pour l'exercice 2023/24, contre 17,2 millions de dollars pour 2022/23) et des dépenses liées à la maintenance d'Umoja et aux services d'appui au système (20,9 millions de dollars pour l'exercice 2023/24, contre 18,6 millions de dollars pour 2022/23) ne sont pas inclus dans les chiffres du compte d'appui susmentionnés.

340. Pour donner suite au paragraphe 78 du rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, des informations sur le recouvrement des coûts estimé pour l'exercice 2023/24 sont présentées dans le tableau 27. Des informations détaillées sur le type d'activité et d'appui fourni, ainsi que sur l'entité qui les fournit et celle qui en bénéficie, sont présentées pour chaque opération de maintien de la paix à l'annexe E des documents complémentaires fournis au Comité et à l'Assemblée générale.

Tableau 27
Récapitulatif des prévisions relatives aux produits provenant du recouvrement des coûts pour l'exercice 2023/24

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Montant estimatif des produits disponibles</i>	<i>Montant estimatif des produits non disponibles</i>
	<i>(à créditer au fonds de recouvrement des coûts)</i>	<i>(à restituer aux États Membres)</i>
MINURSO	8,1	–
MINUSCA	2 260,7	–
MINUSMA	19 780,0	–
MONUSCO	5 903,0	420,0
FNUOD	217,4	–
UNFICYP	22,2	135,7
FINUL	433,7	–
FISNUA	1 948,4	–
MINUK	24,3	–
MINUSS	12 524,0	–
BANUS	7 679,0	–
BSLB	15 093,0	–
Centre de services régional d'Entebbe	221,7	–
Total général	66 115,5	555,7

Indemnité de subsistance (missions)

341. La présente sous-section présente la suite donnée au paragraphe 38 du rapport du Comité consultatif (A/76/760).

342. L'indemnité de subsistance (missions) est l'indemnité journalière versée par l'Organisation aux membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire qui y ont droit pendant leur tour de service dans une mission. Elle sert à couvrir les frais de logement et de repas et les frais accessoires engagés par les intéressés dans la zone de la mission. Il ne s'agit pas d'un salaire ni d'une rémunération pour un service rendu. Le personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ayant droit à l'indemnité comprend tout membre du personnel fourni par un État à l'Organisation des Nations Unies dès lors qu'il est déployé à titre individuel dans une mission de terrain. Sont concernés les membres de la police des Nations Unies, les observateurs militaires, les conseillers militaires, les officiers de liaison, les officiers d'état-major, les spécialistes des questions de justice et des questions pénitentiaires et les membres du personnel civil, hors personnel en tenue. La nouvelle méthode utilisée pour fixer l'indemnité (ST/AI/2021/2) se fonde sur les données préexistantes de la CFPI applicables aux zones de mission, mises à jour sur une base annuelle (année civile). Elle vise à garantir la transparence et la cohérence du processus de fixation des montants de l'indemnité et à améliorer l'efficacité du processus. Lorsqu'elle a été utilisée pour la première fois en 2022, les montants ont diminué dans environ un tiers des zones de mission, mais une mesure transitoire a été mise en place pour protéger les bénéficiaires du montant le plus élevé. La révision annuelle des montants pour 2023 a été achevée en décembre 2022 et les nouveaux montants sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2023. Le détail des incidences financières est présenté dans le projet de budget de chaque mission.

343. Dans le cadre de la nouvelle méthode, deux taux d'indemnité de subsistance (missions) sont établis pour la zone de mission : le taux des « 30 premiers jours » et celui des « 30 jours suivants ». Le taux des « 30 premiers jours » est applicable à compter du début du tour de service dans la zone de mission et en cas de réinstallation autorisée ultérieurement dans un autre pays se trouvant dans la zone de mission mais situé au-delà de la distance de migration journalière. Il est identique au taux des « 60 premiers jours » de l'indemnité journalière de subsistance pour le même lieu et offre donc la même somme aux non-fonctionnaires éligibles et aux fonctionnaires, en utilisant la même méthode que pour l'indemnité journalière de subsistance. Le montant des « 30 jours suivants » est à verser après 30 jours et reste applicable jusqu'à la fin de la période de service. L'indemnité est également versée en cas de déménagement dans le même pays que la zone de la mission ou dans les localités proches. Le montant est calculé sur la base de trois éléments : a) les frais de logement, calculés à partir des données de logement à long terme produites par la CFPI en vigueur au 1^{er} décembre de l'année civile précédente ; b) les frais de repas, calculés à partir du taux de l'indemnité journalière de subsistance applicable après les 60 premiers jours, tel que fixé par la CFPI et en vigueur au 1^{er} décembre de l'année civile précédente ; c) les frais accessoires, dont le montant correspond à 15 % de la somme des montants prévus au titre des éléments « frais de logement » et « frais de repas ».

344. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la mise en place de la nouvelle méthode a permis de mettre à jour le calcul des montants de l'indemnité de subsistance (missions) dans les zones de mission (A/77/573, par. 101 à 103), ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. Les nouveaux montants tiennent mieux compte des coûts réels observés dans une zone de mission donnée, et des mesures transitoires ont été mises en place pour veiller à ce que les non-fonctionnaires déjà en poste et éligibles ne soient pas touchés négativement par les changements survenus au cours de leur période de service. Dans les missions où le montant de l'indemnité a diminué, on a recensé d'autres problèmes affectant la capacité de l'ONU à attirer du personnel qualifié n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, comme la difficulté à rentrer chez soi pendant une période de service ou la difficulté à trouver un équilibre entre ses obligations familiales et sa présence dans des endroits souvent reculés. Compte tenu de la finalité de l'indemnité de subsistance, ce n'est pas la méthode utilisée pour en fixer le montant qui pourra régler ces problèmes. Le Secrétariat est prêt à revoir, en collaboration avec les États Membres, l'ensemble des avantages et des droits à prestations des membres du personnel fourni par des gouvernements et du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées.

345. Les incidences financières entre le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 et le projet de budget pour l'exercice 2023/24 sont présentées dans le tableau 28.

Tableau 28
Indemnité de subsistance (missions)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante de maintien de la paix	Budget approuvé 2022/23	Projet de budget 2023/24	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINURSO	5 886,8	4 670,0	(1 216,8)	(20,7)
MINUSCA	65 370,2	64 706,7	(663,5)	(1,0)
MINUSMA	30 985,3	28 731,5	(2 253,8)	(7,3)

Composante de maintien de la paix	Budget approuvé 2022/23	Projet de budget 2023/24	Variation	
			Montant	Pourcentage
MONUSCO	54 001,7	54 239,5	237,8	0,4
FNUOD	2 738,2	3 662,0	923,8	33,7
UNFICYP	5 889,2	5 630,8	(258,4)	(4,4)
FINUL	7 694,8	9 429,3	1 734,5	22,5
FISNUA	10 303,3	13 319,8	3 016,5	29,3
MINUK	552,8	531,9	(20,9)	(3,8)
MINUSS	41 071,7	39 950,8	(1 120,9)	(2,7)
BANUS	219,0	282,6	63,6	29,0
Total général	224 713,0	225 154,9	441,9	0,2

XV. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Missions de maintien de la paix en cours

346. Au cours de l'exercice 2021/22, l'ONU a apporté un appui à 12 opérations de maintien de la paix en cours, dont 10 missions financées au titre de différents comptes spéciaux (FINUL, FISNUA, FNUOD, MINUK, MINURSO, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS, MONUSCO et UNFICYP) et 2 missions établies de longue date et toujours imputées au budget-programme depuis plusieurs dizaines d'années (ONUST et UNMOGIP). Le BANUS est également financé au titre d'un compte spécial. En outre, une opération de maintien de la paix (la MINUAD) a procédé à des activités de liquidation au cours de l'exercice 2021/22.

347. De plus, les missions de maintien de la paix ont bénéficié des services d'appui assurés par la Base de soutien logistique de Brindisi, le Centre de services régional d'Entebbe et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Vue d'ensemble du financement et de l'exécution des budgets de l'exercice 2021/22

348. L'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant de 6 377,8 millions de dollars pour l'exercice 2021/22. En outre, au titre de l'exercice considéré, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 67,5 millions de dollars pour la FISNUA. Les informations sur les montants approuvés pour chaque opération de maintien de la paix sont résumées dans le tableau 29.

Tableau 29

Ressources financières approuvées pour l'exercice 2021/22

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante de maintien de la paix	Du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022		
	Montant alloué approuvé (soixante-quatrième session de l'Assemblée générale)	Engagements autorisés	Budget définitif approuvé
MINURSO	56 537,8	–	56 537,8

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022</i>		
	<i>Montant alloué approuvé (soixante-quinzième session de l'Assemblée générale)</i>	<i>Engagements autorisés</i>	<i>Budget définitif approuvé</i>
MINUSCA	1 036 595,6	–	1 036 595,6
MINUSMA	1 171 612,5	–	1 171 612,5
MONUSCO	1 042 728,9	–	1 042 728,9
MINUAD	78 855,9	–	78 855,9
FNUOD	61 218,2	–	61 218,2
UNFICYP	53 798,0	–	53 798,0
FINUL	476 842,0	–	476 842,0
FISNUA	260 445,3	67 503,7	327 949,0
MINUK	41 298,5	–	41 298,5
MINUSS	1 115 633,9	–	1 115 633,9
BANUS	519 874,5	–	519 874,5
Total partiel (missions)	5 915 441,1	67 503,7	5 982 944,8
BSLB	65 694,7	–	65 694,7
Centres de services régional d'Entebbe	40 272,3	–	40 272,3
Compte d'appui	356 413,1	–	356 413,1
Total partiel (entités appui)	462 380,1	–	462 380,1
Montant total des crédits ouverts	6 377 821,2	67 503,7	6 445 324,9

349. Le tableau 11 présente une vue d'ensemble des trois autorisations d'engagement approuvées pour la FISNUA et des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2021/22. Les autorisations d'engagement de dépenses approuvées pour la FISNUA pour l'exercice 2021/22 représentent un montant total de 67,5 millions de dollars. Ce montant a été utilisé à hauteur de 66,4 millions de dollars, soit un solde inutilisé de 1,1 million de dollars.

350. Comme le montre le tableau 30, le budget total approuvé pour l'exercice 2021/22, y compris les engagements autorisés pour la FISNUA, s'élève à 6 445,3 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées. Les dépenses correspondantes se sont chiffrées à 6 393,7 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 51,6 millions de dollars (0,8 %), soit un taux global d'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2021/22 de 99,2 % (contre 96,9 % en 2020/21).

Tableau 30
Situation financière et exécution du budget de l'exercice 2021/22

(En milliers de dollars des États-Unis)

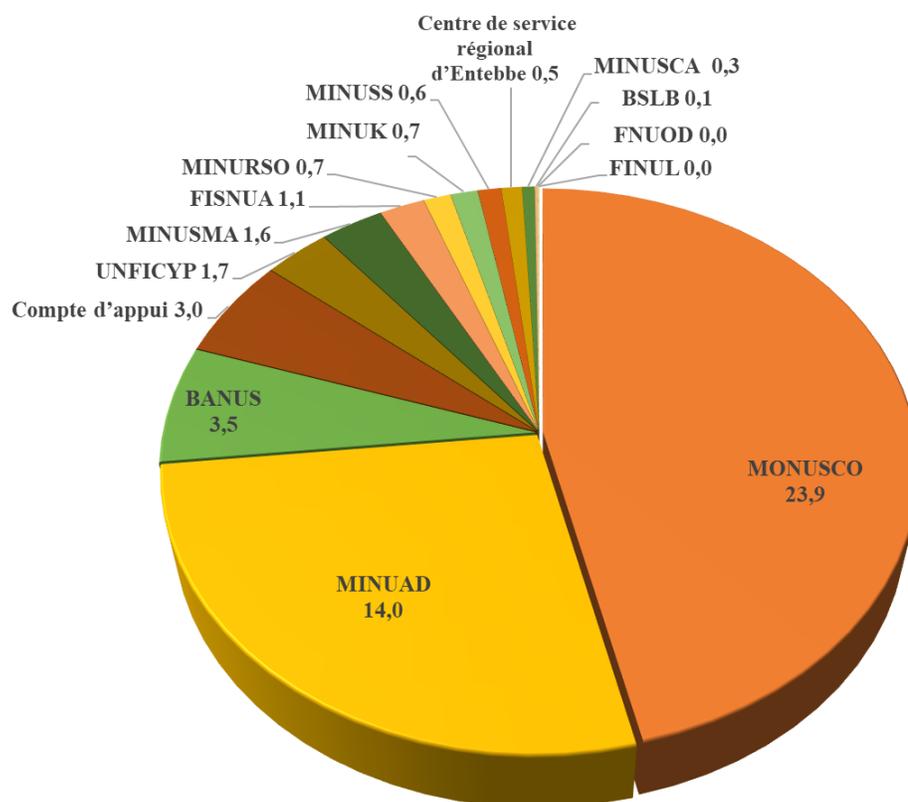
<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINURSO	56 537,8	55 851,0	686,8	1,2
MINUSCA	1 036 595,6	1 036 279,0	316,6	0,0

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINUSMA	1 171 612,5	1 170 031,3	1 581,2	0,1
MONUSCO	1 042 728,9	1 018 856,4	23 872,5	2,3
MINUAD	78 855,9	64 881,7	13 974,2	17,7
FNUOD	61 218,2	61 197,7	20,5	0,0
UNFICYP	53 798,0	52 139,2	1 658,8	3,1
FINUL	476 842,0	476 825,8	16,2	0,0
FISNUA	327 949,0	326 810,0	1 139,0	0,3
MINUK	41 298,5	40 612,6	685,9	1,7
MINUSS	1 115 633,9	1 115 045,6	588,3	0,1
BANUS	519 874,5	516 411,0	3 463,5	0,7
Total partiel (missions)	5 982 944,8	5 934 941,3	48 003,5	0,8
BSLB	65 694,7	65 621,7	73,0	0,1
Centre de services régional d'Entebbe	40 272,3	39 751,4	520,9	1,3
Compte d'appui	356 413,1	353 403,8	3 009,3	0,8
Total partiel (missions et entités d'appui)	6 445 324,9	6 393 718,2	51 606,7	0,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	962,0	487,6	474,4	49,3
Total	6 446 286,9	6 394 205,8	52 081,1	0,8

351. La figure XXI montre la répartition du solde inutilisé entre les différentes opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2021/22. L'écart est principalement imputable à la sous-utilisation des crédits de la MINUAD, de la MONUSCO et du BANUS, qui, à eux trois, représentent 80,0 % du total du solde inutilisé.

352. Les principaux écarts expliquant les soldes inutilisés de la MINUAD (14,0 millions de dollars), de la MONUSCO (23,9 millions de dollars) et du BANUS (3,5 millions de dollars) sont décrits aux paragraphes 353 à 355 ci-dessous. On trouvera à l'annexe III du présent rapport une analyse plus détaillée de l'exécution des budgets de l'exercice 2021/22, par catégorie de dépenses et par opération de maintien de la paix.

Figure XXI
Soldes inutilisés pendant l'exercice 2021/22, par opération de maintien de la paix
 (En millions de dollars des États-Unis)



353. Le solde inutilisé de la MONUSCO (23,9 millions de dollars) s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des contingents (21,7 millions de dollars) et des opérations aériennes (12,5 millions de dollars).

354. Le solde inutilisé de la MINUAD (14,0 millions de dollars) s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur le plan international (19,6 millions de dollars).

355. Le solde inutilisé du BANUS (3,5 millions de dollars) s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des contingents (8,5 millions de dollars) et des opérations aériennes (8,1 millions de dollars). Le solde global inutilisé a été en partie contrebalancé par un dépassement de crédits, principalement au titre des installations et infrastructures (12,8 millions de dollars).

Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé

356. On trouvera dans le rapport du Secrétaire général (A/76/553) un point au 30 juin 2021 de la situation financière de 29 opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé. Au paragraphe 5 de sa résolution 76/280, l'Assemblée générale a décidé de restituer aux États Membres les sommes disponibles inscrites aux comptes des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, comme suit : a) restituer, d'ici le 31 mars 2023, toutes les sommes disponibles au 31 décembre 2022 sur les comptes des missions affichant un solde excédentaire aux États Membres qui, au 31 décembre 2022, auront acquitté l'intégralité du montant de leurs contributions statutaires au financement des missions de maintien de la paix dont le mandat est

terminé, selon le barème des quotes-parts qui était en vigueur au moment où a eu lieu la dernière mise en recouvrement pour chacune des missions, soustraction faite des sommes nécessaires pour couvrir les montants dus aux pays ayant fourni des contingents ou du personnel de police à ces missions ; b) utiliser comme avance interne les sommes restantes disponibles sur les comptes de toutes les missions dont le mandat est terminé pour régler d'ici le 31 mars 2023 tous les montants restant dus aux pays ayant fourni des contingents ou du personnel de police aux missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, priorité étant donnée aux pays n'ayant pas d'arriérés de contribution au financement desdites missions. Compte tenu des décisions de l'Assemblée générale, les changements importants dans les soldes des 29 opérations de maintien de la paix terminées n'interviendront qu'au cours du premier trimestre 2023, et il sera rendu compte des soldes actualisés dans la situation financière au 30 juin 2023. Par conséquent, le prochain rapport sur la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session. Le Secrétariat prend des mesures en vue de restituer aux États Membres les sommes disponibles et d'effectuer les paiements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police conformément à la résolution [76/280](#).

357. Au cours de l'exercice 2021/22, la situation financière globale des 29 opérations de maintien de la paix terminées n'a que peu évolué, cinq d'entre elles continuant d'afficher un déficit de trésorerie d'un montant total net de 81,7 millions de dollars au 30 juin 2022, contre 85,6 millions de dollars au 30 juin 2021, en raison de contributions non acquittées par les États Membres. Les 24 autres présentaient un excédent de trésorerie d'un montant total net de 161,3 millions de dollars au 30 juin 2022, contre 159,4 millions de dollars au 30 juin 2021. Les données financières sur les missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé continuent d'être communiquées chaque année dans le cadre des états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont les plus récents sont accessibles au public dans le rapport financier sur ces opérations pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ([A/77/5 \(Vol. II\)](#)).

358. Outre les 29 missions terminées sur lesquelles des informations sont présentées dans le rapport ([A/76/553](#)), un certain nombre d'autres opérations de maintien de la paix ont vu leur mandat s'achever au cours des derniers exercices financiers, à savoir l'ONUCI (2017), la MINUL (2018), la MINUSTAH (2017) et la MINUJUSTH (2019). L'Assemblée a reporté l'examen des documents de l'ONUCI et de la MINUL à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dix-septième session et a décidé que les documents de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH seraient examinés au moment de l'examen des points de l'ordre du jour correspondant aux missions lors de la deuxième partie de la reprise de cette même session.

359. Le mandat de la MINUAD a pris fin le 31 décembre 2020, et les activités de retrait des effectifs ont commencé le 1^{er} janvier 2021. Conformément aux dispositions de la résolution [2559 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, la période de réduction des effectifs de l'Opération s'est achevée le 30 juin 2021 et a été suivie d'une période de liquidation à compter du 1^{er} juillet 2021. Le rapport sur l'exécution du budget de la MINUAD pour l'exercice 2021/22 fournit des informations sur les activités de liquidation.

XVI. État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2022

360. Dans sa résolution 47/217, l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix afin que l'Organisation dispose d'une facilité de trésorerie lui permettant de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. Dans cette même résolution, la dotation initiale du Fonds avait été fixée à 150 millions de dollars. Dans sa résolution 49/233 A, l'Assemblée a décidé de limiter l'utilisation du Fonds au financement de la phase de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la paix, de l'élargissement des opérations existantes ou des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix.

361. Comme cela a été le cas pour l'exercice 2020/21, aucun nouveau prêt n'a été accordé aux missions de maintien de la paix en cours pendant l'exercice 2021/22. Au 30 juin 2022, les actifs comprenaient : a) les avances octroyées à la MINURCA, d'un montant 12,8 millions de dollars, et impayées depuis février 2000, la Mission ne disposant pas de liquidités suffisantes sur son compte spécial ; b) la trésorerie et les équivalents de trésorerie, y compris les placements à court terme, d'un montant de 136,9 millions de dollars.

362. Les états financiers pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 montrent que le solde du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2022 s'élevait à 149,7 millions de dollars, soit le montant de la réserve (150,0 millions de dollars) moins un déficit cumulé de 0,3 million de dollars. Ce déficit correspond à une moins-value latente de 0,8 million de dollars liée aux placements pour l'exercice 2021/22, partiellement compensée par un produit des placements de 0,5 million de dollars pour l'exercice 2020/21. Dans sa résolution 76/279, l'Assemblée générale a décidé qu'un montant de 0,5 million de dollars correspondant au reliquat du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour l'exercice clos le 30 juin 2021 serait déduit des ressources à prévoir pour le compte d'appui pour l'exercice 2022/23. En ce qui concerne l'exercice clos le 30 juin 2022, il n'y a pas de recettes disponibles à affecter au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2023/24.

363. À la fin de l'exercice 2021/22, l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 76/272, l'utilisation du Fonds de réserve pour le maintien de la paix comme s'il s'agissait d'un mécanisme de liquidités : 110 millions de dollars au maximum pourraient être prélevés pour les opérations de maintien de la paix en cours et 40 millions de dollars seraient conservés pour répondre à l'objectif initial du Fonds. Des informations sur l'utilisation du mécanisme de liquidité du Fonds figurent à la sous-section intitulée « Trésorerie : avances sollicitées et arriérés de contributions » (voir sect. XIII).

XVII. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

364. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

Annexe I

Index des résolutions de l'Assemblée générale et des recommandations connexes approuvées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

On trouvera dans le tableau ci-après un index des demandes émanant des organes délibérants ainsi qu'une indication de la section ou de l'annexe du présent rapport dans laquelle se trouve la réponse apportée à chacune d'elle par le Secrétariat. Les demandes émanant des organes délibérants dont il est question dans le présent rapport comprennent celles qui figurent dans les résolutions suivantes ainsi que dans les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :

- Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général liées aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolution [76/274](#)) et rapport correspondant du Comité consultatif ([A/76/760](#)) ;
- Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (résolution [76/288](#)) et rapport correspondant du Comité consultatif ([A/76/760/Add.9](#)) ;
- Cadre relatif aux troubles post-traumatiques (résolution [76/275](#)) et rapport correspondant du Comité consultatif ([A/76/782](#)) ;
- Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (résolution [76/272](#)) et rapport correspondant du Comité consultatif ([A/76/7/Add.29](#)).

<i>Section ou numéro de l'annexe et titre</i>	<i>Résolution de l'Assemblée générale ou rapport du Comité consultatif (les numéros des paragraphes sont indiqués entre parenthèses)</i>
Section I. Introduction	Résolution 76/274 (10 à 12)
Section III. Recherche de la cohérence collective dans les stratégies politiques	Résolution 76/274 (71)
Section IV. Intégration stratégique et opérationnelle	Résolution 76/274 (20 à 23, 30, 36, 48 à 50 et 80 à 82)
Section V. Moyens d'action et façons de penser	Résolution 76/274 (26, 28 et 29, 35, 39 à 40, 44, 53 à 58, 60 à 69 et 101) ; A/76/760 (57 et 82)
Section VI. Obligations à l'égard du personnel de maintien de la paix	Résolution 76/274 (37 et 38, 51 et 52, 72 à 74 et 76 à 79) ; A/76/782 (12, 30 et 36)
Section VII. Obligations du personnel de maintien de la paix	Résolution 76/274 (15, 19, 45, 47, 83 à 84 et 93) ; A/76/760 (74)
Section VIII. Communication stratégique	Résolution 76/274 (85 et 86) ; A/76/782 (86)
Section X. Mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité	Résolution 76/274 (41 à 43)
Section XI. Un maintien de la paix innovant, fondé sur les données et les technologies	Résolution 76/274 (8 et 75)
Section XII. Établissement du budget et gestion des ressources	Résolution 76/274 (13, 17 et 18, 31, 33, 59 et 70) ; A/76/760 (23, 27, 40 et 53) ; A/76/760/Add.9 (47)

<i>Section ou numéro de l'annexe et titre</i>	<i>Résolution de l'Assemblée générale ou rapport du Comité consultatif (les numéros des paragraphes sont indiqués entre parenthèses)</i>
Section XIII. Vue d'ensemble pluriannuelle des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix	A/76/760 (23 et 27) ; A/76/7/Add.29 (37, 38, 42 et 43)
Section XIV. Ressources demandées pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024	Résolution 76/274 (34) ; A/76/760 (38, 55, 62 et 78)
Section XV. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	A/76/760 (77)
Annexe II. Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024	Résolution 76/274 (46)
Annexe III. Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	Résolution 76/274 (12)
Annexe V. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	Résolution 76/274 (37 et 38) ; A/76/782 (12, 30 et 36)
Annexe VI. Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées	Résolution 76/274 (24 et 25) ; A/76/760 (26)
Annexe VIII. Activités de lutte antimines	Résolution 76/274 (79)
Annexe IX. Activités relatives aux programmes	Résolution 76/274 (81)
Annexe X. Coefficients d'ajustement	A/76/760 (40)

Annexe II

Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Tableau 1

Prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2022/23)	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	57 506,0	57 464,6	(41,4)	(0,1)
Contingents	2 427 139,9	2 532 966,1	105 826,2	4,4
Police des Nations Unies	97 963,8	97 219,0	(744,8)	(0,8)
Unités de police constituées	207 761,0	228 481,3	20 720,3	10,0
Total partiel	2 790 370,7	2 916 131,0	125 760,3	4,5
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	1 230 830,5	1 212 352,7	(18 477,8)	(1,5)
Administrateurs recrutés sur le plan national	83 630,6	87 126,1	3 495,5	4,2
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	309 992,4	324 927,8	14 935,4	4,8
Volontaires des Nations Unies	85 101,4	84 374,5	(726,9)	(0,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35 470,2	31 658,0	(3 812,2)	(10,7)
Personnel fourni par des gouvernements	11 564,3	11 421,7	(142,6)	(1,2)
Total partiel	1 756 589,4	1 751 860,8	(4 728,6)	(0,3)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	5 700,2	6 440,7	740,5	13,0
Voyages officiels	22 777,3	26 007,2	3 229,9	14,2
Installations et infrastructures	495 801,0	580 435,8	84 634,8	17,1
Transports terrestres	92 890,3	104 722,6	11 832,3	12,7
Opérations aériennes	579 872,5	690 889,7	111 017,2	19,1
Opérations maritimes ou fluviales	6 853,4	8 629,4	1 776,0	25,9
Communications et informatique	270 873,9	284 462,1	13 588,2	5,0
Santé	29 966,1	27 418,6	(2 547,5)	(8,5)
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	335 152,6	344 882,1	9 729,5	2,9
Projets à effet rapide	13 350,0	14 100,0	750,0	5,6
Total partiel	1 853 237,3	2 087 988,2	234 750,9	12,7
Progiciel de gestion intégré	17 196,9	17 659,5	462,6	2,7
Indemnités en cas de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé	—	518,4	518,4	—
Dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion	868,5	868,5	—	—
Préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	3 326,8	(554,8)	(14,3)
Maintenance d'Umoja et services d'appui au système	18 588,6	20 875,4	2 286,8	12,3
Assurance maladie après la cessation de service	11 830,0	12 855,2	1 025,2	8,7
Montant brut	6 452 563,0	6 812 083,8	359 520,8	5,6
Recettes provenant des contributions du personnel	168 577,1	174 898,3	6 321,2	3,7
Montant net	6 283 985,9	6 637 185,5	353 199,6	5,6

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2022/23) (1)	Dépenses prévues (2023/24) (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	827,7	679,1	(148,6)	(18,0)
Total	6 453 390,7	6 812 762,9	359 372,2	5,6

Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24, par catégorie de dépenses

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Observateurs militaires	57 506,0	57 464,6	(41,4)	(0,1)

1. La diminution de 0,04 million de dollars (0,1 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSS (1,2 million de dollars), en raison de la diminution des coûts liés à l'indemnité de subsistance (missions) sur la base des taux révisés entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et de la baisse des dépenses prévues au titre des voyages en avion (déploiement, relève et rapatriement), du fait du prix moyen plus faible du billet aller-retour et des dernières informations disponibles sur les pays d'origine du personnel appelé à être déployé dans le cadre de la Mission ; b) la MINURSO (1,2 million de dollars), en raison de la diminution des coûts liés à l'indemnité de subsistance (missions) sur la base du barème révisé entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

2. La diminution globale est contrebalancée en partie par l'augmentation des crédits demandés au titre des opérations suivantes : a) la FISNUA (1,4 million de dollars), en raison de l'augmentation des coûts liés à l'indemnité de subsistance (missions) sur la base des taux révisés entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023, du déploiement prévu de cinq observateurs militaires supplémentaires et de la baisse anticipée du taux de vacance de postes par rapport au taux inscrit dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; b) la MONUSCO (0,7 million de dollars), en raison de l'augmentation des coûts liés à l'indemnité de subsistance (missions) sur la base du barème révisé entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Contingents	2 427 139,9	2 532 966,1	105 826,2	4,4

3. L'augmentation de 105,8 millions de dollars (4,4 %) des ressources demandées est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSCA (34,4 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents, une amélioration générale des résultats étant attendue ; ii) les frais d'installation de chantier liés à la construction prévue, dans le cadre d'un nouveau contrat de rations entrant en vigueur en novembre 2023, d'un entrepôt destiné à accueillir des quantités plus importantes de nourriture pour satisfaire les besoins des agents en tenue supplémentaires qui seront déployés ; iii) l'augmentation des coûts des voyages (déploiement, rapatriement et relève) prévus dans le nouveau contrat d'affrètement à long terme, du fait de la hausse mondiale des prix du carburant ; iv) l'augmentation du taux standard de

remboursement au titre des contingents, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 76/276 ; b) la FINUL (22,0 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des dépenses prévues au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, un important bataillon d'infanterie passant du matériel appartenant à l'ONU à du matériel appartenant aux contingents ; ii) la hausse des dépenses prévues au titre du remboursement aux gouvernements aux taux standard, du fait de l'augmentation du taux, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/276, et de la diminution du montant de l'ajustement appliqué si du matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas ; iii) la hausse des tarifs des vols faisant l'objet d'accords d'affrètement à long terme pour les voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève ; iv) la hausse des coûts des opérations maritimes ou fluviales des contingents menées par le Groupe d'intervention navale, dont il a été tenu compte pour les taux de remboursement et les temps de transit révisés ; c) le BANUS (14,4 millions de dollars), du fait du déploiement de matériel majeur supplémentaire appartenant aux contingents ainsi que de la diminution de la proportion de matériel hors service ou manquant pour les contingents de l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents déployant du matériel supplémentaire ou remplaçant le matériel inutilisable en application des conclusions de l'examen du matériel réalisé par l'Union africaine en collaboration avec l'ONU ; d) la MONUSCO (13,8 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) l'augmentation du coût quotidien des rations (8,17 dollars par personne par jour en 2023/24, contre 5,62 dollars en 2022/23) ; ii) l'augmentation des coûts d'entreposage et de livraison prévus dans le nouveau contrat relatif aux rations ; iii) la hausse des tarifs des vols faisant l'objet d'accords d'affrètement à long terme pour le déploiement, le rapatriement et la relève des contingents ; e) la MINUSS (6,9 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) l'augmentation des coûts des voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève ; ii) la hausse des dépenses prévues au titre du remboursement aux gouvernements aux taux standard, du fait de l'augmentation du taux, approuvé par l'Assemblée générale, et de la diminution du montant de l'ajustement appliqué si du matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas ; iii) la hausse des montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents destiné au soutien logistique autonome, le déploiement et la disponibilité opérationnelle du matériel ayant été améliorés ; f) la FISNUA (6,1 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) l'augmentation des coûts du matériel majeur appartenant aux contingents pour les nouveaux bataillons d'infanterie mécanisée ; ii) la hausse des tarifs des vols faisant l'objet d'accords d'affrètement à long terme pour les voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève ; iii) la hausse des coûts liés à l'indemnité de subsistance (missions) versée aux officiers d'état-major sur la base des taux révisés.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Police des Nations Unies	97 963,8	97 219,0	(744,8)	(0,8)

4. La diminution de 0,7 million de dollars (0,8 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSMA (1,1 million de dollars), en raison surtout de l'application d'un taux de vacance plus élevé et de la diminution des coûts liés à l'indemnité de subsistance (missions) sur la base des taux révisés entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023 ; b) la MONUSCO (0,7 million de dollars), en raison surtout de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé.

5. Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses des missions suivantes : a) la MINUSS (0,8 million de

dollars), en raison principalement de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible ; b) la MINUSCA (0,4 million de dollars), du fait surtout de la hausse des coûts moyens estimés des voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Unités de police constituées	207 761,0	228 481,3	20 720,32	10,0

6. L'augmentation de 20,7 millions de dollars (10,0 %) des ressources demandées est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MONUSCO (14,1 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) le déploiement de 180 membres supplémentaires d'unités de police constituées et du matériel connexe ; ii) l'augmentation du coût quotidien des rations (9,76 dollars par personne par jour en 2023/24, contre 5,98 dollars en 2022/23) ; iii) l'augmentation des coûts d'entreposage et de livraison prévus dans le nouveau contrat relatif aux rations ; iv) la hausse des coûts de l'affrètement longue durée ; v) l'application, en 2023/24, d'un taux de remboursement plus élevé au titre du personnel, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 76/276 ; b) la MINUSCA (5,7 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des coûts des rations, laquelle tient aux frais d'installation de chantier liés à la construction prévue d'un entrepôt destiné à accueillir des quantités plus importantes de nourriture pour satisfaire les besoins des agents en tenue supplémentaires qui seront déployés ; ii) la hausse des coûts de remboursement des unités de police constituées, qui tient à l'application d'un taux de vacance plus faible et au taux de remboursement plus élevé entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023 (1 448 dollars, contre 1428 dollars dans le budget approuvé pour 2022/23), lequel a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/276.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Personnel recruté sur le plan international	1 230 830,5	1 212 352,7	(18 477,8)	(1,5)

7. La diminution de 18,5 millions de dollars (1,5 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSMA (8,7 millions de dollars), du fait de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé que celui qui figure dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; b) la MINUSS (8,4 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel (78,3 %, contre 83,4 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23), compte tenu des tendances observées en matière de dépenses ; ii) la diminution des dépenses prévues au titre des traitements du personnel, le coefficient d'ajustement étant plus faible (55,2 %, contre 60,2 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; iii) l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (7,5 %, contre 5,4 % dans le budget approuvé pour l'exercice précédent) ; c) la MONUSCO (8,3 millions de dollars), en raison principalement de la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel (84,1 %, contre 91,3 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23), compte tenu de l'évolution des dépenses, et de la transformation en postes soumis à recrutement national de 16 postes soumis à recrutement international ; d) la MINUSCA (5,6 millions de dollars), du fait surtout de la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel au vu des dépenses effectives constatées dans le passé ; e) le BANUS

(2,5 millions de dollars), en raison de la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution des dépenses observée jusqu'ici, et de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (8,7 %, contre 8,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23).

8. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre du compte d'appui (12,8 millions de dollars), qui s'explique principalement par la création de quatre postes, le transfert au Département de l'appui opérationnel de quatre postes auparavant financés par le fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix, sans effet sur les coûts, l'effet-report des décisions relatives aux postes qui ont été approuvées au cours de l'exercice 2022/23 ainsi que l'ajustement des coûts salariaux standard, y compris un ajustement du taux de vacance applicable.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Administrateurs recrutés sur le plan national	83 630,6	87 126,1	3 495,5	4,2

9. L'augmentation de 3,5 millions de dollars (4,2 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSS (2,1 millions de dollars), en raison du barème des traitements révisé, des cinq postes qu'il est proposé de créer et de l'application d'un taux de vacance plus faible que celui qui figure dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23. b) la MINUSCA (1,7 million de dollars), en raison de l'application du barème révisé des salaires et d'un taux de vacance inférieur à celui qui figure dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; c) la FINUL (0,9 million de dollars), en raison surtout de la hausse des coûts salariaux résultant de la révision du barème des traitements et de l'application, dans le calcul des traitements, d'une classe et d'un échelon moyens plus élevés.

10. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des prévisions de dépenses de la MINUSMA (1,4 million de dollars), en raison de l'application d'un taux de vacance plus élevé que celui qui figure dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 et de la dépréciation du franc CFA d'Afrique de l'Ouest par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change étant de 634,142 francs pour 1 dollar, contre un taux de 582,193 francs pour 1 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	309 992,4	324 927,8	14 935,4	4,8

11. L'augmentation de 14,9 millions de dollars (4,8 %) des ressources demandées est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSS (8,5 millions de dollars), en raison de la révision du barème des salaires, de l'augmentation nette de huit postes qui est proposée et de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible ; b) la FINUL (8,4 millions de dollars), du fait surtout de la hausse des coûts salariaux, comme suite à la révision du barème des traitements, et de l'application, dans le calcul des traitements du personnel, d'une classe et d'un échelon moyens plus élevés ; c) le compte d'appui (1,6 million de dollars), en raison principalement de l'ajustement des coûts salariaux standard, notamment les modifications apportées au

barème des traitements des agents des services généraux et au taux de vacance applicable.

12. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique de Brindisi (1,6 million de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) la hausse anticipée du taux de vacance de postes par rapport à celui qui figure dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; ii) l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Volontaires des Nations Unies	85 101,4	84 374,5	(726,9)	(0,9)

13. La diminution de 0,7 million de dollars (0,9 %) des ressources demandées est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MONUSCO (0,8 million de dollars), du fait de la conversion en postes de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national de 16 postes de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international ; b) la MINUSS (0,7 million de dollars), en raison surtout de la baisse des coûts d'assurance et de la somme forfaitaire versée pour les frais de voyage (rapatriement), conformément aux nouvelles conditions de service unifiées des Volontaires des Nations Unies, et de la diminution du nombre de Volontaires qui devraient avoir droit à des indemnités forfaitaires d'entrée et de sortie.

14. Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses de la MINUSCA (0,5 million de dollars), qui s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance plus faible pour les postes de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international ; la hausse des allocations-logements et l'augmentation du nombre de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international admissibles aux indemnités d'installation, au remboursement des frais de voyage pour se rendre dans le lieu d'affectation et au remboursement des dépenses liées aux mesures de sécurité applicables au domicile ; le fait qu'il est proposé de créer neuf postes de Volontaires des Nations Unies (huit soumis à recrutement international et un soumis à recrutement national).

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35 470,2	31 658,0	(3 812,2)	(10,7)

15. La diminution de 3,8 millions de dollars (10,7 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSCA (2,4 millions de dollars), du fait surtout de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé et de la suppression de la part revenant à la Mission des coûts ayant trait aux activités d'appui relatives au projet Umoja touchant la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; b) la MONUSCO (0,9 million de dollars), en raison principalement de la suppression en 2023/24 de la part revenant à la Mission des coûts ayant trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités d'appui relatives au projet Umoja touchant la gestion de la chaîne d'approvisionnement qui étaient imputés au budget des missions pendant la période de transition.

16. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre du compte d'appui (0,6 million de dollars), qui s'explique principalement par le fait qu'il est proposé de créer trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et de transférer au Département de l'appui opérationnel deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) auparavant financés par le fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix, sans effet sur les coûts, ainsi que par l'ajustement des coûts salariaux standard, y compris un ajustement du taux de vacance applicable.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Personnel fourni par des gouvernements	11 564,3	11 421,7	(142,6)	(1,2)

17. La diminution de 0,1 million de dollars (1,2 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSS (0,3 million de dollars), en raison de la diminution des coûts liés à l'indemnité de subsistance (missions) sur la base des taux révisés entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé que celui qui figure dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; b) la MINUSCA et la MINUSMA (0,1 million de dollars chacune), en raison de la diminution des coûts liés à l'indemnité de subsistance (missions) sur la base des taux révisés entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

18. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre de la MONUSCO (0,2 million de dollars), en raison de la hausse des coûts liés à l'indemnité de subsistance (missions) sur la base des taux révisés entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et de l'application proposée, en 2023/24, d'un taux de vacance de postes plus faible que celui qui figure dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Consultants et services de consultants	5 700,2	6 440,7	740,5	13,0

19. L'augmentation de 0,7 million de dollars (13,0 %) des ressources demandées est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSS (0,5 million de dollars), en raison des besoins liés à la mise en œuvre du mandat de la Mission en ce qui concerne les opérations électorales, les processus politiques et les processus de paix, ainsi qu'à la prévention et la documentation des violations des droits humains lorsque la Mission ne dispose pas des connaissances spécialisées et techniques nécessaires ; b) le compte d'appui (0,3 million de dollars), en raison principalement du recrutement d'un(e) consultant(e) chargé(e) d'aider à mettre en œuvre la stratégie relative à la santé mentale ; c) la FISNUA (0,3 million de dollars), en raison du recrutement d'un(e) consultant(e) supplémentaire en ingénierie électromécanique doté(e) d'un savoir-faire qui n'est pas disponible à l'interne.

20. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des crédits demandés au titre des missions suivantes : a) la MINUSCA (0,3 million de dollars), en raison du recours à un nombre plus faible de consultants du fait du renforcement des capacités internes et des efforts déployés par la Mission pour se conformer aux

demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [75/298](#) et [76/274](#) ; b) le BANUS (0,3 million de dollars), l'approche adoptée par la Mission concernant le recours aux consultants et aux services de consultants ayant été révisée du fait de l'utilisation accrue des capacités disponibles à l'interne et de la finalisation, au cours de l'exercice 2022/23, de tâches spécialisées qui exigeaient une expertise externe.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Voyages officiels	22 777,3	26 007,2	3 229,9	14,2

21. L'augmentation de 3,2 millions de dollars (14,2 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSMA (0,5 million de dollars), en raison de la hausse des tarifs moyens des vols et des coûts de l'indemnité journalière de subsistance par rapport à ceux qui figurent dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ainsi que de l'augmentation du nombre de voyages du fait de la reprise des manifestations nécessitant une présence physique dans le sillage de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ; b) la MINUSCA (0,5 million de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) les voyages liés à la construction en cours de nouveaux camps destinés à accueillir le personnel en tenue supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#) ; ii) l'augmentation du nombre d'activités de sensibilisation et de visites d'évaluation sur le terrain menées dans d'autres sites pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et gérer les cas qui surviennent ; iii) la hausse des tarifs moyens des vols et des coûts de certaines indemnités journalières de subsistance par rapport à ceux qui figurent dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; c) le BANUS (0,4 million de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) la multiplication des mouvements de personnel vers les secteurs opérationnels à la suite de la levée des restrictions de déplacements liées à la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à l'appui d'opérations plus actives menées par l'ATMIS à l'extérieur de Mogadiscio ; ii) l'augmentation du nombre de voyages officiels effectués en Somalie et à l'extérieur de la zone de mission aux fins de la coordination avec les partenaires à l'appui de la reconfiguration de l'ATMIS ; d) le compte d'appui (0,4 million de dollars), en raison principalement de l'augmentation globale des voyages officiels que divers bureaux ont prévu de faire à la suite de l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 et du fait que les dépenses afférentes aux voyages officiels de deux nouvelles entités (le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes et le Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles) seront imputées au compte d'appui pour l'exercice 2023/24 ; e) la MINUSS (0,4 million de dollars), en raison principalement de la multiplication du nombre de déplacements réalisés aux fins de l'exécution du mandat de la Mission, le volume des voyages retrouvant son niveau d'avant la pandémie ; f) la MONUSCO (0,3 million de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) l'intensification de l'action diplomatique et des dialogues régionaux visant à désamorcer les tensions ; ii) la multiplication des échanges avec les autorités congolaises et les acteurs de la société civile au niveau provincial ; iii) la hausse de certains tarifs de voyage normalisés ; iv) le retour à la normale après les restrictions imposées par la pandémie en ce qui concerne les engagements internationaux.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Installations et infrastructures	495 801,0	580 435,8	84 634,8	17,1

22. L'augmentation de 84,6 millions de dollars (17,1 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSMA (25,3 millions de dollars), du fait surtout de la hausse prévue de la consommation de carburant destiné aux groupes électrogènes à un prix moyen au litre plus élevé et de l'achat de structures préfabriquées supplémentaires devant permettre d'améliorer et d'uniformiser les conditions d'hébergement du personnel en tenue et des civils dans les camps régionaux ; b) la MINUSCA (14,0 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des coûts du carburant attribuable à une consommation anticipée plus élevée à un coût moyen par litre plus élevé ; ii) la hausse des frais d'installation de chantier liée à l'expansion prévue des capacités de stockage de carburant visant à satisfaire le critère relatif à la constitution de réserves stratégiques et locales devant permettre la poursuite des opérations sans interruption pendant 90 jours ; iii) la hausse des dépenses prévues au titre de la construction, de l'aménagement, de la rénovation et des gros travaux d'entretien du fait de la construction prévue dans le secteur Est d'un camp devant abriter 150 personnes ainsi que de logements et de bureaux destinés à accueillir 30 personnes, et de travaux de réparation (routes et ponts) devant faciliter les mouvements de personnel et le transport de marchandises ; c) la MONUSCO (11,1 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des crédits demandés pour honorer les paiements dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour les munitions ; ii) l'achat et l'installation de 570 caméras de sécurité devant aider à protéger le personnel et les locaux de la MONUSCO ; iii) la hausse du prix moyen du diesel (1,236 dollar par litre en 2023/24, contre 0,860 dollar par litre en 2022/23) et des frais d'exploitation et d'entretien prévus dans le contrat d'approvisionnement en carburant ; d) la MINUSS (9,1 millions de dollars), en raison de la hausse du prix moyen du carburant destiné aux groupes électrogènes (1,351 dollar par litre, contre 0,990 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; e) la FINUL (7,8 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) la hausse prévue du prix moyen du carburant destiné aux groupes électrogènes (1,069 dollar par litre, contre 0,752 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) et les frais de mise en route du nouveau contrat d'approvisionnement en carburant ; ii) l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique dans le cadre du plan quinquennal de remplacement progressif des actifs, le remplacement de matériel pour cause de défaillance mécanique et l'acquisition de systèmes photovoltaïques hybrides ; iii) l'acquisition de matériel de sûreté et de sécurité devant permettre le remplacement progressif des infrastructures obsolètes de contrôle de l'accès des véhicules ; f) la FISNUA (6,9 millions de dollars), en raison de la hausse prévue de la consommation et du prix du carburant destiné aux groupes électrogènes et de la reprise de projets de construction pluriannuels temporairement reportés du fait de la réorientation des ressources qui a accompagné la reconfiguration de la FISNUA en une force multinationale.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Transports terrestres	92 890,3	104 722,6	11 832,3	12,7

23. L'augmentation de 11,8 millions de dollars (12,7 %) des ressources demandées est principalement imputable aux missions suivantes : a) la FINUL (4,4 millions de dollars), en raison de la hausse anticipée du coût moyen du litre de carburant et des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant liés au déplacement de la station-service et du fait de la hausse du nombre de véhicules dont le remplacement est prévu dans le cadre de la cinquième année de mise en œuvre du plan quinquennal de remplacement du matériel (106, contre 46 dans le budget approuvé pour 2022/23) ; b) la MINUSCA (3,0 millions de dollars), en raison de la

hausse des dépenses prévues au titre du carburant, la consommation prévue et le coût moyen par litre étant plus élevés, et du fait de l'augmentation des frais d'installation de chantier liée à l'expansion prévue des capacités de stockage de carburant visant à satisfaire le critère relatif à la constitution de réserves stratégiques et locales devant permettant la poursuite des opérations sans interruption pendant 90 jours ; c) la MINUSS (2,5 millions de dollars), en raison de la hausse du prix moyen du carburant (calculé sur la base de la moyenne pondérée des prix du carburant pour la période de six mois allant de juin à novembre 2022) par rapport au prix moyen dont il a été tenu compte dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23, et de l'augmentation des coûts liée à la location de 45 véhicules tout-terrain supplémentaires ; d) la FISNUA (2,4 millions de dollars), du fait de l'acquisition de six camions devant servir à apporter un soutien logistique pendant la saison des pluies et de l'augmentation de la consommation et du prix du carburant ; e) la MINUSMA (2,2 millions de dollars), en raison surtout de la location de 162 véhicules supplémentaires destinés aux 162 agents électoraux (vacataires) qui seront déployés pendant 9 mois pour appuyer les opérations électorales dans les 162 localités.

24. L'augmentation globale est compensée en partie par une diminution des dépenses prévues au titre des missions suivantes : a) le BANUS (2,0 millions de dollars), aucun achat de véhicule n'étant prévu au cours de l'exercice 2023/24 alors que des véhicules ont été remplacés au cours de l'exercice précédent ; b) la MONUSCO (1,3 million de dollars), en raison de l'acquisition d'un nombre plus faible de véhicules, un nombre important de véhicules ayant été remplacés au cours des trois derniers exercices, ainsi que des efforts déployés pour prolonger la durée de vie des véhicules au moyen d'un programme d'entretien.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Opérations aériennes	579 872,5	690 889,7	111 017,2	19,1

25. L'augmentation de 111,0 millions de dollars (19,1 %) des ressources demandées est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSCA (26,0 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des coûts de location et d'exploitation des hélicoptères et des avions, qui tient à l'accroissement prévu du nombre d'heures de vol lié à la rotation du personnel en tenue supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2566 (2021) ; ii) l'augmentation des coûts liée à l'utilisation d'un nouveau système de drone aérien plus perfectionné ; iii) la hausse des dépenses prévues au titre du carburant, la consommation prévue et le coût moyen par litre étant plus élevés, et l'augmentation des frais d'installation de chantier liée à l'expansion prévue des capacités de stockage de carburant visant à satisfaire le critère relatif à la constitution de réserves stratégiques et locales devant permettre la poursuite des opérations pendant 90 jours ; b) la MINUSS (23,4 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) la hausse des coûts de location et d'exploitation des hélicoptères du fait des tarifs horaires et des coûts opérationnels annuels plus élevés associés à la flotte d'aéronefs qu'il est prévu de déployer au cours de l'exercice 2023/24 et du nombre plus élevé d'heures de vol prévues (12 250 heures, contre 10 518 heures dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; ii) la hausse du prix moyen du carburant (1,296 dollar par litre, contre 0,970 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; c) le BANUS (21,9 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) le déploiement de 10 hélicoptères militaires supplémentaires ; ii) la hausse des prix du carburant aviation (1,163 dollar par litre en 2023/24, contre 0,883 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; iii) la hausse de la consommation prévue du fait du déploiement

d'hélicoptères supplémentaires (12,3 millions de litres, contre 11,2 millions de litres au cours de l'exercice 2022/23) ; d) la MONUSCO (19,2 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des coûts fixes pour les avions et les hélicoptères utilitaires civils, calculés sur la base des prix du marché ; ii) la hausse du prix du carburéacteur ; iii) l'augmentation des frais d'exploitation et de maintenance prévus dans le contrat d'approvisionnement en carburant ; iv) l'augmentation des coûts contractuels relatifs aux services de manutention dans les aéroports ; e) la FISNUA (12,1 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) le déploiement d'un hélicoptère supplémentaire ; ii) la hausse du prix du carburant aviation (1,034 dollar par litre, contre 0,67 dollar prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; iii) la hausse des coûts associés à la location et à l'exploitation d'avions, les coûts figurant dans les nouveaux contrats relatifs à trois avions étant plus élevés (prix du marché), et l'augmentation du nombre d'heures de vol en fonction des besoins opérationnels ; f) la MINURSO (7,1 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des coûts de location et d'exploitation des hélicoptères prévus dans les nouveaux accords contractuels ; ii) la hausse prévue du prix moyen du carburant d'aviation (1,085 dollar par litre, contre 0,723 dollar par litre en 2022/23).

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Opérations maritimes ou fluviales	6 853,4	8 629,4	1 776,0	25,9

26. L'augmentation de 1,8 million de dollars (25,9 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSS (0,6 million de dollars), en raison de la hausse des coûts des conteneurs maritimes et de l'achat d'une barge pour héberger l'unité marine de la Mission à Malakal, l'objectif étant d'accroître sa capacité à entreprendre des patrouilles fluviales sur de longues distances ; b) la MINUSMA (0,6 million de dollars), en raison principalement de l'achat d'un plus grand nombre de conteneurs maritimes, lequel s'explique par l'acquisition plus importante que prévue d'équipements et de fournitures ; c) l'UNFICYP (0,2 million de dollars), en raison principalement de l'achat d'un plus grand nombre de conteneurs maritimes aux fins de l'expédition des bâtiments préfabriqués où seront relocalisés les opérations de l'UNFICYP à l'intérieur de la zone tampon ; d) la MONUSCO (0,2 million de dollars), en raison principalement de l'augmentation du prix des conteneurs maritimes liée à une pénurie mondiale.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Communications et informatique	270 873,9	284 462,1	13 588,2	5,0

27. L'augmentation de 13,6 millions de dollars (5,0 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSMA (9,3 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des coûts d'entretien du matériel technologique et des services d'appui, le volume de personnel contractuel international chargé des activités d'ingénierie et de chaîne d'approvisionnement ayant augmenté ; ii) les coûts des services de télécommunications et de réseau associés au terminal VSAT qu'il est proposé d'installer pour permettre au personnel déployé dans des endroits dépourvus de services standard de communiquer par satellite ; b) la MONUSCO (1,4 million de dollars), ce qui s'explique par : i) le remplacement du matériel ayant dépassé sa durée de vie (ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, systèmes UPS, liaisons hertziennes, radios TETRA, etc.) qui n'est plus pris en charge

par les fabricants et qui expose de ce fait le réseau de la Mission à des risques de cyberattaques ; ii) la multiplication des activités de sensibilisation visant à lutter contre la désinformation et à promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux élections de 2023, tant comme électeurs que comme candidats ; c) le BANUS (0,8 million de dollars), en raison des frais supplémentaires liés au soutien des moyens d'informatique décisionnelle de la Mission pendant la transition de l'ATMIS, ainsi que ceux associés à la décentralisation vers les secteurs opérationnels de l'entretien des infrastructures de communication et d'information du BANUS à l'appui des opérations menées par l'ATMIS à l'extérieur de Mogadiscio, ainsi que du fait du recours à des services en nuage et de l'achat d'équipements réseau essentiels permettant d'assurer une connectivité réseau stable sur les sites du BANUS ; d) le Centre de service régional d'Entebbe (0,7 million de dollars), ce qui s'explique par : i) le rétablissement des services de connexion Internet spécialisés qui avaient été interrompus pendant la pandémie de COVID-19 en raison de la réduction substantielle du nombre d'utilisateurs d'Internet au Centre liée à l'application des modalités de travail à distance ; ii) l'inscription d'un montant devant couvrir les services en nuage aux fins du stockage des données, ainsi que la sécurité, la disponibilité des systèmes et l'amélioration des performances et de l'efficacité ; e) la FINUL (0,7 million de dollars), du fait de l'achat de matériel réalisé dans le cadre de quatrième année de mise en œuvre du plan quinquennal de remplacement du matériel de communication et du matériel informatique.

28. L'augmentation globale est compensée en partie par une diminution des dépenses prévues au titre de la MINUSCA (0,6 million de dollars), qui tient à la baisse prévue des coûts des services de télécommunications (Internet et transpondeurs compris).

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Santé	29 966,1	27 418,6	(2 547,5)	(8,5)

29. La diminution de 2,5 millions de dollars (8,5 %) des ressources demandées est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSMA (2,1 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la révision des accords contractuels relatifs aux soins spécialisés offerts dans le cadre des services d'évacuation sanitaire aérienne ; ii) la baisse des dépenses prévues au titre des fournitures médicales ; b) la MINUSCA (0,3 million de dollars), ce qui explique par : i) la baisse des coûts des pièces de rechange de la machine permettant d'effectuer les tests PCR ; ii) l'achat d'une quantité moindre de fournitures médicales, des stocks suffisants ayant été constitués au cours des exercices précédents ; iii) la baisse des dépenses prévues liées à l'achat de tests de dépistage rapide de la COVID-19, les prix unitaires étant plus faibles ; c) la MONUSCO (0,3 million de dollars), ce qui s'explique par : i) la diminution des besoins en fournitures médicales anti-COVID-19, comme le gel hydroalcoolique, du fait du fléchissement général de la pandémie ; ii) la disponibilité d'un stock suffisant de vaccins.

30. La diminution globale est contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses prévues au titre de la BANUS (0,6 million de dollars), qui tient à l'achat de fournitures médicales, l'objectif étant de garantir que des capacités d'appui et des stocks suffisants sont disponibles pendant la phase active des opérations militaires menées par l'ATMIS.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Fournitures, services et matériel divers	335 152,6	344 882,1	9 729,5	2,9

31. L'augmentation de 9,7 millions de dollars (2,9 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSCA (4,5 millions de dollars), en raison de la hausse des dépenses prévues au titre des activités relatives aux programmes et des coûts de transport supplémentaires liés au déploiement du personnel en tenue supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#) et à la hausse mondiale des prix du carburant ; b) la MINUSMA (3,9 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des dépenses de fret et des dépenses connexes ; ii) les services supplémentaires de vacataires à l'appui des opérations électorales et les frais, fournitures et services liés à la formation, les séances de formation en présentiel ayant repris après avoir été suspendues ou considérablement réduites pendant la pandémie de COVID-19 ; c) la FISNUA (2,4 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) les dépenses de fret et les dépenses connexes liées à des acquisitions supplémentaires au titre des installations et infrastructures et des transports terrestres, ainsi qu'à une augmentation des tarifs du fret ; ii) la prestation de services de sécurité par des vacataires.

32. L'augmentation globale est compensée en partie par une diminution des dépenses prévues au titre du BANUS (1,7 million de dollars), qui tient à la baisse du coût du fret du fait d'un nombre plus faible d'acquisitions prévues au cours du prochain exercice, au coût inférieur des services de détection des mines et de déminage, les partenaires de réalisation ayant diminué leurs tarifs, ainsi qu'aux économies d'échelle réalisées sur un contrat important associé à l'organisation de formations spécialisées et à l'offre d'encadrement dans le domaine de la détection des mines et du déminage.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Projets à effet rapide	13 350,0	14 100,0	750,0	5,6

33. L'augmentation de 0,75 million de dollars (5,6 %) est imputable aux missions suivantes : a) la MINUSS (0,5 million de dollars), compte tenu des 10 projets supplémentaires visant à répondre aux priorités stratégiques relevant de son mandat qu'il est prévu de mettre en œuvre conformément aux recommandations figurant dans des orientations et des évaluations indépendantes ; b) la FISNUA (0,25 million de dollars), en raison principalement de l'extension proposée du programme relatif aux projets à effet rapide, l'objectif étant de soutenir le nombre accru de pays fournisseurs de contingents dans le cadre de la reconfiguration de la Force et de sa transition vers une force multinationale, ainsi que des efforts déployés par la force multinationale en vue d'appuyer les communautés et de gagner leur confiance par l'intermédiaire du programme.

Tableau 2
Ressources demandées au titre des projets à effet rapide des missions de maintien de la paix pour 2023/24

(En milliers de dollars des États-Unis)

	MINUSCA	MINUSMA	MONUSCO	FNUOD	FINUL	FISNUA	MINUSS	Total
Projets à effet rapide	3 000,0	4 800,0	1 250,0	300,0	500,0	750,0	3 500,0	14 100,0

Note : Bien qu'ils soient généralement regroupés dans la même catégorie de dépenses, les projets à effet rapide ne sont pas considérés comme des activités relatives aux programmes. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies y ont recours pour instaurer et renforcer parmi la population un sentiment de confiance envers la mission, son mandat et le processus de paix, établissant ainsi un environnement propice à une exécution efficace du mandat.

Tableau 3
Ressources demandées pour 2023/24 par composante Maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024)

Composante Maintien de la paix	Montant alloué (2022/23) ^a	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINURSO	60 592,7	65 182,0	4 589,3	7,6
MINUSCA	1 074 387,7	1 157 676,0	83 288,3	7,8
MINUSMA	1 245 045,1	1 277 808,7	32 763,6	2,6
MONUSCO	1 030 269,9	1 078 212,4	47 942,5	4,7
FNUOD	64 544,5	70 875,8	6 331,3	9,8
UNFICYP	54 018,6	57 444,7	3 426,1	6,3
FINUL	502 920,5	551 113,5	48 193,0	9,6
FISNUA	259 663,2	293 589,9	33 926,7	13,1
MINUK	41 947,3	40 701,5	(1 245,8)	(3,0)
MINUSS	1 116 609,0	1 161 509,5	44 900,5	4,0
BANUS	521 696,7	556 707,9	35 011,2	6,7
Total partiel (missions)	5 971 695,2	6 310 821,9	339 126,7	5,7
BSLB	65 958,6	66 284,6	326,0	0,5
Centre de services régional d'Entebbe	43 122,2	43 754,2	632,0	1,5
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	371 787,0	391 223,1	19 436,1	5,2
Total partiel	6 452 563,0	6 812 083,8	359 520,8	5,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	827,7	679,1	(148,6)	(18,0)
Total	6 453 390,7	6 812 762,9	359 372,2	5,6

^a Y compris un montant de 2 141 100 dollars à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2023, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263.

Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24, par composante Maintien de la paix

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINURSO	60 592,7	65 182,0	4 589,3	7,6

34. Le budget proposé (65,2 millions de dollars) est en augmentation de 7,6 % (4,6 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

35. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : a) opérations aériennes (7,1 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des coûts de location et d'exploitation des hélicoptères prévus dans les nouveaux accords contractuels ; ii) la hausse anticipée du prix moyen du carburant d'aviation (1,085 dollar par litre, contre 0,723 dollar par litre en 2022/23) ; b) installations et infrastructures (1,3 million de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des coûts des services d'entretien des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable (amélioration de l'entretien des infrastructures et des réparations qui y sont apportées) ; ii) la construction d'un nouveau bâtiment pour le Bureau de liaison de Tindouf, en remplacement de la structure actuelle, dont la réhabilitation n'est pas envisageable ; iii) la hausse anticipée du coût moyen du diesel (1,224 dollar par litre, contre 0,852 dollar par litre en 2022/23).

36. L'augmentation globale est en partie compensée par une diminution des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : a) observateurs militaires (1,2 million de dollars), en raison de l'application du nouveau montant de l'indemnité de subsistance (missions), à savoir 119 dollars pour les 30 premiers jours et 69 dollars au-delà de 30 jours, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, contre un montant moyen de 147 dollars pour les 30 premiers jours et de 83 dollars au-delà de 30 jours appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23, qui tenait compte des mesures transitoires applicables à la Mission ; b) agents des services généraux recrutés sur le plan national (1,0 million de dollars), du fait de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé et du taux de change actualisé ; c) personnel recruté sur le plan international (0,7 million de dollars), en raison de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé et de coefficients d'ajustement plus faibles (voir l'annexe X).

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINUSCA	1 074 387,7	1 157 676,0	83 288,3	7,8

37. Le budget proposé (1 157,7 millions de dollars) est en augmentation de 7,8 % (83,3 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

38. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) contingents (34,4 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents, une amélioration générale des résultats étant attendue ; ii) les frais d'installation de chantier liés à la construction prévue, dans le cadre d'un nouveau contrat de rations entrant en vigueur en novembre 2023, d'un entrepôt destiné à accueillir des quantités plus importantes de nourriture pour satisfaire les besoins des agents en tenue supplémentaires qui seront déployés ; iii) l'augmentation des coûts des voyages en avion (déploiement, rapatriement et

relève) prévus dans le nouveau contrat d'affrètement à long terme, du fait de la hausse mondiale des prix du carburant ; iv) l'augmentation du taux standard de remboursement au titre des contingents, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 76/276 ; b) opérations aériennes (26,0 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des coûts de location et d'exploitation des hélicoptères et des avions, qui tient à l'accroissement du nombre d'heures de vol lié à la rotation du personnel en tenue supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2566 (2021) ; ii) l'augmentation des coûts liée à l'utilisation d'un nouveau système de drone aérien plus perfectionné ; iii) la hausse des dépenses prévues au titre du carburant, la consommation prévue et le coût moyen par litre étant plus élevés, et celle des frais d'installation de chantier liée à l'expansion prévue des capacités de stockage de carburant visant à satisfaire le critère relatif à la constitution de réserves stratégiques et locales devant permettre la poursuite des opérations pendant 90 jours ; c) installations et infrastructures (14,0 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des coûts du carburant attribuable à une consommation anticipée plus élevée à un coût moyen par litre plus élevé ; ii) la hausse des frais d'installation de chantier liée à l'expansion prévue des capacités de stockage de carburant visant à satisfaire le critère relatif à la constitution de réserves stratégiques et locales devant permettre la poursuite des opérations sans interruption pendant 90 jours ; iii) la hausse des dépenses prévues au titre de la construction, de l'aménagement, de la rénovation et des gros travaux d'entretien du fait de la construction prévue dans le secteur Est d'un camp devant abriter 150 personnes ainsi que de logements et de bureaux destinés à accueillir 30 personnes, et de travaux de réparation (routes et ponts) devant faciliter les mouvements de personnel et le transport de marchandises.

39. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (5,6 millions de dollars), du fait surtout de la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel au vu de l'évolution des dépenses constatées jusqu'ici ; b) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2,4 millions de dollars), qui résulte essentiellement de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé et de la suppression de la part revenant à la Mission des coûts ayant trait aux activités d'appui relatives au projet Umoja touchant la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINUSMA	1 245 045,1	1 277 808,7	32 763,6	2,6

40. Le budget proposé (1 277,8 millions de dollars) est en augmentation de 2,6 % (32,8 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

41. L'augmentation des ressources demandées tient surtout à la hausse des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (25,3 millions de dollars), du fait surtout de la hausse prévue de la consommation de carburant destiné aux groupes électrogènes à un prix moyen au litre plus élevé et de l'achat de structures préfabriquées supplémentaires devant permettre d'améliorer et d'uniformiser les conditions d'hébergement du personnel en tenue et des civils dans les camps régionaux ; b) communications et informatique (9,3 millions de dollars), en raison des coûts d'entretien du matériel technologique et des services d'appui, le volume de personnel contractuel international chargé des activités d'ingénierie et de chaîne d'approvisionnement ayant augmenté, et des coûts des services de télécommunications et de réseau associés au terminal VSAT qu'il est proposé d'installer pour permettre au personnel déployé dans des endroits dépourvus de

services de standard de communiquer par satellite ; c) contingents (4,5 millions de dollars), en raison principalement de la hausse des tarifs des vols faisant l'objet d'accords d'affrètement à long terme pour les voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève du fait de la hausse mondiale des prix du carburant, et des frais d'installation de chantier liés à la construction de deux entrepôts destinés à stocker les rations en toute sécurité de façon à ce qu'il soit moins souvent nécessaire de recourir à des convois à haut risque.

42. L'augmentation globale est compensée en partie par une diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (8,7 millions de dollars), qui tient à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (9,6 %, contre 6,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23).

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
MONUSCO	1 030 269,9	1 078 212,4	47 942,5	4,7

43. Le budget proposé (1 078,2 millions de dollars) est en augmentation de 4,7 % (47,9 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

44. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : a) opérations aériennes (19,2 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des coûts fixes pour les avions et les hélicoptères utilitaires civils, calculés sur la base des prix du marché ; ii) la hausse du prix moyen du carburacteur ; iii) l'augmentation des frais d'exploitation et de maintenance prévus dans le contrat d'approvisionnement en carburant ; iv) l'augmentation des coûts contractuels relatifs aux services de manutention dans les aéroports ; b) unités de police constituées (14,1 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) le déploiement de 180 membres supplémentaires d'unités de police constituées et du matériel connexe ; ii) l'augmentation du coût quotidien des rations (9,76 dollars par personne par jour en 2023/24, contre 5,98 dollars en 2022/23) et celle des coûts d'entreposage et de livraison prévus dans le nouveau contrat relatif aux rations ; iii) la hausse des coûts de l'affrètement longue durée ; iv) l'application, en 2023/24, d'un taux de remboursement plus élevé, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution [76/276](#) ; c) contingents (13,9 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) l'augmentation du coût quotidien des rations (8,17 dollars par personne par jour en 2023/24, contre 5,62 dollars en 2022/23) ; ii) l'augmentation des coûts d'entreposage et de livraison prévus dans le nouveau contrat relatif aux rations ; iii) la hausse des tarifs des vols faisant l'objet d'accords d'affrètement à long terme pour les voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève des contingents ; d) installations et infrastructures (11,1 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse des crédits demandés pour honorer les paiements dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour les munitions ; ii) l'achat et l'installation de 570 caméras de sécurité devant aider à protéger le personnel et les locaux de la MONUSCO ; iii) la hausse du prix moyen du diesel (1,236 dollar par litre en 2023/24, contre 0,860 dollar par litre en 2022/23) et des frais d'exploitation et d'entretien prévus dans le contrat d'approvisionnement en carburant.

45. L'augmentation globale est compensée en partie par une diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (8,3 millions de dollars), qui tient à la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel (84,1 %, contre 91,3 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23), compte tenu de l'évolution des dépenses constatées par le passé, et à la transformation

en postes soumis à recrutement national de 16 postes soumis à recrutement international.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
FNUOD	64 544,5	70 875,8	6 331,3	9,8

46. Le budget proposé (70,9 millions de dollars) est en augmentation de 9,8 % (6,3 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

47. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) contingents (2,9 millions de dollars), du fait de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible (6,2 % contre 8,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) lié au déploiement prévu de 35 militaires supplémentaires ; la hausse des indemnités de subsistance (missions), sur la base du barème révisé entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, par rapport aux montants prévus dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) installations et infrastructures (2,0 millions de dollars), du fait surtout de la hausse anticipée de la consommation et du coût moyen du carburant destiné aux groupes électrogènes (1,8 million de litres à 1,423 dollar le litre, contre 1,6 million de litres à 0,764 dollar le litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23), les prix du marché ayant augmenté et les parties ayant demandé la construction et l'utilisation de la position 17A pour faciliter l'exécution du mandat, ce qu'il est proposé de faire ; c) agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,6 million de dollars), principalement imputable à l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé (2,2 %, contre 9,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice précédent) ; d) transports terrestres (0,5 million de dollars), le coût moyen du carburant pour les véhicules étant plus élevé (1,423 dollar par litre, contre 0,764 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23).

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
UNFICYP	54 018,6	57 444,7	3 426,1	6,3

48. Le budget proposé (57,4 millions de dollars) est en augmentation de 6,3 % (3,4 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

49. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (1,6 million de dollars), du fait de l'acquisition d'installations préfabriquées, de matériel d'hébergement et de réfrigération, de matériaux de construction, de fournitures pour la défense des périmètres, de matériel de génie et de matériel de traitement de l'eau et de distribution de carburant, dans le cadre du projet de transfert des opérations de la Force depuis l'hôtel Ledra Palace vers une installation préfabriquée située dans la zone tampon, compte tenu du risque pour la sécurité de son personnel ; b) contingents (0,7 million de dollars), en raison principalement d'un taux standard de remboursement plus élevé, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 76/276, de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible et de l'augmentation des dépenses prévues au titre du fret du fait du déploiement d'un hélicoptère supplémentaire ; c) transports terrestres (0,6 million de dollars), du fait surtout de l'achat de véhicules dont le remplacement était prévu en raison de leur état de détérioration avancé et de l'augmentation du coût moyen du

carburant (1,058 dollar par litre, contre 0,754 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; d) personnel recruté sur le plan international (0,6 million de dollars), du fait surtout de la révision du barème des traitements, du taux plus élevé retenu pour les dépenses communes de personnel par rapport à celui qui figurait dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23, compte tenu du montant des dépenses effectives engagées entre le 1^{er} décembre 2021 et le 30 novembre 2022, ainsi que du poste qu'il est proposé de créer.

50. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,8 million), qui tient surtout à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change appliqué étant de 0,967 euro pour 1 dollar, contre un taux de 0,888 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
FINUL	502 920,5	551 113,5	48 193,0	9,6

51. Le budget proposé (551,1 millions de dollars) est en augmentation de 9,6 % (48,2 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

52. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) contingents (22,0 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) l'augmentation des coûts du matériel majeur appartenant aux contingents, un important bataillon d'infanterie passant du matériel appartenant à l'ONU à du matériel appartenant aux contingents ; ii) la hausse des dépenses prévues au titre du remboursement aux gouvernements aux taux standard, du fait de l'augmentation du taux, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/276, et de la diminution du montant de l'ajustement appliqué si du matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas ; iii) la hausse des tarifs des vols faisant l'objet d'accords d'affrètement à long terme pour les voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève ; b) agents des services généraux recrutés sur le plan national (8,4 millions de dollars), du fait de la hausse des coûts salariaux résultant de la révision du barème des traitements et de l'application, dans le calcul des traitements, d'une classe et d'un échelon moyens plus élevés ; c) installations et infrastructures (7,8 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse prévue du coût moyen du carburant destiné aux groupes électrogènes (1,069 dollar par litre, contre 0,752 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) et les frais de mise en route du nouveau contrat d'approvisionnement en carburant ; ii) l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique dans le cadre du plan quinquennal de remplacement progressif des actifs, le remplacement de matériel pour cause de défaillance mécanique et l'acquisition de systèmes photovoltaïques hybrides ; iii) l'acquisition de matériel de sûreté et de sécurité devant permettre le remplacement progressif des infrastructures obsolètes de contrôle de l'accès des véhicules ; d) transports terrestres (4,4 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) la hausse prévue du coût moyen du carburant pour les véhicules (1,069 dollar par litre, contre 0,752 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) et les frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant liés au déplacement de la station-service ; ii) le nombre plus important de véhicules dont l'achat est prévu dans le cadre de la cinquième année de mise en œuvre du plan quinquennal de remplacement du matériel (106, contre 46 dans le budget approuvé pour 2022/23).

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
FISNUA	259 663,2	293 589,9	33 926,7	13,1

53. Le budget proposé (293,6 millions de dollars) est en augmentation de 13,1 % (33,9 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

54. L'augmentation des ressources demandées est principalement imputable aux rubriques suivantes : a) opérations aériennes (12,1 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) le déploiement d'un hélicoptère supplémentaire ; ii) la hausse du prix du carburant aviation (1,034 dollar par litre, contre 0,67 dollar prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; iii) la hausse des coûts associés à la location et à l'exploitation d'avions, les coûts figurant dans les nouveaux contrats relatifs à trois avions étant plus élevés (prix du marché), et l'augmentation du nombre d'heures de vol en fonction des besoins opérationnels ; b) installations et infrastructures (6,9 millions de dollars), en raison de la hausse prévue de la consommation et du prix du carburant destiné aux groupes électrogènes et de la reprise de projets de construction pluriannuels temporairement reportés du fait de la réorientation des ressources qui a accompagné la reconfiguration de la FISNUA, qui est devenue une force multinationale ; c) contingents (6,1 millions de dollars), ce qui s'explique par : i) l'augmentation des coûts du matériel majeur appartenant aux contingents pour les nouveaux bataillons d'infanterie mécanisée ; ii) la hausse des tarifs des vols faisant l'objet d'accords d'affrètement à long terme pour les voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève ; iii) la hausse des coûts liés à l'indemnité de subsistance (missions) versée aux officiers d'état-major sur la base des taux révisés ; d) fournitures, services et matériel divers (2,4 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) les dépenses de fret et les dépenses connexes liées à des acquisitions supplémentaires au titre des installations et infrastructures et des transports terrestres, ainsi qu'à une augmentation des tarifs du fret ; ii) la prestation de services de sécurité par des vacataires ; e) transports terrestres (2,4 millions de dollars), en raison de l'acquisition de six véhicules de transport logistique tout-terrain devant servir à apporter un soutien logistique dans les zones les plus touchées par les inondations et les zones difficiles d'accès, ainsi que du fait de l'augmentation de la consommation et du prix du carburant diesel.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINUK	41 947,3	40 701,5	(1 245,8)	(3,0)

55. Le budget proposé (40,7 millions de dollars) est en diminution de 3,0 % (1,2 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

56. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (1,0 million de dollars), en raison de la révision du barème des traitements de base et des dépenses communes de personnel, de l'actualisation du coefficient d'ajustement (30,0 %, contre 34,2 % en 2022/23) et de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (13,3 %, contre 10 % en 2022/23), compte tenu de l'expérience acquise à ce jour ; b) agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,6 million de dollars), du fait surtout de l'application d'un taux de change de 0,967 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,888 euro lors de l'exercice 2022/23.

57. La diminution globale des ressources demandées est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers (0,5 million de dollars), qui tient au fait qu'il est proposé d'étendre la portée des projets afin de permettre à la Mission de les mettre en œuvre à une plus grande échelle et de répondre aux demandes stratégiques plus larges des autorités centrales et locales, ainsi que de continuer à apporter un soutien aux différentes communautés ethniques du Kosovo⁷.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINUSS	1 116 609,0	1 161 509,5	44 900,5	4,0

58. Le budget proposé (1 161,5 millions de dollars) est en augmentation de 4,0 % (44,9 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

59. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) opérations aériennes (23,4 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) l'augmentation des coûts de location et d'exploitation des hélicoptères du fait des tarifs horaires et des coûts opérationnels annuels plus élevés associés à la flotte d'aéronefs qu'il est prévu de déployer au cours de l'exercice 2023/24 et du nombre plus élevé d'heures de vol prévues (12 250 heures, contre 10 518 heures dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; ii) la hausse du prix moyen du carburant (1,296 dollar par litre, contre 0,970 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; b) installations et infrastructures (4,7 millions de dollars), en raison de la hausse du prix moyen du carburant destiné aux groupes électrogènes (1,351 dollar par litre, contre 0,990 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; c) agents des services généraux recrutés sur le plan national (8,5 millions de dollars), en raison du barème révisé des traitements, des huit postes qu'il est proposé de créer et de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible ; d) contingents (6,9 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) l'augmentation des frais des voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève ; ii) la hausse des dépenses prévues au titre du remboursement aux gouvernements aux taux standard, du fait de l'augmentation du taux, approuvé par l'Assemblée générale, et de la diminution du montant de l'ajustement appliqué si du matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas ; iii) la hausse des montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents destiné au soutien logistique autonome, le déploiement et la disponibilité opérationnelle du matériel ayant été améliorés.

60. L'augmentation globale est compensée en partie par une diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (8,4 millions de dollars), qui tient principalement à la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel (78,3 %, contre 83,4 % dans le budget approuvé pour la période 2022/23), compte tenu de l'évolution des dépenses constatées par le passé ; la diminution des dépenses prévues au titre des traitements du personnel, le coefficient d'ajustement étant plus faible (55,2 %, contre 60,2 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; l'application d'un taux de vacance plus élevé (7,5 %, contre 5,4 % dans le budget approuvé pour l'exercice précédent).

⁷ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
BANUS	521 696,7	556 707,9	35 011,2	6,7

61. Le budget proposé (556,7 millions de dollars) est en augmentation de 6,7 % (35,0 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

62. L'augmentation des ressources demandées est principalement imputable aux rubriques suivantes : a) opérations aériennes (21,9 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par : i) le déploiement de 10 hélicoptères supplémentaires ; ii) la hausse des prix du carburant aviation (1,163 dollar par litre en 2023/24, contre 0,883 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; iii) la hausse de la consommation prévue (12,3 millions de litres, contre 11,2 millions de litres au cours de l'exercice 2022/23), du fait du déploiement d'hélicoptères supplémentaires ; c) contingents (14,4 millions de dollars), du fait du déploiement de matériel majeur supplémentaire appartenant aux contingents ainsi que de la diminution de la proportion de matériel hors service ou manquant pour les contingents de l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents déployant du matériel supplémentaire ou remplaçant le matériel inutilisable en application des conclusions de l'examen du matériel réalisé par l'Union africaine en collaboration avec l'ONU ; c) installations et infrastructures (3,8 millions de dollars), en raison de la hausse du coût moyen du carburant destiné aux groupes électrogènes (1,226 dollar par litre, contre 0,865 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) et de la hausse attendue de la consommation de carburant associée à l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui permettra progressivement aux lieux d'affectation de la Mission en Somalie de retrouver leur pleine capacité, ainsi qu'à la mise en œuvre dans la zone de mission de projets de construction importants liés à la sécurité.

63. L'augmentation globale est compensée en partie par la diminution des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (2,5 millions de dollars), du fait de la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel, pour laquelle il a été tenu compte de l'évolution des dépenses observée jusqu'ici, et de l'application d'un taux de vacance plus élevé (8,7 %, contre 8,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23) ; b) transports terrestres (2,0 millions de dollars), aucun achat de véhicule n'étant prévu au cours de l'exercice 2023/24, alors que des véhicules ont été remplacés au cours de l'exercice précédent.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
BSLB	65 958,6	66 284,6	326,0	0,5

64. Le budget proposé (66,3 millions de dollars) est en augmentation de 0,5 % (0,3 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

65. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (1,2 million de dollars), en raison surtout de l'achat et de l'installation de panneaux photovoltaïques (coût estimé de 350 000 dollars), de l'imperméabilisation des installations et des réparations, ainsi que de l'augmentation des prix des contrats de fourniture d'électricité à Brindisi (Italie) et à Valence (Espagne) ; b) communications et informatique (0,4 million de dollars), du fait des coûts du matériel et des services d'appui s'agissant notamment de la maintenance et de l'amélioration de l'application

Environment Action Planning and Performance (données et résultats relatifs aux mesures environnementales), ou eApp, et de la création et de l'hébergement d'une plateforme d'examen à code source ouvert.

66. L'augmentation globale est compensée en partie par une diminution des dépenses prévues au titre des agents des services généraux recrutés sur le plan national (1,6 million de dollars), qui tient principalement à la hausse prévue du taux de vacance de postes (5,9 % en 2023/24, contre 4,0 % en 2022/23) et à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Centre de services régional d'Entebbe	43 122,2	43 754,2	632,0	1,5

67. Le budget proposé (43,8 millions de dollars) est en augmentation de 1,5 % (0,6 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

68. L'augmentation des ressources demandées est principalement imputable aux rubriques suivantes : a) communications et informatique (0,7 million de dollars), du fait du rétablissement des services de connexion Internet spécialisés qui avaient été interrompus pendant la pandémie de COVID-19 en raison de la réduction substantielle du nombre d'utilisateurs d'Internet au Centre liée à l'application des modalités de travail à distance, et de l'inscription d'un montant devant couvrir les services en nuage aux fins du stockage des données, ainsi que la sécurité, la disponibilité des systèmes et l'amélioration des performances et de l'efficacité ; b) agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,5 million de dollars), en raison de l'augmentation de 15,1 % du barème des traitements s'appliquant à cette catégorie de personnel, qui a pris effet en novembre 2021 ; c) administrateurs recrutés sur le plan national (0,4 million de dollars), en raison de l'augmentation de 24,0 % du barème des traitements s'appliquant à cette catégorie de personnel, qui a pris effet en novembre 2021, et du fait qu'il est proposé de transformer un poste d'administrateur(trice) associé(e) (P-2) en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national de classe B.

69. L'augmentation globale est compensée en partie par la diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (0,9 million de dollars), en raison principalement de la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel (de 92,4 % à 82,1 %) compte tenu des tendances observées par le passé.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	371 787,0	391 223,1	19 436,1	5,2

70. Le budget proposé (391,2 millions de dollars) est en augmentation de 5,2 % (19,4 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2022/23.

71. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'ajustement des coûts salariaux, y compris des taux de vacance de postes (12,2 millions de dollars) ; b) l'augmentation des dépenses institutionnelles qui tient essentiellement aux dépenses liées à la maintenance d'Umoja et aux services d'appui et à l'assurance maladie après la cessation de service (3,7 millions de dollars) ; c) le

transfert, sans effet sur les coûts, de six postes et emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui étaient auparavant financés par les opérations de maintien de la paix (1,4 million de dollars) ; d) l'évolution des besoins opérationnels (à l'exclusion des modifications du tableau d'effectifs) (1,4 million de dollars) ; e) les quatre postes et les trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est proposé de créer (1,3 million de dollars) ; f) l'effet différé des modifications concernant les postes qui ont été approuvées en 2022/23 (1,0 million de dollars).

72. L'augmentation globale est en partie compensée par le fait que certaines manifestations périodiques n'auront pas lieu en 2023/24 (1,2 million de dollars) et par les 23 postes et emplois de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est proposé de transférer ou de réaffecter (1,0 million de dollars).

Annexe III

Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Tableau 1

Exécution des budgets de l'exercice 2021/22, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	63 665,1	62 469,0	1 196,1	1,9
Contingents	2 472 397,5	2 412 108,6	60 288,9	2,4
Police des Nations Unies	110 210,3	98 478,6	11 731,7	10,6
Unités de police constituées	211 610,9	200 052,4	11 558,5	5,5
Total partiel	2 857 883,8	2 773 108,6	84 775,2	3,0
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	1 209 106,5	1 167 847,6	41 258,9	3,4
Personnel recruté sur le plan national	382 712,1	394 352,3	(11 640,2)	(3,0)
Volontaires des Nations Unies	82 278,6	82 009,9	268,7	0,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	43 147,3	47 023,4	(3 876,1)	(9,0)
Personnel fourni par des gouvernements	11 438,7	11 152,1	286,6	2,5
Total partiel	1 728 683,2	1 702 385,3	26 297,9	1,5
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	6 390,0	5 584,2	805,8	12,6
Voyages officiels	26 075,5	24 658,0	1 417,5	5,4
Installations et infrastructures	482 333,1	549 018,6	(66 685,5)	(13,8)
Transports terrestres	79 268,6	114 678,7	(35 410,1)	(44,7)
Opérations aériennes	558 397,8	502 656,9	55 740,9	10,0
Opérations maritimes ou fluviales	5 509,5	7 766,8	(2 257,3)	(41,0)
Communications et informatique	279 812,4	276 462,5	3 349,9	1,2
Santé	31 940,5	28 801,9	3 138,6	9,8
Matériel spécial	100,0	–	100,0	100,0
Fournitures, services et matériel divers	337 159,5	354 153,6	(16 994,1)	(5,0)
Projets à effet rapide	13 000,0	12 823,7	176,3	1,4
Total partiel	1 819 986,9	1 876 604,9	(56 618,0)	(3,1)
Progiciel de gestion intégré	15 799,5	15 799,5	–	–
Indemnités en cas de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé	–	4 416,6	(4 416,6)	–
Dispositif de prestation de services centralisée	868,5	868,5	–	–

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	2 323,1	1 558,5	40,2
Maintenance d'Umoja et aux services d'appui au système	18 221,4	18 211,7	9,7	0,1
Montant brut	6 445 324,9	6 393 718,2	51 606,7	0,8
Recettes provenant des contributions du personnel	165 326,0	170 306,8	(4 980,8)	(3,0)
Montant net	6 279 998,9	6 223 411,4	56 587,5	0,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	962,0	487,6	474,4	49,3
Total	6 446 286,9	6 394 205,8	52 081,1	0,8

Principales causes des écarts dans l'exécution des budgets de l'exercice 2021/22, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022)

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Observateurs militaires	63 665,1	62 469,0	1 196,1	1,9

1. L'existence d'un solde inutilisé de 1,2 million de dollars (1,9 %) est principalement imputable à la MINUSS (1,5 million de dollars) et à la MONUSCO (1,4 million de dollars), en raison de l'incidence nette de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2022, des taux révisés de l'indemnité de subsistance (missions), d'un taux de vacance plus élevé que prévu et du fait que le coût moyen des voyages liés au déploiement, à la rotation et au rapatriement a été moins élevé que prévu.

2. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré à la MINUSCA (0,8 million de dollars) et à la FISNUA (0,7 million de dollars), qui s'explique principalement par l'incidence nette de l'application des taux révisés de l'indemnité de subsistance (missions) et par le coût réel plus élevé que prévu des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Contingents	2 472 397,5	2 412 108,6	60 288,9	2,4

3. L'existence d'un solde inutilisé de 60,3 millions de dollars (2,4 %) est essentiellement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSCA (32,4 millions de dollars), le taux de vacance effectif moyen ayant été plus élevé que prévu (18,0 % contre 2,0 % dans le budget) en raison du déploiement tardif du personnel militaire supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#) ; b) la MONUSCO (21,7 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par un taux de vacance effectif moyen plus élevé que prévu et par le fait que deux

déploiements de force d'intervention rapide ont été retardés de neuf mois et de trois mois, respectivement, ce qui a fait que les dépenses afférentes au matériel majeur appartenant aux contingents et aux rations ont été inférieures aux prévisions ; en outre, les taux d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel majeur appartenant aux contingents ont été plus élevés que prévu, tandis que le coût des rations a été inférieur aux prévisions ; c) la FINUL (12,0 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : le nombre moyen de militaires effectivement déployés qui a été utilisé dans le calcul du remboursement aux gouvernements aux taux standard du coût des contingents, des indemnités et des rations s'est avéré inférieur aux prévisions, et les dépenses au titre des opérations maritimes ou fluviales ont été moins élevées qu'escompté, en raison des difficultés rencontrées par l'Organisation dans le cadre du remplacement et du retrait temporaire de navires du Groupe d'intervention navale et du rapatriement imprévu d'une unité militaire au début de l'exercice.

4. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré : a) à la MINUSMA (15,3 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que les dépenses effectives ont été plus élevées que prévu en ce qui concerne : i) les voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, le prix du carburant et les droits d'atterrissage ayant augmenté en raison de la pandémie de COVID-19 ; ii) l'indemnité journalière de subsistance (missions), révisée à la hausse ; iii) les indemnités en cas de décès ou d'invalidité ; iv) le transport et le déploiement du matériel appartenant aux contingents ; b) à la MINUAD (6,2 millions de dollars), ce qui tient essentiellement au rapatriement tardif du matériel majeur et du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, en raison de contraintes opérationnelles et de la congestion à Port-Soudan. Le matériel devait initialement être rapatrié pendant la période de retrait de la MINUAD allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, au cours de l'exercice précédent.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Police des Nations Unies	110 210,3	98 478,6	11 731,7	10,6

5. L'existence d'un solde inutilisé de 11,7 millions de dollars (10,6 %) est essentiellement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSS (7,5 millions de dollars), en raison des facteurs suivants : le montant net journalier de l'indemnité de subsistance (missions) a été inférieur aux prévisions ; le déploiement d'un effectif moyen réel mensuel moins élevé que prévu, la Mission ayant eu du mal à trouver des policiers qui répondent aux exigences requises pour servir dans une opération de maintien de la paix ; le coût moyen réel du transport a été inférieur aux prévisions ; b) la FISNUA (3,3 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu, en raison de retards pris dans le traitement des demandes de visa et la vérification des antécédents par le pays hôte ; c) la MONUSCO (3,1 millions de dollars), ce qui tient essentiellement aux facteurs suivants : un taux de vacance plus élevé que prévu ; la diminution du taux de l'indemnité de subsistance (missions) « après 30 jours » à compter du 1^{er} janvier 2022 ; le fait que le coût moyen des voyages liés au déploiement, à la rotation et au rapatriement a été inférieur aux prévisions.

6. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré à la MINUSMA (2,8 millions de dollars), qui s'explique principalement par l'incidence nette de l'application des taux révisés de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} janvier 2022.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Unités de police constituées	211 610,9	200 052,4	11 558,5	5,5

7. L'existence d'un solde inutilisé de 11,6 millions de dollars (5,5 %) est essentiellement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSCA (8,6 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que le taux moyen de vacance de postes (21,8 %) a dépassé les prévisions établies au budget (1,0 %), en raison du non-déploiement de deux unités de police constituées et du déploiement tardif d'une troisième ; b) la MINUAD (4,0 millions de dollars), ce qui tient principalement à la fermeture plus tôt que prévu du camp de El-Fasher et au rapatriement accéléré de l'Unité de gardes des Nations Unies ; c) la FISNUA (3,2 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu, en raison de retards pris dans le traitement des demandes de visa et la vérification des antécédents par le pays hôte.

8. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré à la MINUSS (4,5 millions de dollars), qui s'explique principalement par un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions et par des retenues moins élevées que prévu faites sur les montants à rembourser en raison du non-déploiement ou du mauvais fonctionnement de matériel, compte tenu de l'amélioration du fonctionnement du matériel appartenant aux contingents.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Personnel recruté sur le plan international	1 209 106,5	1 167 847,6	41 258,9	3,4

9. Le solde inutilisé d'un montant de 41,3 millions de dollars (3,4 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUAD (19,6 millions de dollars), en raison de la fermeture, plus tôt que prévu, du camp de El-Fasher et du rapatriement ou de la cessation de service accélérés du personnel de l'opération recruté sur le plan international, ce qui a entraîné un taux de vacance de postes moyen de 10,5 %, contre 0,0 % inscrit au budget, et du fait que les paiements dus aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service ont été inférieurs aux prévisions ; b) la MINUSMA (9,8 millions de dollars), ce qui s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : dépenses communes de personnel, en raison d'un nombre moins élevé que prévu de demandes de congé de détente, de congé dans les foyers, de visites familiales et de voyages au titre des études du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ; prime de danger, le nombre de fonctionnaires pouvant y prétendre ayant été inférieur aux prévisions en raison de la prorogation des mesures d'atténuation de la COVID-19 mises en œuvre par la Mission ; c) le compte d'appui (6,7 millions de dollars), en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu, car la pandémie de COVID-19 a continué de rallonger les délais de recrutement ; d) la MINUSS (5,3 millions de dollars), ce qui tient essentiellement au fait que les dépenses communes de personnel et les dépenses afférentes à la prime de danger ont été moins élevées que prévu, en raison des facteurs suivants : i) le nombre de fonctionnaires pouvant prétendre à la prime de mobilité (compte tenu de la mobilité géographique réduite du personnel de la Mission) et à d'autres droits, notamment à la prime de danger, a été inférieur aux prévisions, en raison du réaménagement des modalités de travail lié à la pandémie de COVID-19, qui a permis aux membres du personnel de

travailler à distance ; ii) un taux de vacance de postes plus élevé que prévu ; e) la FISNUA (4,6 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des dépenses communes de personnel et de la prime de danger.

10. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré pour les opérations suivantes : a) la FINUL (6,3 millions de dollars), ce qui tient essentiellement au fait que, en raison de la crise économique et des tensions inflationnistes, le coefficient d'ajustement moyen effectif (80,6 %) a été supérieur au coefficient appliqué dans le budget approuvé (52,6 %) pour le calcul des traitements des membres du personnel recruté sur le plan international ; b) le BANUS (1,3 million de dollars), principalement en raison de l'application du barème des traitements révisé entré en vigueur depuis janvier 2022 et d'un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Personnel recruté sur le plan national	382 712,1	394 352,3	(11 640,2)	(3,0)

11. Le dépassement de crédits d'un montant de 11,6 millions de dollars (3,0 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSS (9,7 millions de dollars), essentiellement en raison de l'application du barème des traitements révisé à compter du 1^{er} août 2021 et d'un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions ; b) la MINUSMA (8,7 millions de dollars), principalement en raison de taux de vacance inférieurs aux prévisions.

12. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits à la MONUSCO (5,3 millions de dollars) où les taux de vacance ont été plus élevés que prévu, ainsi que le niveau moyen (classe et échelon) des postes pourvus.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Volontaires des Nations Unies	82 278,6	82 009,9	268,7	0,3

13. L'existence d'un solde inutilisé de 0,3 million de dollars (0,3 %) est principalement imputable à la MINUSCA (4,8 millions de dollars), ce qui tient essentiellement au versement d'une indemnité de subsistance des Volontaires, dont le sursalaire pour conditions difficiles, moins élevée que prévu au budget.

14. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré pour les missions suivantes : a) la MONUSCO (2,9 millions de dollars), en raison des facteurs suivants : le coefficient d'ajustement, les dépenses afférentes à la sécurité des logements et le coût des assurances santé et des assurances vie ont été plus élevés que prévu ; une somme forfaitaire a été versée au personnel au titre du congé de détente, la Mission ayant cessé d'assurer des vols réguliers vers Entebbe pour ce congé ; les dépenses liées à l'affectation et au rapatriement du personnel ont dépassé les prévisions, étant donné que le nombre de Volontaires des Nations Unies ayant terminé leurs quatre années de service a été plus élevé que prévu ; b) la MINUSMA (1,1 million de dollars), du fait surtout que les taux de vacance ont été inférieurs aux prévisions.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	43 147,3	47 023,4	(3 876,1)	(9,0)

15. Le dépassement de crédits d'un montant de 3,9 millions de dollars (1,2 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUAD (2,0 millions de dollars), ce qui s'explique essentiellement par la prolongation exceptionnelle, pour une période de six mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2022) des trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) soumis à recrutement international qui constituaient l'équipe chargée des réaffectations de la MINUAD, ainsi que par la rétention exceptionnelle de personnel, conformément aux dispositions du Règlement et du Statut du personnel applicables et compte tenu des besoins opérationnels ; b) le compte d'appui (1,4 million de dollars), étant donné que le taux de vacance de postes a été inférieur aux prévisions et qu'il a fallu remplacer les fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité et déployer des renforts pour des besoins de courte durée ou lors des pics d'activité.

16. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits à la MINUSCA (2,0 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par des taux de vacance de postes supérieurs à ceux prévus au budget et par le fait que les dépenses afférentes à la prime de mobilité, au congé dans les foyers et à la prime de danger ont été inférieures aux prévisions.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Personnel fourni par des gouvernements	11 438,7	11 152,1	286,6	2,5

17. L'existence d'un solde inutilisé de 0,3 million de dollars (2,5 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSS (0,4 million de dollars) ; b) la MONUSCO (0,3 million de dollars), en raison de l'incidence nette de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2022, des taux révisés de l'indemnité de subsistance (missions), et de l'application d'un taux de vacance plus élevé que prévu à la MINUSS.

18. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré à la MINUSCA (0,4 million de dollars), qui s'explique principalement par l'incidence nette de l'application des taux révisés de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} janvier 2022.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Consultants et services de consultants	6 390,0	5 584,2	805,8	2,6

19. Le solde inutilisé d'un montant de 0,8 million de dollars (12,6 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) le BANUS (0,6 million de dollars), en raison d'un recours moins important que prévu aux consultants et aux services de consultants en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19

et des contraintes de sécurité ; b) la MINUSCA (0,5 million de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que la Mission a moins fait appel que prévu à des consultants en raison de l'annulation ou du report d'un certain nombre d'activités planifiées, à cause des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et de la détérioration des conditions de sécurité dans le pays, ainsi que du retard pris dans le lancement du dialogue républicain, que la Mission avait prévu d'appuyer par divers moyens, notamment en ayant recours à des consultants.

20. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement enregistré à la FISNUA (0,8 million de dollars), qui tient essentiellement au fait qu'il a fallu faire appel à un plus grand nombre de consultants techniques spécialisés dans le cadre des projets menés par le groupe de la gestion des installations et de l'environnement, notamment dans les domaines de la gestion des déchets, de la durabilité environnementale et de la construction.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Voyages officiels	26 075,5	24 658,0	1 417,5	5,4

21. Le solde inutilisé d'un montant de 1,4 million de dollars (5,4 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) le compte d'appui (0,9 million de dollars), principalement en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19 ; b) la MINUSS (0,3 million de dollars), ce qui s'explique principalement par le coût réel moins élevé que prévu des voyages officiels effectués à des fins de formation, en raison des efforts déployés par la Mission pour réduire les coûts et, à cet effet, recourir davantage à la formation virtuelle au lieu de la formation en présentiel, ainsi qu'à des sites régionaux dans lesquels le personnel peut se rendre à moindre coût ; c) le Centre régional de services d'Entebbe (0,2 million de dollars), ce qui tient essentiellement au fait que des voyages prévus par le personnel ont dû être reportés ou annulés en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie.

22. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré pour les missions suivantes : a) la MONUSCO (0,3 million de dollars), ce qui tient, d'une part, au remboursement des frais de réinstallation engagés par le personnel évacué lors de l'éruption volcanique survenue à Goma en mai 2021 et pour lesquels les demandes de remboursement n'avaient pas été soumises avant la clôture de l'exercice 2020/21 et, d'autre part, aux voyages liés aux activités relatives aux programmes ; b) la MINUSCA (0,3 million de dollars), ce qui tient en grande partie au fait que les coûts réels des voyages officiels effectués en dehors de la Mission ont été supérieurs aux prévisions, en raison de l'organisation de visites préalables au déploiement des contingents supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2566 (2021), pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Installations et infrastructures	482 333,1	549 018,6	(66 685,5)	(13,8)

23. Le dépassement de crédits d'un montant de 66,7 millions de dollars (13,8 %) est essentiellement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSCA (18,6 millions

de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que les dépenses effectives ont été plus élevées que prévu au titre de : i) l'acquisition de carburants et de lubrifiants, en raison de l'achat d'un volume de carburant plus important que prévu et d'un prix effectif moyen du litre de carburant supérieur aux prévisions ; ii) la fourniture de services de sécurité, les coûts réels des services fournis ayant dépassé les prévisions et le remboursement des frais de sécurité relatifs au personnel en tenue ayant été plus élevé que prévu ; iii) l'acquisition de matériaux de construction, d'équipements et de fournitures connexes ainsi que de stations d'épuration supplémentaires, aux fins de la modernisation des bases opérationnelles temporaires utilisées pendant plus d'un an, l'objectif étant d'améliorer les conditions de vie du personnel militaire ; b) la MINUSMA (18,0 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) une consommation de carburant plus élevée que prévu pour les groupes électrogènes et un prix effectif moyen supérieur aux prévisions ; ii) l'acquisition de 45 groupes électrogènes, de pièces de matériel électrique et de pièces de rechange, la réception prévue de groupes électrogènes en provenance de la MINUAD ayant été annulée, ainsi que l'acquisition de systèmes électriques hybrides afin d'accroître la part des sources d'énergie renouvelables utilisées par la Mission ; iii) l'acquisition d'installations préfabriquées aux fins de l'entretien et de l'amélioration de l'état des hébergements dans les régions ; iv) l'acquisition de matériel de sûreté et de sécurité pour faire face à la multiplication des attaques perpétrées contre les camps de la MINUSMA ; c) la MONUSCO (14,5 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) le remplacement de 62 bâtiments préfabriqués dont la durée d'utilité était dépassée, dans le cadre de l'action menée par la Mission pour améliorer les conditions de vie des membres des contingents et du personnel de police ; ii) l'acquisition de 1 000 tentes destinées à la force ; iii) le remplacement des groupes électrogènes qui avaient dépassé leur durée de vie et n'étaient plus fiables ; iv) un coût moyen du diesel plus élevé que prévu ; v) la hausse du nombre de demandes de services de sécurité pour les logements du personnel en tenue ; vi) l'augmentation du nombre de gardes de sécurité à Bukavu et à Uvira, en raison des nouveaux locaux qui y ont été ouverts ; d) le BANUS (12,8 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) des prix du carburant supérieurs aux prévisions et une consommation de carburant plus importante que prévu pour les groupes électrogènes, le personnel du BANUS étant retourné dans les camps à la suite de l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 ; ii) des frais opérationnels et de gestion plus élevés que prévu en raison de changements apportés aux régimes contractuels ; iii) des travaux supplémentaires de construction de toits de protection, l'accroissement des capacités en matière de sécurité et l'achat d'un supplément de fournitures pour la défense des périmètres, de tentes et de bâtiments préfabriqués ; e) la FINUL (6,7 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) le prix effectif moyen du litre de carburant destiné aux groupes électrogènes a été supérieur aux prévisions ; ii) l'achat d'installations préfabriquées en remplacement des anciens bâtiments qui avaient été endommagés par des incendies au cours de l'exercice 2020/21 et l'acquisition, dans le cadre du plan quinquennal de remplacement du matériel, de modules d'hébergement préfabriqués.

24. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits enregistrée pour les opérations suivantes : a) la MINUSS (3,6 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) le report de six projets de construction ; ii) l'acquisition d'une quantité moindre que prévu de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres, les routes inaccessibles du fait des inondations ayant empêché la livraison aux bureaux locaux ; iii) l'acquisition d'un nombre moins élevé que prévu de bâtiments préfabriqués, étant donné que la Mission a préféré installer les bâtiments acquis au cours des exercices précédents ; iv) le fait qu'il existait un stock suffisant de fournitures et de matériel

acquis au cours des exercices antérieurs ; b) l'UNFICYP (0,9 million de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) l'incidence de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis ; ii) le fait que les travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien ont été moins nombreux qu'escompté ; iii) les achats de matériel de génie, de matériel de sûreté et de sécurité et d'articles consommables ont été inférieurs aux prévisions en raison des retards de livraison ; c) le Centre régional de services d'Entebbe (0,5 million de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) les dépenses relatives aux services d'entretien, aux services collectifs de distribution et aux services d'élimination des déchets, à l'achat de mobilier et de fournitures et à la papeterie et aux fournitures de bureau ont été moins élevées que prévu en raison de la présence réduite du personnel au Centre à la suite de la pandémie ; ii) le retard pris dans la mise en œuvre de la phase 2 du projet de surveillance à distance des infrastructures de terrain, principalement en raison de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des retards dans la réception des matériaux.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Transports terrestres	79 268,6	114 678,7	(35 410,1)	(44,7)

25. Le dépassement de crédits d'un montant de 35,4 millions de dollars (44,7 %) est essentiellement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSCA (15,1 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) l'achat d'un volume de carburant plus important que prévu et un prix effectif moyen du litre de carburant supérieur aux prévisions ; ii) les frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant relatif à l'établissement de deux nouveaux sites ; iii) l'acquisition de véhicules et d'équipements supplémentaires et de pièces de rechange afin de répondre aux besoins opérationnels ; b) la MONUSCO (8,0 million de dollars), en raison du remplacement de camions spécialisés et de véhicules dont la durée d'utilisation prévue était dépassée et d'un coût moyen du diesel plus élevé que prévu ; c) la MINUAD (4,8 millions de dollars), en raison de la remise en état de 82 véhicules utilitaires lourds et d'installations de construction en vue de leur transfert à la BSLB ; d) le BANUS (3,0 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) le remplacement de 79 véhicules terrestres comptabilisés en pertes et la livraison de pièces détachées attendues durant l'exercice 2020/21, qui avait été retardée en raison de la pandémie de COVID-19 ; ii) l'achat local de pièces détachées en vue de répondre à des besoins urgents, résultant du retard pris dans la livraison contractuelle desdites pièces en raison de la pandémie de COVID-19 ; e) la FINUL (2,7 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que le prix effectif moyen du litre de carburant pour les véhicules a été supérieur aux prévisions (0,8770 dollar, contre 0,3800 dollar prévu au budget).

26. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits à la MINUSS (1,1 million de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) les dépenses moins élevées que prévu au titre de la location de véhicules, en raison du retard pris dans le déploiement des véhicules tout-terrain et de l'absence de situation d'urgence qui aurait nécessité la location de matériel de manutention, pour lequel des crédits avaient été inscrits au budget approuvé ; ii) le retard pris dans la procédure d'achat de pièces de rechange ; iii) le retard pris dans l'établissement de nouveaux contrats locaux pour les services de réparation et d'entretien.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Opérations aériennes	558 397,8	502 656,9	55 740,9	10,0

27. L'existence d'un solde inutilisé de 55,7 millions de dollars (10,0 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (29,2 millions de dollars), ce qui s'explique essentiellement par le non-déploiement et les retards de déploiement de plusieurs appareils de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, hélicoptères militaires et systèmes de drone aérien, ainsi que par le montant réel inférieur aux prévisions des droits d'atterrissage et des redevances de manutention au sol, du fait que le nombre de vols effectués a été moins élevé que prévu ; b) la MONUSCO (12,5 millions de dollars), ce qui s'explique par un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions, du fait des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19 et de la suppression des vols effectués vers Entebbe pour le congé de détente, ainsi que par des coûts inférieurs aux prévisions pour trois hélicoptères et un avion au titre d'un nouveau contrat ; c) le BANUS (8,1 millions de dollars), en raison de la reconfiguration de la flotte d'avions par le recours à des cellules plus petites et économiques et de l'indisponibilité d'un hélicoptère à cause de problèmes techniques ; d) la MINUSCA (5,2 millions de dollars), car les dépenses effectives ont été moins élevées que prévu au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères et d'avions, les heures de vol ayant été inférieures aux prévisions, notamment pour les raisons suivantes : la non-utilisation d'un appareil, car des pièces de rechange n'étaient pas disponibles à cause des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale résultant en grande partie de la pandémie de COVID-19, et la pénurie de carburant aviation.

28. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré pour les missions suivantes : a) la FISNUA (1,4 million de dollars), ce qui s'explique principalement par un prix moyen du carburéacteur plus élevé que prévu, ainsi que par le déploiement d'hélicoptères supplémentaires dans le cadre de la reconfiguration de la Force, appelée à devenir une force multinationale ; e) la MINUSS (0,7 million de dollars), le prix effectif moyen du litre de carburant aviation ayant été plus élevé que celui prévu au budget.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Opérations maritimes ou fluviales	5 509,5	7 766,8	(2 257,3)	(41,0)

29. Le dépassement de crédits d'un montant de 2,3 millions de dollars (41,0 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MONUSCO (0,6 million de dollars), en raison de l'acquisition supplémentaire de conteneurs maritimes pour le transport d'installations préfabriquées dans le cadre du programme d'amélioration des conditions de vie des contingents et des forces de police ; b) la MINUSCA (0,5 million de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que les dépenses effectives ont été plus élevées que prévu au titre de l'acquisition de conteneurs maritimes pour l'expédition de matériel destiné à la construction d'une unité médicale de niveau II à Bouar, et par la modernisation des bases opérationnelles temporaires utilisées pendant plus d'un an, l'objectif étant d'améliorer les conditions de vie du personnel militaire, activités pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Communications et informatique	279 812,4	276 462,5	3 349,9	1,2

30. L'existence d'un solde inutilisé de 3,3 millions de dollars (1,2 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la FINUL (3,9 millions de dollars), ce qui tient principalement au fait que l'achat de matériel informatique et de communication et les services d'entretien et d'appui connexes ont donné lieu à des dépenses moins élevées que prévu, étant donné que le projet de vidéosurveillance de la Ligne bleue aux fins de la protection des forces a été reporté compte tenu des difficultés de mise en œuvre liées aux conditions de sécurité sur le terrain ; b) la MINUAD (2,1 millions de dollars), ce qui est principalement imputable à la fermeture, plus tôt que prévu, du camp de El-Fasher et au rapatriement du personnel de l'opération, ce qui a entraîné une accélération du retrait de l'infrastructure informatique dudit camp.

31. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré pour les missions suivantes : a) la MINUSMA (1,2 million de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) l'acquisition non prévue de logiciels aux fins de la mise à niveau et du remplacement de matériel en réseau comptabilisé en pertes, pour un coût supérieur aux estimations budgétisées ; ii) l'achat de pièces de rechange pour divers systèmes de communications et d'informatique ; iii) l'entretien du matériel de communications et d'informatique et les services d'appui, pour soutenir les opérations intéressant l'ingénierie, le contrôle des mouvements, les transports, la chaîne d'approvisionnement et la prestation de services ; b) la BSLB (0,7 million de dollars), ce qui s'explique principalement par la modernisation technologique du matériel de communication, à savoir le matériel de communication par ondes radio critiques, qui avait fait l'objet d'un report lors des cycles budgétaires précédents en raison de l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Santé	31 940,5	28 801,9	3 138,6	9,8

32. Le solde inutilisé d'un montant de 3,1 millions de dollars (9,8 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUAD (1,8 million de dollars), en raison de l'existence d'un stock suffisant acquis au cours de l'exercice précédent ; b) la MINUSMA (0,9 million de dollars), ce qui s'explique essentiellement par un nombre d'hospitalisations et de patients atteints de la COVID-19 inférieur aux prévisions et par la disponibilité du matériel nécessaire, qui était en stock.

33. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré à la FISNUA (0,3 million de dollars), qui s'explique principalement par un nombre d'évacuations sanitaires plus élevé que prévu et par l'achat de fournitures liées à la COVID-19, notamment des équipements de protection individuelle, des médicaments et des produits sanguins.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Fournitures, services et matériel divers	337 159,5	354 153,6	(16 994,1)	(5,0)

34. Le dépassement de crédits d'un montant de 17,0 millions de dollars (5,0 %) est essentiellement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSCA (17,3 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par des dépenses effectives supérieures aux prévisions concernant : i) les coûts de fret et autres coûts connexes prévus en matière de transports de bâtiments préfabriqués, de véhicules légers de transport de passagers et de matériel divers, l'objectif étant d'appuyer le déploiement de personnel en tenue supplémentaire ; ii) les partenaires d'exécution et les subventions en lien avec d'autres activités relatives aux programmes ; iii) les services de vacataires, en raison des frais administratifs et de gestion concernant la gestion du personnel contractuel, et l'engagement de personnel médical contractuel pour fournir des services pendant la pandémie de COVID-19 ; b) la FISNUA (8,2 millions de dollars), les coûts de fret et les dépenses de transport engagées en raison d'activités imprévues, comme la fermeture de sites et le transport de matériel de la MINUAD à la FISNUA, ayant été plus élevés qu'escompté ; c) la MINUSS (6,0 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par des frais de transport plus élevés que prévu pour l'expédition de matériel et de fournitures achetés à la fin de l'exercice 2020/21, les contrats de transport correspondants ayant été finalisés au cours de l'exercice considéré, ainsi que par la hausse des prix des services de fret sur le marché ; d) la MINUAD (2,9 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par la hausse des crédits demandés pour les passifs éventuels liés à de potentielles réclamations de tiers et par le nombre plus élevé que prévu de biens transférés à la BSLB, ainsi que par le coût supérieur aux prévisions du fret ; e) le compte d'appui (1,1 million de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : un dépassement de crédit (556 100 dollars) au titre de la part de l'assurance maladie après la cessation de service incombant aux opérations de maintien de la paix, les dépenses de santé engagées par les fonctionnaires retraités ayant été plus élevées que prévu ; un dépassement de crédit (282 600 dollars) au titre de la part des coûts d'administration de la justice incombant aux opérations de maintien de la paix, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale ; les services contractuels fournis au Département des opérations de paix pour la maintenance des portails de services, la visualisation des données et la production de contenus numériques ; les services de gestion des documents fournis au Département de l'appui opérationnel et le versement de droits administratifs plus élevés que prévu à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique au titre du personnel du Bureau de l'informatique et des communication en poste à Bangkok.

35. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits enregistrée pour les opérations suivantes : a) la MINUSMA (10,1 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par un ralentissement du rythme de l'exécution des activités relatives aux programmes, du fait des restrictions liées à la COVID-19, de la situation de sécurité et du contexte politique, ainsi que par des frais de transport et d'autres frais connexes inférieurs aux prévisions ; b) la MONUSCO (3,7 millions de dollars), ce qui s'explique par un taux d'exécution des activités relatives aux programmes plus faible que prévu en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et de l'insécurité régnant dans les zones touchées par un conflit armé ; c) le BANUS (2,5 millions de dollars), ce qui tient principalement à la suspension d'un certain nombre d'activités en présentiel en raison de la pandémie de COVID-19, et à la baisse du coût des activités de lutte antimines grâce à des économies d'échelle

et à une moindre étendue de ces activités en raison des restrictions de circulation imposées durant la pandémie de COVID-19.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Projets à effet rapide	13 000,0	12 823,7	176,3	1,4

36. Le solde inutilisé d'un montant de 0,2 million de dollars (1,4 %) est principalement imputable à la MONUSCO (0,1 million de dollars), du fait que le taux d'exécution des projets à effet rapide a été plus faible que prévu en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et de l'insécurité régnant dans les zones touchées par un conflit armé.

Tableau 2

Exécution des budgets de l'exercice 2021/22, par opération de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022)

Composante Maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
BANUS	519 874,5	516 411,0	3 463,5	0,7
FINUL	476 842,0	476 825,8	16,2	0,0
FISNUA	327 949,0	326 810,0	1 139,0	0,3
FNUOD	61 218,2	61 197,7	20,5	0,0
MINUAD	78 855,9	64 881,7	13 974,2	17,7
MINUK	41 298,5	40 612,6	685,9	1,7
MINURSO	56 537,8	55 851,0	686,8	1,2
MINUSCA	1 036 595,6	1 036 279,0	316,6	0,0
MINUSMA	1 171 612,5	1 170 031,3	1 581,2	0,1
MINUSS	1 115 633,9	1 115 045,6	588,3	0,1
MONUSCO	1 042 728,9	1 018 856,4	23 872,5	2,3
UNFICYP	53 798,0	52 139,2	1 658,8	3,1
Total partiel	5 982 944,8	5 934 941,3	48 003,5	0,8
BSLB	65 694,7	65 621,7	73,0	0,1
Centre régional de services d'Entebbe	40 272,3	39 751,4	520,9	1,3
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	356 413,1	353 403,8	3 009,3	0,8
Total partiel	6 445 324,9	6 393 718,2	51 606,7	0,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	962	487,6	474,4	49,3
Total	6 446 286,9	6 394 205,8	52 081,1	0,8

Principales causes des écarts entre montants prévus au budget et montants effectivement dépensés (exercice 2021/22), par composante Maintien de la paix

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINURSO	56 537,8	55 851,0	686,8	1,2

37. L'existence d'un solde inutilisé de 0,7 million de dollars tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) transports terrestres (0,8 million de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) la non-acquisition des camions qui étaient prévus au budget ; ii) l'achat d'une quantité moindre de matériel destiné aux ateliers de réparation des véhicules du fait de problèmes d'approvisionnement liés à la pandémie de COVID-19 ; iii) une utilisation moindre de l'ensemble du parc de véhicules compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de circulation à l'est du mur de sable ; iv) le retard accusé dans la mise en œuvre du nouveau contrat de location clé en main ; b) fournitures, services et matériel divers (0,8 million de dollars), en raison des facteurs suivants : i) le transfert à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) de crédits pour les fonctions de gestion des programmes liées à la lutte antimines et la réduction des capacités en ce qui concerne les activités opérationnelles de lutte antimines du fait de la reprise des hostilités entre les parties ; ii) le retard pris dans le recrutement de vacataires en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions imposées aux déplacements entre l'est et l'ouest du mur de sable.

38. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (0,3 million de dollars), ce qui tient essentiellement au nouveau barème des traitements des administrateurs, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022, et au coefficient d'ajustement plus élevé que prévu au cours de l'exercice ; b) installations et infrastructures (0,2 million de dollars), en raison des facteurs suivants : l'acquisition non planifiée d'équipement afin de remplacer le matériel hors d'usage et d'améliorer les conditions de vie sur les bases d'opérations militaires et un prix moyen du litre de diesel supérieur aux prévisions ; c) personnel recruté sur le plan national (0,2 million de dollars), principalement en raison de l'augmentation rétroactive des traitements du personnel recruté sur le plan national et des sommes finales versées aux 22 membres du personnel ayant quitté la Mission à la suite de sanctions disciplinaires.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINUSCA	1 036 595,6	1 036 279,0	316,6	–

39. L'existence d'un solde inutilisé de 0,3 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) contingents (32,4 millions de dollars), ce qui s'explique par un taux moyen de vacance de postes plus élevé que prévu (18,0 % contre 2,0 % dans le budget), en raison du déploiement tardif du personnel militaire supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#) ; b) unités de police constituées (8,6 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que le taux moyen de vacance de postes (21,8 %) a dépassé les prévisions établies au budget (1,0 %), en raison du non-déploiement de deux unités de police constituées et du déploiement tardif d'une troisième ; c) opérations aériennes (5,2 millions de dollars),

car les dépenses effectives ont été moins élevées que prévu au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères et d'avions, les heures de vol ayant été inférieures aux prévisions, notamment pour les raisons suivantes : la non-utilisation d'un appareil, car des pièces de rechange n'étaient pas disponibles à cause des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale résultant en grande partie de la pandémie de COVID-19, et la pénurie de carburant aviation.

40. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (18,6 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que les dépenses effectives ont été plus élevées que prévu au titre de : i) l'acquisition de carburants et de lubrifiants, en raison de l'achat d'un volume de carburant plus important que prévu et d'un prix effectif moyen du litre de carburant supérieur aux prévisions ; ii) la fourniture de services de sécurité, les coûts réels des services fournis ayant dépassé les prévisions, et le remboursement des frais de sécurité relatifs au personnel en tenue ayant été plus élevé que prévu ; iii) l'acquisition de matériaux de construction, d'équipements et de fournitures connexes ainsi que de stations d'épuration supplémentaires, aux fins de la modernisation des bases opérationnelles temporaires utilisées pendant plus d'un an, l'objectif étant d'améliorer les conditions de vie du personnel militaire ; b) fournitures, services et matériel divers (17,3 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par des dépenses effectives supérieures aux prévisions concernant : i) les coûts de fret et autres coûts connexes prévus en matière de transports de bâtiments préfabriqués, de véhicules légers de transport de passagers et de matériel divers, l'objectif étant d'appuyer le déploiement de personnel en tenue supplémentaire ; ii) les partenaires d'exécution et les subventions en lien avec d'autres activités relatives aux programmes ; iii) les services de vacataires, en raison des frais administratifs et de gestion concernant la gestion du personnel contractuel ; iv) l'engagement de personnel médical contractuel, notamment pour fournir des services pendant la pandémie de COVID-19 ; c) transports terrestres (15,1 millions de dollars), en raison des facteurs suivants : i) l'achat d'un volume de carburant plus important que prévu et un prix effectif moyen du litre de carburant supérieur aux prévisions ; ii) les frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant relatif à l'établissement de deux nouveaux sites ; iii) l'acquisition de véhicules et d'équipements supplémentaires et de pièces de rechange afin de répondre aux besoins opérationnels.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINUSMA	1 171 612,5	1 170 031,3	1 581,2	0,1

41. L'existence d'un solde inutilisé de 1,6 million de dollars tient essentiellement : a) aux opérations aériennes (29,2 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) le non-déploiement et les retards de déploiement de plusieurs appareils de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, hélicoptères militaires et systèmes de drone aérien ; ii) le montant réel inférieur aux prévisions des droits d'atterrissage et des redevances de manutention au sol, du fait que le nombre de vols effectués a été moins élevé que prévu ; b) aux fournitures, services et matériel divers (10,1 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par un ralentissement du rythme de l'exécution des activités relatives aux programmes, du fait des restrictions liées à la COVID-19, de la situation de sécurité et du contexte politique, ainsi que par des frais de transport et d'autres frais connexes inférieurs aux prévisions ; c) au personnel recruté sur le plan international (9,8 millions de dollars), ce qui s'explique essentiellement par des

dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : i) dépenses communes de personnel, en raison d'un nombre moins élevé que prévu de demandes de congé de détente, de congé dans les foyers, de visites familiales et de voyages au titre des études du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ; ii) prime de danger, le nombre de fonctionnaires pouvant y prétendre ayant été inférieur aux prévisions en raison de la prorogation des mesures d'atténuation de la COVID-19 mises en œuvre par la Mission.

42. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (18,0 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) une consommation de carburant plus élevée que prévu pour les groupes électrogènes et un prix effectif moyen supérieur aux prévisions ; ii) l'acquisition de 45 groupes électrogènes, de pièces de matériel électrique et de pièces de rechange, la réception prévue de groupes électrogènes en provenance de la MINUAD ayant été annulée, ainsi que l'acquisition de systèmes électriques hybrides afin d'accroître la part des sources d'énergie renouvelables utilisées par la Mission ; iii) l'acquisition d'installations préfabriquées aux fins de l'entretien et de l'amélioration de l'état des hébergements dans les régions ; iv) l'acquisition de matériel de sûreté et de sécurité pour faire face à la multiplication des attaques perpétrées contre les camps de la MINUSMA ; b) contingents (15,3 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que les dépenses effectives ont été plus élevées que prévu en ce qui concerne : i) les voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, le prix du carburant et les droits d'atterrissage ayant augmenté en raison de la pandémie de COVID-19 ; ii) l'indemnité journalière de subsistance (missions), dont le montant a été révisé à la hausse ; iii) les indemnités en cas de décès ou d'invalidité ; iv) le transport et le déploiement du matériel appartenant aux contingents ; c) personnel recruté sur le plan national (8,7 millions de dollars), principalement en raison de taux de vacance inférieurs aux prévisions.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MONUSCO	1 042 728,9	1 018 856,4	23 872,5	2,3

43. Le solde inutilisé de 23,9 millions de dollars tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) contingents (21,7 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) un taux de vacance effectif moyen plus élevé que prévu, notamment en raison du déploiement tardif de deux forces d'intervention rapide (neuf mois de retard pour l'une et trois mois pour l'autre), ce qui a fait que les dépenses afférentes au matériel majeur appartenant aux contingents et aux rations ont été inférieures aux prévisions ; ii) les taux d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel majeur appartenant aux contingents ont été supérieurs aux prévisions ; iii) le coût des rations a été moins élevé que prévu ; b) opérations aériennes (12,5 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions, du fait des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19 et de la suppression des vols effectués vers Entebbe pour le congé de détente, ainsi que par des coûts inférieurs aux prévisions pour trois hélicoptères et un avion au titre d'un nouveau contrat ; c) personnel recruté sur le plan national (5,3 millions de dollars), car les taux de vacance ont été plus élevés que prévu, ainsi que le niveau moyen (classe et échelon) des postes pourvus ; d) fournitures, services et matériel divers (3,7 millions de dollars), ce qui s'explique par un taux d'exécution des activités relatives aux

programmes plus faible que prévu en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et de l'insécurité régnant dans les zones touchées par un conflit armé.

44. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (14,5 millions de dollars), en raison des facteurs suivants : i) le remplacement de 62 bâtiments préfabriqués dont la durée d'utilité était dépassée, dans le cadre de l'action menée par la Mission pour améliorer les conditions de vie des membres des contingents et du personnel de police ; ii) l'acquisition de 1 000 tentes destinées à la Force ; iii) le remplacement des groupes électrogènes qui avaient dépassé leur durée de vie et n'étaient plus fiables ; iv) un coût moyen du diesel plus élevé que prévu ; v) la hausse du nombre de demandes de services de sécurité pour les logements du personnel en tenue ; vi) l'augmentation du nombre de gardes de sécurité à Bukavu et à Uvira, en raison des nouveaux locaux qui y ont été ouverts ; b) transports terrestres (8,0 millions de dollars), en raison du remplacement de camions spécialisés et de véhicules dont la durée d'utilisation prévue était dépassée et d'un coût moyen du diesel plus élevé que prévu.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINUAD	78 855,9	64 881,7	13 974,2	17,7

45. Le solde inutilisé d'un montant de 14,0 millions de dollars tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (19,6 millions de dollars), en raison de la fermeture, plus tôt que prévu, du camp de la MINUAD à El-Fasher et du rapatriement ou de la cessation de service accélérés du personnel de l'opération recruté sur le plan international, ce qui a entraîné un taux de vacance de postes moyen de 10,5 %, contre 0,0 % inscrit au budget, et du fait que les paiements dus aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service ont été inférieurs aux prévisions ; b) unités de police constituées (4,0 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par la fermeture, plus tôt que prévu, du camp de la MINUAD à El-Fasher et par le rapatriement accéléré de l'Unité de gardes des Nations Unies.

46. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) contingents (6,2 millions de dollars), ce qui tient essentiellement au rapatriement tardif de matériel majeur et d'éléments de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, en raison de contraintes opérationnelles et de la congestion à Port-Soudan. Le matériel devait initialement être rapatrié pendant la période de retrait de la MINUAD allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, au cours de l'exercice précédent ; b) transports terrestres (4,8 millions de dollars), en raison de la remise en état de 82 véhicules utilitaires lourds et d'installations de construction en vue de leur transfert à la BSLB ; c) fournitures, services et matériel divers (2,9 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par la hausse des crédits demandés pour les passifs éventuels liés à de potentielles réclamations de tiers et par le nombre plus élevé que prévu de biens transférés à la BSLB, ainsi que par le coût supérieur aux prévisions du fret.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
FNUOD	61 218,2	61 197,7	20,5	–

47. Le solde inutilisé d'un montant de 0,02 million de dollars tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) contingents (0,4 million de dollars), principalement parce que le déploiement du matériel majeur appartenant aux contingents a été différé en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, et que les dépenses afférentes à la relève de militaires de la FNUOD ont été moins élevées que prévu du fait de l'utilisation partielle de transporteurs commerciaux ; b) communications et informatique (0,3 million de dollars), ce qui s'explique principalement par le report temporaire de projets, afin de faire face à la pénurie de carburant liée à la hausse imprévue des cours mondiaux du carburant et d'assurer le maintien des opérations de la Force.

48. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre des installations et infrastructures (0,5 million de dollars) et des transports terrestres (0,2 million de dollars), ce qui s'explique principalement par un prix effectif moyen du litre de carburant supérieur aux prévisions lié à la hausse imprévue des cours du carburant au niveau mondial.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
UNFICYP	53 798,0	52 139,2	1 658,8	3,1

49. Le solde inutilisé de 1,7 million de dollars tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (0,9 million de dollars), en raison des facteurs suivants : i) l'incidence de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis ; ii) le fait que les travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien ont été moins nombreux qu'escompté ; iii) le fait que les achats de matériel de génie, de matériel de sûreté et de sécurité et d'articles consommables ont été inférieurs aux prévisions en raison des retards de livraison ; b) personnel recruté sur le plan national (0,8 million de dollars), en raison de l'incidence de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis ; c) fournitures, services et matériel divers (0,5 million de dollars), en raison du transfert à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) de crédits pour les fonctions de gestion des programmes liées à la lutte antimines, de frais de transport inférieurs aux prévisions, les achats de matériel, de fournitures et d'articles consommables ayant été moins importants que prévu, et d'un recours moindre aux services de vacataires en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19.

50. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (0,4 million de dollars), en raison du montant plus élevé que prévu des autres dépenses de personnel, dans le contexte du transfert des fonctions de gestion des programmes pour les services de détection des mines et de déminage, auparavant assurées par le BANUS, et de la création d'un emploi de temporaire ; b) transports terrestres (0,3 million de dollars), les dépenses effectives au titre du carburant et des services de réparation et d'entretien ayant été plus élevées que prévu.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
FINUL	476 842,0	476 825,8	16,2	–

51. Le solde inutilisé de 0,02 million de dollars tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) contingents (12,0 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) le nombre moyen de militaires effectivement déployés ayant été utilisé dans le calcul du remboursement aux gouvernements aux taux standard du coût des contingents, des indemnités et des rations s'est avéré inférieur au nombre prévu dans le budget approuvé et les dépenses au titre des opérations maritimes ou fluviales ont été moins élevées qu'escompté, en raison des difficultés rencontrées par l'Organisation concernant le remplacement et le retrait temporaire de navires du Groupe d'intervention navale, ainsi que le rapatriement imprévu d'une unité de reconnaissance militaire au début de l'exercice ; b) communications et informatique (3,9 millions de dollars), ce qui tient principalement au fait que l'achat de matériel informatique et de communication et les services d'entretien et d'appui connexes ont donné lieu à des dépenses moins élevées que prévu, étant donné que le projet de vidéosurveillance de la Ligne bleue aux fins de la protection des forces a été reporté compte tenu des difficultés de mise en œuvre liées aux conditions de sécurité sur le terrain.

52. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (6,7 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) le prix effectif moyen du litre de carburant utilisé pour les groupes électrogènes a été supérieur aux prévisions ; ii) l'achat d'installations préfabriquées en remplacement des anciens bâtiments qui avaient été endommagés par des incendies au cours de l'exercice 2020/21 et l'acquisition, dans le cadre du plan quinquennal de remplacement du matériel, de modules d'hébergement préfabriqués ; b) personnel recruté sur le plan international (6,3 millions de dollars), ce qui tient essentiellement au fait que, en raison de la crise économique et des tensions inflationnistes, le coefficient d'ajustement moyen effectif (80,6 %) a été supérieur au coefficient appliqué dans le budget approuvé (52,6 %) pour le calcul des traitements des membres du personnel recruté sur le plan international ; c) transports terrestres (2,7 millions de dollars), le prix effectif moyen du litre de carburant destiné aux véhicules ayant été plus élevé que celui prévu au budget.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
FISNUA	327 949,0	326 810,0	1 139,0	0,3

53. Le solde inutilisé de 1,1 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) contingents (5,3 millions de dollars), ce qui tient au fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre du transport du matériel appartenant aux contingents, en raison de retards dans le rapatriement du matériel appartenant au contingent éthiopien, ainsi qu'au titre du remboursement du coût des contingents aux taux standard, en raison d'un taux de vacance plus élevé que prévu ; b) personnel recruté sur le plan international (4,6 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des dépenses communes de personnel et de la prime de danger ; c) police des Nations Unies (3,3 millions de dollars) et unités de police constituées (3,2 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu, en raison de retards pris dans le traitement des demandes de visa et la vérification des antécédents par le pays hôte.

54. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) fournitures, services et matériel

divers (8,2 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par des coûts de fret supérieurs aux prévisions et par les dépenses de transport engagées en raison d'activités imprévues, comme la fermeture de sites et le transport de matériel de la MINUAD à la FISNUA ; b) opérations aériennes (1,4 million de dollars), ce qui s'explique principalement par un prix moyen du carburéacteur plus élevé que prévu, ainsi que par le déploiement d'hélicoptères supplémentaires dans le cadre de la reconfiguration de la FISNUA, appelée à devenir une force multinationale ; c) transports terrestres (1,3 million de dollars), en raison de dépenses plus élevées que prévu au titre des pièces de rechange, d'une consommation de carburant plus importante qu'escompté et d'un prix moyen du diesel supérieur aux prévisions.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINUK	41 298,5	40 612,6	685,9	1,7

55. L'existence d'un solde inutilisé de 0,7 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan national (0,5 million de dollars), ce qui tient essentiellement à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro et à un taux de vacance moyen plus élevé que prévu ; b) voyages officiels (0,1 million de dollars), car ils n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la pandémie.

56. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits à la rubrique Communications et informatique (0,1 million de dollars), imputable à l'achat et au remplacement de matériel.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINUSS	1 115 633,9	1 115 045,6	588,3	0,1

57. Le solde inutilisé de 0,6 million de dollars tient essentiellement aux dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) police des Nations Unies (7,5 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) l'incidence nette de la baisse du montant journalier de l'indemnité de subsistance (missions) ; ii) le déploiement d'un effectif moyen réel mensuel moins élevé que prévu, la Mission ayant eu du mal à trouver des policiers qui répondent aux exigences requises pour servir dans une opération de maintien de la paix ; iii) le coût moyen réel du transport aérien a été inférieur aux prévisions ; b) personnel recruté sur le plan international (5,3 millions de dollars), ce qui tient essentiellement au fait que les dépenses communes de personnel et les dépenses afférentes à la prime de danger ont été moins élevées que les estimations figurant dans le budget, en raison des facteurs suivants : i) le nombre inférieur, par rapport aux prévisions, de membres du personnel pouvant prétendre à la prime de mobilité (compte tenu de la mobilité géographique réduite du personnel de la Mission) et à d'autres droits, notamment à la prime de danger, en raison du réaménagement des modalités de travail lié à la pandémie de COVID-19, qui a permis aux membres du personnel de travailler à distance ; ii) un taux de vacance de postes plus élevé que prévu ; c) installations et infrastructures (3,6 millions de dollars), en raison des facteurs suivants : i) le report de six projets de construction ; ii) l'acquisition d'une quantité moindre que prévu de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres, les routes inaccessibles du fait des inondations ayant empêché la livraison aux bureaux locaux ; iii) l'acquisition d'un nombre moins élevé que prévu de bâtiments préfabriqués, étant

donné que la Mission a préféré installer les bâtiments acquis au cours des exercices précédents ; iv) le fait qu'il existait un stock suffisant de fournitures et de matériel acquis au cours des exercices antérieurs.

58. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan national (9,7 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les raisons suivantes : l'application du barème des traitements révisé à compter du 1^{er} août 2021 ; un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions et des dépenses afférentes à la prime de danger plus élevées qu'escompté ; b) fournitures, services et matériel divers (6,0 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par des frais de transport plus élevés que prévu pour l'expédition de matériel et de fournitures achetés à la fin de l'exercice 2020/21, les contrats de transport correspondants ayant été finalisés au cours de l'exercice considéré, ainsi que par la hausse des prix des services de fret sur le marché ; c) unités de police constituées (4,5 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions et par des retenues moins élevées que prévu faites sur les montants à rembourser en raison du non-déploiement ou du mauvais fonctionnement de matériel, compte tenu de l'amélioration du fonctionnement du matériel appartenant aux contingents.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
BANUS	519 874,5	516 411,0	3 463,5	0,7

59. Le solde inutilisé de 3,5 millions de dollars tient essentiellement aux dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) contingents (8,5 millions de dollars), en raison du coût moins élevé que prévu des rations de combat ; de la proportion plus élevée que prévu de matériel appartenant aux contingents n'étant pas en état de fonctionnement ; du retard intervenu dans la relève des contingents de l'Union africaine ; b) opérations aériennes (8,1 millions de dollars), en raison notamment de la reconfiguration de la flotte d'avions par le recours à des cellules plus petites et économiques et de l'indisponibilité d'un hélicoptère en raison de problèmes techniques ; c) fournitures, services et matériel divers (2,5 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par la suspension d'un certain nombre d'activités en présentiel en raison de la pandémie de COVID-19 et par la baisse du coût des activités de lutte antimines grâce à des économies d'échelle et à une moindre étendue de ces activités en raison des restrictions de circulation imposées durant la pandémie de COVID-19.

60. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (12,8 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) des prix du carburant supérieurs aux prévisions et une consommation de carburant plus importante que prévu pour les groupes électrogènes, le personnel du BANUS étant retourné dans les camps à la suite de l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 ; ii) des frais opérationnels et de gestion plus élevés que prévu en raison de changements apportés aux régimes contractuels ; iii) des travaux supplémentaires de construction de toits de protection, l'accroissement des capacités en matière de sécurité et l'achat d'un supplément de fournitures pour la défense des périmètres, de tentes et de bâtiments préfabriqués ; b) transports terrestres (3,0 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) le remplacement de 79 véhicules terrestres comptabilisés en pertes et la livraison de pièces détachées attendues durant l'exercice 2020/21, qui avait été retardée en raison de la pandémie de COVID-19 ; ii) l'achat local de pièces détachées en vue de répondre à des besoins

urgents, résultant du retard pris dans la livraison contractuelle desdites pièces en raison de la pandémie de COVID-19.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
BSLB	65 694,7	65 621,7	73,0	0,1

61. L'existence d'un solde inutilisé de 0,07 million de dollars tient essentiellement à une redéfinition des priorités aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan national (0,8 million de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, qui s'est traduite par une baisse des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national, dont la rémunération est versée en euro ; ii) un taux de vacance de postes plus élevé que prévu ; b) personnel recruté sur le plan international (0,8 million de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, qui a eu une incidence sur les coefficients d'ajustement ; ii) un taux de vacance de postes plus élevé que prévu.

62. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) communications et informatique (0,7 million de dollars), qui tient principalement au renouvellement du matériel de communication par ondes radio critiques, qui avait fait l'objet d'un report lors des cycles budgétaires précédents en raison de l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil ; b) installations et infrastructures (0,7 million de dollars), ce qui tient principalement aux projets visant à prévenir les dommages aux infrastructures et aux équipements, à optimiser l'utilisation de l'énergie et à réduire le gaspillage de l'eau, dont certains ont dû être reportés au cours des cycles budgétaires précédents en raison de l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil pendant les exercices 2019/20 et 2020/21.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Centre régional de services d'Entebbe	40 272,3	39 751,4	520,9	1,3

63. Le solde inutilisé de 0,5 million de dollars tient essentiellement aux dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (0,5 million de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : i) les dépenses relatives aux services d'entretien, aux services collectifs de distribution et aux services d'élimination des déchets, à l'achat de mobilier et de fournitures et à la papeterie et aux fournitures de bureau ont été moins élevées que prévu en raison de la présence réduite du personnel au Centre à la suite de la pandémie de COVID-19 ; ii) le retard pris dans la mise en œuvre de la phase 2 du projet de surveillance à distance des infrastructures de terrain, principalement en raison de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des retards dans la réception des matériaux ; b) communications et informatique (0,2 million de dollars), principalement du fait que les dépenses prévues au titre d'Internet ont été moins élevées que prévu, la MONUSCO ayant recours à une connexion Internet par satellite qui permet de desservir l'ensemble de la Base d'appui d'Entebbe, y compris le Centre, à des coûts inférieurs aux prévisions ; c) voyages officiels (0,2 million de dollars), ce qui tient essentiellement au fait que des voyages prévus par le personnel ont dû être reportés ou annulés en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie.

64. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (0,4 million de dollars), essentiellement en raison de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2022, de nouveaux barèmes des traitements pour le personnel recruté sur le plan international et du relèvement du coefficient d'ajustement appliqué dans le lieu d'affectation ; b) personnel recruté sur le plan national (0,2 million de dollars), ce qui s'explique principalement par l'application des nouveaux barèmes des traitements, en vigueur depuis novembre 2021.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	356 413,1	353 403,8	3 009,3	0,8

65. Le solde inutilisé de 3,0 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) postes (6,9 millions de dollars), ce qui tient essentiellement aux taux de vacance de postes plus élevés que ceux approuvés, tant pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur que pour les agents des services généraux et des catégories apparentées ; b) Système de préparation des moyens de maintien de la paix (1,6 million de dollars), ce qui s'explique principalement par le nombre inférieur aux prévisions d'unités disponibles pour le niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. En effet, les effectifs des unités déployées n'ont pas été immédiatement renouvelés, étant donné que d'autres priorités nationales devaient être prises en compte et que les effets de la crise sanitaire continuaient de se faire sentir.

66. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits en ce qui concerne : a) les dépenses supplémentaires engagées pour régler les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, y compris de troubles post-traumatiques (4,4 millions de dollars), survenus dans le cadre de missions de maintien de la paix clôturées, conformément à la résolution 76/275 de l'Assemblée générale ; b) la rubrique Fournitures, services et matériel divers (1,1 million de dollars), ce qui s'explique principalement par les facteurs suivants : un dépassement de crédit (556 100 dollars) au titre de la part de l'assurance maladie après la cessation de service incombant aux opérations de maintien de la paix, les dépenses de santé engagées par les fonctionnaires retraités ayant été plus élevées que prévu ; un dépassement de crédit (282 600 dollars) au titre de la part des coûts d'administration de la justice incombant aux opérations de maintien de la paix, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale ; les services contractuels fournis au Département des opérations de paix pour la maintenance des portails de services, la visualisation des données et la production de contenus numériques ; les services de gestion des documents fournis au Département de l'appui opérationnel et le versement de droits administratifs plus élevés que prévu à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique au titre du personnel du Bureau de l'informatique et des communication en poste à Bangkok.

Annexe IV

Systèmes de drones aériens

<i>Mission</i>	<i>Type d'accord (commercial ou lettre d'attribution)</i>	<i>Nombre d'unités</i>	<i>Fabricant/Type de système</i>	<i>Stade de déploiement 2022/23</i>	<i>Ressources demandées pour 2023/24 (dollars É.-U.)</i>
MONUSCO	Commercial	3	Falco Evo (Au-delà de la portée optique)	Déployés	11 369 700
	Mémorandum d'accord	103	Micro-drones et mini-drones	Tous déployés, à l'exception de trois micro-drones restant à déployer	530 544
MINUSMA	Lettre d'attribution	4	Drones moyenne altitude et longue endurance Heron-1 non armés	Déployés	6 000 000
	Lettre d'attribution	10	Systèmes Luna non armés (systèmes de drones aériens tactique)	Déployés	1 015 300
	Lettre d'attribution	3	Drones moyenne altitude et longue endurance Wing Loong non armés	Budgétisés, non encore déployés, à la rubrique constitution des forces	6 600 000
	Commercial	3	Systèmes de drones aériens tactiques non armés	Budgétisés, non encore déployés, à acquérir par la voie commerciale	6 000 000
	Mémorandum d'accord	65	Micro-drones et mini-drones	Tous déployés, à l'exception de trois micro-drones restant à déployer	533 733
MINUSCA	Mémorandum d'accord	85	Micro-drones et mini-drones	Tous déployés, à l'exception de neuf micro-drones	575 510
	Commercial	5	Systèmes dotés d'une fonction de décollage et d'atterrissage verticaux	Crédits prévus en cas de signature d'un nouveau contrat commercial, dont les dispositions ne sont pas encore définitives	21 800 000

Note : Les systèmes de drones aériens comprennent des micro-drones et des mini-drones fournis par des contingents au titre d'un mémorandum d'accord et sont soumis aux dispositions régissant le matériel appartenant aux contingents.

Annexe V

Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

1. La présente annexe traite de la suite donnée aux paragraphes 37 et 38 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et aux paragraphes 12, 30 et 36 du rapport du Comité consultatif relatif aux troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue (A/76/782).

2. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, 615 demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité ont été traitées ; 538 d'entre elles ont donné lieu à des versements d'un montant total de 10,9 millions de dollars – 74 concernaient un décès, 374 des troubles post-traumatiques et 90 d'autres types d'invalidité.

3. Au 31 décembre 2022, 258 demandes d'indemnisation étaient en suspens, dans la plupart des cas parce que les États Membres n'avaient pas encore fourni les renseignements supplémentaires nécessaires pour traiter les demandes en question.

4. Le tableau 1 donne un aperçu général de toutes les demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité, toutes causes confondues ; le tableau 2 présente le détail des demandes d'indemnisation pour cause de décès ; le tableau 3 présente le détail des demandes d'indemnisation pour invalidité (dont la cause est autre qu'un trouble post-traumatique) ; le tableau 4 présente le détail des demandes motivées par un trouble post-traumatique. Les demandes sont classées lorsque, après plusieurs rappels adressés aux missions permanentes des pays concernés, les gouvernements n'ont toujours pas transmis les pièces justificatives complémentaires requises (généralement des informations médicales). Les demandes classées ne sont pas rejetées et les dossiers peuvent être rouverts à tout moment sur présentation, par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des pièces demandées.

Tableau 1

Récapitulatif des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (2022)

Mission de maintien de la paix	Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité		Demandes rejetées	Demandes classées	Demandes en attente	
	Nombre	Montant (en milliers de dollars É.-U.)			Nombre	Nombre
Missions en cours						
FINUL	32	500	8	3	63	1 707
FISNUA	6	252	2	2	2	105
MINUK	–	–	–	–	1	19
MINUSCA	26	1 500	7	3	22	732
MINUSMA	88	3 329	7	28	79	1 641
MINUSS	2	159	4	–	7	236
MONUSCO	12	776	5	–	29	738
UNFICYP	9	102	1	1	1	14
Missions terminées						
APRONUC	–	–	1	–	2	18
FORDEPRENU	3	35	2	–	3	77

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>	<i>Demandes classées</i>	<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
FORPRONU	283	3 085	–	–	1	2
GOMNUII	1	8	–	–	2	19
MINUAD	12	279	3	–	36	510
MINUEE	4	36	–	–		
MINUL	2	85	2	–	3	77
MINUSS	1	10	–	–	1	12
MINUSTAH	1	2	–	–		
MONUIK	6	66	–	–	1	15
ONUCI	2	76	1	–	2	18
ONURC	47	512	–	–	1	9
ONUSOM II	1	50	–	–	4	17
UNAVEM II	–	–	–	–	2	64
Total	538	10 862	40	–	258	6 012

Tableau 2
Demandes d'indemnisation pour cause de décès (2022)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>	<i>Demandes classées</i>	<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Missions en cours						
FINUL	2	132	1	–	5	304
FISNUA	3	231	2	1	1	82
MINUSCA	17	1 381	1	1	4	319
MINUSMA	35	2 734	2	1	15	1 162
MINUSS	2	159	4	–	1	77
MONUSCO	10	772	3	–	6	385
Missions terminées						
MINUAD	2	155	1	–	1	77
MINUL	1	70	1	–	–	–
MINUSTAH	–	–	–	–	–	–
ONUCI	1	70	1	–	–	–
ONUSOM II	1	50	–	–	–	–
Total	74	5 754	15	–	33	2 406

Tableau 3
Demandes d'indemnisation pour cause d'invalidité (à l'exclusion des troubles post-traumatiques)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>	<i>Demandes classées</i>	<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Missions en cours						
FINUL	8	95	4	2	1	77
FISNUA	3	21	–	1	1	23
MINUSCA	9	119	6	2	18	413
MINUSMA	53	596	5	27	64	479
MINUSS	–	–	–	–	6	159
MONUSCO	2	5	2	–	23	353
UNFICYP	–	–	–	1	–	–
Missions terminées						
APRONUC	–	–	–	–	1	2
FORPRONU	2	85	–	–	2	35
MINUAD	10	124	1	–	2	–
MINUL	1	15	–	–	–	–
MINUSTAH	1	2	–	–	2	18
MONUIK	–	–	–	–	1	9
ONURC	–	–	–	–	1	50
UNAVEM II	–	–	–	–	1	77
UNOCI	1	6	–	–	4	17
Total	90	1 068	18	33	127	1 712

Tableau 4
Demande d'indemnisation pour troubles post-traumatiques

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>	<i>Demandes classées</i>	<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Missions en cours						
FINUL	22	273	3	1	57	1 326
MINUK	–	–	–	–	1	19
UNFICYP	9	102	1	–	1	14
Missions terminées						
FORDEPRENU	3	35	–	–	2	19
FORPRONU	281	3 001	3	–	34	475

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>	<i>Demandes classées</i>		<i>Demandes en attente</i>
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
GOMNUI	1	8	–	–	–	–
MINUEE	4	36	–	–	1	12
MINUSS	1	10	–	–	1	15
MONUIK	6	66	–	–	–	–
ONURC	47	512	–	–	1	14
Total	374	4 043	7	1	98	1 894

5. Plusieurs années, voire plusieurs décennies, pouvant s'écouler avant l'apparition ou la reconnaissance de symptômes de troubles post-traumatiques, il est fréquent que ce type de demande soit présenté bien après les faits. Les demandes d'indemnisation pour cause de troubles post-traumatiques sont désormais examinées par des experts, qui sont chargés d'établir s'il existe un lien de causalité entre les troubles qui motivent les demandes et le service dans une mission des Nations Unies et de déterminer le degré d'invalidité permanente qui en résulte.

6. En application de la décision arrêtée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/280, une étude a été menée aux fins de la réalisation d'une analyse d'ensemble des troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue, en vue de promouvoir l'adoption d'une approche durable et appropriée du traitement des demandes liées à ces troubles. Sur la base des résultats de cette étude, le Secrétaire général a présenté, dans son rapport sur le cadre relatif aux troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue (A/76/662), une proposition relative aux aspects financiers de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, y compris les troubles post-traumatiques, liés aux missions terminées. Dans sa résolution 76/275, l'Assemblée a décidé d'adopter, dans le cadre des budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du budget ordinaire, respectivement, un régime sans capitalisation pour le traitement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité. En conséquence, pour l'exercice 2021/22, des dépenses d'un montant de 4,4 millions de dollars ont été inscrites au budget du compte d'appui pour le règlement des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, y compris les troubles post-traumatiques, survenus dans le cadre de missions de maintien de la paix terminées.

7. Le Secrétariat poursuit ses consultations étroites avec des spécialistes des États Membres afin de repérer et d'optimiser les possibilités de prévention et d'atténuation offertes, l'objectif étant de réduire tant le taux d'incidence du handicap lié aux troubles post-traumatiques que la gravité des handicaps. Il exécute actuellement un projet visant à passer en revue ou à élaborer des mesures potentielles, notamment en formulant des directives et en menant des campagnes et des séances d'information pédagogiques, à des fins de sensibilisation. Le projet vise également à remédier aux disparités d'importance dans l'accès à l'indemnisation du personnel en tenue et à faciliter la procédure de soumission des demandes, en coordination étroite avec les États Membres et les parties prenantes compétentes.

8. Le Secrétariat s'efforce de traiter les demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité aussi rapidement que possible, dans un délai de 90 jours à compter de la réception des demandes accompagnées de tous les justificatifs voulus.

9. En référence au paragraphe 37 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, toutes les demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité sont réglées dans les 90 jours après soumission, à condition que tous les documents requis soient présentés. La majorité des demandes en attente le sont car un État Membre n'a pas communiqué les renseignements complémentaires nécessaires à leur traitement. Le Secrétariat exécute actuellement un projet visant à rationaliser le traitement des demandes d'indemnité de décès et d'invalidité. Des propositions de restructuration de la procédure de traitement des demandes d'indemnité de décès et d'invalidité, à toutes les étapes, depuis la survenue du fait générateur jusqu'au décaissement des fonds, seront faites, avec pour objectif que des demandes complètes et précises soient promptement soumises par les États Membres et réglées dans le délai requis. Pour que les dépouilles de soldats de la paix décédés soient rapatriées le plus rapidement possible, le Secrétariat a établi un contrat-cadre mondial qui s'applique à toutes les entités des Nations Unies, y compris les missions de maintien de la paix. Ce contrat vient compléter les moyens dont disposent les missions de maintien de la paix pour procéder au rapatriement des dépouilles, de manière efficace et sans retard.

10. En référence au paragraphe 38 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, l'indemnité de décès ou d'invalidité en lien avec les missions de maintien de la paix en cours, est imputée au budget des missions. Conformément à la décision prise par l'Assemblée dans sa résolution 76/275, les indemnités de décès ou d'invalidité en lien avec des missions de maintien de la paix terminées ou d'autres missions terminées sont imputées au budget du compte d'appui et au budget ordinaire, respectivement.

11. En référence au paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif, il est à noter que le système de notification des pertes humaines des Nations Unies a été conçu pour donner l'alerte en temps réel lorsque se produit un fait qui nécessite de mobiliser une ambulance ou un hélicoptère, de préparer un accueil en milieu hospitalier et de prendre des mesures de sécurité. Les demandes d'indemnité relatives à des troubles post-traumatiques sont souvent soumises bien après la survenue du fait générateur en raison de la lenteur de l'apparition des problèmes de santé mentale découlant de l'exposition à des événements traumatisants. Dans l'intervalle compris entre la survenue du fait générateur et le dépôt de la demande, il existe un système de notification, qui sert à recueillir les données dès qu'elles deviennent disponibles et peut inclure des données issues du système de notification des pertes humaines, d'enquêtes ou de commissions d'enquête, ou de rapports médicaux concernant les individus malades dans les cas où le système médical et le système de déclaration du fait générateur sont liés. Ce dernier système convient pour la collecte de données relatives aux demandes liées aux troubles post-traumatiques, étant donné qu'il est conçu, d'une manière générale, pour recueillir des données sur tout fait générateur, sur toute maladie ou sur toute conséquence d'une blessure. Le Secrétariat a mis au point un système de communication des faits générateurs en lien avec son système de dossiers médicaux existants (EarthMed). Ses principales caractéristiques sont les suivantes : a) recueil de données sur plusieurs membres du personnel concernés par un même fait générateur traumatisant (même en l'absence de blessure) ; b) enregistrement des faits générateurs auprès de multiples sources – remise spontanée d'une déclaration de fait générateur ; commission d'enquête ; toute autre constatation officielle ; c) reprise d'activités de suivi ou poursuite d'une enquête, suivi des données relatives aux soins de santé, ou de l'évaluation et de l'approbation des demandes d'indemnité. Le système de notification des faits générateurs est complexe, nécessite des améliorations techniques et l'élaboration de directives, ainsi qu'une formation et un suivi. Il ne peut être actionné que par les spécialistes de la sûreté dans chaque mission, qui recueillent des renseignements sur tous les événements qui surviennent. Il nécessite aussi un appui complémentaire de la part du Siège de l'ONU au titre de la formation et de la supervision. Le système a été mis à

la disposition des responsables de la sûreté de la MINUSCA, de la MINUSMA, de la MINUSS et de la MONUSCO.

12. En référence au paragraphe 36 du rapport du Comité consultatif, l'augmentation du nombre des demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques s'explique peut-être par une sensibilisation accrue à ces troubles et par une plus grande diligence des États Membres s'agissant de la soumission des demandes ces dernières années. Les demandes peuvent être soumises par les États Membres à tout moment – même de nombreuses années après la survenue du fait générateur.

Annexe VI

Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents ou des unités de police constituées

1. La présente annexe traite de la suite donnée aux paragraphes 24 et 25 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et au paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/760).

A. Gestion du matériel appartenant aux contingents

2. Le Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix a été révisé pour tenir compte des dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/279. La version modifiée a été publiée le 31 août 2020 dans les six langues officielles de l'ONU (A/75/121). Le Siège et les missions continuent de coordonner leurs activités pour faire en sorte que les dispositions du Manuel soient appliquées.

3. Le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents s'est réuni en janvier 2023 pour procéder à son examen triennal des taux de remboursement et mettre à jour les catégories relevant du matériel majeur, du soutien logistique autonome et des services de soutien médical. Une nouvelle version du Manuel devrait être publiée plus tard en 2023 pour tenir compte des décisions de l'Assemblée générale au sujet des recommandations du Groupe de travail.

B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents ou des unités de police constituées

4. On trouvera dans les tableaux 1 à 3 ci-après un récapitulatif des sommes dues et des remboursements versés aux pays qui fournissent des contingents ou des unités de police constituées au titre des années civiles 2021 et 2022. Le montant estimatif inclut les arriérés dus à la MINUAD pour la période allant de janvier 2021 à septembre 2022 et, pour toutes les missions de maintien de la paix en cours, le passif courant pour la période allant d'octobre à décembre 2022, qui sera exigible en mars 2023.

Tableau 1
Récapitulatif des sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2022
Montant dû au 1 ^{er} janvier	621 072	590 548
Montant estimatif des sommes dues	2 050 269	1 925 352
À déduire : paiements effectués au cours de l'année	2 080 793	1 962 357
Solde au 31 décembre	590 548	553 543

Tableau 2
Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2022
Montant dû au 1 ^{er} janvier	329 367	319 649
Montant estimatif des sommes dues	1 205 723	1 138 646
À déduire : paiements effectués au cours de l'année	1 215 441	1 170 612
Solde au 31 décembre	319 649	287 683

Tableau 3
Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2022
Montant dû au 1 ^{er} janvier	291 705	270 899
Montant estimatif des sommes dues	844 546	786 706
À déduire : paiements effectués au cours de l'année	865 352	791 745
Solde au 31 décembre	270 899	265 860

5. On trouvera dans le tableau 4 le détail des déductions appliquées aux remboursements au titre du personnel pour les années civiles 2019 à 2022, en application de la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale.

Tableau 4
Déductions appliquées aux remboursements au titre du personnel de 2019 à 2002, en application de la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante de maintien de la paix ^a	2019	2020	2021	2022
BANUS	–	23,8	–	60,6
FINUL	901,3	1 274,1	1 621,9	1 824,4
FISNUA	4 155,0	5 214,6	976,0	110,3
FNUOD	544,2	227,4	205,7	560,5
MINUAT	8 544,1	1 459,9	2 154,6	884,6
MINUJUSTH	161,4	332,7	–	–
MINURSO	72,3	49,4	109,9	117,5
MINUSCA	4 542,7	5 207,0	6 038,7	5 097,9
MINUSMA	16 814,9	21 122,6	21 198,3	21 440,7
MINUSS	11 240,5	15 760,4	7 665,2	3 716,7
MONUSCO	12 124,4	12 185,9	8 101,2	10 686,4
UNFICYP	–	–	–	–
Total	59 100,8	62 857,8	48 071,5	44 499,6

^a Selon les versements trimestriels auxquels sont appliquées les réductions.

6. En référence au paragraphe 24 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, on trouvera le détail des déductions appliquées aux remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents ne fonctionnant pas ou manquant, pour les exercices 2019/20 à 2021/22, dans les tableaux 5 et 6, respectivement.

Tableau 5
Déductions appliquées au titre du matériel appartenant aux contingents ne fonctionnant pas

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>
BANUS	8 502,5	7 002,3	8 358,9
FINUL	1 466,1	428,4	818,5
FNUOD	18,5	0,0	297,6
FISNUA	6,1	13,6	28,8
MINUAD	1 792,9	917,3	2,0
MINURSO	–	–	–
MINUSCA	2 693,6	2 504,1	3 234,7
MINUSMA	3 934,8	5 639,6	7 509,5
MINUSS	1 926,4	1 158,0	4 357,8
MONUSCO	2 066,1	1 694,9	2 992,5
UNFICYP	–	12,9	–
Total	22 407,0	19 371,1	27 600,3

Tableau 6
Déductions appliquées aux remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents manquant

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>
BANUS	23 978,7	22 581,2	22 321,2
FINUL	1 329,9	1 584,7	2 032,0
FISNUA	2 284,3	904,4	7 153,3
FNUOD	244,1	1 379,5	1 121,8
MINUAD	2 193,2	2 095,3	830,9
MINURSO	–	–	–
MINUSCA	2 612,2	2 555,0	6 519,1
MINUSMA	13 695,1	17 190,5	15 149,5
MINUSS	6 601,0	5 833,4	3 986,7
MONUSCO	4 058,9	3 610,7	5 327,6
UNFICYP	–	–	–
Total	56 997,4	57 734,7	64 442,1

7. Dans sa résolution [76/276](#), l'Assemblée générale a décidé de fixer un nouveau taux unique révisé de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police aux opérations des Nations Unies sur le terrain, soit 1 448 dollars (au lieu de 1 428 dollars des États-Unis par personne et par mois) à compter du 1^{er} juillet 2022. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé également de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2022, un taux de remboursement temporaire d'un montant de 4,90 dollars des États-Unis par personne et par mois aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police aux opérations des Nations Unies sur le terrain, au titre des dépenses liées à l'obligation de procéder à un dépistage de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) avant déploiement.

8. On trouvera dans le tableau 7 des informations relatives à l'état d'avancement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées dans les missions de maintien de la paix en cours.

Table 7

État d'avancement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées au 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Mémorandums d'accord signés</i>	<i>Projets de mémorandum d'accord</i>
BANUS	55	–
FINUL	41	–
FISNUA	8	–
FNUOD	11	–
MINURSO	1	–
MINUSCA	51	–
MINUSMA	57	–
MINUSS	35	–
MONUSCO	50	1
UNFICYP	8	–
Total	317	1

9. En référence au paragraphe 25 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale, le Secrétariat continue de rembourser les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, conformément aux règles existantes. Au cours de l'exercice 2021/22 et des six premiers mois de l'exercice 2022/23, de juillet à décembre 2022, les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix en cours ont été réglées dans le respect de l'échéancier normal des paiements trimestriels. Il a été possible de régler l'ensemble des sommes en question grâce à la possibilité offerte de solliciter des avances internes auprès d'opérations de maintien de la paix en cours, procédure approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/307](#), et en effectuant des prélèvements sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, comme approuvé par l'Assemblée dans sa résolution [76/272](#). On n'a donc pas enregistré d'arriérés au titre des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice 2021/22 ni pour la première moitié de l'exercice 2022/23.

10. En référence au paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif ([A/76/760](#)), les informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents ont fait apparaître que seule la MINUAD, mission de maintien de la paix terminée, présentait encore, depuis le début du retrait

et de la phase de liquidation en janvier 2021, des arriérés au titre des sommes à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel police à la fin de chaque trimestre, comme indiqué au tableau 8 ci-après. Ces arriérés s'expliquaient par des problèmes de liquidités résultant du non-versement de leur quote-part par certains États Membres. En raison du recouvrement incertain et tardif des quotes-parts, qui laissait entrevoir un risque quant à la capacité de la MINUAD de rembourser le prêt à la mission prêteuse, elle n'a pu bénéficier du dispositif d'avances internes entre missions de maintien de la paix actives ni recourir au Fonds de réserve pour le maintien de la paix. Dans sa résolution 73/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositifs de contrôle et de supervision voulus soient en place et à ce que ce mode de gestion ne nuise pas à l'exécution du mandat des missions prêteuses. Au cours des exercices 2021/22 et 2022/23, il a été procédé à des versements partiels au titre des arriérés, la trésorerie ayant été reconstituée grâce au versement de quotes-parts.

Table 8

Montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, par mission, au 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Contingents/unités de police constituées</i>	<i>Matériel appartenant aux contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Période concernée</i>	<i>État des arriérés au</i>
MINUAD	31 306 336	21 033 639	52 339 975	Contingents/unités de police constituées : janvier 2021-septembre 2021 Matériel appartenant aux contingents : janvier 2021-septembre 2021	31 décembre 2021
MINUAD	11 530 716	24 991 168	36 521 884	Contingents/unités de police constituées : avril 2021-décembre 2021 Matériel appartenant aux contingents : janvier 2021-décembre 2021	31 mars 2022
MINUAD	11 621 651	25 592 322	37 213 973	Contingents/Unités de police constituées : avril 2021-mars 2022 Matériel appartenant aux contingents : janvier 2021-mars 2022	30 juin 2022
MINUAD	–	25 924 224	25 924 224	Matériel appartenant aux contingents : janvier 2021-juin 2022	30 septembre 2022
MINUAD	–	25 739 795	25 739 795	Matériel appartenant aux contingents : janvier 2021-septembre 2022	31 décembre 2022

Annexe VII

Opérations aériennes

Utilisation de la capacité de fret par type d'aéronefs, de janvier à décembre 2022

Composante de maintien de la paix	Accord	Aéronef	Total			
			Chargement (en tonnes)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (en tonnes)	Taux d'utilisation par sortie
BANUS	Commercial	AN-26	3 263,86	1 337	2,44	0,44
	Commercial	L-382	2 070,99	439	4,72	0,24
MINUAA	Commercial	AN-26	435,91	146	2,99	0,54
	Commercial	L-382	3 240,98	339	9,56	0,48
	Commercial	MI-26	5 133,21	809	6,35	0,33
MINURSO	Commercial	AN-26	267,53	224	1,19	0,22
MINUSCA	Commercial	AN-26	432,65	350	1,24	0,22
	Commercial	AN-74	286,92	178	1,61	0,29
MINUSMA	Commercial	AN-74	246,27	71	3,47	0,35
	Militaire	C-130	2 798,74	505	5,54	0,27
MONUSCO	Commercial	AN-26	787,31	429	1,84	0,33
	Commercial	L-382	155,94	31	5,03	0,25
	Commercial	MI-26	1 552,68	308	5,04	0,26
	Militaire	C-130	1 891,44	669	2,83	0,14

Annexe VIII

Activités de lutte antimines

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Renseignements détaillés sur la planification et les hypothèses budgétaires</i>	<i>Dépenses effectives 2021/22</i>	<i>Montants approuvés 2022/23</i>	<i>Montants prévus 2023/24</i>	<i>Dotation en effectifs demandée (2023/24)</i>
MINURSO	<p>La planification de la lutte antimines part du principe que la menace constituée par les engins explosifs continue d'entraver les mouvements du personnel de la MINURSO, y compris dans des zones qui étaient considérées comme sûres avant novembre 2020, en raison de la recontamination due à la reprise des hostilités. En conséquence, le budget prévoit des ressources destinées à l'appui de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix, l'objectif étant de permettre une totale liberté de circulation de ce personnel durant les activités de surveillance du cessez-le-feu, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2654 (2022).</p> <p>Les activités de lutte antimines ont pour objet principal d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, au moyen de la vérification des itinéraires, de l'escorte des convois, mais aussi de l'éducation aux risques, de la fourniture d'avis techniques et de la sécurisation des sites pour les équipes, ou encore de l'appui aux mouvements logistiques à l'est du mur de sable. Une capacité opérationnelle permanente sera maintenue pour la neutralisation, l'enlèvement et la destruction des engins explosifs et de munitions, et le déminage se poursuivra si les conditions le permettent.</p>	2 527,5	3 029,0	3 010,7	7 postes MINURSO (1) : 1 P-4 UNOPS (6) : 2 P-3, 1 P-2, 3 agent(e)s recruté(e)s sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e)
MINUSCA	<p>La menace présentée par les engins explosifs continue d'évoluer, mettant en péril la sécurité et la sûreté des civils, des soldats de la paix, du personnel humanitaire et des forces de sécurité nationales. La planification de la lutte antimines repose sur une approche définie à l'échelle de la mission, qui vise à anticiper et contenir la menace d'explosions, le Service de la lutte antimines veillant à ce que les contingents reçoivent une formation et un équipement adéquats, tout en renforçant les capacités nationales de prévenir et d'atténuer d'éventuelles explosions, et de prendre les mesures voulues lorsqu'elles surviennent, conformément aux conclusions de l'examen stratégique indépendant mené en 2021 (voir S/2021/1042) et en application de la résolution 2659 (2022) du Conseil de sécurité.</p> <p>Bien que la force de la MINUSCA conserve la responsabilité de la neutralisation des explosifs et munitions, le Service de la lutte antimines procédera à des évaluations des contingents préalablement à leur déploiement, pour s'assurer qu'ils ont reçu une formation et un équipement appropriés et appuyer les mesures correctives prises (formation et encadrement axés sur la recherche et la détection et sur les enquêtes après explosion), comme demandé dans la résolution 2659 (2022) du Conseil de sécurité.</p> <p>En outre, le Service de la lutte antimines appuiera les initiatives nationales menées dans le but de contenir la menace constituée par les engins explosifs grâce à une formation à la neutralisation des explosifs et munitions, accompagnée d'activités de mentorat, à l'intention des forces de défense et de sécurité nationales ; à la formation et à l'appui à la gestion des</p>	6 440,7	9 880,3	8 240,0	56 postes MINUSCA (1) : 1 P-4 UNOPS (55) : 1 P-3, 12 agent(e)s recruté(e)s sur le plan international sur la base d'un contrat de vacataire, 32 agent(e)s recruté(e)s sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e)

Composante de maintien de la paix	Renseignements détaillés sur la planification et les hypothèses budgétaires	Dépenses effectives 2021/22	Montants approuvés 2022/23	Montants prévus 2023/24	Dotation en effectifs demandée (2023/24)
	armes et des munitions ; à des séances d'éducation aux risques à l'intention des populations locales.				
MINUSMA	<p>La planification de la lutte antimines part de l'hypothèse que l'intensité, qui ne faiblit pas, de la menace constituée par les engins explosifs, tant dans le nord que dans le centre du Mali, rendra nécessaire, pour le Service de la lutte antimines de continuer à fournir un appui essentiel aux fins de l'atténuation de cette menace, en complétant les moyens à la disposition de la Force et de la Police de la MINUSMA et en assurant sur une base continue une prestation de services économe en ressources et souple. Cette action s'inscrira dans l'approche de la gestion des engins explosifs improvisés à l'échelle de la mission préconisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2640 (2022).</p> <p>Le Service de la lutte antimines veillera à ce que les contingents reçoivent une formation et des équipements conformes aux normes de l'ONU pour ce qui est de la lutte contre les engins explosifs, en prêtant une assistance sous diverses formes, comme le mentorat et des programmes d'aide à la formation spécialisés, aux contingents, tant avant leur déploiement qu'une fois ceux-ci en mission. Les activités de lutte antimines incluent l'appui au Gouvernement du Mali aux fins de la mise en place d'un plan d'action antimines dirigé par le Mali, de manière à protéger les civils contre la menace d'explosions, ainsi que le développement des capacités des organisations et des acteurs de la société civile en matière de prévention et de protection des populations exposées.</p>	44 790,0	44 500,0	43 307,0	133 postes MINUSMA (1) : D-1 UNOPS (132) : P-5, 8 P-4, 20 P-3, 1 P-2, 32 agent(e)s recruté(e)s sur le plan international sur la base d'un contrat de vacataire, 1 VNU, 64 agent(e)s recruté(e)s sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e), 2 agent(e)s mis(e)s à disposition ponctuellement, 3 membres du personnel spécialisé(e)s dans les situations à haut risque
MONUSCO	<p>Du fait que les engins explosifs, notamment les engins explosifs improvisés, continuent de constituer une menace pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et des populations locales, la planification de l'action antimines vise à remédier aux préoccupations en matière de protection, notamment en facilitant le transfert progressif des tâches associées à l'élimination des explosifs et munitions aux autorités nationales, comme le préconise le mandat de la MONUSCO.</p> <p>Chargé d'exécuter le mandat de la MONUSCO en matière de protection, le Service de la lutte antimines mènera des enquêtes, des opérations de déminage et des opérations d'enlèvement ponctuelles dans les zones touchées par un conflit et apportera son appui à la Force afin d'atténuer la menace présentée par les engins explosifs improvisés et de mieux sensibiliser aux risques, ainsi qu'en matière de destruction des munitions inutilisables et au titre de l'inspection des zones d'opérations. Le transfert des responsabilités en matière d'engins explosifs aux autorités nationales est facilité par une formation qui sensibilise les forces armées nationales aux risques posés par ces engins ; la prestation de services d'assurance qualité et de gestion de la qualité ; la destruction des armes et munitions présentant des risques ou inutilisables.</p>	3 191,7	4 301,6	3 568,2	26 postes MONUSCO (1) : 1 P-4 UNOPS (25) : 1 P-4, 2 P-3, 4 agent(e)s recruté(e)s sur le plan international sur la base d'un contrat de vacataire, 14 agent(e)s recruté(e)s sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e), 4 membres du personnel chargé(e)s d'effectuer des tâches ponctuelles
UNFICYP	La planification de la lutte antimines part de l'hypothèse que la direction de la mission aura besoin de conseils pour présenter la lutte antimines comme une mesure de renforcement de la confiance auprès des parties, ainsi que d'un appui technique et opérationnel pour maintenir en l'état et entretenir les clôtures et les lignes de démarcation de manière à garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix actifs dans la zone tampon, ainsi que celles des civils qui la traversent.	0,0	38,1	0,0	1 poste UNFICYP (1) : P-4

Composante de maintien de la paix	Renseignements détaillés sur la planification et les hypothèses budgétaires	Dépenses effectives 2021/22	Montants approuvés 2022/23	Montants prévus 2023/24	Dotation en effectifs demandée (2023/24)
FINUL	<p>Les activités de lutte antimines incluent la prestation d'avis stratégiques et techniques à l'appui de la sensibilisation et des mesures de renforcement de la confiance, l'entretien des clôtures entourant les champs de mines dans la zone tampon, la sensibilisation du personnel de l'UNFICYP aux risques, et des avis techniques à l'attention du Comité des personnes disparues.</p> <p>La planification de la lutte antimines part du principe que deux contingents militaires de la FINUL continueront de procéder au déminage et à l'enlèvement des restes explosifs de guerre, et que les activités d'assurance qualité seront exécutées par le personnel civil chargé de la lutte antimines, sous le contrôle et l'autorité d'ensemble du (de la) spécialiste de la gestion des programmes de la FINUL, de telle sorte que les zones déminées puissent être enregistrées dans la base de données nationale comme sûres pour la circulation des civils.</p> <p>Le Service de la lutte antimines apportera un appui aux contingents de la FINUL en leur dispensant une formation au déminage, ainsi qu'en leur fournissant des conseils et avis techniques spécialisés, et en procédant à des activités de validation et d'assurance de qualité. Ainsi, les opérations de déminage pourront se dérouler efficacement et en toute sécurité, et les zones déminées être remises à la disposition de la population par le Centre libanais de lutte antimines.</p>	534,9	500,5	529,3	6 postes UNIFIL (1) : P-4 UNOPS (5) : 5 agent(e)s recruté(e)s sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e)
FISNUA	<p>La planification de la lutte antimines prend acte de la nécessité de garantir la mobilité des soldats de la paix et le déploiement en toute sécurité du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans toutes les zones où doivent être organisées les patrouilles, en application de la résolution 2630 (2022) du Conseil de sécurité.</p> <p>Les activités de lutte antimines incluent les relevés, le déminage, la mise à disposition de véhicules à l'épreuve des mines et d'équipages dotés des moyens nécessaires pour éliminer les engins explosifs, la sensibilisation aux risques et l'exécution d'activités de destruction d'armes et de munitions, de manière à instaurer un environnement sûr et sécurisé pour les soldats de la paix de la FISNUA et à assurer le fonctionnement efficace du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontières.</p>	9 615,9	9 860,9	9 842,0	25 postes FISNUA (1) : P-4 UNOPS (24) : 2 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 2 agent(e)s recruté(e)s sur le plan international sur la base d'un contrat de vacataire, 14 agent(e)s recruté(e)s sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e)
MINUSS	<p>La lutte antimines continuera d'avoir pour objectif d'appuyer l'exécution par la Mission des activités prioritaires qui lui ont été prescrites en matière de protection des civils et d'instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire. La planification repose sur l'hypothèse que la situation générale en matière de sécurité rendra possible le déminage, les ressources demandées étant concentrées sur le déploiement d'équipes opérationnelles qui soient le mieux équipées possible pour satisfaire aux prescriptions associées à l'exécution du mandat de la Mission, y compris à l'aide de dispositifs de nature mécanique. Conformément à la résolution 2625 (2022) du Conseil de sécurité, la planification de la lutte antimines tient compte des exigences de renforcement des capacités de l'autorité nationale de lutte antimines.</p> <p>Les activités de lutte antimines sont les suivantes : enquêtes sur site, validation et vérification des itinéraires empruntés pour l'enlèvement et la destruction, sensibilisation aux risques, l'objectif étant de mieux assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, d'instaurer des</p>	29 512,5	29 550,5	28 158,3	67 postes UNOPS (67) : 3 P-4, 7 P-3, 9 agent(e)s recruté(e)s sur le plan international sur la base d'un contrat de vacataire, 29 agent(e)s recruté(e)s sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e), 2 membres du personnel appelé(e)s à exécuter des tâches

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Renseignements détaillés sur la planification et les hypothèses budgétaires</i>	<i>Dépenses effectives 2021/22</i>	<i>Montants approuvés 2022/23</i>	<i>Montants prévus 2023/24</i>	<i>Dotation en effectifs demandée (2023/24)</i>
	conditions plus sûres pour les civils et pour le retour, sur une base volontaire, des personnes déplacées, ainsi que de faciliter l'aide humanitaire. L'un des objectifs de l'appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et de l'appui apporté à l'autorité nationale de lutte antimines est de rendre possible le renforcement des capacités de celle-ci de coordonner les activités de lutte antimines grâce à la planification, au suivi et à l'assurance de qualité, toutes activités devant être menées de façon conjointe.				punctuelles, 17 membres du personnel spécialisé(e)s dans les situations à haut risque
BANUS	<p>Étant donné que les attaques perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés constituent encore une menace de premier plan pour la sécurité en Somalie, il est essentiel de disposer de capacités d'atténuation de cette menace pour assurer le succès de la transition des responsabilités en matière de sécurité de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) aux autorités gouvernementales somaliennes. En application de la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité, la planification de la lutte antimines repose sur l'hypothèse que l'ATMIS continuera d'avoir besoin du concours d'expert(e)s en matière d'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés, ainsi que d'un appui opérationnel et tactique tout au long de la transition, cependant que les Forces de sécurité somaliennes constitueront des capacités propres à atténuer la menace présentée par les engins explosifs improvisés à mesure qu'elles prendront en charge les responsabilités de l'ATMIS en matière de sécurité. La planification de la lutte antimines est un élément de l'appui qu'il est nécessaire d'apporter aux autorités somaliennes pour ce qui est de la gestion des armes et des munitions.</p> <p>Les activités de lutte antimines sont les suivantes : a) appui à l'ATMIS aux titres de la formation préalable au déploiement, de la gestion des engins explosifs et de l'atténuation de la menace constituée par les engins explosifs improvisés dans tous les secteurs, mise à disposition de chiens détecteurs d'explosifs à l'intérieur et aux alentours des éléments d'infrastructure clés ; b) appui aux forces de sécurité somaliennes pour ce qui est de la formation à l'atténuation de la menace présentée par les engins explosifs improvisés et de matériel spécialisé de lutte antimines ; c) appui apporté au Bureau du Conseiller pour les questions de sécurité nationale aux fins de la création de centres de gestion des munitions d'armes légères dans deux sites prioritaires des États membres de la fédération ; d) déploiement d'équipes de reconnaissance et de déminage et d'équipes de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs dans tous les secteurs, à l'appui de l'action menée aux fins de la stabilisation.</p>	41 338,2	41 913,3	41 104,8	119 postes UNOPS (119) : 1 P-5, 7 P-4, 13 P-3, 27 agent(e)s recruté(e)s sur le plan international sur la base d'un contrat de vacataire, 39 agent(e)s recruté(e)s sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e), 32 membres du personnel spécialisé(e)s dans les situations à haut risque
Total		137 951,4	143 574,2	137 760,3	

Annexe IX

Activités relatives aux programmes

Ressources demandées au titre des activités relatives aux programmes des missions de maintien de la paix pour 2023/24

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Activité/domaine</i>	<i>MINURSO</i>	<i>MINUSCA</i>	<i>MINUSMA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>FINUL</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUSS</i>	<i>BANUS</i>	<i>Total</i>
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	–	–	–	1 600,0	–	–	–	–	–	1 600,0
Projets de stabilisation des communautés	–	510,0	–	353,0	–	1 265,0	1 350,0	–	–	3 478,0
État de droit/droits humains/ institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité	–	1 642,2	3 558,8	5 146,0	–	195,0	1 150,0	2 329,1	–	14 021,1
Consolidation de la paix	–	713,6	827,4	615,0	–	125,0	–	1 369,0	–	3 650,0
Renforcement de la confiance	–	–	1 109,7	492,00	–	642,0	389,1	922,5	–	3 555,3
Autres	–	7 756,3	–	–	–	–	–	–	–	7 756,3
Lutte contre la violence de proximité	–	–	–	3 000,0	–	273,0	–	275,0	–	3 548,0
Appui électoral	–	–	5 135,1	–	–	–	–	–	–	5 135,1
Activités en faveur de l'égalité des genres	–	200,0	169,0	480,0	–	–	–	–	–	849,0
Désarmement, démobilisation et réintégration	–	9 000,0	3 000,0	1 871,0	–	–	–	–	–	13 871,0
Lutte antimines	3 010,7	8 240,0	43 307,0	3 568,2	529,3	9 842,0	–	28 158,3	41 104,8	137 760,3
Total	3 010,7	28 062,1	57 107,0	17 125,2	529,3	12 342,0	2 889,1	33 053,9	41 104,8	195 224,1

Annexe X**Coefficients d'ajustement**

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Coefficient effectif</i>													<i>Coefficient prévu au budget</i>
	<i>Décembre 2021</i>	<i>Janvier 2022</i>	<i>Février 2022</i>	<i>Mars 2022</i>	<i>Avril 2022</i>	<i>Mai 2022</i>	<i>Juin 2022</i>	<i>Juillet 2022</i>	<i>Août 2022</i>	<i>Septembre 2022</i>	<i>Octobre 2022</i>	<i>Novembre 2022</i>	<i>Décembre 2022</i>	<i>2023/24</i>
BANUS	43,3	42,0	47,8	48,5	48,5	48,5	48,5	48,5	48,5	48,5	48,5	48,9	48,9	45,6
BSLB (Espagne)	27,5	27,9	33,8	29,3	28,5	25,3	24,1	20,0	29,2	25,6	21,9	28,4	32,4	28,9
BSLB (Italie)	23,7	24,1	27,0	22,8	21,9	19,0	17,7	13,9	19,6	16,3	12,9	18,9	22,6	20,5
Centre de services régional d'Entebbe	28,0	26,8	26,8	35,1	35,1	35,1	35,1	35,1	35,1	35,1	35,1	35,1	35,1	32,1
Compte d'appui (États-Unis d'Amérique)	69,3	67,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	82,0
FINUL	78,2	82,2	88,9	95,1	95,1	97,5	101,3	106,8	109,3	116,1	121,5	121,5	121,5	116,6
FINUS	74,0	72,4	72,4	72,4	72,4	72,4	72,4	72,4	72,4	72,4	72,4	72,4	72,4	68,6
FNUOD (Israël)	80,9	79,3	79,3	79,3	79,3	79,3	79,3	79,3	79,3	79,3	79,3	79,3	79,3	65,9
FNUOD (République arabe syrienne)	28,8	27,6	27,6	27,6	27,6	27,6	27,6	27,6	27,6	27,6	27,6	27,6	27,6	24,8
MINUK	34,2	33,0	33,0	33,0	33,0	33,0	33,0	33,0	33,0	33,0	33,0	33,0	33,0	30,0
MINURSO (Algérie)	41,0	39,7	39,7	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,7	40,7	37,6
MINURSO (Maroc)	35,9	34,7	34,7	34,7	34,7	34,7	34,7	34,7	34,7	34,7	34,7	34,8	34,8	31,8
MINUSCA	66,1	64,6	64,6	64,6	64,6	64,6	64,6	64,6	64,6	55,5	55,5	56,4	56,4	60,9
MINUSMA	49,7	48,3	48,3	48,3	48,3	48,3	48,3	48,3	48,3	48,3	48,3	49,0	49,0	45,7
MINUSS	60,2	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	55,2
MONUSCO	59,7	58,2	58,2	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	55,2
UNFICYP	20,3	20,6	25,1	21,0	20,2	17,2	16,1	12,3	15,4	12,2	9,0	14,7	18,2	25,8